

CENTRE DE DEVELOPPEMENT

UNIVERSITÉ DE RENNES

Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire

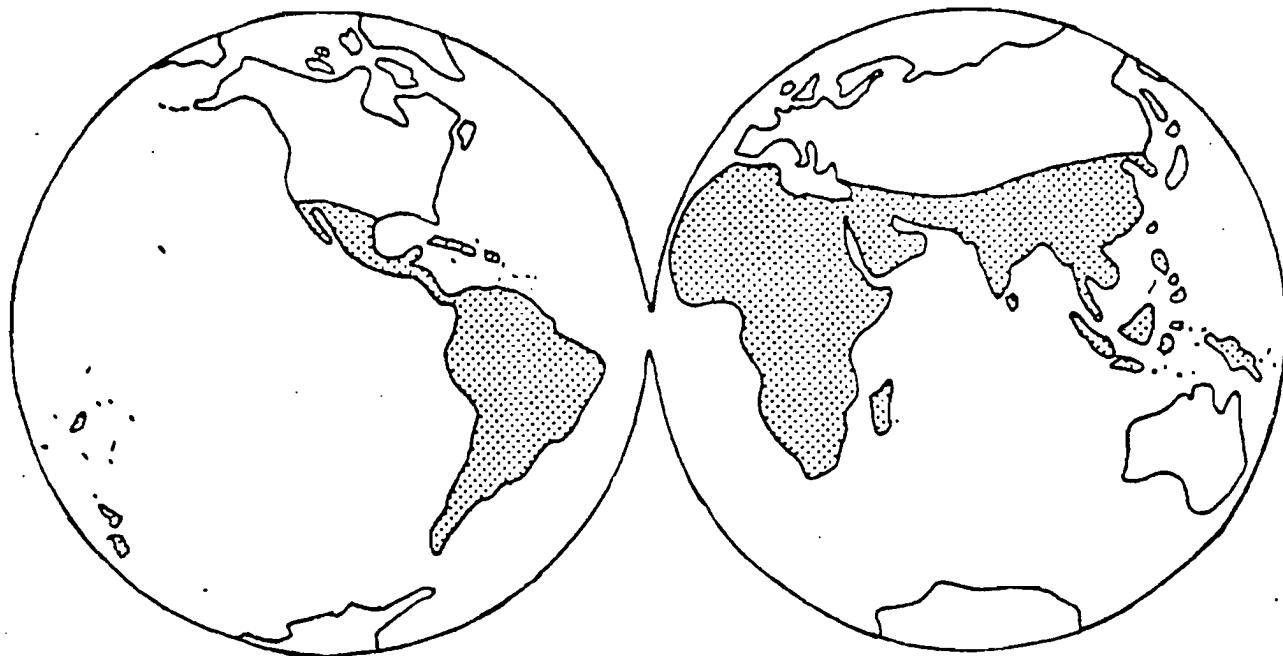
Définition et mesure

THÈSE

Présentée et soutenue publiquement

Décembre 1985

Xavier Oudin



DOCTORAT DE 3^e CYCLE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

JURY

Président: **Michel Biays** Professeur à l'Université de Rennes I

Suffragants: **Henri Berron** Directeur de l'Institut d'Aménagement Régional
d'Aix-en-Provence
Jacques Charmes Maître de recherches à l'ORSTOM

Centre de développement

UNIVERSITE DE RENNES-I

Les activités non structurées

et l'emploi

en Côte d'Ivoire

Définition et mesure

Thèse de III^{ème} cycle de sciences économiques présentée par
Xavier Oudin

décembre 1985

JURY:

Président: **Michel Biays** Professeur à l'Université de Rennes-I

Suffragants: **Henri Berron** Directeur de l'Institut d'Aménagement
Régional d'Aix-en-Provence

Jacques Charmes Maitre de recherches à l'ORSTOM

AVERTISSEMENTS

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Ce document est une édition corrigée et de présentation différente d'une thèse de troisième cycle soutenue le 6 décembre 1985. Outre les corrections de fautes, les changements suivants ont été apportés:

- mise en page plus resserrée;
- suppression des notes en fin de document; la plupart des notes ont été mises en bas de page; les notes les plus longues forment les annexes du présent document;
- ajout d'un index, d'une liste de mots-clé et allègement de la table des matières.

Le texte lui-même n'a subi que des corrections mineures.

Je tiens à remercier ici le personnel des services de l'Artisanat et des P.M.E. (actuellement rattachés au Ministère de l'Industrie) de Côte d'Ivoire, et particulièrement Monsieur KANGA KOMENAN à qui je dédie ce travail, les membres de la Direction de la Statistique et de la Direction du Plan, et les chercheurs de l'ORSTOM à Abidjan.

Je voudrais également remercier Monsieur Michel Biays d'avoir bien voulu assurer la direction de cette thèse, malgré des conditions difficiles dues à l'éloignement, Monsieur Henri Berron, dont la grande connaissance de la Côte d'Ivoire m'a beaucoup apporté, Monsieur Jacques Charmes, dont l'expérience m'a toujours été utile.

Mes remerciements vont enfin à Danielle Rheault, sans qui ce travail n'aurait pu être mené à bien.

SOMMAIRE

Résumé de la thèse page 7 ✕

Introduction page 9 ✕

Chapitre 1 : L'approche des activités non structurées page 15

- section 1: Approches et définitions
- section 2: La mesure des activités non structurées

Chapitre 2 : Typologie des activités en Côte d'Ivoire page 51 ✕

- section 1: Nécessité d'une typologie ✕
- section 2: La typologie >
- section 3: Les types d'activités >

Chapitre 3 : L'emploi dans les activités non structurées page 107

- section 1: Population et activité en Côte d'Ivoire
- section 2: L'emploi en Côte d'Ivoire

Conclusion page 143

Mots-clés

Annexes page 149

développement
Etat
planification

emploi
chômage

secteur non structuré
secteur informel
petite production marchande
artisanat
petites et moyennes entreprises

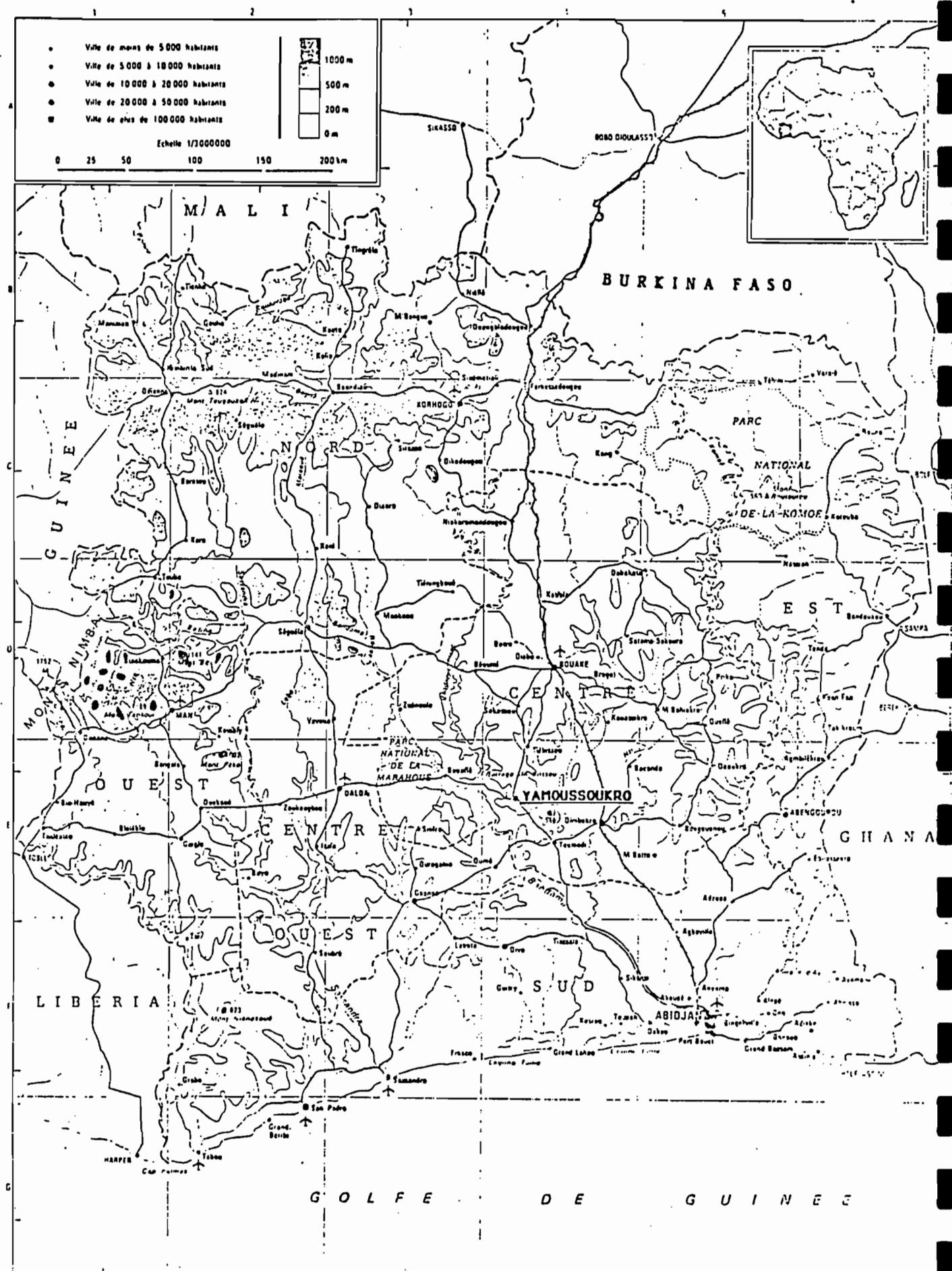
statistiques
recensements

population
population active
statistiques démographiques

Côte d'Ivoire
Afrique
Abidjan

La table détaillée des matières se trouve en page 171,
un index des matières page 169

Carte tirée de l'Atlas Jeune Afrique, page 163
Quelques modifications ont été apportées afin d'actualiser la carte



Résumé de la thèse

L'objectif visé par ce travail est de ciconscrire rigoureusement les activités non structurées en Côte d'Ivoire, d'identifier et de décrire leurs principales formes, et d'évaluer leur importance du point de vue de l'emploi ainsi que leurs perspectives d'évolution. Cette thèse se voudrait complémentaire de travaux plus monographiques. Elle est écrite également en réaction à la confusion qui règne dans les milieux administratifs comme dans ceux de la recherche en Côte d'Ivoire, dès qu'il s'agit de "secteur informel".

Si depuis une quinzaine d'années, la multiplication des recherches a permis d'attirer l'attention sur les activités économiques exercées en dehors des cadres habituels d'intervention de l'Etat dans les pays en voie de développement, il est toujours difficile de les définir clairement. Les premières études sur le "secteur non structuré" se sont surtout attachées à mettre en lumière les caractéristiques qui le distinguaient du secteur moderne, et qui permettaient de souligner son aspect positif. Mais dans l'ensemble, ces travaux n'échappaient pas aux insuffisances méthodologiques de la recherche et de l'analyse d'un domaine par nature insaisissable, et restaient tributaires d'à priori qui limitaient l'étude du "secteur non structuré" à celle de la pauvreté et de la marginalité en milieu urbain.

Nous pensons qu'à défaut d'une définition, la délimitation rigoureuse du champ couvert par le "secteur non structuré", par des critères simples, et la description des formes d'activités qu'il recouvre s'imposent. Tâchant d'avoir une vision pragmatique et nous référant à la situation ivoirienne, nous considérerons comme "non structurées" toutes les activités économiques non agricoles qui ne sont pas enregistrées auprès d'organes de l'Etat (Administration fiscale, Comptabilité Nationale...). Par là-même, elles échappent aux statistiques habituelles. Si c'est l'inexistence de données statistiques régulières qui permet de définir ces activités, c'est bien l'éloignement par rapport au champ d'action habituel de l'Etat qui en est le caractère essentiel. Il est dès lors intéressant de s'interroger sur les raisons de l'expansion de ces activités (dont on aura précisé les formes d'enregistrement -statistiques ou fiscales- qui nous permettent d'appliquer notre définition) dans un pays comme la Côte d'Ivoire.

Nous considérons que la non-adhésion aux normes imposées par l'Etat (c'est-à-dire l'ignorance des obligations en matière de Comptabilité, en matière fiscale, de droit du travail etc...) résume les caractéristiques les plus importantes des activités non structurées et fournit un critère qui permet de saisir l'essentiel, qui est aisément discernable, et enfin qui peut être utilisé pour la mesure de ces activités.

De nombreuses recherches ont privilégié l'étude de l'atelier artisanal parmi d'autres formes d'activités non structurées, généralisant ses caractéristiques et lois de fonctionnement. Ayant délimité le champ couvert par ces activités de manière très large, il nous paraît nécessaire d'identifier les diverses formes qu'elles peuvent prendre et de caractériser chacune de ces formes plutôt que l'ensemble (cette typologie des activités nous amène aussi à définir un "secteur intermédiaire" très dynamique, proche du secteur moderne mais possédant de nombreuses caractéristiques des activités non structurées, notamment dans le comportement des entrepreneurs). Nous soulignons aussi l'importance des activités "non localisées" qui emploient une part croissante de la main-d'œuvre, ainsi que les activités non structurées en milieu rural, souvent négligées. Une telle typologie vise à situer chaque forme d'activité non structurée par rapport à un ensemble plus vaste, et à relativiser les lois ou caractéristiques mises à jour, et qui ne concernent que l'une d'entre elles.

Si l'on peut décrire les diverses formes d'activités, il reste très difficile d'évaluer leur importance. C'est par une étude de l'emploi en référence à l'ensemble de la population, donc en utilisant les statistiques démographiques, qu'on peut le plus facilement proposer des estimations quantitatives. Mais il faut alors s'interroger sur les concepts utilisés dans les statistiques démographiques, notamment pour la mesure de l'activité et du chômage. En effet, la sous-évaluation constante des activités non structurées provient en partie de l'inadéquation des outils de mesure. La comparaison de la population active ajustée avec l'emploi tel qu'il ressort des statistiques d'entreprises nous donne une première estimation de l'emploi dans les activités non structurées, que l'on peut affiner par une étude plus précise des variables démographiques et d'autres sources statistiques. Si une telle étude reste approximative, elle permet néanmoins d'estimer la part de l'emploi dans des activités non structurées et de leurs différentes formes dans l'emploi global, et d'autre part de mettre à jour les principales tendances dans l'évolution des formes d'emploi. Ainsi, en Côte d'Ivoire, malgré une croissance rapide des activités du secteur moderne, les activités non structurées emploient de plus en plus d'actifs, et ce sont les formes non localisées en milieu urbain (marchés, activités de rues, etc...) qui, de plus en plus, connaissent le développement le plus spectaculaire.

Une telle situation, dans un pays par ailleurs souvent présenté comme modèle, devrait à notre avis contribuer à développer l'intérêt pour ces formes d'activités. Elle devrait aussi mener à une révision des modèles de développement qui privilègient la croissance industrielle, et par conséquent, à une adaptation des politiques qui s'en inspirent.

Introduction

1. La recherche sur les activités non structurées

Le développement rapide et incontrôlé d'activités économiques "informelles" ou "non structurées" en milieu urbain dans les pays en voie de développement a suscité un intérêt nouveau de la part des chercheurs et organismes d'intervention, intérêt qui s'est traduit par de nombreux travaux sur le sujet. Depuis presque une quinzaine d'années, les études de cas se sont multipliées, alors que parallèlement s'effectuaient des recherches statistiques et parfois, des tentatives de collecte de données sur une grande échelle. Ces travaux avaient principalement pour objectif de mieux comprendre ces activités, de les cerner et de mesurer leur importance. La collecte de données sur l'emploi, type de données le plus facile à rassembler, a ainsi pu donner une première idée de l'importance de ce qu'il est convenu d'appeler le "secteur non structuré" ou "secteur informel" (la différence des termes n'est qu'une question de traduction de l'anglais "informal").

Les études de cas, souvent limitées à un métier, un quartier ou une forme d'exercice de ces activités, permettaient alors de connaître le fonctionnement interne de ces activités, et éventuellement de dégager des lois de fonctionnement. Les informations collectées remettaient en cause les modèles de développement antérieurs, qui voulaient que le "secteur non structuré" urbain ne soit qu'une extension du "secteur traditionnel" rural, reflétant alors un transfert du sous-emploi du milieu rural vers le milieu urbain. Sans remettre fondamentalement en cause ce schéma, mais en proposant une vision très modifiée des problèmes dont il rend compte, les résultats de ces travaux entraînaient des conséquences notables pour la définition d'une politique de développement. En particulier, le Bureau International du Travail soulignait en 1972, c'est-à-dire au tout début des recherches sur ce sujet, les effets positifs que jouait le "secteur non structuré" pour l'emploi et la redistribution du revenu. Il exhortait donc les autorités politiques à ne plus considérer ces activités comme nuisibles, et au contraire, tentait de mettre sur pied des mesures visant à encourager les plus dynamiques d'entre elles.

Il nous semble que pendant cette période, et malgré ces changements d'appréciation, les analyses sur le "secteur non structuré" sont, de la part des économistes, encore tributaires des schémas théoriques anciens, que ce soit des schémas néo-classiques ou libéraux (appelés dualistes par leurs adversaires), ou marxistes (recherches sur l'articulation des modes de production et la soumission des modes -ou formes- de production précapitalistes au mode de production capitaliste). Les études de terrains, dont un bon nombre sont le fait de géographes qui étudient la dynamique des activités non structurées dans les villes, ou de sociologues, qui s'intéressent entre autres choses aux phénomènes d'acculturation, visent en général à confirmer des hypothèses antérieures aux recherches. Ainsi, la faiblesse des revenus dans le "secteur non structuré" n'est pas mise en cause, tandis que l'hypothèse d'un "chômage déguisé" important est érigé en certitude, quand bien même cette notion reste imprécise et non mesurée. Mais elle a le mérite de s'inscrire dans les schémas théoriques existants.

Les travaux sur le "secteur non structuré", et en particulier les enquêtes de terrain, ont tout de même apporté de nombreux éléments intéressants, et aboutissent à une amélioration évidente des connaissances sur le sujet, voire sur les économies des pays en voie de développement en général.

Les principaux aspects de ces recherches sont les suivants :

- mise en lumière de nombreuses caractéristiques du "secteur non structuré" et de son fonctionnement;
- meilleure délimitation de l'objet de la recherche, à défaut d'une plus grande rigueur dans sa définition;
- amélioration et adaptation progressive des méthodes de collecte;
- prise en considération par les Gouvernements, les planificateurs et d'une façon générale par

tous les intervenants (y compris la Banque Mondiale) de l'importance et de l'aspect positif du "secteur non structuré".

Mais dans le même temps, ces travaux connaissaient des limites liées, comme nous l'avons vu, à des présupposés sur l'économie et la société des pays en voie de développement. Schématiquement, on peut résumer ainsi ces limites :

- Le cadre de ces études est restreint : le plus souvent, les travaux de terrain sont limités à un échantillon de personnes d'une même profession, ou d'un même quartier. De plus, les enquêtes de type anthropologique ne recherchent pas la représentativité statistique, ce qui interdit la généralisation de leurs résultats. Ces enquêtes, moins que toutes autres, ne doivent être extrapolées. Mais surtout, ces enquêtes sont en général limitées à une forme d'activités non structurées (ce sont les ateliers artisanaux du textile, de la menuiserie ou de la mécanique, qui ont ainsi connu le plus les faveurs des chercheurs). Les conclusions de telles études ne peuvent en aucun cas s'appliquer à l'ensemble des activités non structurées, qui comprennent également des activités de rues, sur les marchés ou à domicile, des activités itinérantes etc... dont les modes de fonctionnement et les caractéristiques diffèrent. Pourtant, il est fréquent de voir présentées des caractéristiques du "secteur non structuré", qui n'en concernent qu'une partie.

Des recensements "exhaustifs" d'établissements ou des enquêtes statistiques "représentatives" ont ainsi été limités à une catégorie d'activités seulement. Le danger est grand, si les résultats de tels travaux sont appliqués à tout le "secteur non structuré", d'aboutir à une vision restrictive et fausse de ce secteur. On peut citer en illustration les enquêtes du B.I.T. en Afrique Francophone. Le "secteur non structuré moderne", que ces enquêtes ont circonscrit, n'est qu'une petite partie de l'ensemble des activités non structurées, et ressemble davantage à une extension de la notion de PME qu'à un concept nouveau. Les politiques de promotion de certaines de ces activités recommandées à la suite de ces travaux risquent de marginaliser d'autres formes d'activités non structurées, rendant plus aléatoires les possibilités de revenu que ces dernières procurent à une partie de la population (voir par exemple Nihon [1980]).

- La recherche des caractéristiques s'est parfois faite au détriment d'une réflexion sur la signification du développement des activités non structurées dans le Tiers-Monde. En particulier, il n'existe toujours pas de définition reconnue du "secteur non structuré" qui soit satisfaisante, aussi bien d'un point de vue pratique (pour la collecte d'informations, bien que d'importants progrès aient été faits dans ce domaine) que d'un point de vue théorique, c'est-à-dire comme élément d'un ensemble plus large constitué par les sociétés en voie de développement, elles-mêmes partie intégrante d'une économie à l'échelle planétaire. Certes, des analyses ont vu le jour, mais, malgré d'indéniables apports, elles restent le plus souvent prisonnières, comme on l'a vu, de présupposés sur les sociétés en voie de développement, ainsi que des limites des travaux réalisés. Lorsque le planificateur décide de s'intéresser à ces activités, il reste le plus souvent démunis, ne disposant pas d'outil d'analyse.

- En illustration de ces deux points, on peut constater que les travaux sur le "secteur non structuré" restent le plus souvent cantonnés au domaine urbain, et qui plus est, au domaine "sub-urbain". Ceci signifie que le "secteur non structuré" est presque toujours considéré comme un phénomène lié à la pauvreté urbaine, comme étant une réponse des masses à leur situation de pauvreté. Les activités non structurées (non agricoles) en milieu rural sont ainsi négligées.

- L'étude de ce secteur en référence constante au secteur moderne empêche de voir sa dynamique propre et les facteurs de son évolution. Il en est ainsi lorsqu'on le considère comme un secteur refuge pour ceux qui ne peuvent trouver d'emploi dans le secteur moderne, quand bien même cela est infirmé par les observations.

- L'absence de travaux de synthèse ou de présentation des activités non structurées dans leur globalité est à notre avis responsable de fourvoiements et d'insuffisances dans les conclusions des études partielles. Il faudrait situer les études effectuées (pour chaque pays, pour chaque cas) dans un cadre qui incluent toutes les activités non structurées ; d'où l'importance d'une définition dont le premier objectif soit de circonscrire le champ d'application des activités non structurées, puis dans un deuxième temps, de décrire les formes d'activités observées, et les caractéristiques de ces formes. La mesure du "secteur non structuré" n'est possible qu'après que le champ a été circonscrit, et qu'une typologie des activités a été dressée.

2. Le renversement des points de vue sur le secteur non structuré

C'est la conjonction des études de cas et des approches macro-économiques qui explique le renversement des points de vue sur le "secteur non structuré". L'exemple le plus frappant en est l'expérience menée en Tunisie: la prise en compte du "secteur non structuré" dans la Comptabilité Nationale a été rendue possible au moyen d'enquêtes de branches, dont les résultats pouvaient être extrapolés grâce à un recensement exhaustif des établissements, mais dont la méthodologie, et notamment le choix judicieux des questions, reposait sur des enquêtes monographiques menées précédemment (Charmes [1982]; voir chapitre 2, section 2). C'est par une telle approche que l'on peut prendre la mesure du "secteur non structuré" et confirmer ou infirmer les hypothèses de travail.

Il semble que cette vision à la fois macro-économique et anthropologique, en même temps que les résultats statistiques auxquels elle a donné lieu, orientent la recherche dans des directions nouvelles, par un renversement des points de vue.

Sur quels aspects du "secteur non structuré" peut-on parler de renversement des points de vue? Ce sont principalement ceux que les recherches précédentes avaient occultés ou n'avaient pas su mesurer. L'étude des revenus en est une illustration. Bien que l'importance du "secteur non structuré" pour la génération et la redistribution de revenu ait été soulignée (il s'agit même des aspects qui sont à l'origine du concept, dans Hart [1973]), l'hypothèse est toujours que ces revenus constituent un pis-aller, un minimum de subsistance pour une population pauvre qui ne réussit pas à trouver à s'employer dans le secteur moderne. Il est même supposé que le salaire minimum légal est trop haut pour refléter l'équilibre du marché du travail, et que les bas revenus du "secteur non structuré" traduisent le salaire réel d'équilibre de ce marché. Or les données disponibles sur les revenus dans le "secteur non structuré", quand elles existent, sont systématiquement sous-évaluées, que ce soit par la Comptabilité Nationale, ou dans des enquêtes le plus souvent mal adaptées à la connaissance des revenus. Ainsi, en Côte d'Ivoire, il y a depuis longtemps des études sur divers aspects du "secteur non structuré". Mais à notre connaissance, très peu de ces études présentent des données sur les revenus, à l'exception de celles qui utilisent des enquêtes anciennes de Comptabilité Nationale (et de celles qui collectent des informations fantaisistes), pérennisant ainsi la sous-évaluation des revenus. Nous pourrions ajouter que les études qui ont fourni des indications sérieuses sur cette question n'ont pas eu beaucoup d'écho. Par exemple, Gilles Rœderer écrit à propos des tailleurs d'Abidjan: "la pauvreté des tailleurs est relative compte tenu du salaire minimum égal à 25.000 CFA en Côte d'Ivoire. 60% des tailleurs consacrent plus de 50.000 CFA à leurs dépenses domestiques, et 20% plus de 100.000 CFA" (Rœderer [1979], page 75).

Un autre exemple, lié au premier, est la prétendue situation d'attente dans laquelle se trouveraient les travailleurs du "secteur non structuré", désireux de rentrer dans le secteur moderne. En Côte d'Ivoire, les migrations les plus fortes en volume sont le fait d'étrangers, et les dernières vagues de migration de mauritaniens par exemple, ne peuvent absolument pas s'expliquer par leur désir d'obtenir un emploi dans le secteur moderne, puisque celui-ci, du fait des mesures d'ivoirisation des emplois, leur est de toute façon fermé.

Parallèlement, le volume de chômeurs enregistrés dans les pays d'Afrique Noire reste très bas, ce qui est contradictoire avec les hypothèses des modèles ou des théories sur le "secteur non structuré". C'est donc l'enregistrement du chômage qui est mis en cause et la notion de chômage déguisé (complémentaire, de celle de sous-emploi) permet de justifier des hypothèses non démontrées. Ainsi, la mission du B.I.T. en Côte d'Ivoire (Joshy, Lubell, Mouly [1976]) pose un taux de chômage de 20% à Abidjan, taux qui n'est qu'une hypothèse. Le Plan 1981-1985 (Côte d'Ivoire [1983]) reprend ces chiffres en estimant un taux de chômage et un volume de chômeurs (les termes employés sont "excédent de main-d'œuvre") du même ordre, quand bien même les statistiques démographiques n'en enregistrent que le tiers. Refaisant le même calcul à partir de données démographiques plus récentes, et utilisant deux sources différentes qui concordent à ce sujet, non seulement nous ne trouvons aucune raison de nier les taux de chômage enregistrés (de l'ordre de 6 à 7% de la population active pour le seul milieu urbain), mais en plus, nous constatons que dans les références précédentes, le volume d'actifs avait été sous-estimé de façon significative (voir chapitre 3).

Ces indications devraient changer la conception dominante du "secteur non structuré" et modifier, si ce n'est transformer, les modèles théoriques et les politiques qui s'en inspirent. On ne peut plus considérer que le "secteur non structuré" soit un secteur refuge et se confondre avec la pauvreté urbaine. Ainsi à

Niamey, 37% des tabliers (il s'agit de commerces de rues) seulement seraient prêts à accepter un emploi salarié (PECTA [1983], cité par Charmes, Couty, Winter, [1984]). Les revenus moyens des entrepreneurs du "secteur non structuré" sont nettement supérieurs au salaire minimum légal (5 fois supérieurs en Tunisie, près de 8 fois à Niamey). Les salariés du "secteur non structuré" touchent dans ces deux cas plus de 90% du salaire minimum, mais ils ont un âge en moyenne bien inférieur à celui des salariés du secteur moderne, différence qui justifierait des écarts bien plus importants (*ibid.*).

On ne dispose pas de semblables indications pour la Côte d'Ivoire, si ce n'est qu'en 1978, l'Enquête Budget-Consommation fait état d'un revenu moyen de l'entrepreneur du "secteur traditionnel" double du salaire minimum légal. Que doit-il en être pour les artisans du haut de l'échelle dans le "secteur non structuré"?

Ces chiffres ne devraient pas surprendre. C'est le contraire qui était surprenant. A Abidjan, le moindre loyer dans des quartiers périphériques est de 15.000 francs CFA par mois. Même une "chambre" en tôles de deux mètres sur trois, sans eau ni électricité, coûte au moins 5.000 francs CFA mensuels dans des quartiers pauvres. Les prix de location des échoppes de tailleurs à Treichville sont bien plus élevés. La location, l'électricité, la patente municipale, tout cela donne des frais incompressibles d'au moins 30.000 francs mensuels. Pourtant, si l'on rapporte la valeur ajoutée indiquée par la Comptabilité Nationale au nombre de travailleurs de cette branche, pour l'artisanat, on obtient un montant dérisoire (4.000 francs CFA par mois et par travailleur approximativement pour l'année 1979, ou encore 9.000 francs CFA par travailleur "indépendant" -les apprentis et aides familiaux ne touchant rien-), la valeur ajoutée étant encore supérieure au revenu de ces travailleurs. Ces chiffres, totalement absurdes, sont pourtant du type de ceux sur lesquels reposaient les premières analyses du "secteur non structuré".

Un aspect de la vie quotidienne donne la mesure de ce renversement. On voit de plus en plus de salariés du secteur moderne chercher un travail supplémentaire dans une activité non structurée. Un très grand nombre de femmes de petits fonctionnaires travaillent dans le "secteur non structuré", non seulement pour "arrondir les fins de mois", mais surtout pour subvenir aux besoins ordinaires du ménage. Un petit fonctionnaire gagnant 40.000 francs CFA par mois, souvent avec une demi-douzaine d'enfants à nourrir, habiller et éduquer, ne s'en sortirait pas dans les conditions que nous avons décrites, si sa femme n'avait pas une occupation suffisamment rémunératrice. Et l'on voit les fonctionnaires moyens emprunter de l'argent pour ouvrir un "ménage" (restaurant typiquement ivoirien situé en général dans des cours d'habitation; les ménages sont réputés rapporter beaucoup d'argent) ou acheter un taxi, ou bien des travailleurs du secteur privé louer l'outillage de leur patron en dehors des heures de travail, pour des commandes personnelles. Il est remarquable qu'en Côte d'Ivoire, malgré les mesures de promotion prises dans certaines branches pour le développement des petites entreprises, de telles initiatives se déroulent le plus souvent sans tenir compte de ces divers avantages (qui semblent intéresser plutôt des hauts fonctionnaires), c'est-à-dire en dehors de la sphère d'intervention de l'Etat.

Le développement considérable de la pluri-activité dans des pays du Tiers-Monde (ou au moins en Afrique Noire) ne peut s'expliquer dans un cadre théorique qui fait du "secteur non structuré" un secteur de sous-emploi, ou de subsistance des plus pauvres...

C'est donc dans une nouvelle direction que devraient s'orienter les recherches sur le "secteur non structuré", en abandonnant les a priori que les faits infirment, et dans l'optique d'une amélioration de la théorie économique du développement et surtout des politiques qu'elles inspirent. Le renversement des points de vue sur le "secteur non structuré" devrait en effet bouleverser certains aspects de la politique économique à son égard, mais aussi, d'une manière générale, les stratégies de développement à plus long terme.

3. La nécessité d'une approche macro-économique

Les activités non structurées prennent de plus en plus d'ampleur dans les pays d'Afrique Noire et même en Côte d'Ivoire, où le secteur moderne s'est développé rapidement. La part de la population employée dans des activités non structurées a crû à un rythme supérieur à celui des emplois du secteur moderne. En temps de crise, c'est-à-dire, pour la Côte d'Ivoire, depuis 1979, il est probable que la croissance des activités non structurées se poursuit, alors que le secteur moderne débauche. Nous n'avons malheureusement pas d'éléments suffisants pour le montrer clairement, encore moins pour le mesurer, mais des indications diverses concordent à ce sujet. Ce qui est encore plus difficile à savoir, c'est la réponse à la question suivante: quelles sont les formes d'activités, (et dans quelles branches) qui se développent le plus vite, et dans quel contexte? Alors que des entreprises du secteur moderne ferment, il est en effet primordial de savoir s'il y a déplacement de l'activité vers des formes non structurées. Il est possible que dans certaines branches, le ralentissement de l'activité dans le secteur moderne s'accompagne d'un ralentissement (mais dans quelles proportions?) des activités non structurées de la même branche, alors que dans d'autres cas, ce sera l'effet inverse.

Ainsi le secteur moderne du bâtiment et des travaux publics a-t-il perdu la moitié de ses effectifs en deux ans et connu une chute de son chiffre d'affaires de 35 % (entre 1979 et 1981). Il semble que les PME (prises dans leur ensemble) aient bien résisté à cette chute dans un premier temps, avant de subir ensuite les effets de la crise. Qu'en est-il des tâcherons "informels", qui sous-traitaient souvent avec le secteur moderne, mais qui ont aussi leur propre marché? Y-a-t-il eu une baisse générale de la demande de construction individuelle, ou seulement un déplacement de cette demande du secteur moderne vers les activités non structurées? Autant de questions pour lesquelles on ne peut guère faire que des hypothèses de réponses (voir chapitre 2, section 3). Comme nous l'avons vu, c'est la conjonction d'études monographiques et d'opérations statistiques au niveau national, aussi bien auprès des établissements que des ménages, qui permet de présenter une vision complète des activités non structurées. Il est évident que tous ces travaux doivent être menés pour le même objectif, en utilisant les mêmes concepts, les mêmes classifications, etc... Or, si en Côte d'Ivoire on dispose de nombreuses études de cas (études de branches, monographies d'ateliers, monographies urbaines etc...), ainsi que de travaux statistiques à l'échelle de la nation (principalement un recensement des établissements en 1976, mais aussi recensement ou enquêtes démographiques, enquêtes budget-consommation etc...), il serait impossible d'y trouver une quelconque cohésion pour l'objectif qui est le nôtre, à savoir la connaissance des activités non structurées dans l'ensemble de l'économie. Ces travaux multiples, exécutés à des époques et en des lieux différents, traitent d'unités diverses, avec des nomenclatures particulières à chaque étude. Il n'est pas de synthèse possible, et les recouplements sont hasardeux. Les matériaux dont on dispose en Côte d'Ivoire ne permettent donc pas de présenter à l'heure actuelle les activités non structurées dans une optique de Comptabilité Nationale.

Toutefois, ces travaux nous donnent des informations qu'il serait dommage de négliger sur des aspects ou des formes d'activités non structurées. Dans certains cas, il est possible d'avoir des éléments chiffrés. Mais surtout, la profusion (relative) des sources d'informations et même des sources statistiques nous donne un éclairage sur la variété des activités non structurées. Renonçant donc à bâtrir un édifice nouveau et à apporter des mesures, il nous est paru utile de "mettre de l'ordre" dans cette auberge espagnole que constitue le "secteur informel" en Côte d'Ivoire, nous appuyant donc sur les informations existantes. Cette opération nous faisait réfléchir sur ce que voulait dire ce phénomène de "non structuration" en Côte d'Ivoire, et nous amenait à le circonscrire pour enfin tenter de le définir. Nous n'avons pas collecté de nouvelles informations, mais utilisé pour notre objectif des informations existantes qui n'étaient pas traitées jusqu'ici dans ce sens. C'est le cas des fichiers administratifs, notamment le fichier des contribuables et des patentés dont nous avons effectué le premier traitement à des fins statistiques; c'est également le cas des patentés municipales collectées dans les mairies d'Abidjan, et qui étaient utilisées pour la première fois en vue de dénombrer les petits établissements; c'est enfin le cas de statistiques démographiques que nous avons étudiées pour obtenir des informations sur l'emploi.

Toutes ces informations ont été rassemblées en vue de présenter une vue générale et

cohérente des activités non structurées en Côte d'Ivoire. C'est donc une démarche inverse de celle de la monographie, démarche que nous voudrions complémentaire. En effet, notre présentation ne se suffit pas à elle-même et serait une coquille vide si elle n'était pas complémentaire de travaux plus spécifiques. Mais nous souhaitons aussi que le cadre d'analyse que nous proposons, et qu'après trois années de travail dans les services de l'Administration ivoirienne chargés de l'étude et de la promotion de l'artisanat et des PME, nous estimons le mieux à même de rendre compte de la réalité ivoirienne, nous souhaiterions que ce cadre puisse servir tout d'abord à une lecture des activités non structurées en Côte d'Ivoire, ensuite à guider les études de cas et attirer l'attention sur les zones d'ombre.

Peut-être que, malgré quinze ans d'étude du "secteur non structuré", sa connaissance est encore si imparfaite que la priorité devrait être donnée aux études de cas, sur le terrain. Nous pensons en effet que la meilleure approche est une approche pragmatique (et donc modeste), une recherche minutieuse des faits. Mais il nous semble utile de situer d'ores et déjà les diverses formes d'activités non structurées dans un contexte global. Notre expérience nous a guidé dans ce sens et nous souhaitons qu'elle ne soit pas inutile.

4. Plan de la thèse

Nous présentons notre travail en trois chapitres, qui sont trois étapes qui se suivent logiquement. Tout d'abord, nous étudions les diverses approches et définitions du "secteur non structuré" dont nous évaluons l'intérêt et les limites en tâchant de les replacer dans leur contexte. Ceci nous amène à ne pas proposer de définition par l'énoncé des caractéristiques du "secteur non structuré", mais plutôt à chercher à circonscrire de manière claire et simple l'objet de la recherche. C'est alors qu'il est possible de présenter certaines caractéristiques générales des activités non structurées.

L'étape qui suit la délimitation des activités non structurées est une démarche taxinomique, qui, après avoir insisté sur la variété et la complexité de ces activités, vise à "mettre de l'ordre", à proposer des regroupements pertinents en quelques catégories afin de mieux saisir la réalité. On peut décrire ces catégories en Côte d'Ivoire avec davantage de précisions que pour un "secteur informel" fourre-tout, et donner des caractéristiques qui varient d'une forme d'activités à l'autre.

L'étude des statistiques démographiques nous permet enfin d'évaluer le volume de l'emploi dans des activités non structurées en Côte d'Ivoire. La comparaison de ces données issues de statistiques démographiques avec celles des statistiques d'établissements, malgré de nombreuses difficultés méthodologiques, rend possible une estimation en nombre d'emplois des catégories d'activités précédemment définies.

Cette "grille de lecture" des activités non structurées en Côte d'Ivoire trouve son sens dans l'analyse de la politique de l'Etat à leur égard. Nous conclurons en nous interrogeant sur le bien fondé des mesures prises (ou en projet) en insistant sur la distinction selon le type d'activité et au regard des objectifs avoués.

CHAPITRE 1

L'approche des activités non structurées

section 1: Approches et définitions

section 2: La mesure des activités non structurées

Présentation

Le concept de "secteur non structuré" est apparu au début des années 1970 pour tenter d'expliquer le développement rapide d'activités économiques en dehors des cadres d'intervention de l'Etat. C'est l'explosion démographique des villes du Tiers-Monde qui en a été le principal révélateur. Des chercheurs puis des organismes internationaux (en particulier le B.I.T.) ont essayé de comprendre comment la population urbaine nouvellement arrivée pouvait survivre, alors qu'elle ne trouvait pas à s'employer dans le secteur moderne.

Les recherches sur le "secteur non structuré" ont voulu montrer ses aspects positifs pour l'emploi, la création et la redistribution du revenu. Elles se sont principalement attachées à mettre en lumière ses caractéristiques (petite échelle des opérations, absence d'organisation, rareté du salariat etc...) sans pour autant le définir rigoureusement. De ce manque de définition résulte un certain nombre de confusions, dont la tendance à privilégier une forme d'activité non structurée (l'atelier artisanal) n'est pas la moindre. Le risque d'oublier ou d'exclure du bénéfice des mesures proposées les autres formes d'activités non structurées est la conséquence d'une telle approche.

Nous pensons qu'il faut avant tout délimiter clairement le champ couvert par ces activités. Ce champ comprend l'ensemble des activités économiques qui ne respectent pas les obligations et règlements que la Puissance Publique édicte (fiscalité, cotisations sociales...). Ces activités sont par conséquent exclues du cadre habituel des statistiques et ignorées de l'Administration.

L'absence d'outil statistique adéquat rend difficile les tentatives de mesure des activités non structurées. Néanmoins, l'utilisation de diverses sources d'informations ainsi que les recherches de plus en plus nombreuses sur ce sujet permettent quelques estimations. En Côte d'Ivoire, les activités non structurées emploient plus de la moitié des actifs non agricoles en milieu urbain. L'estimation minimale en ce qui concerne la production artisanale serait de 13% de celle du secteur secondaire

Section 1: APPROCHES ET DEFINITIONS

1.1 Les origines du concept de "secteur non structuré"

1.1.1. L'urbanisation dans les pays du Tiers-Monde

Bien que l'appellation de "secteur non structuré" ne date que de 1971 (en considérant que c'est la traduction -utilisée par le B.I.T.- du terme anglais "informal sector"), les préoccupations qui ont été à l'origine des travaux sur le "secteur non structuré" sont plus anciennes. Ce sont les effets de l'urbanisation accélérée dans les pays en voie de développement qui en ont été le principal révélateur. Le chômage, la délinquance, la pauvreté dans les cités du Tiers-monde ont bien été étudiés par les sociologues d'Amérique Latine depuis longtemps. Des travaux sur l'urbanisation ont suivi en Asie, et plus récemment en Afrique. Mais c'est la persistance paradoxale d'un taux de chômage relativement faible, alors que l'industrialisation, malgré une croissance forte, était incapable d'absorber la main-d'œuvre nouvellement arrivée dans les villes, qui a amené les sociologues, puis les économistes, et enfin les responsables politiques à s'interroger sur le "secteur non structuré". Dès lors, l'angle d'observation des problèmes urbains changeait, et, de l'étude de la marginalité, on passait davantage à l'étude de la participation du "secteur non structuré" à l'économie nationale.

a) La marginalité dans les villes

L'existence de larges couches de la population urbaine vivant dans des conditions misérables a inspiré, principalement à des auteurs d'Amérique Latine où l'urbanisation est plus ancienne, des théories sur la "marginalité". Bien que faisant référence à une situation qui avait prévalu dans les pays industrialisés au XIX^e siècle (afflux de migrants à la recherche d'un emploi dans les villes), ces théories mettent l'accent sur l'aspect spécifique de la marginalité dans les pays en voie de développement d'aujourd'hui. En Amérique Latine, c'est l'essoufflement de la croissance économique, alors qu'une classe ouvrière organisée et bien intégrée à la société existe déjà, et que les migrants continuent d'affluer vers les villes, qui explique l'apparition de marginaux. Les théoriciens de la marginalité définissent ce concept comme propre aux pays en voie de développement en situation de dépendance.

La marginalité n'a de sens que par rapport à une norme, qui est celle de la cité et des valeurs qui sous-tendent son organisation sociale. En Afrique, il n'est pas évident que les valeurs du monde citadin "moderne" soient dominantes au point que les ruraux se sentent exclus ou marginalisés (les valeurs traditionnelles africaines sont essentiellement rurales). La plupart des auteurs tombent d'accord sur le fait que, contrairement à la cité latino-américaine, la ville africaine n'est pas coupée de la société rurale et n'en rejette pas les valeurs. De ce point de vue, les théories sur la marginalité semblent difficilement transposables en Afrique [1].

[1] Ikonikoff et Segal [1980] exposent les conditions dans lesquelles se sont développées les théories sur la marginalité et ce qui les distinguent des conditions d'apparition du concept de "secteur non structuré". Ils expliquent que les industries latino-américaines produisent depuis longtemps des biens de grande consommation qui sont consommés par les classes pauvres, si bien que l'artisanat a perdu tout marché. En Afrique par contre, la faiblesse de l'industrie permet à l'artisanat local de conserver une partie du marché.

L'évolution des grandes villes africaines est si rapide qu'il serait présomptueux de généraliser et de préjuger de leur évolution. La littérature sur les villes africaines, et particulièrement sur les valeurs de la société traditionnelle dans la ville, est assez considérable (voir par exemple Gibbal [1974], cette référence s'appliquant à la ville d'Abidjan, ainsi que de nombreux articles du numéro spécial de la revue Autrement [1984]). Ne voulant pas trop nous éloigner de notre sujet, nous ne faisons que suggérer que les théories sur la marginalité en Amérique Latine ne sont pas à même de décrire la réalité des activités non structurées en Afrique, et particulièrement en Côte d'Ivoire (voir chapitre 2, section 3).

De plus ces thèses négligent les activités productives des "exclus", et donc la création et la redistribution de revenus, alors que c'est un aspect fondamental et essentiel du concept de "secteur non structuré". Il n'est pas étonnant qu'à la marginalité soient surtout associées des formes d'activités clandestines ou proches de la délinquance (prostitution, vol, trafics divers...). Ces thèses conduisent à isoler une fraction de la société, alors que l'étude du "secteur non structuré" aboutit au contraire à souligner la participation de cette partie de la population à l'économie nationale.

Les thèses sur la marginalité ont beaucoup influencé certaines présentations du "secteur non structuré", et sont à notre avis à l'origine de quelques confusions qui existent lorsqu'il s'agit de définir l'objet de la recherche. En effet, la population des marginaux est en général comprise dans le domaine d'étude du "secteur non structuré", mais celui-ci est plus large. Le "secteur non structuré" comprend des activités illégales et des petits métiers de survie exercés par une population aux conditions de vie misérables. Mais il ne s'agit là que d'un aspect du "secteur non structuré" et l'on aurait tort de réduire ce concept à l'une de ses composantes seulement. L'étude du "secteur non structuré" n'est pas l'étude de la pauvreté urbaine.

b) Apparition du concept de "secteur non structuré"

Le concept de "secteur non structuré" apparaît au début des années 1970 et la première formulation en est donnée en Septembre 1971 dans un conférence de Keith Hart [1973]. La problématique adoptée est que les activités informelles de la population marginalisée possèdent une capacité autonome pour générer des revenus. Il faut souligner que Hart aborde la question sous l'angle des revenus, et non des individus, une même personne pouvant percevoir des revenus "formels" et "informels". Ce phénomène de la pluri-activité, explique-t-il, est très répandu à Accra et fausse les statistiques d'emploi. La nécessité pour les individus de rechercher une seconde activité informelle provient donc de la faiblesse des remunerations du secteur moderne.

Si ce concept connaît une telle fortune, c'est qu'il comble un vide et fournit un outil commode d'analyse au bon moment. Mais cette fortune vient surtout de la consécration immédiate que ce concept reçoit en étant utilisé dans le rapport du B.I.T. sur le Kenya en 1972, rapport qui sera discuté au Parlement de Nairobi. Le B.I.T. utilisera par la suite le concept de "secteur non structuré" systématiquement, en tentant, au fur et à mesure de ses investigations empiriques, de lui donner un contenu plus rigoureux.

Il est intéressant de s'interroger sur l'environnement qui prévalait lors de l'apparition de ce concept. Le début des années 1970 est encore une période de forte croissance (encore que ce ne soit pas le cas au Kenya), mais l'optimisme qui prévalait dans les années soixante a fait place à des interrogations sur les politiques de croissance du PNB à tout prix. L'essoufflement de l'aide internationale, la situation de dépendance des pays dont l'économie repose sur un ou deux produits d'exportation et enfin les limites de l'industrialisation par substitution d'importations conduisent les économistes à remettre en cause le schéma classique de la croissance. En particulier, on se penche sur le sort des plus démunis, et sur les moyens de mieux répartir les fruits de la croissance. Jusque là, les politiques inégalitaires de revenus étaient justifiées par la nécessité de constituer une épargne qu'un nivellation des revenus aurait rendue impossible (tous les revenus auraient été consacrés à la satisfaction de besoins essentiels de la population, et les ressources nécessaires à l'investissement auraient manqué). Or, il s'avère que les catégories à hauts revenus dans les pays en voie de développement épargnent peu (ou transfèrent leur épargne à l'étranger) et dépensent beaucoup, notamment en biens de luxe importés. C'est pourquoi la "satisfaction des besoins essentiels" de la population des pays en voie de développement devient un objectif de politique économique. C'est donc dans un contexte de croissance économique, mais en même temps de remise en cause des conséquences et des objectifs de cette croissance, qu'apparaît le concept de "secteur non structuré" (voir Blanchet [1980] et Bromley, ed., [1979]).

D'autre part, le "secteur non structuré" est présenté au début comme un phénomène spécifiquement urbain. On considère que le sous-emploi urbain, qui déjà est à l'origine du concept de marginalité, est une preuve de la faillite (au moins partielle) des modèles de développement basés sur la grande industrie. La résorption du chômage et du sous-emploi devient donc également un objectif prioritaire des politiques économiques.

Le concept de "secteur non structuré" permet de donner un contenu positif (importance pour l'emploi, la distribution de revenus et la satisfaction des besoins essentiels) à un phénomène jusque là

considéré comme largement négatif.

On peut considérer que maintenant le concept de "secteur non structuré" n'est plus forcément lié au milieu urbain et que d'autre part, il est applicable dans un contexte de crise économique. Ces changements d'environnement sont importants et devraient aboutir à une définition plus rigoureuse du concept, afin qu'il ne soit plus lié à une situation précise, et à en étendre la portée pratique pour la définition de politiques économiques adaptées.

Il est tout de suite reproché à Hart et au B.I.T. de ne reproduire qu'une nouvelle dichotomie (structuré/non structuré), qui se substitue à l'ancienne (moderne/traditionnel), ce qui sous-entend que le nouveau concept ne sera pas mieux à même de rendre compte de la réalité que les anciens modèles. La critique se focalise sur le dualisme, et non pas sur la définition du concept lui-même. L'alternative proposée au concept de "secteur non structuré" est en général celui de "petite production marchande", qui revient à reconnaître en partie le même type d'activités, mais dans un cadre théorique différent.

En fin de compte, et c'est là l'essentiel, l'existence d'activités non structurées est reconnue et leurs potentialités de développement sont maintenant étudiées. Les controverses portent plutôt sur le contexte de ce développement éventuel (notamment dans ses aspects théoriques) et les politiques économiques qui en découlent....

Le nouveau concept de "secteur non structuré" risque de faireoublier l'attention dont ont pu être l'objet dans le passé les activités économiques qui s'y rattachent. Ceci est important dans un pays comme la Côte d'Ivoire où l'artisanat a été étudié depuis longtemps et est pris en considération dans la Comptabilité Nationale. De plus, on l'a vu, certaines activités marginales ont déjà été prises en compte par les théoriciens de la marginalité, et, de façon plus pratique, par des organismes d'aide sociale. Des sociologues et anthropologues ont mis à jour des phénomènes que l'on inclut maintenant dans l'étude du "secteur non structuré" : comportement des migrants, réseaux d'entraide etc.... Même l'Administration coloniale avait légiférée à propos du commerce ambulant et des petits artisans (pour les soumettre à l'impôt).

Ce ne sont donc pas les activités non structurées elles-mêmes qui sont nouvelles, mais l'ampleur qu'elles ont prise récemment ainsi que l'analyse (et l'attention) dont elles sont l'objet.

1.1.2. Caractères de l'urbanisation en Afrique noire

a) Le concept de "secteur non structuré" apparaît en Afrique

Après les travaux déjà cités de Hart au Ghana et du B.I.T. au Kenya, l'intérêt pour le "secteur non structuré" en Afrique s'est très rapidement manifesté. C'est que, plus que partout ailleurs, la nouvelle approche des phénomènes économiques et sociaux que permettait le concept de "secteur non structuré" comblait un vide théorique et méthodologique. Le contexte africain rassemblait tous les éléments qui avaient amené à remettre en cause le modèle de Lewis : industrie embryonnaire, croissance urbaine rapide, artisanat dynamique etc... En Afrique particulièrement, les outils de l'économie classique paraissaient insuffisants.

C'est le Bureau International du Travail qui a véritablement lancé la vague des travaux sur le "secteur non structuré" en Afrique. Il a initié de multiples enquêtes et recensements dans divers pays d'Afrique à partir de 1977, précédés d'études plus ponctuelles (en 1973, le B.I.T. réalisait une étude sur Abidjan [Joshi, Lubell, Mouly, 1976], mais ce travail ne donnait lieu à aucune collecte originale; au contraire, les données utilisées pour cette étude étaient très contestables). Parallèlement au B.I.T., des chercheurs et universitaires se penchaient également sur le "secteur non structuré" en Afrique noire à partir du milieu des années 1970.

b) Une urbanisation tardive

L'urbanisation a été beaucoup plus tardive en Afrique noire que dans le reste du monde et la proportion de résidents en milieu rural y était jusqu'à la fin des années 1970 plus forte que partout ailleurs. Depuis cette période, le taux d'urbanisation de l'Afrique tend à dépasser celui de l'Asie. Mais si l'on excepte l'Inde, dont la croissance urbaine est faible et le taux d'urbanisation (23,7% en 1984) plus bas que la moyenne, l'Asie devrait avoir une proportion de citadins supérieure à celle de l'Afrique pendant quelques années

encore. Contrairement à l'Asie ou à l'Amérique Latine, l'Afrique Noire a peu de grandes métropoles (on ne peut guère citer que Lagos ou Kinshasa).

Tableau n°1
Taux d'urbanisation et taux de croissance de la population urbaine
par régions du Tiers-Monde, 1950-2000

Région	1950*	1960	1970	1980	2000
A) Taux d'urbanisation					
Afrique	10,5	15,0	19,5	26,5	41,3
Amérique Latine	40,0	48,0	56,0	63,1	75,7
Asie**	14,5	17,5	21,0	25,4	38,8
Tiers-Monde**	17,6	21,9	26,3	31,8	45,4
B) Taux annuel moyen de croissance urbaine					
Afrique	3,1	5,6	5,4	6,1	5,2
Amérique Latine	4,0	4,7	4,3	3,9	3,0
Asie**	2,7	4,2	4,4	4,3	3,9
Tiers-Monde**	3,2	4,5	4,5	4,4	3,9

* Taux de croissance de 1930 à 1950 ; ** Pays à économie de marché seulement

SOURCE: d'après Bairoch [1983]

De tous les continents, l'Afrique est celui qui a connu la croissance de la population urbaine la plus rapide, cette situation devant se perpétuer au delà de l'an 2000. Certes, partant d'effectifs moins nombreux, la population urbaine pouvait connaître des taux de croissance élevés sans grande conséquence. Mais l'Afrique a maintenant une proportion d'urbains supérieure à celle d'un pays comme l'Inde, et la croissance de la population urbaine devrait se ralentir plus tardivement qu'ailleurs. Ce fléchissement, qui n'est qu'une prévision, se produirait dans le milieu des années 1980, mais les données disponibles actuellement ne permettent pas de le mesurer [1].

Ce retard de l'urbanisation en Afrique noire était dû au retard de l'industrialisation. Toutefois, le rythme de l'urbanisation n'a pas été proportionnel au rythme de l'industrialisation mais beaucoup plus fort (comparativement à ce qui c'est passé dans les années 1930 en Amérique Latine par exemple). Ce phénomène nous paraît être un élément important d'explication du développement du "secteur non structuré".

1.1.3. Le "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire: application du concept

a) Une urbanisation très rapide dans un contexte de croissance économique soutenue

Le contexte que nous venons de décrire, dans lequel apparaît le concept de "secteur non structuré", se retrouve en Côte d'Ivoire, où certains aspects sont plus nettement marqués. En particulier, la croissance urbaine y a été extrêmement rapide, et bien que l'on suppose qu'elle se ralentisse depuis le début des années 1980, on ne s'attend pas à un fléchissement très marqué.

[1] Les données démographiques sur l'Afrique comprennent bien sûr l'Afrique du Nord où l'urbanisation est plus avancée. Le fléchissement attendu de la croissance urbaine devrait toucher en premier lieu les pays les plus urbanisés. Il serait donc retardé en Afrique Noire. Ce ralentissement de la croissance urbaine n'est qu'un phénomène observé à partir d'un certain taux d'urbanisation (entre 30 et 40 %).

Les prévisions les plus diverses concordent sur les tendances à long terme de l'urbanisation du Tiers-Monde; des divergences apparaissent quant au type d'urbanisation (croissance plus rapide des métropoles ou au contraire des villes moyennes) et bien sûr lorsqu'il s'agit de chiffrer ces prévisions (voir le numéro spécial de la Revue Tiers-Monde à ce sujet: Bourcier de Carbon [1983]).

Deux facteurs expliquent cette urbanisation si rapide. D'une part, la croissance du secteur moderne a été plus forte que dans la plupart des autres pays en voie de développement. L'industrie, en particulier, a connu des taux annuels de croissance supérieurs à 10% dans les années 1960 et 1970. Les fortes recettes d'exportation du café et du cacao ont procuré de substantiels revenus à l'Etat, et les investissements publics, concentrés en milieu urbain (à Abidjan et Yamoussoukro principalement) ont favorisé une diffusion du revenu dans les villes.

Tableau n°2
Taux d'urbanisation et croissance urbaine en Côte d'Ivoire,
1965-2000

Date	Taux d'urbanisation	Taux annuel de croissance de la population urbaine
1965	24,5	
1975	32,0	6,4
1980	40,0	8,3
1990	55,0	7,4
2000	65,0	6,0

SOURCES: 1965-1975: Direction de la Statistique [1980]; 1980-2000: d'après Direction du Plan [1983]

D'autre part, les migrations internationales sont venues accroître le flot des migrants qui quittaient les campagnes ivoiriennes. L'immigration, conséquence du développement économique, marque profondément la démographie ivoirienne (voir plus bas, chapitre 3, section 1). La croissance de la population de Côte d'Ivoire est l'une des plus élevée du monde.

b) Une société à dominante rurale

L'agriculture tient une place primordiale dans l'économie ivoirienne, et l'exportation de produits agricoles permet en grande partie de financer la croissance. La proportion de ruraux était de plus de 85% au moment de l'indépendance. Même si cette proportion n'est plus aussi importante, il est juste de dire que ce sont les paysans qui ont enrichi la Côte d'Ivoire. Le Président et de nombreux ministres sont des planteurs, et ne manquent jamais de rappeler leur origine paysanne. Cette prédominance des valeurs rurales est encore à l'heure actuelle évidente dans les discours, sinon dans les faits. Ceci explique, à notre avis, que les phénomènes urbains comme celui du "secteur non structuré" n'aient pas retenu l'attention des responsables politiques. Alors que le taux d'urbanisation doit dépasser 50% vers 1986, et qu'en tout état de cause, le nombre d'actifs du "secteur non structuré" (incluant ici tous les laissés pour compte) aura dépassé le nombre de paysans avant la fin du siècle, le discours politique et les préoccupations des planificateurs semblent toujours ignorer ces changements fondamentaux.

c) L'intérêt pour l'artisanat est ancien et constant

La croissance rapide de l'économie ivoirienne et la place de l'agriculture dans ce développement n'ont pas empêché que l'on s'intéresse dès l'indépendance à l'artisanat. C'est surtout l'artisanat rural, qui a retenu l'attention. De grandes enquêtes socio-économiques et anthropologiques ont été menées au début des années 1960 dans les régions de Côte d'Ivoire, qui intégraient la connaissance de l'artisanat dans leurs objectifs (par exemple SEDES [1965] à Korhogo ou SEMA [1964] pour la région d'Abidjan). En 1966, des enquêtes menées auprès de quelques professions artisanales permettaient d'intégrer des "comptes de l'artisanat" dans la Comptabilité Nationale (SEDES [1968] et Lumbroso [1968]). Une enquête réalisée à Bouaké en 1969 cherchait à évaluer la participation de l'artisanat à la production régionale (Castella [1971]). L'étude de

l'artisanat en Côte d'Ivoire, y compris l'étude de sa participation à la production nationale, précède donc les recherches effectuées sous l'angle du "secteur non structuré".

Un recensement d'établissements comprenant l'artisanat et le petit commerce était effectué dès 1967 à Abidjan (Ministère du Plan [1967]), suivis de plusieurs recensements par branches (OPEI [1974], [1975]). En 1976 enfin était réalisé un recensement général des établissements en milieu urbain, l'un des tous premiers du genre, et exemplaire à ce titre (Ministère du Plan [1977] - voir section 2 -). Ces travaux traduisaient l'intérêt du Gouvernement pour la petite entreprise sans que l'on prenne conscience du phénomène des activités non structurées dans toute son ampleur. A cette époque, la Côte d'Ivoire était donc plutôt en avance dans ce domaine.

d) La préoccupation pour le "secteur non structuré" est récente

On peut dater en 1976 le premier travail d'universitaire en Côte d'Ivoire sur le "secteur informel" en tant que tel (Lachaud [1976]). De nombreux travaux ont suivi depuis cette date. Ces travaux ont été le fait de chercheurs et d'étudiants, mais depuis le recensement de 1976, le Gouvernement n'a plus cherché à collecter des informations sur tout ou partie des activités non structurées alors que l'on voyait se multiplier les enquêtes et études sur le "secteur non structuré" partout dans le monde.

Le Gouvernement ivoirien a manifesté dès 1968 son désir de promouvoir la petite entreprise nationale. A cette date, il décidait la création de l'Office National de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne (OPEI). Cet organisme était chargé de la promotion de l'artisanat et de la petite entreprise nationale (cette précision est très importante: la plupart des petites entreprises appartenaient à des étrangers). Peu après suivait la création de plusieurs fonds de financement. L'OPEI s'attachait surtout à aider les entrepreneurs industriels "modernes", mais ne négligeait pas pour autant l'artisanat. Cette politique restait cependant limitée à quelques formes d'activités (en particulier l'"artisanat d'art"), et les actions menées étaient ponctuelles: un village, un groupe d'artisans. Ainsi, sans que l'intérêt des pouvoirs publics pour l'artisanat ou la petite entreprise ne se démente, il ne semble pas que la mesure du phénomène qu'exprime le concept de "secteur non structuré" ait été prise. La promotion de l'artisanat et des petites entreprises en Côte d'Ivoire a eu comme principal objectif, dans un premier temps, la création d'une classe d'entrepreneurs nationaux, et non pas la résolution de problèmes d'emplois.

L'acuité de la situation de l'emploi dans les villes ne s'est fait sentir que plus tard. Le Plan 1981-1985 souligne l'importance pour l'emploi du "secteur informel", et la nécessité de faciliter son fonctionnement. L'analyse reste modeste, faute d'une connaissance suffisante du secteur, et dans la crainte que des mesures radicales aient des effets incontrôlables. L'artisanat et la petite entreprise sont traités à part, l'analyse de l'économie dans son ensemble se faisant sans qu'il en soit tenu compte. Les projets envisagés sont peu coûteux (ils ne seront d'ailleurs pas réalisés).

La préparation du Plan 1986-1990 va probablement entraîner un changement d'attitude. Les projections de population et d'emplois qui accompagnent les analyses des planificateurs ne peuvent pas permettre que l'on continue à considérer le "secteur artisanal et traditionnel" comme un phénomène marginal. Les projections d'emplois du secteur moderne sont bien en dessous de ce qui serait nécessaire pour absorber les actifs disponibles. Avec la crise, l'intérêt pour les activités non structurées s'est donc enfin manifesté.

1.2. La définition du "secteur non structuré"

1.2.1. Le problème de la définition

a) La nature particulière de l'objet de la recherche

De façon intuitive, les auteurs les plus divers reconnaissent à peu près le même monde dans le "secteur non structuré", opposé au secteur moderne. Les divergences apparaissent dès qu'il s'agit de

préciser l'objet de l'étude. Délimiter l'étendue du "secteur non structuré" et préciser ses caractéristiques occupent une grande part des préoccupations des chercheurs, quand cela ne devient pas une fin en soi. Cette préoccupation est toutefois légitime, étant donné la confusion qui règne au sujet de la définition du "secteur non structuré". Après une quinzaine d'années de recherches sur le sujet, il n'y a toujours pas d'unanimité sur ce que recouvre ce concept. Cela tient à la nature particulière de l'objet de la recherche ainsi qu'aux insuffisances et clivages théoriques de l'économie du développement en général.

-Les activités non structurées ont ceci de particulier qu'elles sont définies par ce qu'elles ne sont pas. La première approche a consisté à s'interroger sur la sphère de l'économie qui n'était pas connue, et en opposition avec ce qui était connu, à savoir le secteur moderne. Une telle approche, qui à notre avis est encore la plus intéressante, aboutit à ne pas définir en soi l'objet de la recherche, mais à y inclure tout ce qui ne possède pas les caractéristiques de la sphère opposée. De là viennent les termes négatifs "non structuré", "non organisé" ou "informel". Plus que la définition, c'est la délimitation de l'objet de l'étude qui est essentielle et c'est par là que devrait commencer selon nous toute recherche sur les activités non structurées. L'étude de leurs caractéristiques ne devraient venir qu'après cette étape.

Les caractéristiques mises en lumière sont antinomiques de celles du secteur moderne (par exemple : faiblesse du capital, absence d'organisation etc...) et se réfèrent donc à des valeurs (ou plutôt à des paradigmes) de l'économie classique, quand bien même on reconnaît que l'objet de la description échappe à ce cadre. De plus, la description des caractéristiques du "secteur non structuré" signifie implicitement qu'elles s'appliquent à toutes les formes d'activités que ce concept recouvre. Dans ce cas, cela n'a plus grand sens de parler d'hétérogénéité de ces activités.

En conséquence, la recension des caractéristiques du "secteur non structuré" aboutit à deux erreurs de logique. D'une part, elles ne permettent de cerner qu'un aspect des activités non modernes, puisque plus les caractéristiques sont nombreuses, plus l'ensemble des activités ainsi décrites est réduit. D'autre part, il y a confusion entre les caractéristiques, qui sont des éléments descriptifs d'une réalité, et les critères qui eux définissent et permettent de circonscrire cette réalité. On ne définit pas un objet en en donnant quelques caractéristiques. On en verra un exemple avec les définitions multi-critères du "secteur non structuré" qui aboutissent à une impasse.

b) Le cadre théorique induit la définition

Le "secteur non structuré" étant un concept nouveau, la plupart des auteurs ont cherché à l'intégrer dans un cadre théorique pré-existant. Nouvelle dichotomie pour des tenants d'une vision dualiste des économies en voie de développement, mode de production précapitaliste pour des auteurs marxistes, le phénomène que représente le "secteur non structuré" n'a toutefois pas été intégré facilement dans les cadres théoriques antérieurs.

Nous exprimerons un peu plus loin notre point de vue sur les débats concernant la vision dualiste de l'économie. Nous verrons d'autre part comment les auteurs marxistes traitent de la "petite production marchande". Ce que nous pouvons dès à présent constater, c'est que la prise en compte du phénomène résumé par le concept de "secteur non structuré" aboutit le plus souvent à une remise en question des cadres théoriques, quels qu'ils soient, qui prévalaient jusqu'ici. L'ampleur prise par l'économie non structurée en fait un phénomène qui ne peut être réduit à une simple survivance d'activités traditionnelles. Il accompagne le développement des activités "modernes", dans un processus original qu'il reste à préciser, et qui n'était pas prévisible dans les schémas classiques d'analyse du développement (Rostow ou Amin n'accordent pas de place au "secteur non structuré"). Les outils statistiques classiques doivent être adaptés pour le mesurer. Enfin, et ceci est la conséquence de ce qui précède, les politiques de développement doivent être revues pour prendre en compte ce phénomène.

Il nous semble donc qu'une réflexion honnête sur tout ce que recouvrent les activités non structurées doit aboutir à une adaptation des cadres théoriques et par conséquent, des politiques de développement. C'est, en quelque sorte, l'un des enjeux de cette recherche. Ceci explique aussi l'intérêt des recherches empiriques qui, bien entendu ne se font pas en dehors de toutes références, même implicites, à des options théoriques, mais qui ont (ou devraient avoir) comme objectif de préciser, infirmer ou confirmer ces options.

c) Les constantes dans les définitions.

Malgré les divergences théoriques, les définitions du "secteur non structuré", si elles sont nombreuses, s'appliquent à un même monde, et il est normal que l'on retrouve des constantes. Nous pouvons d'ores et déjà en citer quelques-unes :

- la petite échelle des activités, en comparaison avec la grande industrie et le commerce modernes; l'exiguïté des locaux (quand ils existent), et la faiblesse du capital sont autant d'aspects de ce phénomène;

- l'absence de relations avec l'Administration et le désintérêt de la part des Pouvoirs Publics, quand il ne s'agit pas franchement d'hostilité; cet aspect, que la plupart des auteurs soulignent, sans y accorder la même importance, est à notre avis essentiel dans la définition du "secteur non structuré";

- l'absence d'organisation, que ce soit pour la gestion, la comptabilité ou la prévision;

- la rareté des rapports de travail salariaux et, en contrepartie, la fréquence de l'apprentissage et de la main-d'œuvre familiale.

Beaucoup d'autres caractéristiques, techniques, commerciales, sociales etc... sont fréquemment citées. Nous ne voulons pas ici recenser toutes ces caractéristiques, mais seulement souligner les traits essentiels qui permettent de caractériser, pour quasiment tous les auteurs, le "secteur non structuré".

Ce qui variera selon les auteurs, c'est l'importance à accorder à ces caractéristiques (dont certaines définissent le "secteur non structuré") et leur place parmi d'autres ainsi que les précisions sur ce que recouvrent exactement ces caractéristiques, selon le contexte.

d) Le dualisme des économies des pays en voie de développement

Objet d'un long débat antérieur à l'étude du "secteur non structuré", la question du dualisme dans les économies des pays en voie de développement semblent avoir pris trop d'importance. Dès lors qu'ils s'intéressent à une sphère de l'économie définie par opposition au secteur moderne ou capitaliste, tous les auteurs versent peu ou prou dans le dualisme. Les marxistes ne sont pas en reste, et certaines présentations de la "petite production marchande" sont des modèles de théories dualistes.

En ce qui concerne spécifiquement les présentations du "secteur non structuré", l'accusation de dualisme (qui semble souvent se suffire à elle-même) sous-entend que les rapports entre "secteur non structuré" et secteur moderne sont ignorés, voire niés. Or, cette accusation n'est pas fondée; les auteurs soupçonnés de "dualisme" s'intéressent tous aux liens qui peuvent exister entre les deux secteurs.

Le découpage de la réalité en deux ou davantage d'éléments à des fins d'analyse fait partie de toute démarche scientifique et ne signifie pas que les liaisons entre éléments ou l'étude de l'ensemble soient ignorées. Les modèles "trialistes" ou les présentations "continues" sur une échelle quelconque, ne constituent pas des améliorations par rapport aux présentations dualistes, sur le plan de la rigueur scientifique. La question que l'on devrait se poser est: "le découpage de la réalité qui est opéré et le concept de "secteur non structuré" qui en résulte sont-ils les plus aptes à faciliter la compréhension de cette réalité?" En d'autres termes, on peut critiquer telle ou telle définition du "secteur non structuré" (ainsi que de la petite production marchande) parce qu'il ne rendent pas bien compte de la réalité, en expliquant pourquoi, mais pas simplement parce qu'elles sont dualistes ou trialistes.

L'erreur fréquemment commise dans les analyses du "secteur non structuré" est que, après l'avoir défini comme ce qui n'est pas compris dans le secteur moderne, on oublie par la suite que l'ensemble ainsi circonscrit est constitué d'activités extrêmement hétérogènes. Les caractéristiques que l'on attribuera par la suite au "secteur non structuré" ne sont pas forcément valables pour toutes ses activités. Cette erreur, que l'on pourrait qualifier de "réductionisme" est sans doute plus probable à la suite de présentations dualistes, mais ne leur est pas exclusive.

L'accusation de dualisme en raison du découpage du monde des entreprises en deux classes (alors qu'il y aurait continuum) sans aucun lien entre eux n'est donc pas fondée. Par contre, certaines présentations dualistes sont à notre avis erronées lorsqu'elles appliquent ce découpage à tous les niveaux: marché du travail, marché des biens et services, formation etc... Il est indiqué que les classes de chacun de ces niveaux correspondent entre elles, ou, en d'autres termes, qu'au "secteur non structuré" des entreprises correspond un marché du travail, un marché des biens et services (une clientèle), un type de formation etc...

Les travailleurs du "secteur non structuré" (et leur famille), formés à l'école du "secteur non structuré" (apprentissage), achèteraient au "secteur non structuré".

Cela n'a pas grand sens, à notre avis, de parler de marchés "segmentés" et de vouloir à tout prix identifier le "secteur non structuré" à ces niveaux. La segmentation des marchés est contredite en Afrique par la simple observation, et n'est pas en tout cas démontrée par les études empiriques. S'il existe des caractéristiques communes à ces niveaux pour les entreprises du "secteur non structuré", il est en revanche hasardeux, et même erroné, de vouloir à tout prix identifier le "secteur non structuré" dans tous les domaines (pourquoi ne pas appeler la musique populaire musique non structurée?).

Certaines recherches ont visé à démontrer que le "secteur non structuré" n'était pas indépendant du secteur moderne. L'argumentation reposait sur deux points précis:

- les salariés du secteur moderne dépensent une partie de leurs revenus en biens provenant du "secteur non structuré" (pour les marxistes, il s'agit d'une liaison fondamentale, le "secteur non structuré" prenant en charge la reproduction de la main-d'œuvre du secteur moderne).

- le "secteur non structuré" achète une partie de ses matières premières, y compris des déchets industriels au secteur moderne. Il est ainsi dépendant en amont du secteur moderne.

Nous considérons ces points comme acquis. Il n'était nécessaire de les démontrer que pour réfuter des analyses parfaitement dichotomiques, qui n'ont plus cours. Les recherches actuelles ne se posent plus en ces termes.

1.2.2. Les définitions multicritères

a) La définition de Sethuraman (B.I.T.)

Les définitions multicritères cernent le "secteur non structuré" en appliquant à un ensemble d'activités des critères qui les caractérisent et les définissent. C'est le B.I.T. qui a systématisé ce type de définition, et leur a donné un contenu pratique dans ses enquêtes. Avant d'aller plus loin, il semble utile de citer in extenso les critères définis par S.V. Sethuraman à la suite de l'expérience acquise dans les premières enquêtes du B.I.T. sur le "secteur non structuré" (cette définition reprend à peu près celle qui avait été utilisée dans l'étude sur le Kenya - B.I.T. [1972] -). La raison qu'il avance pour justifier son approche est la nécessité de délimiter un "groupe-cible" sur lequel les mesures de politique économique aient une action rapide.

Dans sa définition, Sethuraman se situe dans un cadre résolument dualiste, mais il reprend la dichotomie fondée sur le mode d'organisation (structuré/non structuré) et non sur la technologie (moderne/traditionnel), comme le voulait le modèle de Lewis. De plus, il insiste sur la capacité créatrice (de valeur ajoutée) du "secteur non structuré". Il n'ignore pas les critiques qui sont généralement apportées aux modèles dualistes, mais estime qu'il ne faut pas accroître la confusion en définissant une multitude de "groupes-cibles", ce qui risquerait de compliquer la mise en place de mesures adéquates.

Pour les branches suivantes, une entreprise appartiendra au "secteur non structuré" si elle remplit une ou plusieurs des conditions suivantes (Sethuraman [1976], page 91):

1) Industries de transformation

- a) elle emploie au plus dix personnes (y compris celles qui travaillent à mi-temps ou occasionnellement);
- b) elle n'est pas en règle avec les dispositions légales et administratives;
- c) des membres du ménage du chef d'entreprise y travaillent;
- d) elle n'a pas un horaire ou des jours fixes de travail;
- e) elle occupe des locaux semi-permanents ou provisoires, ou est de caractère ambulant;
- f) elle n'utilise pas l'énergie électrique;
- g) ses crédits ne proviennent pas d'institutions financières officielles;
- h) sa production, en règle générale, va directement au consommateur final;
- i) la plupart des travailleurs ont suivi l'école pendant moins de six ans.

2) Construction

- a) elle répond à un des critères a), b), c) ou i) du groupe ci-dessus;
- b) elle ne possède de machines ni de matériel de construction électrique;

- c) elle ne bâtit que des locaux semi-permanents ou provisoires;
 - 3) Transport et communications
 - a) elle répond à l'un des critères a) à e), g) ou i) du groupe 1 ci-dessus [la condition e) ne s'applique pas au transport proprement dit];
 - b) elle n'utilise pas d'énergie mécanique.
 - 4) Commerce
 - a) elle répond à un des critères a) à e) du groupe 1 ci-dessus;
 - b) elle fait commerce d'articles d'occasion, ou de produits alimentaires tout préparés.
 - 5) Services
- Une des conditions a) à e) du groupe 1 ci-dessus.

L'application d'un seul des critères, comme le suggère Sethuraman, reviendrait à inclure presque toutes les entreprises dans le "secteur non structuré". De nombreuses entreprises modernes remplissent la condition c), h) ou i) par exemple; dans les faits -et notamment dans l'utilisation qui en est faite dans les études du B.I.T.-, ce sont les entreprises qui obéissent à la plupart des critères qui appartiendront au "secteur non structuré" (plus récemment, Sethuraman [1981] propose que les entreprises de 10 employés et moins soient considérées comme non structurées, ainsi que celles de plus de 10 employés qui remplissent au moins l'un des critères cités).

L'ambiguïté de la définition vient de la multitude des critères (ou caractéristiques). En réalité, il nous semble que Sethuraman cherche ici à recenser quelques aspects du "secteur non structuré" inverses de ceux du secteur moderne ou plus exactement, des caractéristiques plus fréquentes dans les entreprises du premier. Dans les enquêtes du B.I.T., cette définition n'a pu être appliquée avec beaucoup de rigueur, les renseignements nécessaires à sa mise en œuvre étant justement ceux que les enquêtes se proposaient de collecter (il aurait fallu un recensement exhaustif de l'ensemble des activités, sans préjuger du "secteur" auquel elles appartenaient, et qui collecte toutes les informations voulues, ce qui n'a jamais été fait). Cependant, c'est sur l'observation de certains de ces critères qu'ont été opérées les sélections d'activités à enquêter.

b) Critique des définitions multicritères

Bien que la définition de Sethuraman soit ambiguë et d'application difficile, il est utile d'insister dessus car elle a connu une grande fortune. La raison en est probablement qu'elle reflète la position d'un organisme officiel. D'autres définitions multi-critères ont été proposées. Elles sont sujettes aux mêmes critiques sur le fond, même lorsqu'elles ne comportent pas une multitude de critères (les définitions qui reposent que sur deux ou trois critères sont moins "réductionnistes" et l'on n'y trouve pas forcément de confusion entre critères et caractéristiques).

La principale remarque sur les définitions multi-critères concerne la confusion entre critères et caractéristiques et le risque de tautologie qui en découle. On décrit les caractéristiques d'une sphère de l'économie délimitée au départ par des critères qui contiennent ces caractéristiques. Par exemple, lorsque l'on ne sélectionne que les entreprises à faible capital, il n'est pas étonnant que l'on y constate une forte intensité du travail. Si l'on ne compte que les entreprises qui ne réinvestissent pas leurs surplus, il est évident que l'on concluera à une stagnation de ces entreprises. Les tautologies sont très fréquentes dans les analyses du "secteur non structuré" (y compris dans les présentations par la "petite production marchande"). L'exclusion de toute activité qui n'a pas une des caractéristiques définies a priori aboutit forcément à des résultats conformes aux hypothèses de départ.

La multiplication des caractéristiques qui définissent le "secteur non structuré" (au lieu de le décrire, tout simplement) permet certes de circonscrire un ensemble homogène, mais écarte toute les activités qui se distinguent en ne remplissant pas une de ces caractéristiques. On risque donc d'appauvrir l'analyse en écartant dès le départ des activités qui ne correspondent pas à la définition a priori. L'application d'un seul des critères (comme le suggère Sethuraman) a le défaut inverse et aboutirait à inclure des activités du secteur moderne dans le "secteur non structuré". L'application de quelques-uns parmi plusieurs critères permet de pallier aux inconvénients des deux solutions précédentes. Mais le risque d'exclure des activités non modernes demeure (de même que celui de doubles comptes, à moins que l'un des critères soit justement la non appartenance au secteur moderne, - comptabilité non conforme, par exemple -). Nous en verrons un exemple

à propos des définitions du "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire.

En particulier, l'application de plusieurs critères de taille risque d'assimiler tout simplement le "secteur non structuré" à la petite entreprise; de plus, il est nécessaire dans ce cas de distinguer selon les catégories d'activité (on n'emploiera pas les mêmes seuils pour définir le "secteur non structuré" dans les branches de production et dans les services ou le commerce) mais pour bien faire, il faudrait distinguer les branches précises d'activité (le seuil n'a pas la même signification dans le textile et dans la chimie). Or, il est rare que cela soit fait. Dans ce cas, l'homogénéité n'est qu'apparente, et la description des activités ainsi sélectionnées ne s'appliquera pas au même type d'entreprises selon les branches. Rappelons enfin que l'application de critères de taille, surtout s'il y en a plusieurs (nombre d'employés, niveau de l'investissement...), risque que l'on écarte les situations "éberrantes" (entreprises non structurées employant plusieurs dizaines d'apprentis - de telles situations se rencontrent en Côte d'Ivoire), qui sont parfois les plus intéressantes.

Dans un travail de synthèse plus récent (Sethuraman [1981]), il est indiqué qu'en définitive, les multiples critères qui définissent le "secteur non structuré" peuvent être résumés par un seul critère qui est la productivité du travail. Sethuraman reprend la définition du "secteur non structuré" de la façon suivante: "Il consiste en petites unités de production et de distribution de biens et services avec comme objectif premier la génération d'emplois et de revenus pour ses participants, en dépit des contraintes de capital, physique et humain, et de savoir-faire" (page 17; c'est nous qui traduisons). En conséquence, la valeur ajoutée par travailleur sera faible (petite échelle, nombreux travailleurs), de même que la productivité du travail (faible production pour un grand nombre de travailleurs). C'est la rémunération des travailleurs qui permet de mesurer ces caractéristiques. Sethuraman propose donc que le salaire minimum légal serve à déterminer si une unité appartient ou non au "secteur non structuré" (cette mesure est proposée à des fins analytiques; Sethuraman n'ignore pas que son application se heurterait à toutes sortes de problèmes, en particulier au problème de la collecte des informations nécessaires à sa mise en œuvre. Nous ne discuterons donc pas sur ce point. Remarquons simplement que se poserait le problème de l'unité; le salaire s'applique à des individus alors que la notion de "secteur non structuré" s'applique à des entreprises. Que se passerait-il lorsqu'une unité emploie certains travailleurs en dessous du salaire minimum, et d'autres au-dessus?).

Cette séparation revient à distinguer tout simplement les pauvres (qui gagnent moins que le salaire minimum légal) des autres. Le "secteur non structuré" est assimilé à la pauvreté urbaine, au bas de l'échelle. On en revient donc aux thèses sur la marginalité qui ont influencé la première approche du "secteur non structuré", et à la confusion entre pauvreté urbaine et activités non structurées.

1.2.3. La "petite production marchande"

a) La "petite production marchande" dans les théories du développement

La "petite production marchande" est un concept généralement utilisé par des auteurs qui raisonnent dans un cadre théorique marxiste (ou marxisant). Il faudrait plutôt dire "des cadres", car l'application des concepts marxistes à la situation des pays en voie de développement connaît une grande variété.

Le concept de "petite production marchande", comme élément d'une description d'une partie de la réalité actuelle des pays en voie de développement, est apparu assez tardivement dans les théories marxistes du développement, et a été postérieur à l'étude du "secteur non structuré" par des auteurs non marxistes. C'est pourquoi les théoriciens marxistes du développement dans la dernière décennie en font à peine mention (par exemple Samir Amin). Il s'agit en fait d'intégrer un phénomène nouveau, ou tout au moins ayant acquis dernièrement davantage d'acuité, dans un cadre de pensée préexistant.

Les théoriciens de la "petite production marchande" critiquent vigoureusement des analyses comme celles du B.I.T., et plus généralement toute présentation sous l'angle du "secteur non structuré" ou "du secteur informel". Ils n'y voient qu'une adaptation des théories dualistes du développement, la dichotomie structuré/non structuré se substituant à l'ancienne (moderne / traditionnel). Pour eux, les analyses dualistes traitent de deux secteurs séparés, sans aucun lien entre eux. L'accusation de dualisme se suffit en général à

elle-même, quand bien même le grief principal (l'absence de relations entre le "secteur non structuré" et le secteur moderne) se révèle être sans aucun fondement, puisque tous les auteurs dits "dualistes" s'intéressent aux relations qui existent entre les deux secteurs. Par contre les théoriciens marxistes ne remettent pas fondamentalement en cause la distinction de deux ou trois secteurs dans l'économie.

Des travaux anthropologiques, axés surtout sur la société traditionnelle, voire primitive, ont remis à l'honneur le thème de l'articulation des modes de production (Meillassoux, Rey...). Les recherches empiriques sur la "petite production marchande" (encore assez peu nombreuses) visent principalement à montrer ses liens de dépendance vis-à-vis du secteur capitaliste (Gerry [1979], de Miras [1978]...). Les investigations anthropologiques sont en général privilégiées par rapport à la collecte de données statistiques.

b) Qu'est-ce que la "petite production marchande"?

Mode ou forme de production (voir Hugon, Abadie, Morice [1977]), la "petite production marchande" ne concerne à vrai dire qu'une des composantes de ce que nous appelons ici activités non structurées, et qu'un seul des secteurs d'activités de l'économie (le secteur secondaire; c'est grossièrement l'atelier artisanal qui est ainsi décrit). Les activités de rues, l'ensemble des commerces et services, les petits métiers, ainsi que les P.M.E. sans comptabilité ne font donc pas partie de la sphère de la "petite production marchande" (Philippe Hugon intègre la "petite production marchande" dans une vision plus large des activités informelles; voir chapitre 2).

L'approche des activités non structurées par la "petite production marchande" est fondamentalement différente d'une approche telle que celle du B.I.T. Ne cherchant pas à définir le "secteur non structuré" par des caractéristiques observables, l'approche par la "petite production marchande" se situe à un niveau plus abstrait et nécessite l'analyse des rapports sociaux qui déterminent les formes de production, et sont déterminées par elles. Cette analyse est d'autant plus complexe que ces formes sont nombreuses et variées. Mais la question essentielle à laquelle la plupart des auteurs s'attachent est celle des liens entre "petite production marchande" et secteur capitaliste, et du rôle de la "petite production marchande" pour le développement du mode de production capitaliste dans les pays en voie de développement.

Schématiquement, pour résumer les recherches citées, on peut caractériser la "petite production marchande" comme une forme de production artisanale (voir chapitre 2, section 1) autonome mais dépendante, voire soumise au mode de production dominant qui est le mode de production capitaliste. Dans une perspective dynamique, cette autonomie et cette soumission évoluent selon un processus contradictoire de "transformation/ dissolution" (Hugon [1980]) dont les modalités varient selon le contexte. C'est ce processus que des études empiriques cherchent à mettre en valeur, notamment en Côte d'Ivoire (De Miras [1979] et [1982]) où l'évolution des activités non structurées est analysée en rapport avec les interventions de l'Etat ou des grandes entreprises.

c) Intérêt et limites du concept de "petite production marchande"

L'approche par la "petite production marchande" est difficilement comparable avec une approche telle que celle du B.I.T. Elle relève d'une démarche plus abstraite et devrait donc avoir une capacité d'analyse plus poussée. Les niveaux d'abstraction où elle se situe (modes ou formes de production, statut du capital, du travail, de la marchandise dans une formation sociale) ont le mérite de replacer la "petite production marchande" dans un contexte socio-économique plus large dès sa définition. Les questions posées nous paraissent pour cette raison pertinentes (rôle de la "petite production marchande" dans la formation sociale considérée, rôle de l'Etat) et l'analyse en termes de rapports sociaux fait apparaître des aspects à notre avis essentiels. De plus, une telle analyse est dynamique et privilégie l'étude des mécanismes d'accumulation.

Les limites de ce type d'approche sont contenues dans ce qui fait son intérêt. En effet, si le niveau d'abstraction est plus élevé, le risque est grand de s'éloigner de la réalité, de ne pas prendre celle-ci en compte dans toute sa complexité, de simplifier abusivement les relations entre les choses ou les événements. De plus, les concepts qui permettent de théoriser sont-ils tous corrects, ou adaptés à la situation des pays en voie de développement? Rien n'est moins sûr.

Le niveau d'abstraction où voudrait se situer cette approche nécessite que les analyses soient constamment vérifiées par les faits. Elles devraient s'appuyer sur davantage de travaux empiriques.

Enfin, nous l'avons vu, la "petite production marchande" ne concerne qu'une partie des activités non structurées. Les autres formes d'activité restent à étudier, en relation avec l'ensemble des formations sociales considérées. Pour le moment, les études de la "petite production marchande" ne sont pas systématiques et l'ignorance (dans les faits plus que dans les discours) de l'hétérogénéité des formes de production, de services ou de distribution non structurées peut être reprochée aux tenants des thèses sur la "petite production marchande", comme aux auteurs "dualistes".

1.2.4. Les définitions du "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire

a) Appellations et définitions administratives

On ne peut parler, à propos des activités non structurées en Côte d'Ivoire, d'appellations ou de définitions officielles. La question ne s'est jamais posée en ces termes, contrairement à ce qui se passe pour les P.M.E., pour lesquelles des propositions de réformes fiscales par exemple, ou des mesures destinées à faciliter l'accès au crédit nécessitent qu'elles soient officiellement définies. Par contre, il existe des appellations couramment employées dans l'Administration, mais ce qu'elles recouvrent n'est en général pas précisé. Nous nous référerons principalement au Plan quinquennal de la République de la Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire [1983]) et à notre expérience de l'Administration ivoirienne. Nous ne cherchons pas ici à dresser une liste des termes employés, mais à expliquer comment les activités non structurées sont perçues par l'Administration pour comprendre les types d'intervention qui en découlent.

Ce sont les termes "secteur artisanal et traditionnel"-qui recouvrent grossièrement ce que l'on entend par activités non structurées, dans le Plan et dans la plupart des documents administratifs. Le terme "secteur informel" est également employé avec la même signification, ou tout au moins, une référence apparente aux mêmes formes d'activités (à l'exception de l'"artisanat d'art"). Les activités comprises dans ce secteur regroupent l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles et non comprises dans le secteur moderne. C'est donc une vision très large de l'artisanat qui est proposée : "les formes que revêtent ces activités sont très variables et peuvent aller de la petite activité de rue (commerce, restauration...) à la petite entreprise recourant au travail de la main-d'œuvre familiale, d'apprentis ou de salariés" (Côte d'Ivoire, op. cit. page 401). Les estimations d'emplois qui accompagnent cette définition reflètent une vision large des activités non structurées (malgré une sous-estimation -voir section 2, et chapitre 3-). Les transports ne sont jamais inclus dans ce secteur à l'exception des charettes à bras. Notons aussi que les activités non structurées en milieu rural ne sont nullement laissées pour compte, ce qui est une constante dans l'histoire de l'artisanat en Côte d'Ivoire.

Le problème dans cette définition est que la définition du secteur moderne est elle-même mouvante et varie selon les sources utilisées. Il n'y a des risques d'oubli ou de doubles comptes, lorsque les critères qui définissent le secteur moderne ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui délimitent le "secteur informel", comme c'est le cas dans le Plan. Ainsi, on ne sait jamais trop à quoi sont rattachées les "P.M.E." (plutôt au secteur moderne ?).

Dans l'organisation administrative, l'artisanat et les P.M.E. sont regroupés et c'est un même service qui en a la charge [1]. On parle le plus souvent de secteur APME (Artisanat et Petites et Moyennes Entreprises). On ne sait trop ce que recouvre alors la notion d'artisanat. Dans la pratique, et notamment dans les actions de promotion, ce sont les gros ateliers artisanaux et les P.M.E. qui sont visés, ou alors certaines formes d'artisanat "traditionnel" ("artisanat d'art"), surtout en milieu rural.

[1] Jusqu'en février 1981, le service de l'artisanat et des P.M.E. était un service de la Direction Générale de l'Activité Industrielle au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. A cette date a été créé un Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie spécifiquement chargé des questions touchant l'artisanat et les P.M.E.. Au remaniement ministériel de novembre 1983, le Secrétariat d'Etat a été dissous et ses services transformés en une sous-direction, cette fois au Ministère de l'Industrie (le Secrétaire d'Etat, M. Bernard Ehui, étant promu Ministre de l'Industrie). Les subdivisions de ces services ne sont pas horizontales (selon les formes d'activité: artisanat, P.M.E.) mais verticales (par branches ou par fonctions: études, projets...).

L'"artisanat d'art" (tisserands, potières, vanniers etc...) est le plus souvent classé à part (il relève maintenant du Ministère du Tourisme).

La différence entre établissements artisanaux et P.M.E. n'est pas claire, dès qu'il s'agit de menuiseries ou de garages par exemple (elle reposera sur un critère de taille, notamment la valeur de l'investissement initial). Cette confusion est de peu de conséquences, puisque les actions de promotion sont le plus souvent ponctuelles et ne visent que des P.M.E. (entreprises étant à peu près en règle avec l'Administration et ayant un actif immobilisé de plusieurs millions de francs CFA) à l'exception des groupements et coopératives d'artisans en milieu rural.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que d'une part, au niveau statistique et à celui de la planification, la vision des activités non structurées est assez large (mais ne retient pas les activités exercées à domicile et occulte une partie de l'activité des femmes) mais reste encore confuse. En ce qui concerne l'action ou la politique de l'Administration, seule la frange supérieure des activités non structurées est visée, malgré quelques intentions au niveau des autres activités et quelques actions auprès de certaines activités artisanales en milieu rural.

b) Les activités non structurées dans les enquêtes et recensements

Les recensements d'établissements (Ministère du Plan [1967] et [1977] -voir section 2-) n'ont pas retenu de définition des activités non structurées a priori. La notion d'établissement, qui implique déjà une sélection des activités, semble avoir reçu une acceptation assez large, au moins dans les intentions, pour le recensement des activités en milieu urbain de 1976. Dans la pratique, il est difficile de savoir jusqu'à quel point une activité exercée en un point fixe était considérée comme établissement. Les résultats du recensement du 1976 ont par contre servi à définir des formes d'activité (Baris [1980], Dureau [1985]; voir chapitre 2, section 2).

Il n'y a pas de définition de l'artisanat dans la Comptabilité Nationale. Les calculs pour l'établissement des comptes de l'artisanat sont faits à partir de données sur des produits, et non pas à partir d'informations auprès des unités de production. Le champ couvert semble toutefois restreint, et priviliege "l'artisanat traditionnel", c'est-à-dire les formes d'activité antérieures au développement de l'industrie. Ce sont en particulier les diverses transformations de produits agricoles (fabrication d'huile alimentaire, décorticage de riz ou de café etc...) ainsi que le commerce "traditionnel" (commerce de produits vivriers exclusivement). Certaines activités à domicile sont probablement prises en compte, lorsqu'il s'agit de transformation de produits comptés par la Comptabilité Nationale. Le travail artisanal des agriculteurs est aussi partiellement estimé.

L'enquête budget-consommation utilise des classifications moderne/traditionnel à propos de l'activité des individus (ceux-ci pouvant avoir plusieurs activités) ainsi qu'à propos des produits. Mais l'exploitation de cette enquête n'a pas encore permis une analyse de ce point de vue.

Ces diverses définitions, classes ou champs d'enquêtes ne se recoupent absolument pas, si bien qu'il est impossible d'établir des comparaisons entre ces différentes sources. On ne peut dire par exemple, si la production artisanale de vêtements (confection artisanale) de la Comptabilité Nationale correspond à la production des unités recensées dans les statistiques d'établissements ou à la consommation d'articles d'habillement provenant du "secteur traditionnel" par les ménages. Ou plutôt, on peut affirmer a priori qu'il n'y a pas de correspondances. Cette confusion n'est pas propre à la Côte d'Ivoire, et l'on ne peut que souhaiter une unification des concepts, définitions et nomenclatures.

Les nombreuses enquêtes sur les activités non structurées ont chacune sa définition, son champ d'étude etc... Le plus souvent, ce sont les établissements artisanaux ou commerciaux sédentaires situés dans un local en dur, et qui sont non modernes (par leur allure!), qui font l'objet d'investigations. C'est aussi ce type d'activité qui est recensé par les patentnes municipales (voir chapitre 2).

1.3. Pour une approche large

1.3.1. Le champ couvert par les activités non structurées

a) L'étendue du champ couvert

L'intérêt premier du concept de "secteur non structuré", et ce pourquoi il a été créé, est de rendre compte des multiples activités dont vit une partie importante de la population urbaine (ainsi que certains actifs en milieu rural), activités qui ne sont pas connues des statistiques officielles et qui échappent aux moyens d'intervention ordinaires de l'Etat. En un mot, c'est l'ensemble des activités non modernes qui devrait composer le "secteur non structuré" (à l'exception de l'agriculture et de l'élevage "traditionnels" qui eux, sont compris dans la sphère habituelle d'intervention de l'Etat).

Les investigations statistiques spécifiques ont le plus souvent eu comme première conséquence de restreindre ce champ (notamment en ne prenant en compte que les établissements). De plus, la recherche de lois de fonctionnement de ces activités supposait implicitement qu'on leur trouve une certaine homogénéité. On l'a vu, en définissant le "secteur non structuré" à l'aide de multiples caractéristiques, on éloignait du même coup des activités qui n'avaient pas l'une de ces caractéristiques. C'est principalement en vue d'une action de développement de la part de l'Etat que ces définitions étaient proposées. Cela eut pour effet de restreindre davantage le champ et la signification du concept de "secteur non structuré" et de ne pas agrandir de manière significative le domaine d'intervention de l'Etat.

Le terme "secteur" induit d'ailleurs en erreur, puisqu'il sous-entend une certaine organisation et homogénéité des éléments qui le composent. Il est logique en effet, lorsque l'on parle de "secteur non structuré", de vouloir définir un rôle et des lois identiques de fonctionnement, et dégager une signification identique pour ses éléments.

Cette vision de plus en plus restrictive a pour conséquence de mettre à l'écart une part importante des activités non structurées dont vit une bonne partie de la population urbaine. En poussant ce raisonnement à l'extrême, il faudrait créer un nouveau concept pour prendre en compte les activités qui ne sont comprises ni dans le secteur moderne, ni dans le "secteur non structuré" tel que celui défini par le B.I.T. (par exemple, le "secteur non structuré moderne" des enquêtes d'Afrique francophone - Nihan [1980], voir chapitre 2, section 1-). Mais la conséquence la plus grave est d'un autre ordre. En préconisant une politique d'aide ou de promotion auprès de la frange supérieure de l'artisanat, on marginalise du même coup la majorité des activités non structurées. Le danger est grand de se retrouver dans la même situation qu'auparavant, à ceci près que quelques ateliers artisanaux ont reçu des aides diverses (nous ne prétendons pas que l'on puisse préconiser une politique de promotion de toutes les activités non structurées; mais si la politique la plus judicieuse consiste à en aider une partie, il faudrait que ce soit à la suite d'une analyse et d'une argumentation qui concernent l'ensemble).

Nous pensons qu'il faut revenir à la première approche et inclure dans le champ d'étude toutes les activités économiques non modernes (c'est alors le secteur moderne qu'il faut délimiter), quelle que soit leur forme, à l'exception des activités agricoles du milieu rural (les activités agricoles en milieu urbain-maraîchage, petit élevage-devraient être incluses dans le champ d'étude, surtout pour des raisons pratiques). Nous nous refusons à inclure dans la délimitation du champ des critères a priori, tels que les critères de taille ou "d'organisation". Ce sont donc l'ensemble de ces activités qui ne satisfont pas aux exigences du secteur moderne qu'il faut prendre en compte.

Quelles sont ces exigences et comment délimiter le secteur moderne? Ce point est vu en détail dans le chapitre 2. Disons tout de suite qu'il ne devrait pas être problématique de cerner le secteur moderne, celui-ci étant par définition connu. Ce qui caractérise le secteur moderne, c'est que ses entreprises sont incluses dans le champ d'action habituel de l'Etat et des institutions et connues des statistiques et de la Planification. Ce peut être l'Administration fiscale, la Comptabilité Nationale ou toute autre institution (Chambres d'industrie et de commerce, caisses de protection sociale des travailleurs etc...) qui résume le mieux ce champ d'intervention des Pouvoirs Publics. En Côte d'Ivoire, c'est l'Administration fiscale (et plus

particulièrement les patentés) qui nous permet de délimiter le secteur moderne (avec un secteur intermédiaire), et à contrario les activités non structurées.

L'étendue du champ couvert par les activités non structurées n'empêche pas que l'on soit amené à le restreindre pour telle opération statistique (auprès des établissements non structurés par exemple) ou telle analyse (n'incluant par exemple que les activités marchandes). Mais il faut dans ce cas replacer la partie étudiée dans son contexte et ne pas généraliser des résultats qui ne concernent qu'une partie d'un ensemble.

b) La constance du champ couvert par les activités non structurées

Une telle délimitation du champ couvert par les activités non structurées a été critiquée parce qu'elle dépendait de la tenue des fichiers statistiques ou administratifs qui servent à circonscrire le secteur moderne. Le champ couvert par les activités non structurées variera donc en fonction inverse du champ couvert par ces fichiers (ou enquêtes régulières ou inscription des entreprises à une institution ou toute autre modalité qui sert à délimiter le secteur moderne). Le champ couvert par les activités non structurées ne serait pas constant, et varierait pour des motifs qui ne reflètent pas des variations de la réalité. Une telle critique, si elle est justifiée dans son principe, ne nous paraît pas devoir s'appliquer à notre présentation des activités non structurées. Remarquons tout d'abord qu'en Afrique Noire, les statisticiens travaillent depuis vingt cinq ans sur un champ d'activités modernes non constant, si l'on admet que les entreprises couvertes par les statistiques ont été de plus en plus nombreuses grâce à l'amélioration des méthodes de suivi statistique. Ils n'ont jamais encouru le reproche qui nous est formulé et qui, s'il était justifié, le serait tout autant pour les activités du secteur moderne.

Mais l'essentiel n'est pas là. Le phénomène de "non structuration" des activités économiques n'est pas lui-même constant dans le temps. Il évolue, et semble se développer actuellement. Si nous le délimitons par une modalité d'enregistrement des activités, c'est parce qu'il nous semble que cette modalité est le mieux à même de rendre compte de l'essence du phénomène. En d'autres termes, c'est parce que des activités ne satisfont pas à des exigences de déclaration fiscale, comptable ou d'inscription diverses qu'elles sont non structurées. Le jour où elles satisferont à ces exigences, elles deviendront structurées. Quand tous les artisans de Côte d'Ivoire seront à même de remplir une comptabilité selon les normes légales, paieront leurs impôts annuellement sur la base de déclarations fiscales en bonne et due forme, inscriront leurs employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, cotiseront à la Chambre d'Industrie etc..., ce jour-là, on pourra constater que le champ couvert par les activités non structurées a diminué, et ce sera parce que le phénomène lui-même sera en régression. On peut d'ailleurs penser que l'Etat cherche constamment à élargir son champ d'intervention, mais qu'il n'en a pas toujours les moyens, et que les entrepreneurs d'activités non structurées cherchent au contraire à éviter l'encadrement de l'Etat, au moins sous certains de ses aspects (fiscaux).

Le champ couvert ne saurait donc être constant, parce que le phénomène de "non structuration" est en perpétuelle évolution. Si la modalité qui délimite ce champ est judicieusement choisie parce qu'elle résume l'adhésion des entrepreneurs aux normes et obligations imposées par l'Etat, toute variation d'enregistrement par cette modalité traduira une variation du phénomène lui-même.

Cela n'empêchera pas que l'on puisse mener certaines études statistiques sur un champ constant d'entreprises ou d'établissements, afin de connaître l'évolution de certaines caractéristiques des activités non structurées. On fait de même pour certains sous-ensembles du secteur moderne, les P.M.E. modernes par exemple.

1.3.2. Que sont les activités non structurées? (définition et caractéristiques)

a) Définition

Les activités non structurées sont des activités économiques (non agricoles) de production et de distribution de biens et services qui sont exercées en dehors des normes fixées par la Puissance Publique, et dans l'ignorance de la plupart des règlements que celles-ci édicte. Le développement rapide de ce type d'activités est un phénomène récent, caractéristique des pays en voie de développement, et qui leur est spécifique. Ce phénomène est étroitement lié au mouvement d'urbanisation et d'industrialisation de ces pays.

s'agit donc d'un phénomène davantage développé dans les villes, ce qui n'empêche pas qu'il existe aussi en milieu rural.

Les formes d'activités non structurées sont extrêmement diverses. On trouve aussi bien des activités traditionnelles antérieures au processus d'urbanisation-industrialisation (par exemple tissage, poterie, nombreuses transformations de produits agricoles), des activités traditionnelles qui se sont adaptées aux nouvelles conditions du marché (et souvent aux conditions technologiques : par exemple le travail des métaux -tôlerie, chaudronnerie, ferronnerie-...) et des activités nouvelles qui accompagnent (garages, bâtiment, fabrication de matériaux de construction...) ou complètent (menuiserie, confection), souvent en le concurrençant, le secteur industriel (la plupart des activités citées ici possèdent plusieurs de ces caractères). Ces activités peuvent être exercées à domicile ou dans des établissements à usage professionnel; certaines sont itinérantes; certaines sont clandestines, mais la plupart sont tolérées par l'Etat (malgré le non respect de règlements) qui cherche parfois le moyen de les encadrer et de les contrôler.

L'importance pour l'emploi, la création et la répartition des revenus, de ces activités a amené depuis une quinzaine d'années des organisations internationales puis nationales à s'y intéresser, et à rechercher les moyens susceptibles de développer des aspects que l'on considère comme positifs.

La complexité de ces activités et la variété des formes qu'elles prennent rendent encore difficile, malgré de nombreuses études empiriques, la prise en compte du phénomène qu'elles représentent dans les théories et les politiques de développement. Au contraire, l'existence de ce phénomène et l'importance qu'il a prise (et que, selon toute vraisemblance, il continuera à prendre) risquent d'entrainer des remises en causes fondamentales dans ces théories et dans les politiques qu'elles préconisent.

b) Les principales caractéristiques des activités non structurées

La plupart des recherches sur les activités non structurées se sont attachées à mettre à jour leurs caractéristiques les plus importantes, souvent en soulignant leur opposition avec les caractéristiques de même nature du secteur moderne. Nous ne soulignons ici que celles qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des activités non structurées, sous toutes leurs formes.

Tout d'abord, les unités sont, dans l'immense majorité des cas, de petite taille. La petite échelle caractérise bien les activités non structurées, mais il faut se garder de fixer une limite de taille. Il est plus correct de dire que tel pourcentage (mettons 95%) des activités non structurées sont des unités de production ou de distribution de biens ou services, qui emploient moins de 10 personnes. Par rapport au secteur industriel, il est indéniable que l'échelle des activités non structurées est faible en moyenne. Il en est de même pour la valeur de l'actif immobilisé (capital) et, en ce qui concerne les activités commerciales, pour les stocks. Ceci ne signifie pas absence de machines ou de matériels modernes. Dans une branche d'activité donnée, la valeur du capital par unité de production sera en moyenne assez basse, bien inférieure en tout cas à celle des entreprises modernes de la branche.

Un second aspect caractéristique des activités non structurées est la rareté relative du salariat. Les statuts dominants sont celui de travailleur indépendant, celui d'apprenti (plus fréquent dans les branches de production) et celui d'aide familial. Les rapports de travail n'obéissent pas à la réglementation en vigueur (ceci par définition), et les situations de salariat, quand elles existent, sont beaucoup plus souples que dans le secteur moderne. Par exemple, il est courant que des ouvriers salariés dans une unité non structurée travaillent en plus pour leur propre compte, parfois en louant l'outillage du patron. Des statuts hybrides sont ainsi fréquents : travailleurs à la tâche parfois salariés, indépendants sous-traitants se trouvant parfois dans une situation de salariat etc... La complexité des statuts rencontrés dans ce type d'activités est justement une de ses caractéristiques.

La plupart des activités non structurées sont gérées sans comptabilité et sans études prévisionnelles. Ceci ne signifie pas qu'elles soient mal gérées, mais les motivations et les comportements des entrepreneurs ne les poussent pas à s'intéresser à la comptabilité de leur entreprise. Dans certaines formes de ces activités, la gestion se fait au jour le jour.

Ces trois aspects sont des caractéristiques moyennes des activités non structurées. Ce ne sont pas des éléments de définition. Le seul critère de définition est celui de l'enregistrement que nous détaillerons dans le chapitre suivant.

1.3.3. Que signifie le phénomène de "non structuration" des activités économiques?

a) La faiblesse de l'Etat

Dès lors que l'on a défini les activités non structurées comme étant en dehors de la sphère d'intervention de l'Etat, il est intéressant de s'interroger sur les raisons qui expliquent leur développement et probablement, la part croissante qu'elles prennent dans le produit national réel. En d'autres termes, comment se fait-il que l'Etat voit sa sphère d'influence diminuer relativement? La réponse nous semble résider dans le caractère essentiellement faible de l'Etat dans la plupart des pays en voie de développement. Cette faiblesse n'est que relative, disons le nettement, et révèle en fait l'incapacité de l'Etat à faire face à des événements incontrôlables que sont la croissance démographique, la croissance urbaine, et le développement des besoins qui en sont la conséquence. Les pouvoirs publics n'ont pas les moyens (physiques, financiers, humains) d'agir sur l'ensemble de l'économie nationale.

Le développement d'un secteur capitaliste largement dominé par l'extérieur et la faillite partielle du "capitalisme d'Etat" sont autant d'aspects de cette faiblesse en Côte d'Ivoire, au même titre que l'expansion des activités non structurées et, d'une certaine manière, du secteur intermédiaire.

L'option libérale de la Côte d'Ivoire n'est pas en cause ici puisque les activités non structurées se sont développées dans la plupart des pays en voie de développement, quelque soit leur régime politique. Ce phénomène traduit l'état de sous-développement du pays, lequel, on le sait, est bien moins préoccupant que chez ses voisins.

Plutôt que d'étayer cette réflexion par une argumentation qui dépasserait le cadre de cette thèse, nous prendrons plusieurs exemples.

Tout d'abord, on peut comprendre à quel point l'Etat ne contrôle pas les rouages de l'économie par une observation de la perméabilité des frontières à des produits pourtant interdits, ou hautement taxables. On a vu que sous la pression des industriels du textile, l'importation de produits pouvant concurrencer la production locale avait été interdite. Cependant, le marché local serait alimenté pour plus de la moitié par des importations frauduleuses (Gouffern [1982]). Des quantités de produits sont introduits de cette manière en Côte d'Ivoire, ce qui entraîne bien entendu un manque à gagner sur les droits de douane pour l'Etat, mais aussi pénalise les entreprises qui respectent la législation douanière, d'autant plus que les droits et taxes sont élevés.

Un autre exemple peut être donné par l'incapacité dans laquelle se trouve l'Etat d'assurer à la population et surtout aux salariés, une protection sociale suffisante. Certes, cette incapacité, toujours relative, n'est que la conséquence de l'insuffisante richesse du pays. Elle traduit le niveau de développement du pays, qui se reflète dans les moyens dont dispose l'Etat. Pourtant, des symptômes du recul de la sphère d'intervention de l'Etat sont visibles à ce niveau: le salaire minimum n'augmente plus, les prestations sociales et les avantages divers (transports par exemple) des salariés sont en nette diminution, et la gratuité des soins est en voie d'être supprimée (la qualité des soins ayant déjà subi un fort recul).

L'Etat est incapable de faire face aux dépenses d'équipement urbain que rend nécessaire la croissance des villes. Encore la Côte d'Ivoire a-t-elle consenti un effort exceptionnel pour les infrastructures urbaines. Les importantes recettes apportées par le café et le cacao ont rendu possible un tel effort, limité somme toute à Abidjan et à Yamoussoukro. Malgré cela, il n'est pas possible pour l'Etat d'assurer l'entretien et la construction de la voirie, de l'alimentation en eau et électricité, de l'évacuation des eaux usées, des transports, des logements, des écoles etc... dans les proportions qui assure le maintien d'un minimum d'équipement par habitant.

Enfin, les moyens de coercition de l'Etat sont insuffisants pour étendre son champ d'action, ou bien sont facilement tournés. Le développement de la corruption doit bien entendu être évoqué ici, et traduit d'une certaine manière l'impuissance de l'Etat.

b) L'Etat et le secteur moderne

L'Etat reflète certainement les intérêts des classes dominantes. Mais il serait un peu rapide d'en déduire une soumission de l'Etat aux intérêts du "mode de production dominant", lequel en Côte

d'Ivoire est justement dominé par des capitaux étrangers. Tout d'abord, l'Etat représente les intérêts de divers groupes sociaux, et ces intérêts peuvent être divergents. De plus, l'Etat a une certaine autonomie par rapport à l'économique. Enfin, et ce n'est pas négligeable, les fonctionnaires forment un groupe social en soi, qui a ses propres intérêts.

On peut résumer les principaux intérêts représentés au niveau de l'Etat en trois groupes qui sont les planteurs, la bourgeoisie d'affaires et enfin "la bourgeoisie d'Etat" (il y a bien entendu des zones d'interpénétration entre ces groupes). Les planteurs, qui sont la force principale qui s'est emparé de l'Etat au lendemain de l'indépendance, ont cherché à profiter de l'avantage comparatif de la Côte d'Ivoire sur le marché mondial des produits agricoles. Ils ont utilisé leur position en haut de la hiérarchie pour monopoliser les terres et profiter des avantages que l'Etat octroyait pour la modernisation de l'agriculture (les fonctionnaires étaient alors vivement encouragés à investir dans l'agriculture et à s'occuper de leurs plantations; des exemples venant d'en haut leur ont montré la voie à suivre -voir Baulin [1982]-)

La bourgeoisie d'affaires (peu nombreuse) s'est associée au capitalisme étranger, fortement invité par le pouvoir à s'ouvrir aux Ivoiriens. Enfin, la "bourgeoisie d'Etat" (la plupart des auteurs semblent admettre son existence -voir Fauré et Médard, dir., [1982]-) regrouperait les cadres de l'Etat qui ont profité de leur situation pour se lancer dans des affaires qu'ils pouvaient facilement faire fructifier, en se réservant des marchés publics, ou en obtenant des crédits à taux préférentiels etc... Ce phénomène, largement répandu, est toutefois insuffisant pour permettre à tous les jeunes d'exercer leur initiative.

c) L'extension des activités non structurées

Les possibilités d'entreprendre sont donc en Côte d'Ivoire, fortement canalisées par l'Etat. De plus, elles ne peuvent être élargies à un trop grand nombre, les possibilités d'accumulation, mais surtout de rentes et de profits divers, étant somme toute limitées. D'autre part, et ceci est important dans un pays comme la Côte d'Ivoire, les opportunités d'entreprendre grâce aux rouages de l'Etat sont quasiment interdites aux nombreux immigrés originaires des pays voisins.

C'est donc en dehors des rouages de l'Etat, en dehors de son domaine d'intervention, et sans souci des avantages qu'il pourrait octroyer, que s'est développée une partie de l'initiative privée. Cette initiative est le fait d'entrepreneurs qui, d'une part, n'avaient pas accès à la terre, et d'autre part, n'étaient pas en position de bénéficier d'avantages de l'Etat (formation insuffisante, absence de garanties pour les banques, manque de relations...). Ce sont donc avant tout des étrangers qui ont été exclus des bénéfices de l'appareil d'Etat et qui ont ainsi exercé leur initiative en dehors de sa sphère d'intervention. Les Ivoiriens moins éduqués se retrouvent dans la même situation, mais nombre d'entre eux peuvent bénéficier de crédits par le canal d'un parent fonctionnaire.

L'arrivée des nouvelles générations d'Ivoiriens a réduit les possibilités de se placer dans l'appareil d'Etat (ainsi que les bénéfices que l'on peut tirer d'une telle place), tandis qu'une pression sur les terres commence à se faire sentir. Conscient de ce phénomène, l'Etat a réagi en prenant des mesures d'ivoirisation des cadres afin d'offrir aux jeunes ivoiriens les places laissées vacantes par les expatriés. Il a d'autre part mis sur pied une politique d'assistance et de promotion de la P.M.E. nationale.

Ces mesures ont été insuffisantes. L'ivoirisation de postes n'offrait d'opportunités de travail qu'aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Si cette mesure est tout à fait justifiée par des motifs politiques et économiques (les expatriés coûtent très cher à l'Etat), elle n'augmente pas pour autant les possibilités de placement et d'accumulation pour la plupart des Ivoiriens. Pour ce qui est de la promotion des P.M.E., la politique gouvernementale semble avoir eu des effets puisque des fonctionnaires ont su en bénéficier, mais l'objectif qui était de favoriser l'élosion d'une véritable classe d'entrepreneurs nationaux a fait long feu (voir de Miras [1976] et [1982]).

Beaucoup d'Ivoiriens qui n'avaient pas la qualification suffisante (ou de garanties à offrir aux banques) se sont tournés vers des activités non structurées. Cette tendance est de plus en plus marquée, et l'on peut la constater par simple observation (on trouve maintenant des Ivoiriens dans toutes les professions, y compris dans celles qu'ils jugeaient naguère dégradantes) et l'étayer par des données statistiques (à Abidjan, la part des Ivoiriens parmi les chefs de petits établissements est passée de 19% en 1967 à 23% en 1976 et 33% en 1982 -Ministère de l'Industrie [1984]-).

En résumé, les possibilités d'initiatives fortement dépendantes de la Puissance Publique, en particulier par la politique de crédit, se sont révélées insuffisantes pour les Ivoiriens, et inaccessibles aux étrangers. Face à la poussée démographique, l'Etat a certes cherché à élargir les places offertes aux Ivoiriens en son sein (ivoirisation des postes) ou dans son orbite (politique de développement des P.M.E. nationales), mais ces mesures sont insuffisantes pour les Ivoiriens et inutiles en ce qui concerne les étrangers.

d) La faiblesse des salaires dans le secteur moderne et l'Administration

Une raison essentielle du développement des activités non structurées est que le secteur moderne et l'Administration offrent des salaires peu attractifs. Le salaire minimum légal (autour de 35.000 francs CFA en 1984) est à peine suffisant pour couvrir les besoins essentiels d'un célibataire. Il ne permet pas à une famille de huit personnes de survivre (au moins à Abidjan).

Le statut de salarié procure peu d'avantages pour ceux "d'en bas", à moins que leur position ne leur donne des opportunités de revenus annexes. Les petits fonctionnaires ont certes la possibilité d'acheter à crédit, mais il s'agit souvent d'un piège. Il est fréquent qu'ils achètent une télévision ou un réfrigérateur à crédit, au moment de la rentrée scolaire ou à l'occasion de dépenses exceptionnelles, et qu'ils revendent immédiatement ces biens à la moitié de leur valeur (on peut par la suite trouver des télévisions neuves à des prix défiant toute concurrence chez des commerçants libanais). Ces fonctionnaires ont leur salaire ponctionné d'un tiers pendant douze mois ou plus, et paient des intérêts élevés.

Les salariés voient fréquemment leur salaire diminué pour payer les cotisations du parti, les frais de fonctionnement des banques etc...

Les enquêtes auprès de travailleurs d'activités non structurées font souvent apparaître qu'un pourcentage non négligeable d'entre eux voudraient être salarié dans le secteur moderne (par exemple 42% des tâcherons du bâtiment souhaiteraient trouver un travail salarié -Jouhanneau [1984]-). Cette aspiration ne doit pas induire de conclusions abruptes. Tout d'abord, il est peu probable que ceux qui désirent être salariés pensent au salaire minimum. De plus, il s'agit d'un souhait de revenu stable et régulier, sans que les autres implications du statut de salarié soient toujours prises en compte (absence de liberté, horaires contraignants...). Enfin, il est probable, en ce qui concerne les patrons de petits établissements, que l'expression de ce souhait soit celle d'une seconde activité, qui apporterait des revenus supplémentaires.

Le phénomène inverse est tout aussi fréquent. Tout d'abord, de nombreux travailleurs des activités non structurées ne souhaitent pas devenir salariés. Mais des salariés désirent très souvent créer leur propre activité, et beaucoup le font par l'intermédiaire d'un parent.

Cette analyse reste valable pour les cadres de l'Administration (à l'exception des enseignants) qui sont très mal payés (un cadre de catégorie A, avec un diplôme de III^e cycle gagne moins de 140.000 francs CFA par mois). Là encore, les doubles activités sont fréquentes, et le désir de créer sa propre affaire souvent exprimé.

On a pu écrire que les travailleurs des activités non structurées étaient réduits à ce genre d'occupation dans l'attente d'un emploi dans le secteur moderne. L'observation montre que ce n'est pas vrai.

1.3.4. Conclusion

Il nous semble que les approches des activités non structurées généralement proposées sont trop restrictives, ce qui empêche d'avoir une vision correcte du phénomène. C'est du moins ce qu'il ressort de notre expérience à propos de la Côte d'Ivoire.

Restrictives, elles le sont tout d'abord, nous l'avons vu, par la limitation de la recherche à un aspect seulement de ces activités: petits établissements artisanaux, marchés, vendeurs de rues ou cireurs de chaussures, cela dépend des centres d'intérêt retenus. Les activités à domicile (en milieu urbain) et les activités de rues, les activités non agricoles en milieu rural, sont ignorées des études sur une grande échelle. Elles peuvent être prises en compte dans des travaux monographiques sur des régions, villes ou quartiers, mais malheureusement, les résultats de ces recherches franchissent rarement les portes de l'Administration. Il

manque un maillon entre le chercheur et le décideur, celui qui tirerait, parti des conclusions des recherches pour proposer des mesures (ou au moins s'opposer à de mauvaises mesures).

Restrictives, beaucoup d'approches le sont lorsqu'elles se cantonnent dans leur discipline: économie, sociologie, géographie... L'étude des activités non structurées nécessite des approches complémentaires, interdisciplinaires. L'étude des revenus d'un petit entrepreneur ne saurait être menée sans une connaissance de ses structures familiales. Il est un peu hâtif de conclure avec des yeux d'économistes que l'apprentissage non rénuméré est une forme poussée d'exploitation, sans avoir considéré tous les aspects sociaux et psychologiques d'une formation de ce type.

Le rôle de l'Etat est aussi négligé ou réduit à quelques stéréotypes. Il est vrai que la sociologie politique des pays en voie de développement est encore peu avancée, et qu'elle semble se situer très loin de l'étude des activités non structurées. Pourtant, la dimension socio-politique est fondamentale pour deux raisons: d'une part, même si l'on ne l'accepte pas comme critère déterminant, la position des activités non structurées par rapport aux Pouvoirs Publics est reconnue assez généralement comme une caractéristique importante; d'autre part, de nombreuses recherches sont menées dans le but d'aboutir à des propositions de mesures en vue de développer ces activités. Il serait présomptueux de formuler des propositions d'actions de la part de l'Etat envers un "secteur" qu'il a jusqu'ici ignoré, sinon opprimé, en se dispensant d'une réflexion plus approfondie sur l'Etat lui-même et les raisons d'une telle attitude.

Nous préconisons donc une approche large, globale, pluri-disciplinaire, nécessitée par la complexité de l'objet de l'étude. Notre définition et la typologie que nous proposons en sont un essai, mais notre travail ne va pas au-delà de ces premières étapes.

Il reste beaucoup à apprendre et à faire.

Section 2 : LA MESURE DES ACTIVITES NON STRUCTUREES

2.1. Que mesurer et comment le mesurer ?

2.1.1. La difficulté de mesurer

a) La difficulté de mesure définit le "secteur non structuré"

Un des critères les plus souvent cités de la définition des activités non structurées est qu'elles échappent à la saisie statistique. Plus précisément, elles sont souvent distinguées des activités du secteur moderne par l'absence de comptabilité. Si la comptabilité est avant tout un élément de gestion, et permet de mesurer le degré d'organisation des entreprises, elle sert aussi aux organes statistiques et en particulier à la Comptabilité Nationale.

Le fait que les activités non structurées échappent aux statistiques classiques n'est pas une anomalie ou un oubli. C'est un élément essentiel de ce qu'elles sont. En d'autres termes, on ne pourrait plus parler d'activités non structurées si elles étaient connues (à travers leur comptabilité) du statisticien et du planificateur. En effet, ceux-ci rassemblent les informations et émettent des propositions dans les domaines sur lesquels l'Etat exerce, ou peut exercer, son emprise. Les activités non structurées au contraire sont situées hors du champ d'action habituel de l'Etat.

Ceci ne signifie pas que toute connaissance statistique des activités non structurées soit impossible. Mais la mesure des activités non structurées ne pourra se faire que par des méthodes différentes et le plus souvent originales. C'est donc une adaptation des outils de mesure qui est nécessaire, entraînant aussi une adaptation des méthodes d'analyse. C'est par des études en premier lieu empiriques que l'on peut améliorer les modalités de mesure statistique. Mais l'analyse des sources d'information existantes n'est pas à négliger et peut à notre avis, dans le cadre d'une synthèse judicieuse, apporter des éléments intéressants, notamment sur la place des activités non structurées dans l'économie nationale.

b) L'inadéquation des outils statistiques : le problème de l'unité d'enquête

Comprendre pourquoi les outils statistiques sont inadéquats aide du même coup à comprendre ce que sont les activités non structurées et quelle est leur complexité. Nous ne passerons pas en revue toutes les questions qui peuvent se poser au statisticien mais seulement le problème de l'unité d'enquête qui en contient beaucoup et qu'il est nécessaire d'aborder dans cette approche des activités non structurées.

Les enquêtes de type "Comptabilité Nationale" retiennent en général comme unité l'établissement qui est le lieu où s'effectue les opérations physiques de production. Mais certains aspects économiques dépassent le cadre de l'établissement. Dans le secteur non structuré, l'entrepreneur ne fait pas en général de distinction entre les comptes de son établissement et les comptes de son ménage. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte, avec les données économiques de l'établissement, les données budgétaires du ménage de l'entrepreneur. Mais le problème n'est pas résolu pour autant. La définition du ménage pose beaucoup de difficultés dans les enquêtes africaines. Faut-il prendre la famille large, les commensaux ou la famille au sens strict comme unité? Si l'on étudie le ménage de l'entrepreneur, il faut alors prendre en compte les revenus du ménage qui ne proviennent pas de l'activité de l'établissement. Et lorsque les membres du ménage ont des activités multiples, on conçoit que l'étude d'une activité avec l'établissement et le ménage de l'entrepreneur comme entité économique devienne très complexe.

Par ailleurs, si l'établissement est une unité physique, il est fréquent qu'une même personne possède plusieurs établissements sans liens apparents entre eux. De plus, le propriétaire et le responsable de l'établissement peuvent être deux personnes différentes. Il est souhaitable, pour comprendre le fonctionnement des activités non structurées, de reconstituer ces entreprises à partir de leurs établissements

atomisés. Les exemples d'une telle reconstitution sont très rares (nous ne connaissons que le travail effectué à cet effet en Tunisie, après le recensement des établissements de 1981). Le résultat auquel on aboutit, en montrant que de nombreux établissements sont en fait succursales d'une entreprise, apporte un éclairage fondamental sur la croissance des entreprises non structurées (Charmes [à paraître], voir chapitre 2, section 1). Il existe des entreprises relativement importantes (par le nombre d'emploi, la valeur ajoutée etc...) qui sont éclatées en petits établissements dans les branches les plus diverses, qui sont totalement étrangères au secteur moderne et qu'une étude trop sommaire ne peut discerner.

Ces exemples montrent la difficulté de saisir les activités non structurées à travers une unité d'enquête homogène. La diversité des types d'activités non structurées rend illusoire la recherche d'une unité unique et donc d'une méthode de mesure des activités non structurées unique.

c) Le champ d'étude du "secteur non structuré"

Les difficultés de mesure, en particulier pour les types d'activités non structurées qui ne peuvent être connues par les enquêtes d'établissements, ont souvent abouti à une limitation du champ de l'étude. Presque toutes les présentations de travaux de terrain sur les activités non structurées commencent par une liste d'activités exclues du champ d'investigation.

Le fait que des branches ou des types d'activités ne soient pas retenus n'empêche pas que l'on généralise les conclusions des enquêtes à l'ensemble du "secteur non structuré". Cette tendance à généraliser ce qui ne concerne qu'une partie est responsable d'importantes erreurs sur le sujet.

Certaines professions échappent à la plupart des investigations par leur nature mobile : tâcherons du bâtiment, transports; d'autres, par leur aspect semi-clandestin (en Côte d'Ivoire par exemple, les ivoiristes sont toujours mal recensés, leur activité, bien que non illégale, n'étant pas pratiquée au grand jour).

Des professions risquent de n'être comptées ni dans le secteur moderne (car elles ne sont pas connues des statistiques), ni dans le "secteur non structuré" car la plupart des études les excluent. C'est le cas des chauffeurs de taxis urbains et de taxi-brousse, et des domestiques par exemple. Les activités non structurées en milieu rural sont souvent oubliées. Il en est de même de certaines activités du secteur primaire qui ne sont pas toujours comptées dans les statistiques agricoles : maraîchage et horticulture, petits élevages en milieu urbain, collecte et distribution de bois de chauffage, fabrication de charbon de bois, une partie des pêcheurs etc...

2.1.2. Les méthodes de mesure

a) L'importance des études empiriques

Si par définition, les activités non structurées sont un domaine mal connu, il est évident qu'il est essentiel de commencer leur étude de façon empirique. De nombreux travaux empiriques ont en effet été réalisés depuis une dizaine d'années. La démarche empirique est à la base des travaux du B.I.T. où de la méthode suivie par Charmes. Dans ce dernier cas, les monographies de métiers sont la première étape de la mise en place d'un système d'information sur le "secteur non structuré". La monographie permet de comprendre de façon approfondie le fonctionnement de certaines unités non structurées, sans chercher à ce niveau de représentativité statistique. Elle est le point de départ d'un "cheminement interprétatif qui va du concret vers l'abstrait" (Charmes [1980] page 321). En plus des informations qu'elles apportent, elles permettent d'adapter les questionnaires des enquêtes statistiques à divers types d'activités.

b) Les enquêtes et recensement spécialisés

Presque tous les recensements visant à améliorer la connaissance du "secteur non structuré" portent sur des établissements. Ce n'est donc qu'un type d'activités qui est concerné. De plus, certaines branches d'activité sont exclues, en général parce qu'elles ne sont pas exercées habituellement dans des établissements.

Pour des raisons de coût, la méthodologie adoptée est en général celle d'un recensement avec questionnaire léger, suivi d'enquêtes approfondies auprès d'échantillons représentatifs. Les informations

sur la production, le chiffre d'affaires, les salaires, les bénéfices ou les revenus sont en effet difficiles à obtenir par de simples questions. Il est nécessaire de reconstituer avec l'entrepreneur toutes les phases de son activité en les chiffrant, ce qui serait beaucoup trop long et coûteux à faire pour tous les établissements recensés.

Le caractère saisonnier de certaines activités échappe tout de même à ces investigations, aussi poussées soient-elles. Il serait nécessaire de procéder à des passages répétés auprès de certains établissements, ce qui permettrait en outre de vérifier d'un passage à l'autre la cohérence des informations obtenues (les déclarations du chef d'entreprise, quelle que soit la précision des questions, sont toujours dépendantes de sa mémoire et de sa bonne volonté; il ne faut pas se faire d'illusions sur la précision des réponses faisant trop appel à la mémoire de l'enquêté). Ces passages répétés sont malheureusement assez rares, pour des raisons de coût, mais aussi parce qu'il n'existe pas à proprement parler de système permanent d'investigation sur le "secteur non structuré" comme c'est le cas par exemple des enquêtes de production industrielle auprès des entreprises du secteur moderne. Les monographies apportent une information sur les variations saisonnières, mais il n'est pas possible d'extrapoler les valeurs de ces variations au niveau national. Toutefois, on peut savoir, grâce à ces monographies, quelles sont les activités les plus sujettes à variations, et quelles sont les causes, les périodes, les durées et les amplitudes de ces variations.

Certains auteurs ont cherché à mesurer l'amplitude des variations par des questions portant sur le niveau d'activité des bonnes et des mauvaises semaines, et enfin sur la fréquence de ces événements (par exemple Lachaud (1976), critiqué par Morice (1982)). Ce genre de questions est en fait destiné à établir des moyennes d'activité de l'entreprise pour une année, à partir d'informations portant sur une période de référence plus courte, en général la semaine. Nous pensons que ce type d'extrapolation ne peut être valablement opéré pour des données aussi imprécises que le revenu hebdomadaire de l'entrepreneur ou la valeur de sa production. Le nombre de bonnes et mauvaises semaines pour une année que doit estimer l'entrepreneur a toutes les chances d'être fantaisiste.

Malgré d'importants progrès en la matière, la méthodologie des enquêtes et recensements des établissements non structurés n'a pas permis encore de résoudre de nombreuses questions. Il faut toutefois souligner que les moyens mis à la disposition de ce type d'investigation sont en général insuffisants pour approfondir de nombreux points.

c) L'utilisation des données existantes

Malgré la pénurie de statistiques sur les activités non structurées et le fait que celles-ci échappent par définition aux investigations classiques du statisticien ou du planificateur, il est rare qu'il n'existe aucune information qui puisse servir à connaître tel ou tel aspect, tel ou tel type d'activité dans une branche donnée.

La plupart des pays ont réalisé des enquêtes budget-consommation. Ces enquêtes mettent en relief l'importance des produits d'origine non industrielle dans la consommation des ménages. Elles sont un outil incomparable pour le comptable national qui peut s'en servir pour éclairer certains aspects de l'économie non structurée. Malheureusement, le lien entre enquêtes budget-consommation est souvent rendu difficile parce que les catégories utilisées (unités d'enquête, nomenclature etc...) ne sont pas comparables avec celles des statistiques d'établissements. Néanmoins, on peut espérer qu'à l'avenir, les enquêtes budget-consommation seront de plus en plus utilisées directement pour la connaissance des activités non structurées, et que des progrès seront réalisés dans l'unification des nomenclatures [1].

Les informations d'origine administrative sont souvent négligées. On leur reproche de ne pas être fiables (on cache toujours une partie de la vérité à l'Administration, surtout lorsqu'il s'agit de l'Administration fiscale) et incomplètes. Il peut paraître paradoxal d'évoquer au sujet des activités non structurées les informations administratives, d'autant plus que pour nous, l'élément principal qui les définit est justement l'éloignement et la négligence dont elles sont l'objet de la part de la Puissance Publique.

[1] Le séminaire de Rabat sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré recommande "l'usage d'une approche intégrée combinant des enquêtes emploi auprès des ménages, des enquêtes auprès des établissements et l'utilisation de sources administratives" (recommandations finales, page 55).

Pourtant, de nombreuses informations d'origine administrative peuvent être utilisées pour connaître une partie des activités non structurées. Le Registre du Commerce par exemple comprend un nombre d'établissements enregistrés bien plus important que n'importe quel fichier statistique (c'est le cas en Côte d'Ivoire, mais l'exploitation à des fins statistiques en est impossible). Les patentés peuvent donner des informations sur des professions (non connues des statistiques habituelles) pour lesquelles on ne possède généralement pas de données : taxis, transporteurs de marchandises etc... De nombreuses professions, y compris des professions habituellement non structurées, doivent faire l'objet d'une inscription préalable auprès d'un organisme de tutelle (en Côte d'Ivoire, on peut citer les exploitants de carrières "non structurées", les bijoutiers, les distributeurs d'eau ...). Toutes ces informations, si elles sont correctement analysées, peuvent fournir des données partielles (ne serait-ce que le nombre d'entreprises d'une profession) sur certains types d'activités non structurées.

Dans la perspective de la mise en place d'un système permanent d'informations sur les activités non structurées, il nous paraît souhaitable, en même temps que l'on procède à des recensements sur le terrain, d'analyser ces sources administratives. Certaines sont régulièrement mises à jour, et leur étude régulière, si l'on possède une année de référence avec les résultats d'un recensement, peuvent devenir partie intégrante d'un système permanent d'informations sur les activités non structurées.

Les nombreux travaux empiriques et les réflexions qui en ont été le fruit ont sans conteste permis de gros progrès dans la connaissance des activités non structurées. D'une manière générale, les progrès ont été les plus importants dans des méthodes particulières, notamment les enquêtes et recensements (adaptation des questionnaires, mise en lumière des principales difficultés etc...). Ces progrès devraient permettre maintenant de nouveaux développements par l'utilisation d'autres outils statistiques (les enquêtes budgets-consommation, les informations d'origine administratives etc...). Dans le cadre d'une synthèse effectuée par la Comptabilité Nationale, l'élaboration de compte de branches et de compte de produits réservés aux productions des activités non structurées fera apparaître de nouvelles relations dans les tableaux d'entrée-sortie. L'utilisation de toutes les informations existantes, et à condition que celles-ci soient cohérentes, devraient permettre de préciser quels sont les points obscurs, qui nécessitent de nouvelles investigations, ou quels sont les coefficients techniques les plus faciles à actualiser etc....

2.2. Mesure des activités non structurées en Côte d'Ivoire

2.2.1. Les sources statistiques en Côte d'Ivoire

a) Profusion et diversité des sources statistiques

La Côte d'Ivoire est, comparée à ses voisins, riche en statistiques. Il y a beaucoup de sources statistiques, mais aussi plusieurs organismes qui s'occupent de statistique. La Direction de la Statistique, actuellement rattachée au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ne parvient d'ailleurs pas à coordonner la diffusion de données statistiques. On peut ainsi compter au moins quatre sources différentes, et divergentes, sur l'emploi dans les entreprises industrielles modernes.

Pourtant, malgré cette profusion, et peut-être aussi à cause d'elle, l'utilisation de données statistiques en Côte d'Ivoire est toujours problématique. La Direction de la Statistique publie peu et diffuse mal les données qu'elle collecte. Elle n'est pas encore parvenue à unifier les nomenclatures utilisées par les divers organismes, si bien qu'il faut soi-même opérer des regroupements pour pouvoir comparer deux sources qui traitent du même sujet. Elle n'est pas parvenue à mettre sur pied un fichier-répertoire des entreprises auquel tout le monde puisse se référer, ni à entreprendre de recensement d'établissements (malgré l'existence d'un Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable).

La Direction de la Statistique a cependant engagé par le passé des opérations statistiques de qualité. Le recensement démographique de 1975 fut un succès. L'Enquête Budget-Consommation a rassemblé

une foule d'informations, dont bien peu hélas sont actuellement disponibles.

Il est regrettable en effet de constater la sous-utilisation des statistiques collectées en Côte d'Ivoire. Les bandes informatiques du recensement démographique sont inutilisables. Les retards dans la publication de l'Enquête Budget-Consommation rendront beaucoup de renseignements obsolètes, avant qu'ils aient pu servir. On pourrait citer de nombreux cas semblables.

Nous avons pour notre part travaillé sur le fichier-répertoire des entreprises et établissements (qui est en fait le fichier des entreprises contribuables et des établissements payant patente) et sur les statistiques démographiques. Nous avons également réalisé un recensement des patentés municipales à Abidjan, recensement réalisé dans les mairies qui collectent mensuellement une taxe auprès des ateliers artisanaux et des petits commerces (Ministère de l'Industrie [1984]). Ce sont ces éléments qui nous ont permis d'établir une typologie des activités non structurées, et qui nous ont amené à privilégier le critère d'enregistrement des activités pour délimiter la frontière entre le secteur moderne et le "secteur non structuré".

b) Les fichiers d'entreprises ...

L'importance pour nous de l'étude des fichiers d'entreprises vient du fait que ce sont ces fichiers qui nous permettent de délimiter le secteur moderne (des entreprises). Une étude précise de ces fichiers était nécessaire afin de savoir quelles étaient les raisons de l'enregistrement d'une entreprise sur tel ou tel fichier, les renseignements demandés, les obligations de l'entreprise etc... Il fallait aussi que nous connaissions les méthodes de collecte des renseignements et de mise à jour des fichiers, afin de nous assurer que l'enregistrement des entreprises répondait à des règles bien établies qui n'étaient pas susceptibles de connaître des variations trop importantes d'une année sur l'autre. Enfin, il était nécessaire de délimiter correctement le secteur moderne, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des publications sur la Côte d'Ivoire, y compris dans le Plan.

Les principaux fichiers d'entreprises en Côte d'Ivoire sont les suivants:

1°) Les Centrales de Bilans: documents publiés annuellement par la Banque des Données Financières (service du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan), les Centrales de Bilans se sont imposées comme la référence la plus courante en matière de statistiques d'entreprises modernes. Ce n'est pas tant le champ couvert (1500 entreprises en 1975, 2400 en 1980, moins de 2000 en 1982) que la richesse des informations comptables et financières qu'elle fournit qui explique que l'on y fasse référence. Presque toutes les entreprises qui tiennent une comptabilité selon les normes du Plan Comptable Ivoirien remettent leurs comptes chaque année à la Banque des Données Financières (il existe une forme simplifiée du Plan Comptable que les entreprises faisant moins de 75 millions de francs CFA de chiffres d'affaires dans la production ou les services, mais 200 millions dans le commerce, peuvent choisir à la place du Plan Comptable "normal"; la moitié environ des entreprises qui remplissent ces conditions choisissent la formule simplifiée). La Comptabilité Nationale utilise le fichier des entreprises de la Banque des Données Financières pour l'établissement des comptes des sociétés et quasi-sociétés. Pour toutes ces raisons, les Centrales de Bilans sont souvent utilisées pour circonscrire le secteur moderne des entreprises.

2°) Les fichiers administratifs (non statistiques): fichier de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui contient les 6000 entreprises qui déclarent leurs employés et cotisent à la caisse; fichier des contribuables, le plus important de tous (14000 entreprises).

3°) Des fichiers d'entreprises et d'établissements pour la connaissance de l'emploi existent à l'Office National de la Formation Professionnelle, mis à jour tous les cinq ans à l'occasion d'une enquête sur la main-d'œuvre; un fichier d'entreprises existe aussi au Ministère du Travail, pour l'étude du marché de l'emploi. Ces deux fichiers reposent essentiellement sur les informations fournies par la Banque des Données Financières, et ne couvrent donc que le secteur moderne "au sens strict".

Tous ces fichiers d'entreprises sont donc traités en dehors de la Direction de la Statistique qui ne fait que reprendre, notamment pour la Comptabilité Nationale, des informations qu'elle n'a pas collectées.

Nous avons essayé de tirer parti de la profusion de ces fichiers en proposant d'établir une distinction entre secteur moderne et "secteur intermédiaire", selon divers critères d'enregistrement.

2.2.2. Le recensement des établissements de 1976

a) Cadre du recensement de 1976

Le recensement des activités en milieu urbain de 1976 (Ministère du Plan [1977]), communément appelé "recensement Chateau" du nom de son organisateur, est le principal recensement d'établissements réalisé en Côte d'Ivoire. C'est la Direction des Etudes et du Développement du Ministère du Plan, et non la Direction de la Statistique qui en a assuré la conception, le déroulement et le traitement, avec des moyens en hommes et en matériel très inférieurs à ceux généralement requis pour ce type d'opération.

Les objectifs du recensement étaient d'améliorer la connaissance des activités non structurées, de mettre sur pied un fichier et d'établir une base de sondage, et enfin, de déceler les activités les plus dynamiques à assister et promouvoir.

Toute activité visible devait être recensée. En fait, les organisateurs ont rapidement abandonné le dénombrement des activités de rues. Ce sont donc les activités exercées dans un local assimilé à un établissement qui ont été recensées. De plus, un comptage a été effectué sur les marchés.

Les établissements ayant une comptabilité selon le Plan Comptable Ivoirien normal étaient seulement identifiés, le questionnaire ne leur étant pas soumis dans sa totalité. Les établissements dont la comptabilité était tenue au siège social de l'entreprise devaient par contre remplir tout le questionnaire. Cette méthodologie avait été adoptée afin d'alléger la tâche des enquêteurs et le coût de l'opération, les renseignements recherchés devant se trouver, pour les entreprises ayant un plan comptable normal, dans la Centrale de Bilans éditée chaque année.

On n'a pas pu par la suite établir une liaison quelconque entre les résultats du recensement et la Centrale de Bilans. De plus, de nombreuses omissions ou refus de réponse ont pu être constatés pour des entreprises d'une certaine taille. Pour les petits établissements par contre, il ne semble pas y avoir eu beaucoup de problèmes, les refus de réponse étant très rares.

Il n'a pas été possible non plus de reconstituer les entreprises à succursales multiples à partir de leurs divers établissements; aucune question ne le permettant. Dans la présentation des résultats, succursales ou établissements uniques sont traités de la même façon. Le fait de ne pas pouvoir les distinguer est à l'origine de confusions qui obèrent fortement la validité des typologies d'établissements issues de ce recensement (voir chapitre 2, section 3).

b) Le questionnaire (voir le questionnaire en annexe)

Le recensement a été effectué en un seul passage avec un questionnaire relativement lourd. Ce questionnaire comportait trois volets: l'établissement, l'exploitant et l'emploi.

1° L'établissement: Ce volet comporte l'identification (insuffisante puisque l'on ne connaît pas, s'il y a lieu, l'entreprise-mère), quelques questions sur des "indicateurs de modernité" (téléphone, compte bancaire etc...), une question sur l'activité principale, codifiée très précisément, et une question sur l'activité secondaire qui ne sera malheureusement pas codifiée. Par ailleurs, quatre questions peuvent nous éclairer sur la "modernité" de l'entreprise ou de l'établissement, au sens de l'appartenance ou non au secteur moderne. Ce sont les questions sur le statut juridique, la qualité de l'établissement (unique, siège ou succursale), la tenue d'une comptabilité et l'inscription au Registre du Commerce. Il aurait été possible, à partir de ces quatre variables, de faire une étude précise sur le degré d'enregistrement des établissements. On aurait pu y ajouter des variables telles que "compte bancaire" ou "statut de l'exploitant", "existence de salariés permanents" etc... bâties à partir des autres questions. Il est à noter que la gérance est souvent interprétée de façon divergente selon les cas, par les enquêteurs ou les enquêtés eux-mêmes : une station-service en gérance libre est parfois considérée comme établissement unique, parfois comme succursale d'une entreprise-mère. Dans l'un et l'autre cas, on trouvera une comptabilité tenue au siège, ou pas de comptabilité. Il n'est donc pas toujours facile de décider à partir de quel moment un établissement est autonome et constitue à ce titre une entreprise.

Une question sur le chiffre d'affaires annuel, seul élément chiffré demandé sur la taille de l'entreprise (en dehors du nombre d'employés) a eu peu de succès, les responsables d'établissements non structurés étant presque toujours incapables de fournir une réponse. Cette question n'a pas été retenue dans la

présentation des résultats.

2° L'exploitant: C'est la partie la plus riche du questionnaire et celle qui a posé le moins de problèmes. Les nombreuses questions de cette partie permettaient une amélioration considérable de la connaissance sociologique des petits exploitants. De nombreux croisements de variables ont été publiés. Par exemple, les questions sur le niveau d'instruction et la formation professionnelle reçue étaient extrêmement précises. Plusieurs tableaux avec ces variables ont été édités. Mais il ne semble pas que l'on ait utilisé ces résultats à des fins opérationnelles. L'activité antérieure, l'éthnie ou la nationalité ainsi que tous les autres renseignements individuels fournissaient une mine d'informations pour reconstituer les différents itinéraires possibles des exploitants. Cette étude, assez complexe il est vrai, n'a pas été non plus menée. Il en est de même pour une question sur l'activité du propriétaire (lorsque celui-ci n'est pas le gérant); on aurait aimé connaître le nombre, le caractère et l'activité des établissements appartenant à des fonctionnaires, à des planteurs...

On peut présenter de façon synthétique les caractéristiques principales de près de 29.000 exploitants en 1976. Plus des trois quarts de ces établissements sont "non structurés" selon notre définition, et les résultats ci-dessous en sont donc fortement marqués (voir chapitre 2, section 3, pour des résultats sur des sélections d'établissements).

Tableau n° 3
Caractéristiques des exploitants d'établissements en milieu urbain,
1976

caractéristiques		Abidjan	Autres villes
	nombre d'exploitants	14186	14607
sexé	hommes	90%	94%
âge	moins de 30 ans	46%	44%
	moins de 40 ans	78%	76%
nationalité	ivoiriens	24%	39%
	non africains	9%	5%
statut	propriétaires	81%	81%
instruction	jamais scolarisés	67%	71%
formation	sans formation	47%	51%
	apprentissage	46%	44%

SOURCE: d'après Ministère du Plan [1977], tome i.

3° L'emploi: Les questions sur l'emploi sont peu nombreuses. Les résultats sont surprenants: le nombre total d'emplois correspondant aux établissements recensés est extrêmement bas. Ce phénomène reste inexpliqué. Bien sûr, on peut penser qu'il y eu des sous-déclarations systématiques, surtout pour les établissements plus importants. Mais on n'a aucun moyen d'estimer cette sous-évaluation qui doit varier selon les villes, l'activité de l'établissement, les caractéristiques de son propriétaire ou gérant etc... On a compté, outre le chef d'établissement, un salarié et un non salarié (apprenti ou aide familial) par établissement en moyenne.

c) Suites du recensement de 1976

Entre 1974 et 1978, de nombreux travaux et études statistiques ont été faits en Côte d'Ivoire. Mais dès l'indépendance, des travaux statistiques étaient réalisés sur l'artisanat et les petits commerces. L'intérêt qu'a suscité à cette époque l'artisanat a donc culminé lors du recensement des activités en milieu urbain. Malheureusement, ce travail énorme n'a pas été suivi des études nécessaires (à l'exception de la typologie de Baris [1980], qui aurait dû être complétées par des enquêtes auprès d'échantillons

d'établissements), et la base de sondage prévue est tombée en désuétude avant d'avoir servi. Les résultats du recensement ont certes été utilisés par les planificateurs, et sont encore aujourd'hui une référence obligatoire à qui s'intéresse au "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire. Mais on peut regretter que, loin d'avoir été le début de travaux plus concrets sur le secteur non structuré, ce recensement ait au contraire été le point final d'une grande série d'études sur le sujet.

2.2.3. Les autres sources sur les activités non structurées

a) Les enquêtes et études monographiques

Des nombreuses enquêtes et études monographiques réalisées en Côte d'Ivoire, et qui traitent d'activités non structurées, nous n'en retiendrons ici que quelques-unes, qui nous serviront à illustrer notre présentation des activités non structurées.

L'ORSTOM a trouvé en Côte d'Ivoire un terrain d'études privilégié; les travaux qui nous intéressent ici concernent plutôt la problématique de l'urbanisation. Certaines recherches traitent spécifiquement d'activités non structurées, mais un des mérites de ces travaux est de replacer ces activités dans un contexte plus large. D'autre part ces recherches sont récentes (certaines sont encore en cours): étude des villes de Dimbokro, Agboville, Katiola et Bouaké (Lootvoet [1984], Dubresson [1983]), ou de Divo (Dureau [1985]), études de branches (bâtiment -Jouhanneau [1984]-, menuiserie -Duhault [1981], De Miras [1975]-, textile -Roederer [1979]-etc...). Un grand avantage de ces études est qu'elles donnent lieu à une collecte systématique de données d'une très grande fiabilité.

Un autre courant de recherches est représenté par les géographes, principalement ceux de l'Institut de Géographie Tropicale d'Abidjan (Berron [1980], Lecaillon [1976] et [1985], Saint-Vil [1983] ainsi que de nombreux mémoires d'étudiants). Si la collecte de données quantitatives est moins poussée, en revanche l'investigation anthropologique et l'étude de l'aspect spatial des activités non structurées sont privilégiées.

De nombreux autres travaux pourraient être cités (ceux de l'université de Bordeaux, par exemple -Lachaud [1976], Schaudel et Mettelin [1980]-), les études réalisées pour l'Administration etc.... La collecte de données y est beaucoup moins rigoureuse (l'Administration ne réalise pas d'études de terrain, et néglige le traitement des informations dont elle est en possession).

b) Le recensement des patentés municipales à Abidjan

Le recensement des patentés municipales constitue une exploitation originale d'informations administratives pour la connaissance des activités non structurées. La loi sur les patentés municipales de 1981 a transféré aux communes la collecte des taxes forfaitaires des artisans ou petits commerçants. La conséquence en a été une extension considérable du nombre de petits établissements soumis à cette taxe. Dans les communes où la collecte est bien organisée, principalement dans les communes qui comptent peu d'activités modernes, les agents municipaux "ratissent" systématiquement le territoire municipal afin de collecter cette taxe mensuelle.

La connaissance qu'ont les agents municipaux des petits établissements est impressionnante. Ils sont capables de se remémorer l'endroit exact d'une activité, les caractéristiques de son responsable (quand il est arrivé, d'où il vient etc...) uniquement à la lecture de son nom. D'après eux, aucun petit établissement ne peut leur échapper. Ce qui est certain, c'est que les agents municipaux n'ont rien à envier aux meilleurs recenseurs pour ce qui est de la connaissance du terrain. Ainsi, tous les petites activités exercées dans un local fixe (établissements sédentaires), et qui ont pignon sur rue, sont obligées d'acquitter la taxe.

En additionnant les établissements du fichier des patentés à ceux recensés par les patentés municipales, on obtient un dénombrement de tous les établissements de la ville, à l'exception de ceux qui réussissent à échapper aux investigations administratives. On peut ainsi présenter le nombre d'établissements par branche d'activité en distinguant ceux du secteur moderne au sens large de ceux qui sont non structurés.

Certaines activités échappent aux patentés municipales. C'est évidemment le cas des activités clandestines, des activités exercées à domicile ainsi que des établissements situés sur des terrains qui

ne relèvent pas de l'administration municipale (port, zones industrielles etc...). Les pêcheurs et les fumeurs de poissons ne sont pas soumis à cette taxe.

Tableau n° 4
Nombre d'établissements à Abidjan d'après les patentés,
1982

SECTEUR D'ACTIVITE	grandes patentés	patentes municipales	Total
1. Secteur primaire	83	163	246
2. Production manufacturière			
2.1. Agro-alimentaire	179	169	348
2.2. Textile et cuir	433	3697	4130
2.3. Industries du bois	296	610	906
2.4. Travail des métaux, ind. mécaniques et électriques	148	230	378
2.5. Chimie, plastique, pétrole; 2.7. énergie, eau	84	52	136
2.6. Industries diverses, imprimerie et artisanat d'art	210	172	382
2.8. Carrières, bâtiment, matériaux de construction	1077	222	1299
TOTAL	2510	5315	7825
3. Services			
3.1. Réparation	230	730	960
3.2. Transports (services auxiliaires), communications	329	-	329
3.3. Hôtels, restaurants	555	2522	3077
3.4. Services aux entreprises	856	-	856
3.5. Services personnels, santé, loisirs	585	930	1515
3.6. Banques, assurances, immobilier	216	-	216
TOTAL	2771	4182	6953
4. Commerce			
4.1. Commerces généraux et alimentaires	3484	6738	10222
4.2. Autres commerces spécialisés	1078	922	2000
4.3. Import-export	1267	-	1267
TOTAL	5829	7660	13489
TOTAL GENERAL	11110	17157	28267

SOURCE: Ministère de l'Industrie (1984), annexe 1 (la nomenclature a été modifiée - voir chapitre 2, section 2 -).

En dépit de ces limitations, les résultats du recensement des patentés municipales à Abidjan ont été au-delà de nos espérances : d'une part ils nous ont permis d'obtenir une estimation raisonnable des établissements non structurés; d'autre part il s'est confirmé que les patentés municipales fournissaient un bon critère d'enregistrement et donc de définition des établissements non structurés.

Malgré quelques difficultés de comparaison des résultats en raison des différences de méthodes de collecte, on s'aperçoit que l'addition du nombre d'établissements recensés par le fichier des patentés d'une part et les patentés municipales d'autre part est du même ordre de grandeur que celui obtenu par le recensement de 1976, compte tenu de la croissance de la ville depuis cette date.

Tableau n°5
Evolution du nombre d'établissements à Abidjan
de 1976 à 1982

SECTEUR D'ACTIVITE	1967	1976	1982	taux de croissance annuel		
				67-76	76-82	67-82
Production	2496	5356	7579	8,4	5,6	7,2
Services	2196	3334	6408	4,9	10,7	7,3
Commerce	4397	5703	13489	3,0	10,6	7,4
TOTAL	9089	14393	27476	5,2	10,6	7,4

Les activités qui ne sont pas couvertes par les trois recensements ont été exclus des calculs ci-dessus: secteur primaire, fumage du poisson, transports (auxiliaires), banques et assurances. Les taux de croissance ont été calculés en prenant le milieu de la période d'enquête comme référence, ce qui donne 8,8 années de 1967 à 1976 et 6,4 années de 1976 à 1982, soit 15,2 années de 1967 à 1982.

SOURCES: Ministère de l'Industrie [1984], Ministère du Plan [1967] et [1977].

Les résultats combinés du recensement des patentés municipales et de l'exploitation de fichier des grandes patentés fournissent la preuve et l'illustration de l'intérêt qu'il y a d'exploiter toutes les informations existantes, y compris celles qui sont d'origine administrative.

2.3. Données sur les activités non structurées en Côte d'Ivoire

2.3.1. Données sur l'emploi non structuré en Côte d'Ivoire

a) L'emploi des activités non structurées dans le Plan 1981-1985

L'évaluation de l'emploi du "secteur artisanal et traditionnel" donnée par le Plan 1981-1985 (Côte d'Ivoire [1983]) est la meilleure synthèse sur l'emploi des activités non structurées réalisée jusqu'ici. De nombreuses estimations ont été faites auparavant, dont celle de Mouly lors de la mission du B.I.T. (Joshi, Lubell, Mouly [1975]) et certaines pour les comptes régionaux (mais il s'agit là d'estimations partielles, destinées à des calculs de valeur ajoutée per capita dans l'artisanat). Il faut remarquer que les résultats du recensement des établissements de 1976 ne sont pas utilisés en ce qui concerne le nombre d'emplois. On ne tient compte, dans l'estimation du Plan comme dans nos nouvelles estimations, que de la répartition des établissements par activités. La sous-évaluation manifeste des résultats sur l'emploi dans ce recensement les rend inutilisables.

Les estimations du Plan englobent l'ensemble des activités non structurées, mais en sous-évaluent l'importance. La méthode utilisée pour dresser ce tableau de l'emploi dans le "secteur artisanal et traditionnel" en 1980 est la suivante : calcul du nombre d'actifs (d'après les taux d'activité du Recensement Général de la Population de 1975); calcul du nombre d'emplois du secteur moderne (grâce aux statistiques d'entreprises) puis des emplois dans les activités agricoles urbaines (égal à 15% du nombre d'actifs - taux de 1975-); on estime un taux de chômage (20% de la population active) et l'on compile en même temps des estimations faites branche par branche pour les activités informelles; nombre de chômeurs et actifs du "secteur artisanal et traditionnel" sont ajustés, de façon à correspondre au nombre total d'actifs diminué des

emplois du secteur moderne et des actifs agricoles.

Un grand nombre d'études sectorielles ont été consultées pour dresser ces estimations, qui sont également calculées pour le milieu rural. Au total, le "secteur traditionnel et artisanal" emploie d'après cette source 430.000 personnes (op. cit. pages 598-599). Dans les villes de plus de 10.000 habitants, ces emplois représentent 46% des emplois non agricoles (voir tableau n°6).

b) Nouvelles estimations de l'emploi dans les activités non structurées

Des éléments d'information apparus depuis la publication des chiffres de Plan nous ont amené à revoir les estimations de l'emploi dans les activités non structurées. Tout d'abord, les projections de population totale ont été revues en baisse. Ensuite, l'Enquête démographique à Passages Répétés de 1978 a montré que les taux d'activité étaient supérieurs à ceux que l'on avait estimés (surtout pour les femmes) et nous en avons tenu compte. Par ailleurs, la publication des résultats complets du recensement démographique de 1975 nous a fourni la répartition de la population active par professions et situations dans la profession, indications de tout premier ordre pour la connaissance de l'emploi dans les activités non structurées. Par contre, peu d'études sectorielles sont venues apporter des informations supplémentaires sur l'emploi non structuré.

Tableau n°6

Deux estimations de l'emploi dans les activités non structurées en milieu urbain,
Côte d'Ivoire, 1980

(effectifs en milliers)

	Plan 1981-1985		nouvelles estimations	
	effectif	%	effectif	%
population totale urbane	3271		3200	
population active	1100	100	1207	100
chômeurs	223	20,3	71	5,9
emplois du secteur moderne	331	30,1	300	24,9
emplois du secteur intermédiaire	-	-	160	13,5
domestiques	51	4,6	54	4,5
emplois agricoles urbains	165	15,0	177	14,7
emplois des activités non structurées urbaines	330	30,0	445	36,9
(emplois non structurés en milieu rural)	(100)		(108)	

SOURCES: Côte d'Ivoire [1983], pages 598-599 et chapitre 3 ci-dessous.

C'est donc principalement le cadre démographique qui est modifié dans ces nouvelles estimations. On remarquera que le volume de l'emploi global est supérieur, malgré une population totale inférieure. Il faut ajouter que la méthodologie a été modifiée, et qu'en particulier on n'a pas voulu estimer a priori un taux de chômage important, puisque les statistiques démographiques faisaient état d'un pourcentage de chômeurs relativement faible (ces estimations sont détaillées dans le chapitre 3).

En définitive, par la prise en compte d'un plus fort taux d'activité et par une définition plus restrictive du chômage, on aboutit à une vision plus large de l'emploi dans les activités non structurées, ce qui explique les différences dans les résultats.

La définition du secteur moderne est plus stricte dans les nouvelles estimations et couvre un ensemble d'entreprises moins important (il n'y pas de définition rigoureuse du secteur moderne dans le Plan 1981-1985), mais un secteur intermédiaire inclut des entreprises qui sont comptées dans le Plan soit avec le secteur moderne, soit avec le "secteur artisanal et traditionnel", soit tout simplement ignorées. Les activités

non structurées comptent donc moins d'établissements "intermédiaires", mais couvrent un ensemble d'activités beaucoup plus important "vers le bas", notamment par une définition moins restrictive de l'activité. Ainsi, le travail à domicile et le travail des femmes ou des enfants sont-ils mieux pris en compte dans notre définition des activités non structurées (le Plan 1981-1985 ne retient que les actifs de 15 à 59 ans). Enfin nombre de personnes comptées parmi les chômeurs dans le Plan ont été considérées comme actifs des activités non structurées dans nos estimations.

Le secteur moderne "au sens strict" (Administration et entreprises tenant une comptabilité légale) ne fournit des emplois qu'à un quart de la population active urbaine. Les activités non structurées et les activités du secteur primaire (agriculture et élevage urbains et péri-urbains, sylviculture et pêche) emploient environ un actif sur deux.

2.3.2. Données de Comptabilité Nationale

a) Méthode et validité

La Comptabilité Nationale ivoirienne prend en compte les activités artisanales depuis la fin des années 1960. A l'origine, des enquêtes auprès de certaines catégories d'artisans "traditionnels" ont permis de construire des comptes de production types. Ces comptes sont extrapolés sur la base de la donnée la plus facile à estimer : une consommation intermédiaire ou une évaluation de la production ou de la consommation globale. Mais dans la réalité, alors que plus de 15 ans ont passé après ces enquêtes, c'est le flair des comptables nationaux qui est le principal outil de l'élaboration de ces comptes (les comptes de l'artisanat sont souvent reconduits d'une année sur l'autre avec un taux de croissance hypothétique).

L'artisanat des comptes nationaux ne couvre qu'une partie de ce que nous appellons activités non structurées. Non seulement la définition de la Comptabilité Nationale est si restrictive qu'elle ne prend en compte qu'une partie des artisans (dans le vrai sens du terme), mais de plus elle ignore complètement des activités non structurées pourtant très développées: production (travail des métaux, travail du rotin ...), services (restauration, services personnels -coiffeurs, blanchisseurs, photographes...-), bien que certains (mais lesquels?) soient intégrés dans l'ensemble des services, commerces (la Comptabilité Nationale ne prend en compte que le commerce traditionnel des produits vivriers). Pourtant, dans certains domaines, la Comptabilité Nationale couvre un champ plus large que les autres sources statistiques (notamment les statistiques d'établissements). Ainsi en est-il de certaines productions de produits agro-alimentaires (huile de palme, fumage du poisson...). C'est aussi le cas pour des sous-branches où l'équilibre sur les produits entraîne la prise en compte d'activités non structurées couvrant un champ assez large (boulangerie et pâtisserie artisanales avec l'équilibre sur la farine, artisanat du bâtiment avec l'équilibre sur les matériaux de construction par exemple).

La sous-estimation de la production des activités non structurées est cependant, et selon toutes probabilités, assez considérable. Nous pensons que la production du secteur moderne est elle-même sous-estimée par la prise en compte d'une partie seulement de ses entreprises. En tout état de cause, il est impossible de déterminer par types d'activité l'importance de la sous-estimation, la présentation adoptée par la Comptabilité Nationale ne le permettant pas.

Nous pouvons distinguer trois types de sous-estimations : il y a tout d'abord les activités dont le compte de production, dans sa structure, sous-estime la valeur ajoutée, c'est-à-dire la valorisation du produit par le travail (il est particulièrement difficile pour les comptables nationaux de déterminer la valeur des produits de l'artisanat, en l'absence de toute enquête sur les prix), ou des consommations intermédiaires, certaines étant carrément oubliées; il y a également des activités pour lesquelles l'extrapolation des comptes types est manifestement insuffisante. La troisième cause de sous-estimation est bien entendu l'oubli pur et simple de certaines activités non structurées.

Comme exemples de sous-estimations du premier type, on peut citer le décorticage du riz; non seulement la quantité de riz décortiqué artisanalement est mal connue, mais la valeur ajoutée est nulle (elle ne fait que compenser la perte de poids consécutive au travail de décorticage); l'abattage du bétail, où le

nombre de bêtes abattues est fortement sous-estimé (mais une partie de cette activité est clandestine, bien que répandue) et la valeur ajoutée quasiment nulle; les garages artisanaux où les seules consommations intermédiaires sont les pièces détachées importées, ce qui occulte complètement la récupération sur des voitures ayant déjà roulé; l'artisanat du bâtiment résume à lui seul les difficultés des comptables nationaux; lui sont affectées comme consommations intermédiaires des produits issus de la transformation du bois, des métaux et de la fabrication de matériaux de construction qui n'ont pu être affectés dans d'autres branches; la production qui en découle est donc tout à fait hasardeuse et connaît des évolutions erratiques.

On peut citer comme sous-brances de l'artisanat dont l'importance est sous-évaluée par une sous-estimation de la production globale : la pêche, les activités artisanales du textile (filature, tissage, teinturerie et confection), le travail du cuir, l'ensemble des activités artisanales de réparation (à l'exception des garages) ainsi que les produits divers de l'artisanat (bijouterie, poterie etc...). Pour toutes ces activités, c'est la production totale qui est d'abord calculée, soit à partir de données insuffisantes (les prises de poissons pour la pêche par exemple), soit, et c'est le plus fréquent, en reconduisant une production d'année en année en lui affectant un taux de croissance arbitraire (en fait deux taux, l'un en volume et l'autre en valeur). De plus, certaines de ces sous-brances regroupent une somme de métiers divers (mais on ne sait plus lesquels) qui n'ont pas les mêmes structures de production et ne connaissent pas nécessairement les mêmes évolutions. Après plus de 15 ans d'une telle méthode, on aboutit nécessairement à des estimations très éloignées de la réalité.

b) Les comptes de l'artisanat dans la Comptabilité Nationale

Dans ces conditions, la part de l'artisanat dans la production intérieure, telle que nous l'indique la Comptabilité Nationale, n'a pas grand sens. Ou plutôt, elle constitue une estimation minimum.

La part de la valeur ajoutée artisanale dans celle de l'ensemble du secteur secondaire passe de 16,7% en 1970 à 13,2% en 1979. L'évolution des taux de valeur ajoutée est complètement erratique de 1970 à 1979 dans certaines sous-brances; ce taux est de 5,5% en 1970 pour la production artisanale d'huile de palme, de 88,1% en 1974 et de 23,4% en 1979 (alors que pour d'autres sous-brances, il est au contraire par définition sans changement). Les évolutions des productions artisanales par sous-branches n'ont pas de sens non plus: de l'indice 100 en 1970, la production artisanale de textile et d'articles d'habillement passe à l'indice 70 en 1973, 152 en 1974, 75 en 1978 etc... On pourrait multiplier ce genre d'exemples.

Tableau n°7
Valeur ajoutée de l'artisanat et part de l'artisanat dans la P.I.B. en Côte d'Ivoire,
1970 et 1979

BRANCHES D'ACTIVITE	valeur ajoutée de l'artisanat		part de l'artisanat dans la P.I.B. (pour les branches correspondantes)	
	1970	1979	1970	1979
br. 06 à 10 : agro-alimentaire	5544	9826	37,8	15,4
br. 11 à 21 : autres industries	7559	14800	18,5	9,7
br. 23 : bâtiment	7351	28226	27,0	17,7
SECTEUR SECONDAIRE	20454	52852	16,7	13,2
br. 24 : transports		15145		10,3
br. 27 : commerce		14923		3,8

SOURCES: Direction de la Statistique, Comptabilité Nationale [1982] et les Comptes de la Nation

Si l'on compte l'agriculture paysannale dans l'artisanat, la part de la valeur ajoutée

artisanale dans la Production Intérieure Brute de la Côte d'Ivoire était de 28,1 % en 1979; mais si l'on ne compte pas le secteur primaire, l'artisanat représente 4,3 % de la P.I.B. en 1979. On ne peut donc dire que la Comptabilité Nationale ivoirienne ignore la production des activités non structurées. Mais elle la sous-estime et ne rend compte ni de son importance, ni de son intégration dans l'économie nationale.

CHAPITRE 2

Typologie des activités

SECTION 1: La nécessité d'une typologie et les critères de différenciation des activités

SECTION 2: La typologie des activités en Côte d'Ivoire

SECTION 3: Les types d'activités intermédiaires et non structurées en Côte d'Ivoire

Présentation

Deuxième étape de notre démarche après la délimitation du champ de l'étude, l'élaboration d'une typologie des activités se doit de reposer sur des critères simples mais rigoureux. Notre objectif est de proposer un cadre de lecture de la réalité ivoirienne. Le manque d'informations homogènes sur les activités non structurées nous fait préférer des critères aisément observables pour les distinguer du secteur moderne (enregistrement auprès de l'Administration fiscale), et les distinguer entre elles (nature du local).

L'enregistrement n'est pas qu'une formalité administrative. Il sous-entend deux types de caractéristiques, relatives à la taille de l'entreprise d'une part, au comportement de l'entrepreneur, d'autre part.

Le critère d'enregistrement retenu pour séparer les activités non structurées de celles du secteur structuré revient à inclure dans ce dernier plus de 10.000 entreprises non suivies régulièrement par la Statistique. Nous parlons à leur sujet de "secteur intermédiaire". Ce secteur, dont on peut énoncer quelques caractéristiques, semble très dynamique. Son importance est une caractéristique originale du développement récent de la Côte d'Ivoire.

Retenant les informations existantes sur le "secteur informel" en Côte d'Ivoire, nous nous attachons à décrire les diverses formes d'activités non structurées par des exemples concrets, en évaluant leur importance. On peut conclure à une croissance modérée du nombre d'activités non structurées localisées dans les branches de production en milieu urbain, alors qu'on assiste à une expansion rapide des services et commerces de cette forme d'activités. Bien que leur part dans l'emploi soit de plus en plus importante, les activités non localisées sont moins bien connues. Il en est de même pour les activités à domicile.

Enfin, les caractéristiques des activités non structurées en milieu rural sont particulières: elles y assurent les fonctions essentielles d'entretien et de production non agricole, ainsi que la transformation de produits de l'agriculture.

Section 1 : LA NECESSITE D'UNE TYPOLOGIE ET LES CRITERES DE DIFFERENTIATION DES ACTIVITES

1.1. La typologie, premier pas vers une connaissance analytique

1.1.1. Intérêt d'une typologie

a) La typologie est le complément de la définition des activités non structurées

La définition des activités non structurées a été présentée ici par exclusion (on les définit par ce qu'elles ne sont pas). Même si l'on est en mesure d'en donner des caractéristiques générales, toujours en référence au secteur moderne, cela ne suffit pas à préciser la définition. Et surtout, en procédant par exclusion, on a retenu finalement des activités extrêmement hétérogènes. L'étape suivante consiste donc à énumérer ces formes d'activités que l'on a exclues du secteur moderne, et complète tout naturellement la définition.

Circonscrire les différentes formes d'activités non structurées nous oblige à faire intervenir toute une série de critères qui les distinguent entre elles, et apportent autant de précisions à la définition. Nous chercherons à expliciter chaque critère, à en souligner la signification et à en justifier l'utilisation.

b) La typologie contient les prémisses de l'analyse

Après avoir défini les activités non structurées, il est naturel de chercher à les classer afin de mettre de l'ordre dans cet univers "informe". Cette nécessité de classement est la première étape d'une démarche scientifique, les critères de classement faisant entrer en jeu des hypothèses que l'expérience devra confirmer. La typologie est le passage obligé de l'observation à l'analyse, celle-ci étant la décomposition de l'objet à étudier en éléments simples dont on étudiera les caractéristiques et les inter-relations. L'élaboration d'une typologie est donc le premier pas, l'ébauche d'une recherche analytique.

Cette démarche n'est pas exclusive d'autres cheminements. Au contraire, elle se veut complémentaire d'autres approches; c'est même en raison de l'existence de nombreuses recherches et de réflexions différentes que l'on peut trouver une utilité à notre présentation des activités non structurées. Notre démarche paraît justifiée en l'état actuel des connaissances en Côte d'Ivoire. Elle s'appuie sur l'observation de la réalité, mais aussi sur de multiples informations contenues dans des études menées à partir d'une autre optique.

1.1.2. Caractères d'une typologie

a) La typologie doit être exhaustive

Une typologie des activités se doit d'être exhaustive, c'est-à-dire d'intégrer toutes les activités que l'on cherche à décrire, tout en situant ces activités dans la société à laquelle elles appartiennent. Si ce point peut paraître évident, il n'est pourtant pas toujours mis en pratique, et l'on est surpris de constater que certaines activités (par exemple les chauffeurs, les domestiques, certaines P.M.E. ainsi que diverses activités marginales) échappent le plus souvent aux typologies proposées. Ce fut notamment le cas en Côte d'Ivoire (voir plus bas) et cet oubli est responsable d'interprétations à notre avis erronées sur les activités non structurées, et de sous-estimations de leur importance dans l'économie. La typologie ne doit donc pas s'arrêter aux seules activités non structurées mais s'appliquer également aux activités du secteur moderne (le

secteur moderne pouvant constituer à lui seul une catégorie d'entreprises), afin que toutes les activités de l'économie soient décrites.

Notre définition des activités non structurées, ou plutôt la délimitation du champ qu'elles recouvrent, nous a amené à circonscrire de manière rigoureuse le secteur moderne. Ce faisant, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de règles dans les définitions les plus couramment employées en Côte d'Ivoire à propos de ce secteur, et que certaines entreprises n'étaient incluses ni dans le secteur moderne, ni dans le "secteur informel". C'est pourquoi nous proposons, à l'occasion de cette typologie, la définition d'un "secteur intermédiaire" qui comprend les entreprises dans cette situation. Nous verrons plus loin comment délimiter rigoureusement ce secteur, et quelles en sont les caractéristiques. La mise en évidence d'un secteur intermédiaire en Côte d'Ivoire illustre la nécessité pour une typologie de couvrir l'ensemble des activités économiques, sans exclusion a priori.

b) Les types définis doivent être homogènes

Une typologie idéale devrait faire apparaître un nombre raisonnable de catégories, à l'intérieur desquelles les caractéristiques des unités de chaque catégorie soient le plus homogènes possible, tandis que la discrimination entre catégories, mesurée avec les mêmes caractéristiques, soit maximale. Cette typologie idéale ne peut évidemment être obtenue qu'après avoir collecté des informations de même nature sur l'ensemble des unités. Ce n'est en général pas le cas, puisque souvent, c'est la typologie à priori qui permettra de définir le champ d'investigation pour une enquête. D'autre part, c'est justement la différence d'unité qui servira de critère pour distinguer certaines formes d'activités.

Nous ne pouvons donc avancer d'hypothèses sur l'homogénéité des types d'activité que nous définissons en regard de certaines caractéristiques que nous n'avons pu mesurer: taille, structure de la production, structure de l'emploi etc... L'homogénéité de nos types d'activité ne provient donc que du critère qui sert à les définir.

Il existe de nombreuses caractéristiques non quantifiables qui peuvent servir à différencier les activités non structurées. C'est l'observation et l'expérience qui permettent de l'affirmer, au moins sous forme d'hypothèse. En ce sens, et dans un premier temps, la typologie des activités est empirique.

1.1.3. Le choix des critères discriminants

a) Le choix des critères dépend de la définition et du cadre d'analyse

La principale difficulté pour l'élaboration d'une typologie est le choix des critères discriminant les différents types d'activités. La validité d'une typologie des activités repose sur le choix des critères. Ce choix n'est pas effectué au hasard, mais il n'est pas non plus "neutre" ou "objectif". Il dépend de présupposés ou d'hypothèses faites, quant à l'objet de la recherche. Le choix des critères sera judicieux, non pas s'il est prétendument objectif, mais s'il correspond aux buts que l'on s'est fixés, et permet de cerner et préciser le champ d'investigation. La rigueur scientifique consiste alors à préciser ces objectifs et à expliciter la correspondance entre les critères et la définition retenue.

Les activités non structurées étant définies par opposition au secteur moderne, le premier critère doit permettre de distinguer clairement et sans appel les activités des deux secteurs. Quelle que soit la forme d'activité rencontrée, on doit pouvoir établir sans ambiguïté à quelle classe elle appartient.

Enfin, nous nous situons dans le cadre d'une approche empirique et nous nous sommes interdit de formuler des hypothèses qui ne reposent sur une information existante ou sur l'observation des faits. C'est pourquoi, nous ne pouvons que proposer à ce stade, des critères qui soient simples et directement observables. Des informations supplémentaires pourraient amener des modifications à cette typologie, mais il est inutile de préjuger de caractéristiques que l'on ne connaît pas. Les typologies qui reposent sur des critères complexes (par exemple l'existence ou non d'accumulation) nous paraissent inutilisables lorsque l'on n'est pas capable de déterminer clairement si le critère s'applique ou non à une activité.

b) Le choix des critères dépend des objectifs

Si l'on choisit des critères donnés pour mettre en lumière les activités non structurées, et distinguer ces activités les unes des autres, c'est dans un but d'amélioration de la connaissance (connaissance des sociétés des pays en voie de développement, connaissance économique en général...). Mais cette connaissance est toujours tournée vers un objectif, explicite ou non, de critique de la théorie économique existante et des politiques qu'elle inspire, et dans certains cas, vise à de nouvelles propositions en la matière.

Le B.I.T. a choisi par exemple de mettre en évidence les aspects "positifs" des activités non structurées, et les critères de distinction de ces différentes activités visent à isoler les plus dynamiques d'entre elles (tout cela, dans le cadre d'une approche résolument empirique).

D'autres typologies auront pour objectif de montrer le rôle des activités non structurées pour le développement du secteur moderne. C'est souvent le cas des typologies qui se situent dans un cadre de pensée marxiste. Le critère d'existence ou non d'accumulation a pour but de distinguer les diverses formes d'activités non structurées et de situer chaque forme par rapport au développement du secteur capitaliste.

Nous préciserons pour notre part les objectifs immédiats de notre typologie, en essayant de montrer le lien entre les critères discriminants retenus et les objectifs visés.

Le premier objectif, est, comme pour la plupart des recherches sur les activités non structurées, de mettre l'accent sur des formes d'activité économique qui ont longtemps été ignorées ou laissées pour compte. En ce sens, notre objectif est également de rappeler que certaines de ces formes sont aussi négligées dans les recherches sur le "secteur non structuré".

Le deuxième objectif est de proposer une vision cohérente, une grille de lecture de ces activités. Cet objectif est exprimé en réaction à la confusion qui règne en Côte d'Ivoire dans la définition des "P.M.E.", l'"artisanat" ou du "secteur informel", principalement dans l'Administration, mais aussi parfois dans la recherche.

Tout ceci viserait, d'une manière idéale, à orienter la réflexion et la recherche de façon à comprendre le fonctionnement de l'économie ivoirienne dans son ensemble. Les mesures de politique économique, particulièrement celles qui sont destinées aux activités non structurées, devraient être plus judicieuses si l'on dispose d'une meilleure connaissance de l'économie nationale.

1.2. Les principaux critères utilisés

1.2.1. L'enregistrement

a) Définition de l'enregistrement

On appelle enregistrement toute inscription, volontaire ou obligatoire (et respectée) d'une entreprise auprès d'organes administratifs ou représentant la norme légale (et la Puissance Publique). En fait, sont assimilées à un enregistrement, les caractéristiques de statut juridique de l'entreprise, lorsqu'elles donnent lieu à inscription (différentes formes de sociétés, coopératives légalement enregistrées), les caractéristiques de comptabilité (tenue d'une comptabilité selon les normes en vigueur), les caractéristiques fiscales (paiement des impôts sur les entreprises et enrôlement sur les fichiers de l'Administration fiscale, ainsi que l'inscription aux organismes de protection sociale du personnel), ou encore les caractéristiques d'organisation professionnelle, lorsqu'il s'agit d'une institution officiellement reconnue (inscription aux "ordres" des professions libérales ou autorisation d'activité délivrée par l'Administration; dans certains cas, adhésion à un syndicat patronal, etc...). En général, le suivi régulier d'une entreprise par des organes statistiques revient à un critère d'enregistrement, puisque si l'entreprise est connue des services statistiques, c'est qu'elle répond à d'autres critères d'enregistrement (tenue d'une comptabilité légale, paiement de l'impôt sur le bénéfice, inscription au Registre du Commerce etc...). La délivrance d'un numéro d'immatriculation à l'entreprise, numéro qui sert d'identifiant sur les fichiers statistiques, n'est en général possible que lorsque l'entreprise a acquitté des obligations d'ordre fiscal ou réglementaire. De toute façon,

l'immatriculation de l'entreprise est un critère d'enregistrement en lui-même, et peut-être même le meilleur.

La multitude des critères d'enregistrement possibles fait que, bien entendu, ils ne définissent pas un ensemble homogène d'entreprises. Loin d'être un inconvénient, cet état de fait permet au contraire d'une part de choisir la meilleure modalité d'enregistrement, c'est-à-dire celle qui traduit le mieux l'appartenance au secteur moderne, tout en n'étant pas susceptible de variations trop brusques, d'autre part de préciser le degré d'enregistrement, ou de distinguer différentes catégories d'activité selon le ou les types d'enregistrement qui les caractérisent. Certains critères d'enregistrement (notamment le respect des normes fiscales), peuvent être classés selon un ordre hiérarchique, l'adhésion à une règle (par exemple le paiement de la patente) étant nécessaire pour le respect de la règle suivante (par exemple, paiement de l'impôt sur les bénéfices).

b) L'enregistrement caractérise l'adhésion aux règles du secteur moderne

L'enregistrement résume bien souvent d'autres critères, que la Puissance Publique édicte comme règles : l'application de tel impôt ne concernera que les sociétés anonymes ayant un capital social au-dessus d'un certain seuil, ou des entreprises réalisant un chiffre d'affaires minimum par exemple. Ces critères peuvent être des critères de qualification : l'inscription d'un notaire ou d'un médecin à son ordre professionnel, inscription qui lui donne le droit d'exercer, est l'assurance que la qualification nécessaire a été acquise.

Le critère d'enregistrement ne nécessite pas une connaissance statistique des entreprises et l'information ("est enregistrée") peut être obtenue relativement facilement auprès des administrations compétentes. Mais il ne permet que de connaître les formes d'activités structurées. C'est un bon critère pour délimiter les activités non structurées du secteur moderne (et dans l'exemple de la Côte d'Ivoire, pour définir un secteur intermédiaire), mais pas pour distinguer les activités non structurées entre elles.

En définitive, l'enregistrement mesure l'adhésion de l'entreprise aux règles imposées par la Puissance Publique. Ces règles ne sont pas forcément contraiantes, puisqu'elles peuvent ouvrir l'accès à des crédits préférentiels, des subventions, des allégements fiscaux etc... Cette adhésion aux règles administratives et légales peut sans conteste être assimilée à une adhésion au secteur moderne, que celle-ci soit volontaire ou contrainte. En ce sens, les critères d'enregistrement sont souvent les plus commodes pour définir le secteur moderne, et a contrario, les activités non structurées.

Nous distinguerons donc les activités structurées des activités non structurées sur un critère d'enregistrement, dont nous préciserons les formes en Côte d'Ivoire et préciserons la signification.

1.2.2. Les critères de taille

a) Les critères de taille et leur mesure

On a souvent recours aux critères de taille dans les enquêtes, pour délimiter un champ d'investigation. Le plus couramment utilisé est le nombre d'employés de l'entreprise car il est le plus facile à mesurer. On fait aussi référence au chiffre d'affaires ou à l'actif immobilisé de l'entreprise. Les critères de taille sont commodes à utiliser après un recensement exhaustif qui a pu rassembler l'information nécessaire, en vue de délimiter des catégories d'établissements. Mais leur mesure exacte n'est jamais aisée, et de plus, ils s'avèrent insuffisants pour délimiter les activités non structurées.

Le nombre d'employés ne donne pas la même idée de la taille d'une entreprise d'un secteur d'activité à l'autre, si bien qu'il faut en général l'appliquer de manière différente dans le commerce, les services ou les activités de production. Même dans ce dernier cas, on trouve des activités employeuses de main-d'œuvre, dans lesquelles les entreprises de dix employés seront très petites (textile, boulangerie...) alors que dans d'autres branches, au même nombre d'employés correspondra un volume d'affaires bien plus important (chimie par exemple). Il est nécessaire dans ce cas, d'adoindre un autre critère de taille, afin de définir des catégories homogènes au regard des autres caractéristiques de l'activité.

La mesure des critères de taille est moins facile qu'il n'y paraît au premier abord.

Doit-on compter l'ensemble du personnel, y compris les aides occasionnels, ou seulement la main-d'œuvre salariée permanente? Selon que l'on choisit l'un ou l'autre, on obtiendra des résultats très différents. La mesure du chiffre d'affaires ou du capital est encore plus difficile, car ce sont des informations qui ne peuvent être obtenues qu'après de longues investigations pour les entreprises qui n'ont pas de comptabilité. De plus, l'évaluation du capital (y compris l'amortissement) est délicate dans une entreprise non structurée. Ces données, exprimées en valeur, doivent aussi être réévaluées régulièrement (la connaissance des grandeurs comptables, indépendamment de leur montant, est une caractéristique d'enregistrement -"existence d'une comptabilité"-).

b) Les critères de taille et la définition des activités non structurées

Les critères de taille ne permettent donc pas de définir une population homogène, d'autant plus que dans les petites entreprises, il en existe qui ont toutes les caractéristiques de la modernité (organisation, gestion, capital utilisé, statut juridique etc...). On peut considérer que ces cas sont exceptionnels et ne faussent pas vraiment les résultats. Mais en assimilant le secteur non structuré aux petites entreprises, on risque de faire une erreur de jugement. En effet, si le "secteur non structuré" ne représente que le monde des petites entreprises, alors il n'existe pas à proprement parler de phénomène de non-structuration dans les pays en voie de développement, et le "secteur non structuré" ainsi défini ne diffèrerait du secteur moderne qu'au niveau de l'échelle, et non pas de la nature. En d'autres termes, il n'y aurait d'autres différences dans la forme de production que celles dues à la taille. En raisonnant ainsi, il suffirait d'accroître les quantités de capital ou de main-d'œuvre pour qu'une entreprise du "secteur non structuré" passe au secteur moderne.

Il nous paraît utile d'insister sur ce point, car cette erreur est fréquente. Certes, les entreprises du "secteur non structuré" sont presque toujours de taille modeste, mais toutes les petites entreprises ne sont pas "non structurées". La petite taille est une caractéristique descriptive des entreprises du "secteur non structuré", mais ne devrait pas être le critère qui sert à les définir.

1.2.3. Les critères qualitatifs

a) L'organisation

Nous ne reprendrons pas ici la liste de tous les critères qui ont été avancés pour définir le "secteur non structuré", et dont on a eu un aperçu dans le chapitre 1 avec les définitions multicritères. Nous ne nous intéresserons qu'à deux critères qualitatifs, qui servent souvent à définir le "secteur non structuré" ou à distinguer entre ses diverses formes d'activités : l'absence d'organisation et le local.

L'absence d'organisation fait quasiment partie de la définition du "secteur non structuré", au point qu'on l'a parfois qualifié de "secteur non organisé" (par exemple: A.K. Sen [1975]). On peut entendre ce mot selon plusieurs sens, mais nous ne retiendrons pas le sens d'organisation collective, que nous avons considérée comme une modalité d'enregistrement. Le sens le plus courant est celui qui concerne l'entreprise elle-même, dans sa gestion, sa comptabilité, la prévision de ses achats et ventes, la mise en exercice des facteurs de production etc... Le caractère organisé ou non d'une entreprise est facile à déterminer par simple observation, mais dans la perspective d'une enquête, il n'est pas aisé de trouver un moyen rigoureux de déterminer un critère qui permette de dire clairement si une entreprise est "organisée" ou non. La tenue d'une comptabilité peut être un bon moyen; s'il s'agit de la comptabilité légale, cela revient à un critère d'enregistrement. Dans le cas d'autres formes de comptabilité, on ne peut établir de distinction qu'après enquête, et encore, cette information garde-t-elle un aspect subjectif (les réponses sur la forme de comptabilité dépendent de ce que le gérant de l'entreprise entend par "comptabilité"). La plupart des autres aspects de l'organisation, pour évidents qu'ils soient, sont difficiles à formaliser, en particulier pour distinguer les entreprises à la limite du "secteur non structuré" et du secteur moderne (avec un secteur intermédiaire, le problème n'est que déplacé); mais ils peuvent être discernés dans des enquêtes monographiques.

b) Le local

L'existence d'un local est encore plus évidente à l'observation, et c'est évidemment l'intérêt de ce critère qui sert non pas à distinguer les activités non structurées des activités du secteur moderne, mais les activités non structurées entre elles ("localisées" ou "non localisées"). On peut même définir différents types de locaux, de l'abri de fortune à l'usine ou à l'entrepôt spécialisé, ce qui permet d'affiner la typologie [1].

Le local, qui permet de distinguer certains types d'activités non structurées entre elles, n'est pas seulement l'établissement en tant que lieu physique, mais aussi la preuve d'une certaine forme d'exercice de l'activité. Il est distinct de l'habitation (qui peut éventuellement être située au-dessus ou derrière) et est réservé à l'usage professionnel. Ceci est la preuve d'une certaine importance de l'activité (il faut que le chiffre d'affaires soit suffisant pour justifier la location ou l'acquisition d'un local). En d'autres termes, on peut considérer que l'existence du local correspond à un minimum d'outillage ou de matériel nécessaire à l'exercice de l'activité, en bref, à un investissement minimum. En ce sens, il peut être assimilé plus ou moins à un critère de taille.

Le local est aussi la preuve d'un exercice légal de l'activité. Par local, on entend en effet un établissement signalé par une enseigne qui indique clairement l'activité exercée à l'intérieur. Cette "publicité" est d'ailleurs nécessaire à un bon fonctionnement de l'entreprise. Ces établissements sont donc facilement repérés dans les recensements. En définissant ainsi le local, nous considérons que les activités clandestines, ou les activités exercées à domicile, ne sont pas, dans ce sens, des activités localisées.

Deux difficultés demeurent cependant. D'une part, le critère du local n'a pas la même valeur selon l'activité exercée. Dans les transports, dans le bâtiment, mais aussi dans de nombreux services et commerces, le local ne peut être un bon indicateur de "structuration". D'autre part, ce critère paraît difficilement comparable en milieu urbain et en milieu rural, et même entre villes de différentes tailles, surtout si l'on cherche à définir plusieurs types de locaux.

Le critère du local est malgré tout commode, et nous le retiendrons dans la présentation de la typologie des activités non structurées en Côte d'Ivoire, sans toutefois l'appliquer au milieu rural.

1.2.4. Les critères complexes

a) La production artisanale

Tous les critères que nous avons vus, s'ils sont parfois d'usage difficile, peuvent être observés directement. Mais certaines typologies sont bâties sur des critères qui font intervenir des concepts élaborés. C'est le cas de la typologie de Hugon, que nous verrons plus loin. Claude de Miras (1980), sans faire une typologie à proprement parler, établit une distinction entre les établissements non structurés selon qu'il y a accumulation de capital ou non.

Dans un premier temps, nous discuterons de la forme artisanale de production et des liens entre artisanat et "secteur non structuré".

L'artisanat est un concept qui sert à décrire une forme de production, caractérisée par le fait que le producteur élaboré un produit en participant à toutes les phases de la fabrication. La division des tâches est donc peu avancée, et on trouve en général (mais pas obligatoirement) les caractéristiques suivantes qui en découlent: le matériel utilisé est simple; il n'y a pas de main-d'œuvre salariée; le producteur a une qualification acquise au cours d'une période d'apprentissage.

[1] Une typologie des locaux des activités non structurées en Côte d'Ivoire est proposée par Alain Dubresson, pour servir aux recensements (d'après Laurence Bourgeois [1983]):

- | | |
|---|--|
| 1*: sur la rue, sans aménagement; | 2*: étal en bois ou table abritée; |
| 3*: boutique en planche; | 4*: petite maison en dur + cour; |
| 5*: partie d'une maison en bois; | 6*: partie d'une maison en dur; |
| 7*: terrain vague ou parcelle abandonnée, | 8*: hangar (toit de tôles ou de planches). |

Dans des cas exceptionnels, il se peut que ces caractéristiques ne se vérifient pas : on peut trouver des artisans employant quelques salariés, mais à ce moment-là, la division du travail n'est pas très poussée ; il peut aussi y avoir des artisans possédant un outillage sophistiqué (menuiserie, imprimerie...).

L'artisanat est une forme de production, et il est abusif de parler d'artisanat à propos des services, sauf éventuellement à propos de services de réparation de matériel. Ce qui est fondamental dans la définition de l'artisanat, c'est le rapport entre le producteur et sa production, dont il a la maîtrise de bout en bout. En termes marxistes, il n'y a pas d'aliénation du travailleur (par rapport à la marchandise) dans cette forme de production.

Les termes artisan et artisanat sont souvent employés dans un sens réglementaire, et dans ce cas, la définition varie selon les législations. En général, l'artisan est assimilé à une petite entreprise individuelle, employant moins de n salariés, et dont le chef a une qualification technique particulière. Ce sens réglementaire est à l'origine de confusions entre artisanat (qui est un concept) et petite entreprise.

Les activités non structurées de production sont presque toujours artisanales, c'est-à-dire que la forme de production qu'on y retrouve répond à la définition de l'artisanat. Mais tout ce qui est artisanal n'est pas forcément non structuré, car certaines activités qui ont conservé la forme de production artisanale peuvent être tout à fait modernes par ailleurs (que ce soit sur le plan de l'enregistrement ou de l'organisation). De plus, il peut exister dans certains pays des corporations d'artisans reconnues officiellement, qui jouissent de certains priviléges ou avantages et qui ne sont donc pas ignorées des Pouvoirs Publics.

b) La transition et l'accumulation

On associe souvent à l'artisanat, la transition, qui serait l'étape intermédiaire entre l'entreprise traditionnelle et l'entreprise moderne. Les conditions de la transition sont celles qui régissent l'accumulation de capital, c'est-à-dire, au niveau individuel, à la fois une réussite sur le plan économique (bénéfice) et une mentalité d'épargne.

Pour certains auteurs, c'est l'ensemble du "secteur informel" qui constitue le "secteur de transition". Il s'agit alors de transition entre une économie traditionnelle essentiellement agricole, et le secteur moderne capitaliste. La transition est donc entendue dans un sens très large de mutation de la société. Selon Marc Penouil ([1978], p. 5), "cette mutation se manifeste au niveau des besoins (besoins importés), des genres de vie (vie urbaine, coupure du milieu ethnique), de l'organisation du travail (nouvelle division du travail, spécialisation personnelle du producteur), des relations économiques (rôle élargi du marché)". Le "secteur informel" est le lieu où se situent ces mutations. Il permet de satisfaire des besoins créés par le système moderne à un moindre coût, accessible à ceux qui ne disposent pas encore de revenus du secteur moderne.

La transition est plus souvent étudiée comme étant le fait d'une partie dynamique des activités non structurées, le reste étant "traditionnel" ou dans un état de subsistance. Les modèles économiques qui font intervenir un "secteur de transition" concluent à un rôle moteur de ce secteur ; une politique adéquate qui favoriserait ce secteur permettrait "de ne pas avoir à choisir entre les objectifs de croissance de la production et d'emploi lorsqu'on poursuit une politique d'industrialisation" (Steel [1980], page 285).

Il est en effet fondamental de s'interroger sur l'accumulation dans le secteur non structuré. La réponse ne peut venir que d'enquêtes très poussées, qui nécessitent une évaluation de la production, de l'investissement et des revenus de l'entrepreneur sur une période assez longue. Sur le plan macro-économique, l'accumulation peut être observée plus simplement, par une étude des variations de la production globale et de l'investissement (à condition que la Comptabilité Nationale s'y prête), mais on ne pourra dans ce cas distinguer les établissements où il y a accumulation de ceux qui sont en stagnation [1].

[1] Des analyses plus formalisées de la transition ont vu le jour. Dans les modèles de Steel, Lachaud ou dans l'analyse de Miras (ces trois références se trouvent dans le numéro spécial de la revue Tiers-Monde [1980]), le secteur de transition est défini quasiment de la même façon : le montant en capital fixe ne constitue pas une barrière à l'entrée ; le surplus dégagé est réinvesti ; le produit marginal du travail est positif et égal au taux de salaire du marché. Le reste des activités non structurées forme le "secteur résiduel", le "secteur informel « traditionnel »" ou le "secteur de subsistance". Etant données les définitions choisies, ces modèles concluent inévitablement sur le dynamisme du "secteur de transition" et sur l'aspect involutif du "secteur de subsistance".

1.3. Les exemples de typologies

1.3.1. Définition du secteur non structuré et typologies dans le cadre d'enquêtes: les typologies "empiriques"

Nous regroupons sous le terme "typologies empiriques" les typologies proposées en prévision ou à la suite de recensements ou d'enquêtes spécifiques sur les activités non structurées. Ces typologies servent avant tout à justifier un travail statistique (choix de strates pour l'élaboration d'échantillons, systèmes d'enquêtes, justification de la prise en considération ou non de catégories de la population qu'on étudie etc...). La confrontation des hypothèses de travail avec les résultats des enquêtes, lorsque celles-ci ont été sérieusement menées, leur donne évidemment une valeur indéniable. Mais il n'est pas toujours évident d'appliquer des typologies élaborées dans un pays donné à des situations différentes.

Il faudrait distinguer deux types de typologies empiriques : celles qui servent à définir a priori l'objet de la recherche, et celles qui a posteriori, et à l'aide de résultats d'enquêtes, cherchent à établir des classes d'activités homogènes au regard de certaines variables.

Nous n'avons pas d'exemple de travaux homogènes sur l'ensemble de l'économie nationale, qui incluraient toutes les formes d'activité existantes, et il semble que la diversité des formes d'activité l'interdise. Dans les systèmes d'information sur une grande échelle, comme en Tunisie, ce n'est qu'une partie des activités non structurées qui a été saisie. La typologie a priori sert donc à situer le champ d'investigation dans une perspective globale. L'élaboration d'une telle typologie repose sur des critères qui différencient les formes d'activités en autant de champs d'investigation spécifiques homogènes au regard de l'outil méthodologique qui servira à les apprécier. C'est pourquoi ces critères sont les mêmes que ceux qui servent à distinguer les formes d'investigation elles-mêmes: unité enquêtée (établissement, ménage, individu...) organisation matérielle de l'enquête (sédentarité, milieu...). Ces outils ne sont pas neutres et la démarche, pour empirique qu'elle soit, n'en est pas pour autant "objective".

La construction de classes d'activités après un recensement n'est d'ailleurs pas plus objective. Outre le fait que ces classes n'incluent qu'une partie des activités, elles ne se différencient entre elles que sur des variables disponibles, dont le choix et les modalités de mesures sont en général porteurs de présupposés avoués ou non. Des analyses statistiques raffinées (composantes principales par exemple), si elles apportent des informations intéressantes, ne fournissent pas la clé de toutes les réponses aux interrogations que suscitent ces activités (d'autant plus que les raffinements risquent d'être hors de proportion par rapport à la précision des résultats).

L'empirisme de ces typologies ne doit donc pas faire illusion. Il ne s'agit pas de présenter des formes d'activités dont l'homogénéité interne, aurait été établie de façon définitive après des investigations adéquates; ce qui différencie ici les typologies empiriques des typologies analytiques, c'est leur objectif avoué, et le cadre de recherche dans lequel elles se situent, voire la méthodologie qu'elles utilisent (méthodologie que la démarche empirique doit précisément remettre constamment en cause).

1.3.2. Les typologies du secteur non structuré dans les enquêtes africaines du B.I.T.

a) Présentation des enquêtes du B.I.T.

Le Bureau International du Travail a entrepris depuis 1977 une série d'enquêtes sur le secteur non structuré dans les capitales de certains pays africains francophones (Mauritanie, Rwanda, Togo, Mali, Cameroun, et plus récemment Niger). Ces enquêtes se situent dans le cadre du Programme Mondial de l'Emploi. Cette série d'enquêtes constitue le "Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone".

Les objectifs de ce programme sont ambitieux, puisqu'il se propose "de fournir aux gouvernements intéressés a) des recommandations concernant le fonctionnement du secteur non structuré et les mesures à prendre pour en favoriser le développement afin de créer de nouvelles places de travail pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail; b) des propositions pour améliorer la compétence des artisans en des matières telles que l'utilisation des technologies appropriées, la gestion de l'atelier, etc..." (B.I.T. [1980]).

Dans chaque capitale, un recensement qui se voulait exhaustif était d'abord réalisé auprès de tous les établissements et même, dans certains cas, sur les marchés. Ce recensement était suivi d'enquêtes approfondies auprès d'échantillons représentatifs des activités les plus dynamiques, et dont on pouvait attendre un développement de la productivité, et par conséquent un rôle important pour la création d'emploi. C'est le choix de ces activités qui nécessite l'élaboration d'une typologie, dont les critères devraient permettre de déterminer quels sont les groupes d'activités les plus dynamiques.

b) Les formes d'activités non structurées distinguées pour les besoins de l'enquête

Les rapports du B.I.T. sur les résultats des enquêtes ne présentent pas à proprement parler de typologie des activités non structurées. Celle-ci se déduit des distinctions entre types d'activités présentées là et là, et dont l'aspect principal est la mise en évidence d'un "secteur non structuré moderne". Font partie du "secteur non structuré moderne" les activités non structurées qui ne sont pas concernées par les deux caractéristiques suivantes :

1*) "les possibilités d'accroissement de la production de biens et de services sont réduites" (exemple : les blanchisseurs);

2*) "la saturation du marché est évidente et ne permet en aucun cas d'espérer qu'une amélioration qualitative du produit entraîne un accroissement des débouchés" (exemples : les photographes, les meuniers, les coiffeurs, etc...) (Nihan, Demol, [1982] page 86).

Le "secteur non structuré moderne" se distingue du secteur moderne selon des critères évidents à l'observation. Les entreprises du "secteur non structuré" se distinguent grâce aux "structures physiques dont la nature aussi bien que la localisation montrent à l'évidence qu'elles ne relèvent pas du grand secteur moderne" (Nihan [1980], page 266). Une telle démarche a été choisie "en l'absence de critères opérationnels" en se fiant à l'expérience des enquêteurs. De plus, les résultats de l'enquête permettaient par la suite d'exclure certaines entreprises jugées finalement plutôt modernes (mais ce fut rarement le cas), "car fonctionnant dans une structure moderne bien que leur gestion soit encore informelle" (ib.). C'est la valeur élevée du capital par travailleur qui a provoqué ces cas d'exclusion, ou bien la productivité du capital, du travail etc... Il n'est pas étonnant que l'on aboutisse de cette façon à définir un ensemble homogène. Mais les cas atypiques étant peu nombreux, on en déduit que les critères premiers, basés sur une simple observation, étaient finalement corrects, même s'ils étaient insatisfaisants sur le plan théorique.

Par ailleurs, les activités non sédentaires et celles qui sont "typiquement marginales" n'ont pas été enquêtées. C'est l'impossibilité de les recenser en raison de leur nature qui l'explique. Pour cette même raison, mais aussi parce qu'il n'est pas facile d'y distinguer ce qui est moderne de ce qui n'est pas structuré, les transports ne sont pas non plus recensés.

c) Essai de reconstitution de typologie d'après les enquêtes du B.I.T.

En fin de compte, quelle est la typologie du B.I.T.? Nous pouvons distinguer essentiellement quatre formes d'activité, davantage si l'on prend en compte les clivages par branches introduits dans le choix de l'échantillon. Ces quatre formes sont donc:

- le secteur moderne;
- le "secteur non structuré moderne" (bois, métal, réparation mécanique et électrique et construction);
- les autres activités non structurées localisées (exercées dans un local stable);
- les activités marginales, ambulantes et illégales.

Ces deux dernières formes sont en fait l'addition d'activités très diverses, et c'est leur exclusion du champ d'investigation qui explique qu'elles ne soient pas davantage précisées. Eventuellement, le transport pourrait constituer une classe à part.

Le recensement d'établissements ne pouvait bien entendu saisir les activités non

structurées "non localisées". L'échantillon d'activités sur lequel a été menée l'enquête détaillée n'est pas représentatif, et ne cherche pas à l'être, seule une tranche du "secteur non structuré" étant considérée comme dynamique. Il y a une sélection horizontale (forme d'activité retenue) et verticale (branches représentées). Le "secteur non structuré moderne" ainsi défini ne représente que 7,8% des établissements non structurés de l'ensemble des branches. Les activités les plus importantes (textiles, commerce...) ne sont pas représentées (le textile a été compté à Yaoundé).

Les résultats des enquêtes du B.I.T., pour intéressants qu'ils soient, ne doivent donc pas être extrapolés à l'ensemble des activités non structurées, et l'on ne peut généraliser des informations obtenues de cette manière (d'autant plus que seules les capitales ont été enquêtées). Notamment, les conclusions que l'on tire des résultats de ces enquêtes, principalement en matière de promotion de l'entreprise artisanale pour le développement de l'emploi, ne sauraient constituer une réponse aux phénomènes de pauvreté et de sous-emploi urbain (ce sont les termes de l'analyse du B.I.T.). C'est une question d'échelle, et non pas d'inopportunité de mesures que nous ne discuterons pas ici. Cette démarche nous semble plus aboutir à une extension de la notion de PME à l'entreprise artisanale "non structurée moderne" qu'à une véritable prise de conscience du phénomène des activités non structurées.

1.3.3. Typologie des activités en Tunisie

a) Définition et cadre de recherche

Le meilleur exemple de typologie complète comme préalable et parallèle à une démarche empirique est apporté par Jacques Charmes, dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes mis en place par l'Institut National de la Statistique de Tunisie, à partir de 1976. La typologie suit tout naturellement la définition du "secteur non structuré"; elle en fait même partie : "font partie du secteur non structuré toutes les activités industrielles, commerciales et de services qui ne sont pas saisies dans les cadres classiques de la statistique et de la comptabilité nationale. Il résulte de ce constat une très grande hétérogénéité des activités concernées et de leurs modalités d'exercice, et la nécessité d'adopter une démarche empirique. C'est la raison pour laquelle la meilleure définition que l'on puisse donner a priori du secteur non structuré est essentiellement descriptive et typologique" (Charmes [1982], page 11).

Cette typologie, dans la présentation dont nous rendons compte ci-dessous, ne comprend pas les activités agricoles ni le secteur moderne ainsi que les services et activités de production que les ménages se rendent à eux-mêmes ("secteur non structuré diffus"). Il suffit normalement de rajouter ces deux catégories ainsi que les activités agricoles pour que toutes les activités économiques soient comprises.

b) La typologie de Jacques Charmes

La typologie élaborée pour décrire le "secteur non structuré" en Tunisie comprend sept formes d'activités. Remarquons, avant de présenter plus en avant cette typologie, que le premier critère de différenciation des activités (modernes ou non structurées) reste l'appartenance ou non aux "cadres classiques de la statistique et de la Comptabilité Nationale."

Pourtant, le premier type, les petites entreprises industrielles et commerciales, "ne se distinguent des entreprises capitalistes «modernes» ni du point de vue des structures, ni du point de vue du comportement, mais essentiellement du point de vue de la taille (effectifs employés)" (ib.), ce qui laisse entendre qu'elles répondent à la définition du secteur moderne. C'est en fait une catégorie intermédiaire vers laquelle pourraient évoluer des activités de la catégorie suivante. Il s'agit, sans la nommer, d'une catégorie de transition vers des formes capitalistes, encore que cette transition ne soit pas la règle, mais l'exception.

"Les artisanats ou commerces traditionnels (catégorie 2) sont des activités de petite dimension qui se distinguent des petites entreprises de la catégorie précédente, non par leur taille, mais plutôt par leurs structures (ils emploient par exemple une plus forte proportion d'apprentis et d'aide familiaux) et par leurs comportements. Ayant généralement pignon sur rue, ils se sont regroupés en associations professionnelles, traditionnelles (corporations) ou officielles (syndicats patronaux), capables de faire entendre leurs voix et de constituer des groupes de pression." (ib., page 12).

Ces deux premières catégories ne sont pas incluses dans le "secteur non structuré au sens strict", et c'est leur légalité ou leur adhésion aux règles juridiques et administratives qui l'explique. Le corolaire en est que ces formes d'activité sont organisées et que leurs organisations sont reconnues comme interlocuteurs par le Gouvernement. Ce fait est caractéristique de pays où l'artisanat urbain est très ancien (c'est ici le sens du mot "traditionnel"). On ne retrouve pas de tels phénomènes en Côte d'Ivoire.

C'est aussi ce qui les distingue de la troisième catégorie dont le nom est évocateur : «intrus», «amateurs» et «casseurs» qui eux, bien qu'exerçant dans un local, sont ignorés de l'Administration et ne respectent pas les règlements en vigueur.

Les trois premières catégories sont exercées dans un local fixe. C'est l'existence d'un local qui différencie la troisième de la quatrième catégorie, les "tâcherons et travailleurs à façon itinérants" (hors domicile), travailleurs de la production ou des services au statut précaire. Leur équivalent dans le commerce est formé des commerçants indépendants qui constituent la cinquième catégorie. C'est le statut du travailleur (tâcheron pour la production, indépendant pour le commerce, les deux formes pouvant se rencontrer dans les services) qui distingue ces deux dernières catégories. Le critère est donc ici le statut dans la profession.

Les deux dernières catégories comprennent les travailleurs à domicile, la distinction étant faite sur la légalité de l'activité : la sixième catégorie regroupe les travailleurs au noir, la septième ceux dont l'activité est admise, notamment celle des femmes à la maison (tissage, tapisserie...).

Ces quatre dernières catégories forment le "secteur non structuré non localisé".

c) La typologie et le dispositif d'enquêtes

Cette présentation des formes d'activité est destinée à mettre en exergue les diverses méthodes d'investigation nécessaires à la connaissance et à la mesure du "secteur non structuré" dans son ensemble. Les premières catégories peuvent être saisies dans le cadre d'enquêtes d'entreprises, alors que pour les dernières, ce sont des investigations auprès des ménages qui seront nécessaires. Toutefois, la typologie de Charmes est déjà analytique et dépasse la simple délimitation de champ d'investigation. Le dispositif d'enquêtes mis en place en Tunisie s'est arrêté aux établissements, donc aux trois premières catégories et partiellement à la quatrième, les autres n'étant estimées qu'en nombre d'emplois grâce à la comparaison avec les statistiques démographiques.

La méthode d'enquête introduit d'ailleurs de nouveaux critères : le secteur moderne comprend les entreprises qui sont couvertes par les enquêtes annuelles de l'Institut National de Statistique, et qui comptent 10 employés ou plus (dans le commerce: 3 ou plus). Le "secteur non structuré" comprend donc les entreprises-établissements inférieurs à cette taille. Le recensement des établissements est quant à lui exhaustif (secteur moderne et secteur non structuré), ce qui permet de faire des reclassements éventuels et de réparer des oubliés.

Les entreprises de 10 emplois et plus, composées de plusieurs petits établissements non structurés de moins de 10 employés, constituent le secteur intermédiaire.

d) Les résultats des enquêtes et la typologie

La présentation des résultats des enquêtes et analyses comparatives modifie quelque peu la typologie originelle. Il s'agit surtout d'une simplification.

Le critère du nombre d'emplois revient en réalité à un critère d'enregistrement (dans le cadre d'enquêtes statistiques régulières) qui sert à distinguer les entreprises modernes des entreprises non structurées (qu'en est-il des sociétés qui comptent moins de 10 employés, des entreprises modernes dont l'effectif descend en dessous de 10 par suite d'une compression du personnel? Sont-elles incluses dans le secteur non structuré?). Certes, la très grosse majorité des établissements du "secteur non structuré" comptent moins de 10 employés (moins de 3 pour le commerce), et des reclassements ont été effectués sur la base des résultats du recensement, mais on ne peut définir rigoureusement le "secteur non structuré" à l'aide d'un tel critère. Peut-être les exceptions sont elles de peu de poids en Tunisie. Ce n'est pas le cas en Côte d'Ivoire où les trois-quarts des entreprises modernes (enregistrées dans la Centrale de Bilans) comptent moins de 50 employés, plus du tiers ayant moins de 10 employés. On ne sait quelle est la proportion des entreprises

non enregistrées qui ont un effectif employé supérieur à 10, mais de tels cas se rencontrent fréquemment.

Les résultats sont présentés sous la forme suivante:

Tableau n° 1
Empli (hors agriculture et Administration) selon les formes d'activités en Tunisie,
1981

Secteur	Industrie	BTP	Services	Commerce	TOTAL
Moderne:					
public	103 200	69 800	10 800	183 800	
privé	126 600	37 300	14 100	178 000	
intermédiaire	3 600	1 300	1 300	6 200	
Total	233 400	108 400	26 200	368 000	
Non structuré:					
localisé	52 100	48 400	81 700	182 200	
non localisé	160 900	45 100	11 100	206 000	
Total	213 000	93 500	92 800	388 200	
TOTAL	446 400	201 900	119 000	767 300	
dont non structuré (%)	48%	46%	78%	51%	

SOURCE: D'après Charmes [à paraître]; nous avons isolé ici le secteur intermédiaire, qui est complé avec le secteur privé moderne dans le tableau de référence.

D'autre part, l'existence ou non d'un local pour l'exercice de l'activité se révèle être à l'expérience un critère déterminant, puisque les enquêtes ont permis de connaître les établissements (donc avec un local) du "secteur non structuré", sans vraiment en distinguer les trois catégories, les quatres catégories "non localisées" étant ensuite estimées en nombre d'emplois, sans distinction non plus entre elles, grâce à l'analyse comparative. Le secteur non structuré est donc finalement divisé en deux grandes catégories: le "secteur non structuré localisé" et le "secteur non structuré non localisé".

L'analyse des activités non structurées est donc indissociable d'une approche empirique dont la typologie est une étape obligatoire. C'est ce que nous montre l'exemple des recherches menées en Tunisie.

1.3.4. Une typologie "analytique": la typologie des "petites activités marchandes dans les espaces urbains africains" (de Ph. Hugon)

a) Nécessité d'une typologie

Pour Philippe Hugon [1980 a], les approches des activités non structurées en termes de "secteur non structuré" comme de "petite production marchande" ont le tort, au moins dans leur présentation actuelle, d'ignorer l'extrême complexité et l'hétérogénéité de ces activités. Il leur reproche de s'intéresser davantage à ce que Georges Nihan a appelé le "secteur non structuré moderne", au détriment des activités marginales.

La définition ou même la délimitation de l'objet de la recherche ne sont pas approfondies car ce n'est pas là l'essentiel: "le «secteur informel» peut être défini *négativement* comme l'ensemble des activités non domestiques et non capitalistes ou *positivement* comme les activités monétarisées à petite échelle où le salariat permanent est limité et où le capital avancé est faible. Toutefois, l'hétérogénéité des processus productifs recouverts par ces définitions se traduit par une grande diversité des objets et un champ multiforme. Face à la difficulté de cerner un objet, on peut aussi bien affirmer que le secteur non structuré n'existe pas, que c'est une auberge espagnole où l'on ne met que ce que l'on veut y trouver ou encore, selon la

boutade de Joan Robinson, que même si on ne sait pas définir un éléphant, on sait le reconnaître et que le problème est moins d'ordre sémantique que d'étudier cette réalité même si les contours en sont imprécis". ([1982], pages 31-32).

Il n'est donc pas utile de définir un "secteur non structuré" qui soit un secteur "fourre-tout". On ne peut non plus admettre, avec les partisans de l'approche par la "petite production marchande", que toutes les activités non structurées sont déterminées par le capital, en d'autres termes qu'elles ne s'expliquent que "dans leur soumission à la structure dominante" ([1980a], page 255). Les deux analyses simplifient donc exagérément la réalité: "La grande hétérogénéité des activités urbaines empêche alors de parler d'un secteur non structuré ou informel et de dégager des lois de fonctionnement spécifiques. Certaines activités résultent de la modernisation des villes (exemple: services de réparation), d'autres sont proches des formes anciennes (services personnels, petits commerces); certaines s'expliquent par l'existence de couches sociales à hauts revenus (services domestiques, d'entretien ou artisanat d'art), et d'autres par la misère sociale (petits intermédiaires, récupérateurs de produits usagés)" ([1980 a], page 251).

Dans ces conditions, quelle est l'approche adéquate? C'est une approche taxinomique, qui permette de faire le lien entre le concret et l'abstrait. "A défaut d'un système général d'interprétation pouvant être formalisé, nous pensons que le progrès dans la connaissance passe par l'établissement de typologie permettant une décomposition analytique du réel" ([1980 a], page 256).

b) La typologie de Hugon

Les deux typologies de Hugon diffèrent dans leur présentation et aussi quelque peu dans leur résultats. Si la première est présentée plus clairement (Hugon, Abadie, Morice [1977]), la seconde est plus récente (Hugon [1980b]) et doit donc être utilisée comme référence. Deux critères servent à distinguer les différents types d'activités: d'une part, l'argent avancé et l'intensité capitalistique de l'activité; d'autre part, le groupe social destinataire des biens ou services produits par l'activité. Ces critères amènent à distinguer trois groupes d'activités informelles: les prestations de services, la production des marchandises et les activités de commerce et de transport.

Ces mêmes critères, auxquels s'ajoutent des distinctions selon la qualification, le statut du travailleur, l'organisation et la plus ou moins grande division du travail etc... permettent de décomposer ces trois groupes d'activités en ensembles plus restreints et plus homogènes. On aboutit ainsi à une typologie-nomenclature détaillée où chaque profession est caractérisée par le statut du travail (indépendance, salariat, tâcheronnat, dépendance vis-à-vis des circuits du capital commercial), l'intensité capitalistique (moyenne, faible ou nulle), la destination aval des biens et services produits (infra-urbains, salariés, bourgeoisie étrangère, Etat) et la dépendance amont (monde rural, clients privés urbains, capital commercial, capital industriel).

Le premier critère (intensité capitalistique) sert à distinguer les services de la petite production. Dans les services, il n'y a pas production de valeur d'échange, les relations de travail étant subjectives (la relation entre le producteur et l'acheteur est directe, et le prix n'est pas déterminé à l'avance) et non pas objectives. Ces services peuvent être involutifs (services aux personnes) et traduisent l'inégale répartition des revenus, l'absence de prise en charge des services sociaux par l'Etat, la faible rémunération du travail ou le caractère onéreux des biens durables; la disparition de ces aspects du sous-développement devrait aboutir à une disparition progressive de ces services. Ils peuvent être évolutifs, dans le cas des services de réparation et d'entretien qui sont au contraire liés à un équipement progressif en biens durables.

Dans la petite production de marchandises, il y a "cristallisation du travail dans la matière" et production de valeur d'échange. Hugon distingue la transformation de produits de récupération (destinés aux infra-urbains), l'artisanat de fabrication (dépendant du secteur industriel pour la fourniture de biens intermédiaires ainsi que pour la fixation des prix) et la sous-traitance et le tâcheronnat (en situation de quasi-salariat).

Le développement actuel des petits commerçants et transporteurs de marchandises (qui forment deux sous-catégories) "témoigne de l'augmentation des marchés urbains et de leur segmentation et des liens entre le monde rural, les petits producteurs urbains et les grandes unités avec ces marchés" (Hugon [1980b] page 413).

Cette typologie permet à l'auteur d'analyser la place des petites activités dans l'économie de marché et dans la reproduction des sociétés, en appliquant des caractéristiques variables ou à un degré différent selon les types d'activité considérées. Il évite ainsi l'écueil qu'est la généralisation abusive de caractéristiques à un ensemble d'activités hétérogènes.

c) Critiques de cette typologie

Notons tout d'abord que la présentation de cette typologie est assez confuse. La raison semble en être la position ambiguë de l'auteur sur le plan théorique comme sur le plan méthodologique. Pour ce qui est de la théorie, Hugon utilise en majorité des concepts marxistes, qu'il cherche à manier avec beaucoup de rigueur, sans pour autant adhérer complètement aux cadres traditionnels de la pensée marxiste (il est vrai que de nombreuses interprétations en sont possibles). De plus, il souhaite apparemment que sa présentation des choses soit compréhensible dans d'autres cadres, si bien que la rigueur de l'analyse est mise à mal (ce qui lui vaut des critiques violentes - Morice [1982]-). Sur le plan méthodologique, l'analyse de l'auteur se situe à la fois à un niveau très abstrait, tout en se voulant très concrète.

La typologie est en fait une nomenclature d'activités informelles. Ceci revient à faire correspondre à une activité donnée (par exemple fabrication de meubles en bois, de cantines en métal, taxis brousse, vente de journaux etc...) une seule forme d'exercice (définie par le statut des travailleurs, la productivité etc...) et un seul marché (hauts, moyens ou bas revenus, marginaux...). Or, si la simple observation et l'expérience quotidienne dans une ville africaine contredisent cette analyse, une étude plus poussée lui apporte un démenti formel.

L'artisanat de récupération ne s'adresse pas uniquement à des infra-urbains à faible revenus. Françoise Lecaillon [1985] montre au contraire que certains biens ainsi fabriqués en Côte d'Ivoire sont réinjectés dans des circuits commerciaux quasi-modernes (commerces libanais, que nous classerons plus loin dans un "secteur intermédiaire") ou pour la plupart vendus sur les grands marchés qui ne s'adressent pas seulement à une population de marginaux. Certains biens fabriqués à partir de déchets servent d'outillage à d'autres activités (presses à manioc par exemple). Il arrive que des produits ainsi fabriqués soient exportés (savon, exporté vers le Ghana). Une autre caractéristique de cet artisanat de récupération, citée par Hugon, est très éloignée de la réalité ivoirienne: pas de dépendance amont des grandes unités, alors que la récupération de déchets fait l'objet d'un commerce intensif entre grandes unités et récupérateurs.

En choisissant comme critère discriminant la destination des biens et services, Hugon fait sienne la théorie de la segmentation des marchés. L'existence de marchés segmentés auxquels correspondent autant de formes de production ou de services est, à notre avis insoutenable. Il est évident que certains biens et services ne sont accessibles qu'à des classes de hauts revenus et que les habitudes de consommation varient d'un groupe social à l'autre. Et l'on pourra toujours citer quelques exemples de métiers dont l'existence est liée aux habitudes et niveaux de revenus de groupes sociaux. Mais il est erroné de penser que les activités informelles ne s'adressent qu'à une partie (misérable) de la population (à l'exception des services domestiques). Les tailleurs s'adressent à toutes sortes de clients. Certes, la clientèle peut varier d'un atelier à l'autre, d'un quartier à l'autre ou selon la spécialisation de l'établissement et les prix pratiqués. Mais il n'est pas possible de classer l'ensemble de l'artisanat du textile dans une catégorie en fonction de ce critère. Peut-être la segmentation des marchés avait-elle un certain fondement il y a une vingtaine d'années, mais le développement rapide des petites activités rend caduque cette présentation. Les activités non structurées ne peuvent être analysées que dans le cadre d'une vision générale de l'économie et de la société, même si certains biens produits par le secteur moderne ou les activités non structurées s'adressent davantage à tel ou tel groupe social ou classe de revenu.

Nous prendrons pour notre part le contre-pied d'une telle présentation. En particulier, nous montrerons que la production d'un bien ou la prestation d'un service peuvent être effectuées par des formes d'activités diverses.

Section 2 : TYPOLOGIE DES ACTIVITES EN COTE D'IVOIRE

2.1. Les critères de la typologie en Côte d'Ivoire

2.1.1. Les modalités d'enregistrement en Côte d'Ivoire

a) La tenue d'une comptabilité

Nous avons déjà décrit les sources statistiques sur le secteur moderne qui existent en Côte d'Ivoire. Les Centrales de Bilans sont une source administrative, à laquelle toutes les entreprises sont tenues d'envoyer leurs comptes d'exploitation et bilans, en plus d'autres documents signalétiques et descriptifs de leur activité.

Normalement, toutes les entreprises devraient tenir une comptabilité selon les normes du Plan Comptable Ivoirien. Il n'existe pas de cas de dispenses dans les textes réglementaires. Par contre, les entreprises qui font un chiffre d'affaires annuel inférieur à 75 millions de francs CFA (200 millions pour les entreprises commerciales) peuvent opter pour une formule simplifiée de comptabilité. Ces entreprises sont néanmoins dans l'obligation d'envoyer leurs comptes chaque année à la Banque des Données Financières, service du Ministère de l'Economie et des Finances qui édite la Centrale annuelle de Bilans.

Les Centrales de Bilans délimitent habituellement (et dans la plupart des publications sur l'économie ivoirienne) le secteur moderne des entreprises, sauf pour le secteur primaire et pour les institutions financières.

La frontière entre secteur moderne et autres activités apparaît assez nettement dans l'application des règles sur les obligations des entreprises : celles qui ne remettent pas leur comptabilité ne sont pas connues des services statistiques. Cette différence est importante et résulte de beaucoup d'autres qui sont plus objectives : les grandes entreprises ont toujours une gestion et une comptabilité qui correspondent aux normes en vigueur. Les investisseurs étrangers sont enclins à se soumettre aussi à ces obligations. En conséquence, les entreprises qui ne sont pas comprises dans le secteur moderne seront en moyenne de plus petite taille, et une plus grande proportion appartiendra à des nationaux ou à des étrangers résidants.

Il existe une très grande tolérance à propos de la tenue d'une comptabilité (il n'est pas prévu de sanctions pour les entreprises qui ne remettent pas leur comptabilité). Mais la Puissance Publique s'affirme avant tout par la collecte de l'impôt, et celle-ci dépasse largement le monde des entreprises enregistrées à la Centrale de Bilans. De plus, la décision de soumettre une entreprise à l'impôt s'appuie sur des critères précis, et l'Etat ne saurait tolérer que ce soit l'entreprise qui choisisse ou non de s'y soumettre, comme c'est le cas pour l'enregistrement à la Centrale de Bilans.

Cette dernière est donc insuffisante pour distinguer le secteur moderne des activités non structurées sur un critère d'enregistrement qui résume l'application de la loi, ou du point de vue des entreprises, l'adhésion aux règles édictées par la Puissance Publique. Mais comme elle est la source de référence la plus courante sur les entreprises modernes (les Comptes de la Nation utilisent cette source), nous serons amené à définir un "secteur moderne au sens strict" à partir des entreprises suivies par les Centrales de Bilans, c'est à dire des entreprises qui ont une comptabilité selon les normes du Plan Comptable ivoirien.

b) La déclaration d'activité à l'Administration

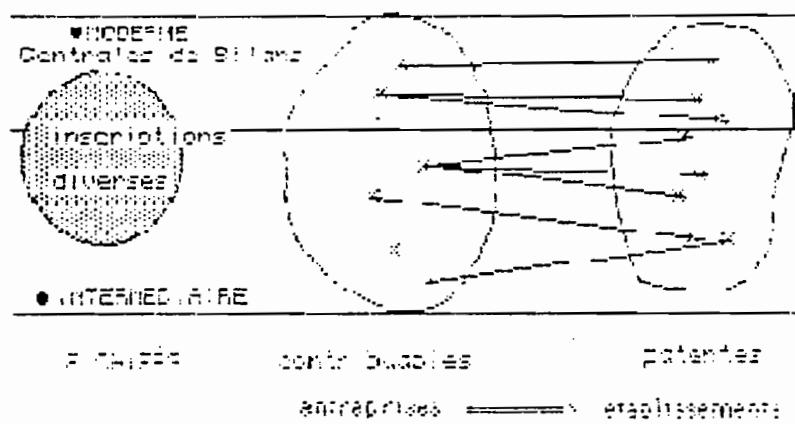
C'est le fichier des entreprises contribuables qui nous fournit la meilleure mesure de l'enregistrement des activités. Ce fichier est le plus important de Côte d'Ivoire et permet d'identifier plus de 14.000 entreprises et 18.000 établissements.

Au fichier des entreprises contribuables est relié un fichier des patentés, qui lui, est un

fichier d'établissements. A chaque patente correspond une entreprise du fichier des entreprises, qui peut être la même pour plusieurs patentés. Par contre, certaines entreprises n'ont pas de patente correspondante dans le fichier des patentés.

L'étude de ces deux fichiers constitue une extension considérable du champ couvert par des méthodes statistiques régulières. Grossièrement, il s'agit d'un quintuplement du nombre d'entreprises connues par la Comptabilité Nationale. Cette extension n'a pas la même importance selon les branches d'activité. Dans les branches de l'industrie par exemple, le nombre d'entreprises identifiées par ces fichiers est à peine supérieur à celui recensé dans les statistiques de la Chambre d'Industrie. Dans le bâtiment, le nombre d'entreprises identifiées est plus que doublé, tandis que dans les services et le commerce, l'extension du champ couvert est bien plus importante. On peut admettre que toutes les activités enregistrées par des administrations tutélaires sont comprises dans le fichier des contribuables. Pour cette raison, le champ couvert par ce fichier englobe toutes les autres limites que divers critères d'enregistrement auraient pu fournir.

On peut résumer la correspondance entre les deux fichiers et les autres sources statistiques par le schéma suivant :



c) Les autres sources d'information administratives.

De nombreuses professions doivent obtenir une autorisation d'exercer d'une institution administrative. Comme exemple, on peut citer les exploitations forestières, qui doivent avoir un permis de coupe (Ministère de l'Agriculture), les carrières qui sont soumises à une autorisation du Ministère des Mines, les boulangeries dont l'ouverture doit rencontrer l'accord de deux ministères (Ministère de l'Industrie et Ministère du Commerce, en plus d'une avis favorable du préfet) etc... Les professions libérales sont quasiment toutes obligées d'être inscrites à leur ordre, dont la tutelle est exercée par le ministère intéressé : médecins, avocats, notaires etc... ne peuvent exercer sans accord préalable. La liste des tutelles n'a pas été faite en Côte d'Ivoire, et on n'a jamais recensé, dans un but statistique, l'ensemble de ces activités connues de l'Administration.

La Chambre d'Industrie, qui recense ses membres, publie chaque année des statistiques sur l'industrie ivoirienne, et retient un plus grand nombre d'entreprises que les Centrales de Bilans. Toutefois, certaines entreprises importantes ne sont pas comptées par la Chambre d'Industrie.

Les statistiques de la Chambre d'Industrie ne sont cependant pas comparables avec celles des Centrales de Bilans. Certaines entreprises sont connues de la Centrale de Bilans, et pas de la Chambre d'Industrie, les cas inverses étant plus fréquents (il en est de même pour les entreprises du bâtiment). Les statistiques de la Chambre d'Industrie sont, elles aussi, utilisées pour décrire le secteur moderne dans certaines publications.

Cette présentation des modalités d'enregistrement est destinée à mettre en valeur deux éléments :

1*) le secteur moderne tel qu'il est défini couramment (et notamment décrit par les statistiques d'entreprises) n'englobe pas la majorité des entreprises et activités qui ont une relation officielle avec l'Administration, et qu'on ne saurait assimiler au "secteur non structuré", quelle que soit la définition

qu'on lui donne;

2°) les définitions du secteur moderne sont mouvantes selon les publications et il est peu fréquent que l'on précise les sources ou les critères qui servent à le définir.

C'est pourquoi il fallait un critère plus rigoureux qui permette de cerner le secteur moderne et qui distingue ses activités de celles qui ne sont pas structurées. C'est l'enregistrement d'activités sur le fichier des entreprises contribuables et des patentes qui a fourni ce critère.

d) La déclaration d'activité et la patente par voie de rôle caractérisent l'entreprise et l'établissement "structurés"

Nous retenons l'inscription au fichier des patentes ou des contribuables comme critère de distinction entre les activités structurées et les activités non structurées.

Il faut que l'établissement soit le lieu d'une activité économique, et c'est en ce sens que la patente lui est appliquée. Une entreprise peut avoir plusieurs établissements, mais à chaque établissement correspond une entreprise et une seule. On trouve également des cas d'entreprises sans établissements; mais à ce moment-là, la déclaration d'activité reste obligatoire.

Le véritable critère de reconnaissance des activités structurées est donc la déclaration d'activité auprès de l'Administration des Impôts, déclaration qui est théoriquement obligatoire; dans la plupart des cas, c'est un acte volontaire (même si c'est une contrainte) de la part des responsables de l'entreprise, acte qui témoigne d'une adhésion minimum de l'entrepreneur aux normes imposées par la Puissance Publique. Dans la très grande majorité des cas, l'activité de l'entreprise ainsi enregistrée est soumise à un impôt sur l'établissement qui est la patente par voie de rôle, et qui est le meilleur moyen de mesurer l'enregistrement. En employant le critère de la patente par voie de rôle, nous assimilons les cas exceptionnels de dispense à notre définition [1].

Les activités non structurées sont donc à contrario définies comme les activités économiques qui ne sont pas enregistrées par l'Administration fiscale.

[1] Il existe certains cas de dispense de la patente:

Les entreprises agréées prioritaires sont dispensées du paiement de la patente pour une durée de cinq ans. Leurs établissements ne figurent donc pas dans le fichier des patentes. Mais elles sont enregistrées dans le fichier des contribuables et sont donc identifiables à ce titre. De toute façon, les entreprises qui ont obtenu l'agrément prioritaire sont soumises à davantage d'obligations comptables et réglementaires et sont suivies de très près par l'Administration. Il s'agit en général d'entreprises de grosse taille.

Les carrières ne paient pas de patente, en vertu de la définition de l'établissement retenue par l'Administration fiscale. Mais elles ne sont pas dispensées pour autant de l'obligation de déclarer leur activité, et celles qui acquittent cette obligation sont inscrites sur le fichier des contribuables. Elles doivent en plus obtenir une licence délivrée par le Ministère des mines.

Les exploitations agricoles ne sont pas soumises à la patente (mais les exploitations sylvicoles le sont). Quelques entreprises agricoles modernes tiennent une comptabilité selon les normes du Plan Comptable Ivoirien et sont soumises à l'impôt sur les bénéfices réels. Ces entreprises sont bien entendu enregistrées dans le fichier des contribuables.

Il existe quelques autres cas de dispense : certaines entreprises de pêche, certains établissements de soins, certaines institutions financières etc... Dans tous ces cas, l'obligation de déclarer l'activité auprès de la Direction Générale des Impôts demeure et ces entreprises doivent acquitter d'autres impôts.

Certaines activités modernes sont exercées hors établissements.

Nous distinguons deux sortes de cas : d'une part, les activités économiques qui sont par nature itinérantes; c'est le cas principalement des transporteurs et chauffeurs de taxi indépendants; d'autre part, les personnes morales sans aucun signe physique d'activité: société de capitaux, certaines sociétés de service etc...

Dans ces deux cas, une patente existe, et est attribuée à un établissement fictif. Pour les transporteurs, c'est l'engin de transport qui sert de calcul au montant de la patente. Pour les personnes morales, ce sont des éléments de comptabilité.

Il n'y a donc aucune ambiguïté en ce qui concerne l'application du critère de la patente par voie de rôle dans ces deux situations. Si un chauffeur de taxi n'est pas en règle et n'a pas acquitté sa patente, il sera compté dans les activités non structurées (la patente peut être assimilée dans ce cas à une autorisation d'exercice de l'activité).

2.1.2. Le local et la patente municipale

a) Signification des patentés municipales

Depuis la loi de 1980 sur les finances municipales, loi appliquée à partir de 1981, les communes sont chargées de collecter des taxes forfaitaires payées mensuellement par les petits artisans et commerçants. Ces taxes sont généralement appelées "patentes municipales", mais il ne faut pas les confondre avec les patentés par voie de rôle. Elles ne donnent pas lieu à une déclaration d'activité auprès de l'Administration fiscale. Les établissements qui sont soumis à cette taxe ne sont pas identifiés dans les fichiers de la Direction Générale des Impôts. Ils ne sont donc pas "enregistrés". Les établissements structurés, qui paient la patente par voie de rôle, n'accordent pas la patente municipale.

Normalement, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à un million de francs CFA (2 millions depuis 1983) ne peuvent être inscrites sur le rôle et sont donc soumises à la patente municipale. Dans les faits, ne disposant d'aucune information sur le chiffre d'affaires de ces petits établissements, c'est à vu d'oeil que les inspecteurs des impôts déterminent l'importance de l'établissement, et son inscription éventuelle sur le rôle. Ils évaluent l'assise de l'entreprise, par l'importance de l'outillage ou des stocks pour les commerces. En réalité, il est impossible de déterminer un plafond réel de chiffre d'affaires pour les entreprises soumises à la patente municipale, et de plus, si c'était le cas, on ne pourrait avoir une limite de chiffre d'affaires homogène pour toutes les branches. Notons qu'il peut être de l'intérêt de l'entrepreneur de se faire inscrire sur le rôle, les tarifs minimum de la patente par voie de rôle, payée en général annuellement, pouvant être inférieurs à ceux de la taxe forfaitaire (patente municipale mensuelle).

Ce qui importe, c'est que la limite est claire, et que l'on peut savoir, en consultant le rôle, si une entreprise est ou n'est pas enregistrée. Il n'y a pas de chevauchement possible entre les deux ensembles d'établissements ainsi définis. Quant à la limite inférieure de la sphère des établissements soumis à la patente municipale, elle est déterminée par l'existence d'un local et par la sédentarité de l'activité. Toutes les activités non structurées exercées dans un local, avec ce que cela implique comme caractères visibles de l'activité, sont normalement soumises au paiement de la patente municipale. Dans certaines communes, des activités fixes sur marché acquittent également cette taxe.

L'accordement par des établissements artisanaux et de petits commerces d'une patente municipale n'est pas à proprement parler un critère d'enregistrement. Il ne témoigne pas d'une adhésion à des normes réglementaires, puisqu'il s'agit d'une collecte par des agents municipaux auprès d'établissements qui n'ont pas déclaré leur activité à la Direction Générale des Impôts, et qui ne peuvent se soustraire à cette taxe. Lorsqu'un entrepreneur de petit établissement se décide à se faire inscrire sur le rôle, il s'agit pour lui d'un saut qualitatif: il estime que sa stabilité ou l'importance prise par son activité justifie cette démarche (l'inspecteur des impôts peut aussi l'estimer avant l'entrepreneur). Mais surtout, il peut avoir besoin de s'intégrer dans les circuits institutionnels : réponse à un appel d'offres public, demande de crédits etc..

b) La distinction entre activités non structurées localisées et activités non structurées non localisées en Côte d'Ivoire

C'est l'accordement de la patente municipale qui distinguera dans notre typologie les activités non structurées "localisées" des activités non structurées "non localisées" (certaines zones où sont situés des établissements non structurés échappent à l'administration municipale: zone portuaire, terrains de la Régie Abidjan Niger -compagnie de chemins de fer- ; l'autorisation d'activité de la part du propriétaire - qui représente les Pouvoirs Publics - remplace dans ce cas le critère de la patente municipale).

La taxe forfaitaire des artisans et petits commerçants (patente municipale) s'applique toujours à un local, ce dernier étant considéré en général comme établissement. La notion de local correspond à des structures physiques très variées. On l'a vu, la signification de ce critère est principalement celle d'une stabilité relative de l'activité et d'un montant minimal de l'investissement ou du stock. Pour ces petites activités, l'entreprise et l'établissement, toujours uniques, sont confondus. Il s'agit là d'une simplification abusive, et les travaux de Charmes ont montré qu'il pouvait y avoir des entreprises non structurées comptant plusieurs établissements. Les critères que nous avons retenus, et les sources d'information en général sur les établissements non structurés ne permettent pas de mettre ce phénomène en lumière en Côte d'Ivoire.

Il peut y avoir plusieurs établissements dans un même local. C'est le cas notamment de tailleurs indépendants qui se réunissent pour diviser les frais de location. Lorsque la séparation entre les différentes "entreprises" est bien établie, chaque travailleur indépendant sera soumis à une patente. Il est bien évident que l'intérêt de se réunir dans un même local consiste aussi à diviser les frais en impôt... Dans certains cas, il est difficile d'établir si les divers travailleurs de l'établissement sont réellement indépendants. Chacun peut en effet avoir son propre outillage, ses apprentis, et ses clients, tandis qu'il subsiste entre ces travailleurs des relations hiérarchiques (par exemple d'aînés à cadets dans une même ethnique) ou une solidarité professionnelle qui unit fortement les divers entrepreneurs. L'unité (l'établissement-entreprise) qui sert à dénombrer les activités non structurées localisées, n'est donc pas parfaite.

On peut étendre la définition du local à des activités qui par nature ne sont pas exercées dans un abri fixe: pêche, carrières, transports... Mais dans ce cas, il faut que les attributs de l'activité, principalement l'investissement soient équivalents à ceux qui nécessitent dans d'autres professions l'occupation d'un local, et qu'ils soient différents pour cette raison des activités de rues ou des activités itinérantes.

Les activités exercées dans un abri sommaire et les activités sur les marchés sont soumises à une taxe quotidienne de place (de 100 à 300 francs CFA en moyenne; certaines y échappent complètement). La taxe de place ne touche pas les établissements qui acquittent la patente municipale mensuelle. Les activités concernées par la taxe de place sont "non localisées".

2.2. Présentation d'une typologie des activités en Côte d'Ivoire

2.2.1. Les activités auxquelles s'applique la typologie

a) La typologie décrit les entreprises

Notre typologie est une typologie des entreprises, ce mot étant entendu dans un sens très large de toute entité engagée dans un processus de production ou de distribution de biens et services. On ne saurait transposer cette typologie à d'autres niveaux, comme celui des ménages, de la consommation (typologie des marchés) ou de l'emploi, bien que l'on puisse établir des correspondances entre formes d'emplois et types d'entreprises.

Il s'agit d'une typologie "a priori" dont les critères sont issus d'observations qualitatives et non mesurables. Le manque d'informations homogènes sur l'ensemble des activités, et ce, malgré un recensement exhaustif des établissements en milieu urbain, nous a fait préférer des critères visibles et non discutables, issus d'informations administratives (enregistrement) ou de la simple observation (local, milieu).

L'objectif de cette typologie est qu'elle soit exhaustive, c'est-à-dire qu'elle prenne en compte toute activité économique exercée par des "entreprises". Les activités des ménages ou de l'Administration sont donc exclues, ainsi que des phénomènes économiques qui ne se situent pas au niveau de l'entreprise: transferts, corruption etc...

b) La typologie ne décrit que les activités marchandes

L'auto-production pourrait également être comptée et constituer un type particulier. L'importance de l'auto-production doit être soulignée. La Comptabilité Nationale évalue la production de données agricoles non commercialisées qui est considérée comme un phénomène "rural". Or, il existe une auto-consommation en milieu urbain, qui peut prendre deux aspects: d'une part les dons faits au village à ses habitants des villes; d'autre part, l'auto-production propre au milieu urbain, que ce soit le maraîchage, le petit élevage (poulets principalement) pour l'alimentation, et aussi de nombreuses activités de construction, de réparation, de récupération...

Toutefois, il ne nous est pas possible de décrire cette forme d'activité, et cela n'aurait pas de sens de vouloir évaluer son importance en nombre d'emplois. Nous considérons ici que le caractère marchand des activités constitue un critère qui permet d'isoler les activités d'auto-production, ces activités

formant donc une catégorie particulière.

Par contre, l'économie domestique, et notamment les services non marchands que les ménages se rendent à eux-mêmes, sortent du cadre que nous nous sommes fixé, qui est celui de la Comptabilité Nationale. Mais il serait tout à fait envisageable d'inclure cette forme d'activité dans une typologie.

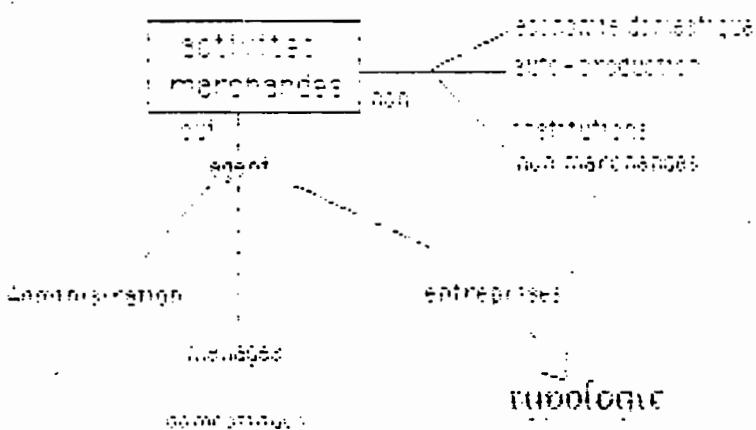
Les administrations et institutions rendant des services non marchands (par exemple les institutions religieuses) ne sont pas incluses dans les activités de la typologie, ou pourraient constituer une forme d'activité à part, si l'on veut établir le lien avec une typologie de l'emploi. L'Administration est de toute façon une activité moderne, d'autant plus que le critère retenu ici pour caractériser le secteur moderne est l'adhésion aux normes définies par l'Etat. Les administrations, publiques et privées, nationales ou étrangères, ne sont pas soumises au paiement d'une patente pour les locaux qu'elles utilisent. Elles ne rentrent pas dans la définition de l'entreprise (même comprise dans un sens très large) qui s'applique aux activités de la typologie.

c) Les domestiques

Le travail des domestiques est une activité économique qui donne lieu à une distribution non négligeable de revenus, de plusieurs milliards de francs CFA chaque année (pour 50 à 60.000 domestiques en 1980). Il s'agit de services rendus aux ménages qui sont dans ce cas employeurs. C'est la situation particulière de cette profession (salariés ou aides familiaux des ménages) qui justifie qu'on la considère comme une forme particulière d'activité. De même, l'étude de l'emploi selon des critères de statut nécessite également que l'on isole cette catégorie d'activité. Les domestiques ne peuvent être considérés comme formant une entreprise, c'est-à-dire une entité économique autonome, contrairement aux autres activités non structurées.

d) Synthèse

Le schéma ci-dessous résume ce qui vient d'être écrit et fait apparaître les activités auxquelles s'applique la typologie:



2.2.2. La typologie

a) Présentation d'ensemble

La typologie des activités en Côte d'Ivoire, telle que nous la présentons ici, est l'aboutissement de trois années de recherches diverses sur les activités non structurées en Côte d'Ivoire, dans un cadre administratif. Elle répondait en premier lieu, et dans sa première formulation (Secrétariat au Plan et à l'Industrie [1982]), au souci de mettre fin à la confusion qui régnait dans la définition du "secteur artisanal et traditionnel" et dans toutes les appellations utilisées (PME, artisanat, "secteur informel" etc...), dont le contenu variait selon les cas. Elle visait en même temps à décrire l'ensemble des activités et non pas seulement celles qui sont exercées dans des établissements.

Le tableau suivant présente de façon schématique les types d'activités qui seront décrits de façon plus détaillée dans la section suivante.

Tableau n°2
Typologie des activités en Côte d'Ivoire

Type	Enregistrement	Sous-catégories	Critères	Comptabilité
Secteur moderne (au sens strict)	Impôt: patente et bénéfices	Grandes entreprises PME "modernes"	+ de 50 salariés 50 sal. et moins	Plan comptable "normal" ou simpl.
Secteur intermédiaire	Impôt: patente et forfait	PME intermédiaires et "gros" artisans	nombre de salariés déclarés ou non	Autres formes non officielles
Activités non structurées	Impôt: patente municipale (lié au local)	<ul style="list-style-type: none"> • localisées (ateliers, petits commerces...) 	selon le milieu ou le type de local	Rudimentaire ou pas de comptabilité
	Impôt: taxe de place ou aucun impôt	<ul style="list-style-type: none"> • non localisées - rues - marchés - itinérantes 		Aucune comptabilité
	Aucun enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> • à domicile • rurales 		
Activités clandestines	Illégales			

b) Application de la typologie aux activités agricoles

Notre typologie s'applique aux activités économiques de production, de distribution et de services. Elle concerne donc les activités agricoles. Néanmoins, nous ne les retiendrons pas dans la suite de ce travail. L'exclusion des activités agricoles n'est faite que dans le souci de simplifier la présentation des activités non structurées en Côte d'Ivoire. Elle est également justifiée par certains aspects spécifiques du monde agricole, qui le distinguent nettement du reste de l'économie, et par la spécificité des mesures de politique économique qui le touchent.

L'intérêt d'une typologie pour les activités agricoles n'est que secondaire ici, puisque l'objectif de notre typologie est de mettre en lumière des activités économiques généralement exclues des cadres d'intervention des organismes spécialisés et ignorées de la Comptabilité Nationale. Ce n'est pas le cas pour l'agriculture, y compris dans ses formes traditionnelles.

La typologie pourrait lui être appliquée moyennant des précisions sur les critères utilisés. Le secteur moderne peut être aisément défini dans l'agriculture: il comprend les activités purement agricoles des grandes entreprises agro-industrielles, c'est-à-dire leurs plantations de palmiers, hévéas etc... On compte également des plantations grandes ou moyennes de café, cacao, ananas etc... qui respectent les règles de comptabilité. D'après le Plan, l'agriculture moderne emploierait 50.000 salariés en 1980. Le secteur intermédiaire comprend les autres exploitations qui ont fait une déclaration d'activité; mais c'est l'inscription à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (pour la déclaration des salariés) qui mesure cet enregistrement, et non le fichier des patentés, puisque les exploitations agricoles ne sont pas soumises à cet impôt.

Le reste de l'agriculture est donc assimilée à une activité non structurée. Les formes

d'activité décrites dans la typologie n'ont pas de sens telles qu'elles sont présentées ici, appliquées à l'agriculture. Notons cependant que l'agriculture en milieu urbain (surtout du maraîchage) mérite d'être mentionnée à part (il en est de même pour les petits élevages urbains, l'horticulture et la pêche) et nous continuerons d'évoquer ces activités dans le cadre de notre présentation des activités non structurées en Côte d'Ivoire.

L'exclusion des activités agricoles des descriptions qui suivent ne signifie pas que l'agriculture ne soit pas prise en considération. L'économie ivoirienne repose avant tout sur l'agriculture. Bon nombre d'activités non structurées sont directement liées à la production de denrées agricoles. L'agriculture fournit le débouché principal de certaines d'entre elles. Enfin, nous avons estimé que l'approche des activités non structurées devait se faire dans le cadre d'une vision globale de l'économie, ce qui interdit d'ignorer l'agriculture.

c) Les activités illégales et clandestines

Certains auteurs (Hugon, par exemple) accordent une grande place aux activités illégales et clandestines, dans les présentations du "secteur non structuré". L'importance donnée à ces formes d'activité est probablement un héritage des théories de la marginalité.

Définissant les activités non structurées par leur éloignement par rapport à la sphère d'intervention de l'Etat, il n'y a qu'un pas à franchir pour que l'on se trouve dans la sphère de l'illégalité. C'est un fait que les entreprises ne respectant pas leurs obligations fiscales sont théoriquement en situation illégale. Mais d'une part, les entrepreneurs sont souvent dans l'ignorance des règlements, et de plus, l'Etat ne cherche pas à leur faire appliquer strictement la loi (il n'en a pas les moyens). Il règne en fait une grande tolérance, attitude dictée par le bon sens, mais à la merci de n'importe quel règlement intempestif qu'un groupe social pourrait réussir à imposer (par exemple les tentatives d'interdire des activités aux non-ivoiriens, quand bien même elles ne sont presque pas exercées par des ivoiriens -charbonniers, ivoiristes, pêcheurs sur le lac de Kossou etc...). Les municipalités relaient l'Etat auprès des activités non structurées puisque ce sont elles qui sont chargées de collecter les taxes forfaitaires des artisans et petits commerçants (patentes municipales) et les taxes journalières de place sur les marchés et sur les trottoirs.

Il reste que de nombreuses activités non structurées ne respectent pas des réglementations particulières à leurs professions, que beaucoup occupent des terrains sans autorisation, qu'aucune ne déclare ses salariés etc... Les étrangers, majoritaires dans ce type d'activités, sont de plus soumis à des réglementations particulières sur le droit de séjour, et beaucoup ne sont pas en règle. En ce sens, les activités non structurées ont un côté illégal.

Mais ce que l'on entend le plus souvent par activités illégales concerne des activités franchement réprimées par la loi: vol, recel, escroquerie, proxénétisme (la prostitution étant quant à elle largement tolérée), commerce de certains produits etc... Ces activités ne doivent pas à notre avis être incluses dans les activités non structurées, tout d'abord parce qu'elles ne se situent pas au même niveau (il s'agit de transferts), et que d'autre part, elles ne leur sont pas spécifiques (le vol existe dans le secteur moderne).

Il en est de même pour la corruption qui n'est pas non plus, à proprement parler, une forme d'activité. Elle est d'ailleurs plus fréquente dans le secteur moderne. Par contre, on peut s'intéresser, dans le cadre qui est le nôtre, aux rackets dont est victime le petit entrepreneur.

Les effets de la corruption, des vols, rackets etc... sur une économie en voie de développement méritent d'être étudiés. Mais ils dépassent notre sujet.

2.3. Typologie et nomenclature des activités

2.3.1. Nomenclature des activités

Toute présentation détaillée des activités non structurées se heurte à une difficulté de nomenclature. Une solution adoptée pour le recensement des activités de 1976 a été de rajouter des codes (à six chiffres) correspondant à des activités non structurées, à la suite et dans le cadre de la nomenclature de la Comptabilité Nationale. Mais si cette méthode permet de faire la liste de toutes les activités, elle n'est pas pratique et est insatisfaisante lorsque les activités non structurées ne suivent pas la même disposition logique que les activités modernes. Par exemple, la nomenclature des activités de la Comptabilité Nationale en Côte d'Ivoire classe la première transformation des métaux (sidérurgie) dans une branche (18), suivie de la construction et la réparation de matériel de transport (branche 19) puis des industries métallurgiques, mécaniques et électriques (branche 20). Des activités informelles aussi proches que la fonderie, la tôlerie et la ferronnerie sont ainsi réparties entre plusieurs branches. La mécanique générale est classée avec la tôlerie, alors qu'il ne s'agit pas d'une activité de production.

L'inadéquation des nomenclatures existantes nous a amené à proposer une classification différente lors du dépouillement des patentés municipales à Abidjan (Ministère de l'Industrie [1984]). Il s'agissait d'une nomenclature décimale qui, fondamentalement, visait à séparer les activités de production des activités de services et du commerce. Ce n'était qu'un outil commode, qui n'avait pas l'ambition de remplacer les nomenclatures ayant cours. Il en est de même aujourd'hui. Nous avons cependant introduit quelques modifications et l'avons complétée.

La nomenclature que nous utilisons suit un ordre logique (secteur primaire, production manufacturée, services, commerce, autres activités du secteur tertiaire, Administration -ces deux dernières catégories ne sont pas reprises dans la présentation des activités ci-après-). Nous ne l'avons complétée que pour présenter les activités que nous voulions décrire, et dans l'ordre où elles viennent (par branches ou sous-branches, à peu près dans l'ordre utilisé par la Comptabilité Nationale), sans réservrer de place dans la numérotation pour les activités non citées ou qui n'existent pas en Côte d'Ivoire. C'est dire que cette nomenclature n'a pas de vocation universelle.

2.3.2. Les formes d'exercice de l'activité en Côte d'Ivoire

a) Le croisement des types d'activité et de la nomenclature

Le tableau n°3 indique, pour chaque profession ou sous-branche, les formes d'activité les plus fréquentes en Côte d'Ivoire. Nous n'avons fait figurer que les activités qui sont exercées de manière significative sous une forme non structurée (nous avons fait figurer quelques activités qui ne sont exercées que dans le secteur moderne lorsque celles-ci étaient nommées dans l'intitulé d'une branche). Nous n'avons pas fait la liste de toutes les professions qui peuvent être exercées, notamment dans les services aux personnes et dans les commerces spécialisés (pour plus de détails, voir la présentation des résultats du recensement des patentés municipales à Abidjan -Ministère de l'Industrie [1984]). Nous avons cité celles que l'on rencontre le plus souvent, ainsi que celles qui, bien que d'importance moindre, méritent d'être mentionnées parce qu'elles sont généralement ignorées, ou parce qu'elles pourvoient d'autres activités en biens intermédiaires, ou encore, parce qu'elles nous semblent répondre à une demande particulière.

Nous adopterons les conventions suivantes, en nous référant aux catégories définies dans la typologie:

- : activité principalement exercée dans la catégorie considérée
- : activité principalement exercée dans une autre catégorie
- * : activité exercée de façon significative dans plusieurs catégories

Cette présentation permet de constater que certaines professions, ou plutôt la production de certains biens et la prestation de certains services, existent dans toutes les formes d'activités. Il en est ainsi

par exemple pour la confection de vêtements ou la mécanique auto. Une nomenclature plus fine aurait certes permis de distinguer des produits offerts par le secteur moderne de produits issus d'activités non structurées. Une telle distinction n'est pas à notre avis toujours possible pour la production de biens (vêtements, bijoux, par exemple) et s'avère absurde lorsqu'il s'agit de services.

Les formes d'activités retenues dans cette présentation sont celles qui sont décrites dans la typologie. Les abréviations suivantes sont utilisées:

SM : secteur moderne (au sens strict);

Sint. : secteur intermédiaire;

ENS : établissements non structurés (activités localisées) en milieu urbain;

ARM : activités de rues et sur les marchés (activités non structurées non localisées) en milieu urbain;

Dom. : activités exercées à domicile, en milieu urbain;

Rural : activités non structurées en milieu rural.

Les notes en regard de certaines activités renvoient au paragraphe suivant.

Tableau n° 3
Formes d'exercice des activités selon la branche en Côte d'Ivoire

		1	SM	Sint.	ENS	ARM	Dom.	Rural
	1 SECTEUR PRIMAIRE	11+12+13+14						
11	Agriculture	(sauf marécage)	*	*	*	*	*	
11 1	Maraîchage		*	*	*	*	*	
11 2	Horticulture		*	*	*	*	*	
12	Elevage		*	*	*	*	*	
12 1	Volaille et lapins		*	*	*	*	*	
13	Sylviculture		*	*	*	*	*	
13 1	Abattage du bois et scierie		*	*	*	*	*	
13 2	Récupération de bois (et bois de chauffe)		-	-	-	-	*	
13 3	Charbon de bois		-	-	-	-	*	a
14	Pêche		*	*	*	*	*	
14 1	Pêche maritime		*	*	*	*	*	
14 2	Pêche lagunaire		*	*	*	*	*	
14 3	Pêche sur lacs et rivières		*	*	*	*	*	
15	Extraction de minéraux (sauf pour la construction)						b	
15 1	Minerais							
15 11	Fer						*	
15 12	Or						*	
15 2	Autres produits minéraux						*	
15 21	Diamants et pierres précieuses						*	
15 22	Minéraux non précieux						*	
2	PRODUCTION MANUFACTURIERE							
21	Agro-alimentaire							
21 1	Transformation de vivriers (sauf grains):							
21 11	Travail du manioc et attiépé		*				*	
21 12	Transformation d'autres vivriers (fruits et légumes)						*	c

	SM	Sint.	ENS	ARM	Dom.	Rural	
21 2 Grains et farines pour l'homme							d
21 21 x Déicotage du café	*						
21 22 x Déicotage du maïs	*						*
21 23 x Déicotage du riz	*						*
21 24 Décorticage et grillage de l'arachide				*	*		
21 25 Autres grains et farines produits localement	*	*					*
21 26 Boulangerie	*	*					-
21 27 Pâtisserie	-	-			*		
21 3 Conserves:							e
21 31 Fumage du poisson				*			
21 4 Abattage de bétail:							
21 41 Abattage	*						*
21 42 Charcuterie, salaison	-	-	*				*
21 5 Boissons et glace alimentaire:							f
21 51 x Vins et bières de produits locaux							
21 52 x Eaux-de-vie et autres alcools							*
21 53 x Boissons et jus (eaux minérales, jus de fruits)	*	*					
21 54 Glace alimentaire	*	*					
21 6 Corps gras alimentaires:							
21 61 Fabrication d'huile de palme	*						*
21 62 Autres corps gras fabriqués localement							*
21 7 Autres industries agro-alimentaires							
21 71 Yaourts et crèmes	*						
21 72 Confiseries et chocolateries	*	*					
21 8 Fabrication d'industrie de cuir							
22 Textile, cuir et habillement							
22 1 Egrenage, filature, tissage:							
22 11 x Egrenage	*						
22 12 x Filature	*						
22 13 x Tissage	*						
22 2 x Teinturerie	*						
22 3 Bonneterie	*						
22 4 Confection	*	*	*	*	*	*	
22 5 Fabrication d'articles chaussants:							
22 51 x Fabrication de chaussures en cuir	*						
22 52 x Fabrication de chaussures en plastique	*						
22 6 Fabrication d'autres objets en cuir (et-skaï)							
22 7 Tapisserie et fabrication de matelas:							
22 71 Tapisserie	*						
22 72 Fabrication de matelas (sauf caoutchouc)	*						
22 8 Fabrication de sacs et filets	*						
23 Transformation du bois et ameublement							
23 1 Menuiserie générale et fabrication de meubles	*	*	*	*	-	*	i
23 2 Fabrication d'autres objets en bois							
23 21 Caisses							
23 22 Fabrication de charettes							
23 23 Fabrication de pirogues et pinasses	*						
23 22 Autres	-	-	*	-	-	*	
23 3 Menuiserie-tapisserie							
23 4 Fabrication de meubles en rotin	-	*	*	*			j

	SM	Sint.	ENS	ARM	Dom.	Rural
24 Travail des métaux, industries mécaniques et électriques						
24 1 Sidérurgie et première transform. des métaux	*	*	*			*
24 2 Tôlerie, soudure, chaudronnerie						k
24 3 Ferronnerie, fabrication d'objets en métal :						
24 31 Ferronnerie		*	*			
24 32 Fabrication de matériel de cuisine	*		*			
24 33 Fabrication d'autres objets en métal	*	*	*			
24 4 Industries mécaniques	●	-				
24 5 Industries électriques	●	-				
	25 16 - Fabrication d'appareils					
	25 17 - Autres					
25 Chimie, pétrole, caoutchouc, plastique						
25 1 Industries chimiques:						
25 11 x Fabrication de savon et d'huiles	*	*	-	*	*	*
25 12 Industries du plastique	*	*	*			
25 13 x Fabr. d'objets en résine synthétique		*	*			
25 14 > Pharmacie (fabrication de médicaments)	*					
25 2 Pétrole	25 20 - Pétrole - 25 21 - Décharge/gaule					
25 3 Industries du caoutchouc						
25 31 Fabric. de produits en caoutchouc et dérivés	●					
25 32 Autres caoutchouc						
	25 15 - Peinture, Véhicules					
	25 17 - Plastique					
26 Industries diverses et artisanat d'art						
26 1 x Industries du papier	●					
26 2 Imprimerie, édition:						
26 21 Imprimerie	*	*				
26 22 Fabrication d'enseignes	*	*	*			
26 3 Poterie			-			m
26 4 Vannerie		-	*			*
26 5 Bijouterie		*	*			*
26 6 Sculpture:						
26 61 Travail de l'ivoire	-	*	*			
26 62 Sculpture (sauf ivoire)		*				
26 7 Autres artisanats d'art:						
26 71 Peinture						*
26 72 Fabric. de masques et instruments de musique		-				●
	27 16 - Artisanat de sucre					
	27 17 - Toiles					
	27 18 - Tissage, tapisserie					
	27 19 - Argile, céramique					
	27 20 - Nœuds, perles, bijoux					
	27 21 - Peinture, dessin					
	27 22 - Nœuds, perles, bijoux					
	27 23 - Objets de circuit (électrique)					
	27 24 - Objets de circuit (électrique)					
27 Eau, électricité et gaz						
27 7 Distribution de l'eau	●		-	-	*	n
28 Bâtiment et matériaux de construction						
28 1 x Carrières	*	*	*			*
28 2 Fabrication de matériaux de construction	*	-	*	*		*
28 3 Travaux publics et équipement	●					p
28 4 Gros-œuvre:						
28 41 Construction d'édifices collectifs	●	-				
28 42 Construction d'habitations individuelles	*	-	-	*		
28 4 Second-œuvre	*	*	-	*		
28 5 Plomberie, électricité	*	*	-	*		
28 6 Peinture, vitrerie, décoration	*	*	-	*		
28 61 Peinture	*	*	-	*		
28 62 x Vitrerie, miroiterie	*	*	*	*		
28 7 Menuiserie du bâtiment, charpente	*	*	*	*		*

29 - Fabrication de produits minéraux non métalliques

29 1. Veau (sauf bœuf)

29 2. Veau (sauf bœuf) 77

29 3. Objets destinés au circuit pour la télé

	SM	Sint.	ENS	ARM	Dam.	Rural
--	----	-------	-----	-----	------	-------

3 SERVICES

31 Réparation de matériel

- 31 1 Réparation de matériels de transport
 - 31 11 Garages, mécanique générale
 - 31 12 Garages spécialisés (électricité, peinture...)
 - 31 13 Réparation de cycles
 - 31 14 Vulcanisation, réparation de pneus
- 31 2 Réparation d'autres matériels
 - 31 21 Rebobinage
 - 31 22 Réparation de climatiseurs, frigos...
 - 31 23 Réparation de radios et télévisions
 - 31 25 Autres matériels
 - 31 3 Horlogerie

32 Transports et communications

- 32 1 Transports terrestres:
 - 32 11 Transports de marchandises
 - 32 12 Transports de voyageurs interurbains
 - 32 13 Taxis urbains
 - 32 14 Transports urbains collectifs
- 32 2 Transports maritimes et lagunaires:
 - 32 21 Transports maritimes
 - 32 22 Transports lagunaires
 - 32 3 Transports aériens
 - 32 4 Télécommunications

33 Hôtellerie et restauration

- 33 1 Hôtels
- 33 2 Restauration:
 - 33 21 Restaurants, "maquis"
 - 33 22 Plats préparés
 - 33 23 Buvettes, "kiosques"
 - 33 3 Bars, boîtes de nuit

34 Services aux entreprises

35 Services aux personnes

- 35 1 Services de santé:
 - 35 11 Médecins
 - 35 12 Infirmeries privées
- 35 2 Loisirs:
 - 35 21 Cinéma
 - 35 22 Jeux (loteries...)
 - 35 23 Prostitution
- 35 3 Services de protection et d'entretien:
 - 35 31 Services de protection et de sécurité
 - 35 32 Gardiens de parking
 - 35 33 Lavage auto
 - 35 34 Cireurs de chaussures
- 35 4 Services divers:
 - 35 41 Coiffure

			SM	Sint.	ENS	ARM	Dom.	Rural	
35 42	Blanchisserie (pressings, "fanicos")	-	*	-	*				
35 43	Photographie	-	●	●	-				
35 44	Auto-écoles	-	●						
4	COMMERCE								
41	Commerces généraux	*	*	-					
41 1	Commerces à succursales multiples	*	*	-					*
41 2	Autres commerces généraux	*	*	*	-				
41 3	Commerce ambulant			●					
42	Commerces alimentaires	-	-	-	●	-	-	-	
43	Autres commerces spécialisés	-	*	-	*	-			u
43 1	Commerce de vêtements et tissus	*	*	-	-				
43 2	Commerce de meubles	*	*	-	-				
43 3	Quincaillerie	*	*	*	*				
43 4	Librairies, papeteries	*	*	*	*				
43 5	Pharmacies, parfumeries	*	*	-	*				
43 6	Stations services, fournitures auto:								
43 61	Stations services	*	●						
43 62	Concessionnaires auto	*	*						
43 63	Pièces pour auto (sauf concessionnaires)	-	*	*					
43 7	Matériaux de construction	*	-	*	-				
43 8	Charbon, bois de chauffe, gaz	-	-	*	*	-	-	-	a
44	Import-export	*	*	-	-				*

b) Notes du tableau:

a. Charbon de bois

Une partie importante de la population urbaine utilise le charbon de bois pour ses besoins domestiques. Bien qu'il revienne plus cher que le gaz en bouteille, les consommateurs restent fidèles au charbon de bois (cela évite aussi l'investissement coûteux d'une cuisinière à gaz): il est réputé moins dangereux et plus adapté à la cuisine africaine qui demande à mijoter longtemps. Le charbon de bois est aussi utilisé comme matière première sur une grande échelle pour le fumage du poisson. Il est nécessaire aussi pour la fabrication artisanale du savon, certains travaux du métal, la blanchisserie et, bien évidemment, pour la restauration.

Le bois utilisé pour faire le charbon de bois provenait principalement des alentours d'Abidjan, mais la demande est devenue si importante que le rayon sur lequel s'effectue la coupe est maintenant considérablement élargi. On utilise aussi les chutes de bois près des scieries ou au port à bois (la récupération de bois est une activité spécialisée que nous considérons ici comme une autre sous-secteur d'activité).

L'estimation de l'emploi dans cette branche est impossible en l'état actuel des connaissances. De la coupe à la vente au détail, de nombreuses professions sont engagées dans cette filière. Le recensement démographique n'a pas de code pour cette profession. Dans le Plan 1981-1985, une estimation de 15.000 emplois est proposée.

Le charbon de bois est fabriqué soit sur le lieu de la coupe, soit aux abords immédiats des villes. Des éléments détaillés sur cette activité (en particulier sur les coûts de production) sont donnés dans Berron [1980] et dans d'autres études antérieures, mais n'ont malheureusement pas été actualisés. La Comptabilité Nationale estime la production de charbon de bois à 5,5 milliards de francs CFA en 1979, la

valeur ajoutée étant identique [1].

Quelques soient les chiffres, on s'aperçoit que cette activité est l'une des principales activités non structurées, que son importance pour la satisfaction des besoins essentiels de la population est primordiale, et qu'elle est indispensable au fonctionnement d'autres activités. Pourtant, elle est en butte aux tracasseries de l'Administration. Le droit de coupe a été sévèrement réglementée (dans le souci légitime de préserver les forêts) et récemment, en 1984, le Ministre du Développement Rural a interdit l'exercice de cette activité aux non-ivoiriens. Quand on sait que la fabrication et la vente du charbon de bois étaient quasi-exclusivement exercées par des étrangers, on ne peut que s'inquiéter des conséquences de telles mesures.

b. Mines

L'activité minière en Côte d'Ivoire est fort réduite (à l'exception de l'extraction de pétrole qui n'est pas comptée ici), et est exercée de façon informelle en milieu rural. On ne possède quasiment pas d'information sur l'extraction, alors que pour certains matériaux précieux, les valeurs extraites ne sont probablement pas négligeables. L'orpailage et la recherche de diamants sont des activités illégales.

L'extraction de pierres et métaux précieux est une activité ancienne, et dans la mesure où les techniques d'extraction non structurées n'ont pas changé, elle peut être qualifiée de traditionnelle. L'or et l'argent furent l'objet d'échanges intenses à l'échelle du sous-continent et au-delà. Si le sous-sol de la Côte d'Ivoire ne recèle pas de grandes richesses en minerais précieux (contrairement à certains de ses voisins), il n'en reste pas moins que l'activité d'extraction existe et ne doit pas être négligée. Certaines expériences d'extraction industrielle d'or et d'argent ont vu le jour, mais ont été abandonnées, soit en raison de l'épuisement des mines, soit parce qu'elles n'étaient plus rentables.

En raison de la nature plus ou moins clandestine de ces activités, il n'existe pas de données chiffrées ni même d'enquêtes qualitatives sur l'extraction de l'or, de l'argent et du diamant. Mais la valeur de la production est probablement assez considérable et pourrait être estimée par les achats de matières premières des bijoutiers s'ils étaient mieux connus. Une estimation récente d'importateurs européens chiffrait à 9 milliards de Francs CFA la production de diamants de la Côte d'Ivoire (Fraternité Matin). Même si ce chiffre est fantaisiste, il n'en demeure pas moins que ces activités donnent lieu à un commerce très important.

L'extraction artisanale de l'or continue à se pratiquer surtout dans le Centre (pays Baoulé) et l'Ouest du pays. Chez les Baoulé, l'extraction de l'or (sur une faible échelle) est une activité secondaire, insuffisante pour fournir le matériau nécessaire aux bijoutiers. Dans l'Ouest du pays, il semble que la recherche de l'or occupe à temps plein un certain nombre de personnes. Pour la seule forêt de Taï (Parc National où il est théoriquement interdit de séjourner) il y aurait un millier de chercheurs d'or répartis sur plusieurs campements (Fraternité Matin). Si cette information est vraie, cela signifie que la production de la région est suffisante pour fournir un revenu à ce nombre important de personnes et l'on imagine qu'une fois commercialisée, la valeur de cette production est encore multipliée.

c. Transformation de vivriers

La préparation du manioc est certainement l'activité de transformation de produits vivriers la plus importante. Cette activité est exercée en milieu rural, mais de petits établissements sont spécialisés dans le rapage de manioc, et peuvent être situés en milieu urbain (130 patentnes municipales à Abidjan en 1982; il y aurait de trois mille à trois mille cinq cents machines à décortiquer -maïs et manioc-dans toute la Côte d'Ivoire). Son développement sous cette forme semble récent, si l'on en juge les résultats de recensements précédents. La préparation de l'attiébé (semoule de manioc) est le fait des femmes et est pratiquée en milieu rural (aux alentours des villes) ou à domicile en milieu urbain. La vente est souvent pratiquée par des magasins spécialisés, tenus par des nigériens.

[1] Ces chiffres comprennent le bois de chauffe. Ils remontent à une évaluation de 1970. Le calcul annuel est effectué en tenant compte de la croissance démographique. La quantité utilisée comme consommation intermédiaire d'autres branches (boulangerie artisanale et fumage du poisson) est égale à 16% de la production, tandis que 75% sont autoconsommés (Direction de la Statistique, [1982]). Quelques renseignements supplémentaires (sur les prix entre autres) et une évaluation de la consommation des ménages devrait permettre d'améliorer ces comptes.

Les autres produits vivriers (sauf grains et boissons), c'est-à-dire fruits, légumes et tubercules ne sont pas l'objet d'une transformation à une telle échelle (sauf en auto-consommation). Citons un exemple original : les noix de coco, dont on tire toutes sortes de produits, sont décossées par des femmes pour l'usine de coco rapé SICOR. C'est une activité informelle située en aval d'une activité moderne.

d. Grains et farines

Le décorticage artisanal du café est une activité normalement destinée à disparaître, du fait de la création de décortiqueries modernes (le décorticage artisanal est maintenant officiellement interdit). Le décorticage du riz est une activité essentiellement rurale et est aussi fortement menacé par le décorticage industriel.

La transformation du maïs est en général exercée de la même manière que celle du manioc: en milieu rural ou dans des décortiqueries artisanales, payant patente (ou à domicile). Le décorticage, le grillage et la vente d'arachides sont des activités généralement passées sous silence. Nous pensons qu'elles ne sont pas négligeables [1].

La boulangerie est surtout exercée avec des procédés modernes, la plupart des boulangeries étant des P.M.E. du secteur intermédiaire. La fabrication artisanale de pain subsiste, mais c'est surtout la pâtisserie artisanale (beignets) qui semble absorber les quantités de farine non vendues aux boulangeries modernes.

Assez développée au début des années soixante, la boulangerie artisanale est en net déclin depuis l'extension des boulangeries industrielles. Toutefois cette activité n'a pas tout à fait disparu et constitue encore, dans une certaine mesure, une concurrente de la boulangerie moderne (le syndicat des boulangers récrimine par contre régulièrement contre la concurrence déloyale de la boulangerie artisanale).

Les recensements d'établissements ont comptabilisé un nombre infime de boulangeries artisanales. On ne trouve plus guère de fours artisanaux, si ce n'est dans de petites villes ou dans des cours privées. Cette activité est donc de plus en plus informelle, pratiquée par des femmes chez elles. D'ailleurs, la boulangerie artisanale semble avoir pu se maintenir en se spécialisant dans un type de produit qui la distingue de la boulangerie industrielle. Il s'agit des "pains ghanéens" ou "pains africains", sortes de pains briochés vendus 100 Francs CFA par les femmes (alors que la baguette industrielle coûte 70 Francs CFA).

e. Fumage du poisson

La production de poisson fumé, réalisée uniquement de manière artisanale, était en 1979 de près de 18 milliards de francs CFA si l'on en croit la Comptabilité Nationale. Bien des hypothèses sont nécessaires à l'élaboration de ces comptes qui demanderaient à être confrontés à la consommation des ménages, que l'on doit obtenir par l'Enquête-Budget- Consommation (Direction de la Statistique, Comptabilité Nationale, (1982)). La valeur ajoutée est de 6 milliards (les consommations intermédiaires sont constituées principalement par le poisson frais, le poisson congelé et dans une moindre mesure, le charbon de bois) ce qui devrait faire vivre plusieurs milliers de personnes. Mais la seule estimation de l'emploi pour cette sous-branche nous est fournie par le Plan (25.000 emplois en 1980) et n'est pas comparable avec les données comptables dans la mesure où une partie de la production est le fait de villageoises, dont ce n'est qu'une activité parmi d'autres.

Le fumage du poisson est une activité bien organisée décrite par exemple par Françoise Lecaillon (1976) à Abidjan (voir aussi le film ivoirien "Visages de femmes" de Désiré Ecaré). Malgré l'importance de cet artisanat, les pouvoirs publics interviennent peu, et les établissements de fumage ne sont pas soumis à la patente municipale.

[1] Les statistiques agricoles et la Comptabilité Nationale comptabilisent la production d'arachide (il s'agit en fait d'estimation de production), mais le décorticage et le grillage restent ignorés des statistiques. La production est concentrée dans quelques régions du Nord. Si l'arachide n'a pas en Côte d'Ivoire l'importance qu'elle a au Sénégal, puisqu'elle est destinée à la consommation intérieure, il n'en reste pas moins que le décorticage, le grillage et la commercialisation des arachides constituent l'activité unique de nombreuses femmes à Abidjan.

Les recensements d'établissements saisissent difficilement cette activité, probablement parce que les unités de production sont situées dans des zones où les enquêteurs répugnent à s'aventurer, où à la périphérie des villes, en dehors des périmètres de recensement. Ainsi, 377 établissements avaient été recensés en 1967, 250 en 1976 (et aucun par les patentés en 1982), alors que cet artisanat a probablement connu une expansion à peu près proportionnelle à la croissance de la population.

f. Boissons et glace alimentaire

Malgré une remarquable pénétration des boissons alcoolisées importées (vin) ou produites industriellement (bière), les boissons traditionnelles connaissent toujours un débouché, y compris dans les villes. Si le "bangui" (vin de palme) et le "koutoukou" (eau de vie élaborée à partir du bangui bien que la distillation soit interdite) sont fabriqués dans les campagnes exclusivement, le "dolo" (bière de mil) est fabriqué un peu partout, à la périphérie des villes (il y a même quelques établissements payant patente à la mairie).

Les boissons non alcoolisées sont produites par le secteur moderne, à l'exception du "niamadoukji" (boisson à base de gingembre), fabriqué à domicile, et commercialisé dans les rues des grandes villes, et d'autres boissons de moindre importance commerciale.

Des P.M.E. fabriquent de la glace hydrique, activité pour laquelle des projets d'assistance ont vu le jour. Les faibles marchés que constituent les villes moyennes éliminent la concurrence des entreprises modernes d'Abidjan pour un produit difficilement transportable.

g. Confection

La confection de vêtements est exercée en Côte d'Ivoire dans toutes les catégories d'activité. Si les opérations en aval (égrenage, filature et tissage du coton) sont principalement industrielles (les formes artisanales s'apparentent à l'"artisanat d'art"-voir plus bas-) on ne saurait estimer, en ce qui concerne la production de vêtement, quelle est la part de chacune des catégories (de plus, l'auto-production n'est pas négligeable). Le secteur intermédiaire regroupe des petites entreprises dont certaines produisent de manière artisanale (avec quelques machines à coudre pour outillage) et des artisans-tailleur inscrits sur le rôle des patentés. Mais la très grosse majorité des établissements de tailleurs n'est pas structurée (voir plus bas). La production sur les marchés est également importante. Il existe aussi des "couseurs-repriseurs" itinérants. Enfin, la filature, le tissage et la confection sont des activités importantes en milieu rural.

h. Fabrication d'articles chaussants

On ne trouve pas dans les études disponibles de trace d'activité artisanale de tannage et travail des peaux (malgré l'importance de l'abattage).

La production de chaussures a été profondément modifiée ces dernières années. Notons tout d'abord que le secteur moderne de cette branche est très développé en Côte d'Ivoire. Les chaussures en plastique envahissent de plus en plus le marché (il existerait même des installations clandestines relativement bien équipées). En ce qui concerne les activités non structurées, les recensements (et la simple observation) font apparaître davantage d'ateliers de réparation que de fabrication de chaussures. Il faut également mentionner la fabrication de semelles à partir de pneus récupérés.

Le travail du cuir et les possibilités de développement de cet artisanat (qui pourrait fabriquer autre chose que des chaussures) ne sont pas bien étudiés. On semble s'orienter de plus en plus vers un "artisanat d'art" aux débouchés peu sûrs.

Le travail du skaï concurrence celui du cuir. Il s'agit d'une activité dont l'organisation et l'outillage sont semblables à ceux des cordonniers. Les fabricants d'articles en skaï imitent les produits importés. Ils vendent sur les marchés ou à des commerçants libanais (Locailon [1985]).

i. Fabrication d'objets en bois

Le secteur bois a beaucoup été étudié en Côte d'Ivoire, y compris dans ses formes d'activités non structurées. Ce sont surtout les ateliers de menuiserie-ébénisterie, produisant principalement des meubles qui ont attiré l'attention. Mais les autres formes d'activités sont représentées (voir Duhaud [1980]).

Il existe toutefois de nombreux ateliers spécialisés dans d'autres productions. La

fabrication d'éléments de construction (portes, fenêtres) est comptée avec le bâtiment. On a indiqué dans le tableau la fabrication de caisses (activité qui utilise des bois de seconde qualité ou de récupération), la fabrication de charettes et de pirogues par souci de cohérence dans un hypothétique tableau inter-industriel.

j. Fabrication de meubles en rotin

La fabrication de meubles en rotin a connu un essor spectaculaire depuis quelques années. Elle est pratiquée dans des ateliers, sur le bord des routes (mais les meubles exposés un peu partout ont souvent été construits dans des ateliers). On trouve aussi quelques entreprises dans le "secteur intermédiaire". Cette activité est un bon exemple de l'initiative qui règne dans les activités non structurées. La fabrication de rotin a été introduite il y a une dizaine d'années par des coréens, et face à une demande toujours croissante, les ateliers se sont multipliés. Ce développement s'est accompagné de progrès dans la qualité et la variété des articles proposés.

Ces ateliers sont mal saisis par les statistiques d'établissements pour deux raisons: d'une part, l'absence de nomenclature adéquate les fait souvent confondre avec les ateliers de menuiserie-tapisserie ou avec les vanniers; d'autre part, c'est une activité souvent pratiquée dans des cours privées, la vente étant effectuée sur les trottoirs.

k. Fabrication d'objets en métal

Le travail du métal (fer-blanc, aluminium...[1]) est confondu par la Comptabilité Nationale avec l'activité de réparation (garages) ou compté parmi les activités diverses de la branche 20. Parmi les objets fabriqués, on peut citer les dabas, ustensiles de cuisine (souvent concurrencés par le secteur moderne), les cantines en métal, les sommiers métalliques et toutes sortes d'objets réalisés à la demande. Ces ateliers effectuent aussi un travail de réparation et de fabrication d'outillage pour d'autres professions (une description très précise en est donnée par Françoise Lecaillon [1985]). L'emploi dans cette branche est connu par le Recensement de la Population de 1975.

Tableau n° 4
L'emploi dans les activités de transformation du métal,
1975

code intitulé		salariés	app.aides	indépend.	TOTAL
58 Ouvriers de la production et du traitement des métaux.....	113	103	411	627	
69 Ouvriers du façonnage et de l'usinage des métaux..	950	3607	1724	6281	
73 Plombiers, soudeurs, chaudronniers, monteurs de charpentes et de structures métalliques.....	7249	1664	2565	11478	
TOTAL	8312	5374	4700	18386	

SOURCE: Recensement Général de la Population de 1975

La structure de l'emploi montre que les deux premières professions (codes 58 et 69) sont principalement exercées de façon non structurée, tandis que dans la troisième, une partie appartient en fait à la branche du bâtiment (plombiers, monteurs de charpentes métalliques), et la part des salariés, plus importante, dénote une présence plus grande des formes d'emploi modernes.

[1] Françoise Lecaillon [1985] détaille en particulier le travail de l'aluminium, exemple remarquable de la complexité des "lois" du "secteur informel" ou de "la symbiose de la tradition ou du modernisme" (page 161): c'est une activité récente (après la guerre), utilisant au départ des déchets industriels, mais dépendante maintenant d'importations, organisée sur la base de rapports sociaux traditionnels (patrons-apprentis; la plupart sont originaires d'une caste de forgerons du Mali), mais adaptée aux impératifs de la société industrielle (démarches auprès des Douanes, de l'Administration fiscale...) etc...

La croissance assez forte des activités de transformation des métaux, corroborée par les statistiques d'établissements, nous font penser que cette branche (c'est-à-dire à l'exclusion des plombiers et monteurs) compte en 1980 entre 10 et 13.000 emplois dans les activités non structurées.

1. Fabrication de savon

La fabrication de savon est pratiquée en Côte d'Ivoire aussi bien par de grandes entreprises modernes que par des PME intermédiaires ou dans des formes non structurées, en milieu urbain comme en milieu rural (les établissements non structurés payant patente sont toutefois peu nombreux). Cette activité, sous ses formes non structurées, n'est pas prise en compte par la Comptabilité Nationale. On ne possède pas non plus de statistiques d'emplois. On peut en distinguer deux formes: d'une part, la fabrication de savon à partir de l'huile de palme artisanale (en milieu rural); d'autre part, la fabrication à partir de déchets industriels (c'est cette forme qui est décrite dans les environs d'Abidjan par Guibert [1984], Lecaillon [1985] et par Berron [1980]). Le savon artisanal est largement employé par la population, et rentre en consommation intermédiaire dans les comptes des blanchisseurs non structurés (Berron, citant les milieux industriels, estime la production à 5500 tonnes, soit 18% de la production totale). L'Enquête Budget-Consommation devrait fournir des indications sur la consommation des ménages.

m. Poterie et "artisanat d'art"

La poterie est une activité traditionnelle, pratiquée surtout dans le centre de la Côte d'Ivoire (Bouaké et Katiola), exclusivement par des femmes (la céramique, introduite récemment, est également pratiquée par des hommes). Environ 5.000 femmes déclarent exercer cette activité, mais leur nombre est probablement très supérieur. La poterie a gagné ses lettres de noblesse en étant assimilée à un artisanat d'art, et a fait l'objet de mesures d'aides qui ont en effet visé à en améliorer la qualité (les innovations techniques en ce sens ont toutefois du mal à s'imposer). Les marchés de toute la Côte d'Ivoire sont approvisionnés en produits de la poterie, bas ou haut de gamme.

Les autres activités de l'"artisanat d'art" sont connues du fait que la plupart bénéficient de mesures de promotion. La sculpture sur ivoire et la bijouterie sont toutefois mal connues, exercées souvent de façon semi-clandestine (en ce qui concerne leur approvisionnement en matières premières tout au moins). Pourtant, la valeur de la production atteint très probablement des valeurs impressionnantes (il suffit de voir les stocks des marchands d'ivoire sur les marchés spécialisés d'Abidjan pour s'en faire une petite idée).

n. Distribution de l'eau

Cette activité (classée ici pour permettre la comparaison avec la nomenclature de la Comptabilité Nationale) est, sous sa forme non structurée, généralement ignorée des descriptions et des statistiques existantes, alors qu'elle est indispensable à la vie quotidienne d'une grande partie de la population, et que son chiffre d'affaires annuel dépasse 4 à 5 milliards de francs CFA. Une description intéressante en est proposée par Saint Vil [1983], pour la ville d'Abidjan. Il estime que 15% de l'eau consommée par les ménages à Abidjan est distribuée par des circuits informels. Quelques établissements sont taxés par les mairies, mais dans l'ensemble, la distribution de l'eau se fait au domicile des revendeurs ou dans la rue (camions citerne). Plusieurs centaines de personnes en tirent un revenu.

o. Carrières

Les carrières de sable non structurées sont décrites dans le pourtour d'Abidjan par Henri Berron [1980]. Bien que les chantiers soient mobiles, nous avons classé ce type d'activité comme établissements non structurés dans la mesure où une autorisation d'exercice est nécessaire, et où le matériel est relativement important.

L'extraction de sable par de petites entreprises non structurées a pris, pour les besoins de la construction à Abidjan, des proportions considérables. La production de sable pour les matériaux de construction ne peut être assurée en quantité suffisante que grâce à l'appoint de ces entreprises artisanales. Il s'agit d'entreprises spécialisées employant des ouvriers à plein temps (10 à 20 hommes en moyenne). Henri Berron nous fournit à leur sujet des indications précieuses, à propos de la région d'Abidjan.

Deux sortes de sable sont principalement extraits: le sable de lagune, surtout aux environs de Bingerville, et le sable de mer, entre Port-Bouët et Grand-Bassam. L'extraction de sable lagunaire est faite à la main ou à l'aide de dabes par des hommes qui travaillent dans l'eau et chargent des pirogues spécialement conçues. Des camions viennent chercher le chargement qui est transbordé par des manœuvres. Le sable de mer est extrait sur le littoral, ce qui demande beaucoup moins d'efforts. Ce sable est chargé directement sur des camions qui desservent quotidiennement par centaines la ville d'Abidjan. L'extraction est tellement importante qu'en 1984, le Ministère de l'Environnement s'en est alarmé et a proposé de réglementer davantage cette activité.

Henri Berron propose une estimation de la production, calculée à partir du nombre de camions chargés. D'après ses données, près d'un million de m³ de sable marin, et à peu près la moitié de sable lagunaire, seraient extraits chaque année par des entreprises non structurées. La valeur correspondante en 1978, au prix de 530 Francs CFA le m³ de sable marin et 750 Francs CFA pour le sable lagunaire, serait un peu inférieure à un milliard de Francs. Le sable extrait de façon informelle sert de matière première à la fabrication de matériaux de construction, et n'est pas compté par la Comptabilité Nationale.

p. Fabrication de matériaux de construction

La fabrication non structurée de briques et carreaux semble être une activité en expansion, peut-être en raison d'un déplacement de la demande vers un produit moins coûteux que dans le secteur moderne. Près de 150 établissements ont été dénombrés à Abidjan en 1982 par les patentnes municipales alors que le recensement des établissements de 1976 n'en avait presque pas comptés. De plus, il est fréquent que les briques (c'est le terme couramment employé; en fait, il s'agit de parpaings) soient fabriquées sur les chantiers. La demande en milieu rural est également assez forte.

q. Réparation de matériel

La mécanique générale est exercée sous toutes les formes (on peut vraiment parler pour cette activité de continuum sur une échelle d'investissement ou de nombre d'emplois), y compris en milieu rural. Il est probable qu'il y a des glissements de demande avec les variations de conjoncture: par exemple, la baisse d'immatriculation des automobiles neuves a provoqué une hausse de la demande de réparation qui n'est pas forcément répartie également dans toutes les formes d'activité. Il faut noter que la réparation de matériel de transport est pratiquée en intra-consommation par quasiment toutes les branches, y compris l'Administration. Toutes les grandes entreprises ont un service d'entretien de leur parc automobile. L'auto-consommation est aussi courante.

La réparation d'autres matériels dépend également du parc existant et de son état. C'est l'importation de pièces détachées qui permet à la Comptabilité Nationale de dresser des comptes pour la réparation automobile, mais ce n'est pas le cas pour les autres matériels. Le travail effectué à partir de pièces récupérées ou œuvrées artisanalement est donc ignoré. Les statistiques d'emplois sont hypothétiques: plus de 25.000 mécaniciens et réparateurs de frigo, climatiseurs, radio-télévision, en 1980.

r. Transports terrestres

Si les taxis-urbains et les taxis-brousse sont quasiment tous comptés dans le secteur intermédiaire (autorisation d'exercice et paiement obligatoire d'une patente annuelle), des formes non structurées de transports existent. Il y a tout d'abord les charettes à bras (tirées par les "baragninis") dont le nombre à Abidjan est d'environ 2.500, probablement la moitié du nombre total pour la Côte d'Ivoire). De plus, beaucoup de particuliers ou chauffeurs du secteur moderne utilisent leurs vieilles camionnettes ou le camion de leur entreprise pour transporter des marchandises de manière informelle.

s. Restauration

Le nombre de restaurants à Abidjan connaît une croissance soutenue depuis 1967 (date du premier recensement d'établissements) et la situation est identique dans le reste de Côte d'Ivoire, quoique de brusques variations conjoncturelles de l'activité économique qui touchent certaines villes affectent la restauration immédiatement. Ce sont les établissements non structurés qui sont les plus nombreux. La

restauration sur les trottoirs, devant les domiciles est également largement pratiquée.

t. Service divers

La coiffure, la blanchisserie et la photographie sont les trois activités de services aux personnes qui reviennent le plus fréquemment dans les recensements d'établissements. La coiffure est aussi pratiquée sur les marchés et à domicile. Blanchisseries et salons de coiffure "modernes" (mais le plus souvent sans comptabilité) se sont également développés rapidement.

L'activité de blanchisserie est toutefois pratiquée sur une très grande échelle par les "fanicos" qui passent ramasser le linge sale chez leurs clients, vont le laver au bord de rivières, le mettent à sécher sur des terrains vagues (y compris en pleine ville) et le rapportent au client (voir Barron [1980] pages 316-320).

Section 3. LES TYPES D'ACTIVITES INTERMEDIAIRES ET NON STRUCTUREES EN COTE D'IVOIRE

3.1. Le secteur intermédiaire

3.1.1. Réalité du secteur intermédiaire en Côte d'Ivoire

a) Définition et importance du secteur intermédiaire

La définition d'un secteur intermédiaire en Côte d'Ivoire est primordiale et répond à deux impératifs : d'une part, assurer une certaine cohérence dans les présentations de type dualiste secteur moderne/"secteur informel" pratiquées en Côte d'Ivoire à partir des statistiques d'entreprises; d'autre part, mettre en valeur une forme de production et un type de comportement des entrepreneurs qui est effectivement intermédiaire entre les deux autres secteurs, que ce soit du point de vue de notre approche (définition des classes d'entreprises par rapport au champ d'intervention de l'Etat), ou du point de vue d'autres approches qui privilient les critères de taille, d'importance du salariat ou d'organisation pour définir ces secteurs.

Le secteur intermédiaire est défini ici comme l'ensemble des entreprises qui déclarent leur activité à l'Administration des Impôts et sont par là même soumises à la patente annuelle par voie de rôle, mais qui ne tiennent pas de comptabilité selon les normes du Plan Comptable ivoirien, ce qui les distingue du secteur moderne "au sens strict". Ce dernier point signifie qu'elles ne sont pas soumises à l'impôt sur les bénéfices réels, mais, pour certaines d'entre elles, à un impôt forfaitaire. Elles ne peuvent être assimilées à des activités non structurées, ni au secteur moderne à proprement parler. Dans la mesure où elles sont souvent ignorées des statistiques habituelles, nous les présentons dans ce travail.

Le nombre d'entreprises ainsi définies était en 1982 de 11.000 dont les quatre cinquièmes sont des commerces ou des services. Il faut y ajouter la plupart des transporteurs (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas comptés dans le secteur moderne "au sens strict": taxis urbains, taxi-brousse, "gbakas"...), pour lesquels un dénombrement par entreprise s'avère impossible.

Dans l'industrie, les entreprises du secteur intermédiaire sont des P.M.E. que l'on retrouve surtout dans quelques branches : boulangeries, menuiseries, imprimeries. Ces entreprises sont parfois connues de la Chambre d'Industrie qui ne possède toutefois pas de données individuelles sur elles. Il y a également des entreprises intermédiaires dans des activités où l'artisanat est fortement représenté. Dans le textile

par exemple, le nombre d'entreprises est très important (plus de 500 en 1982), parce que de "gros" artisans sont enrôlés sur le fichier des patentés. Nous en avons eu confirmation dans plusieurs enquêtes. Au total, ce sont près de 1.800 entreprises industrielles qui peuvent être ainsi classées dans le secteur intermédiaire.

Le secteur intermédiaire est très bien représenté dans le bâtiment (600 entreprises environ en 1982) mais c'est surtout dans le second œuvre que l'on retrouve ses entreprises : peinture, installations électriques, plomberie etc..

L'importance du secteur intermédiaire dans les services vient de la faible couverture de ce secteur d'activité par les statistiques d'entreprises modernes. Comme dans les commerces, on trouve de très nombreuses entreprises individuelles, particulièrement dans les professions libérales. Ces dernières sont rarement enregistrées à la Centrale des Bilans et sont donc comptées dans le secteur intermédiaire. On dénombre ainsi plus de 2.500 entreprises des services dans le secteur intermédiaire, dont un cinquième pour l'hôtellerie et la restauration, le même nombre que pour les services personnels (loisirs, santé...), un tiers pour les professions libérales et services aux entreprises. Les auxiliaires de transport sont près de 300. Il s'agit de multiples agences d'accorage, avitaillement ou de transports et manutention. On compte enfin près de 400 entreprises de réparation (garages, réparation de matériels divers).

Mais c'est le commerce qui compte la plus grande partie des entreprises du secteur intermédiaire. En effet, plus de 55% des entreprises du secteur intermédiaire sont des commerces, ce qui fait dans les 6.000 établissements. On trouve de nombreux commerces libanais (environ un quart des établissements) et quantité de commerce d'allure "moderne" (pharmacies, stations-service, autres commerces spécialisés qui ne tiennent pas de comptabilité légale); il y a aussi près d'un millier de patentés d'import-export.

b) Justification de l'existence d'un secteur intermédiaire

Il est à notre avis vivement souhaitable que l'on étudie les entreprises de ce secteur qui est peut-être le plus dynamique, et qui, en tout cas, joue un rôle clé dans le développement de la Côte d'Ivoire (il s'agit d'ailleurs du secteur le plus ivoirisé: plus de la moitié de ces entreprises sont à majorité ivoirienne). Il faudrait pour cela que l'existence du secteur intermédiaire soit reconnue, et c'est pourquoi nous cherchons à la justifier.

La seule référence au secteur intermédiaire tel que nous le définissons ici se trouve dans le document de politique générale de l'ancien Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie [1982]. Le terme utilisé est "secteur de transition", mais la définition, ou plutôt la délimitation est la même, et les sources sont identiques. On ne trouvera par contre aucune indication ni allusion sur ce secteur dans des travaux de la Direction de la Statistique ou de la Direction du Plan. Les statistiques d'entreprises utilisées par ces deux directions ne sortent pas du cadre de la Centrale de Bilans ou des données de la Chambre d'Industrie, quand bien même l'existence de nombreuses autres entreprises non artisanales est démontrée (la simple observation quotidienne devrait en être une preuve suffisante). Le champ couvert par les deux sources précédentes varient d'année en année, sans que cela corresponde forcément à une variation réelle d'activité, les analyses des planificateurs reposent donc sur un secteur moderne mouvant. Nous en avons des exemples, notamment dans le bâtiment où des entreprises ont cessé de remettre leur comptabilité à la Banque des Données Financières (Centrales de Bilans), entre 1978 et 1982, tout en continuant à travailler : la baisse d'activité constatée par les statistiques habituelles est alors supérieure à la réalité.

Il est usuel en Côte d'Ivoire de n'utiliser que les données disponibles sur les entreprises sans faire de redressement, même lorsque l'on sait pertinemment que des entreprises parfois importantes n'ont pas été prises en compte. Ainsi, la Centrale de Bilans, mais également l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP) donnent des listes d'entreprises "ayant une place à l'échelon national" mais qui n'ont pas envoyé leurs comptes pour la première, n'ont pas répondu au questionnaire pour le second (il s'agit de l'enquête quinquennale de main-d'œuvre). Les données seront publiées sans que ces entreprises ne soient incluses, et, là est le plus grave, utilisées telles quelles pour des analyses macro-économiques, sans redressement. Certes, la diversité et la relative profusion des sources permettent de faire des synthèses de ces données (c'est le cas des statistiques dressées pour le Plan quinquennal), et l'on peut espérer dans ce cas que les oubliés seront moins fréquents. Mais certaines analyses sectorielles restent très aléatoires, lorsqu'il s'agit de secteurs ou sous-secteurs où la part des entreprises intermédiaires est importante.

La définition d'un secteur intermédiaire permet d'une part de prendre en compte l'ensemble des entreprises qui, ayant fait une déclaration d'activité à la Direction Générale des Impôts et payant patente, manifestent une adhésion à certaines règles caractéristiques du secteur moderne, d'autre part de définir un secteur structuré (secteur moderne "au sens strict" et secteur intermédiaire), stable dans sa conception. Cela revient à prendre en compte toutes les entreprises qui ont une assise suffisante pour avoir attiré l'attention des contrôleurs des patentés, c'est-à-dire qui ont des signes extérieurs d'une activité (locaux, outillage, stocks, salariés...) relativement importante.

Nous avons justifié l'existence d'un secteur intermédiaire pour des raisons de cohérence statistique, et par la situation particulière, par la défaillance des statistiques d'entreprises en Côte d'Ivoire. Ce secteur correspond-il à une réalité socio-économique, et peut-on lui trouver une homogénéité interne, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques communes qui distinguent les entreprises qui le composent des autres? N'est-il pas que la réunion incertaine d'entreprises, dont certaines seraient modernes, tandis que les autres ne seraient que les plus grosses des entreprises non structurées?

Il est possible en effet que les entreprises les plus importantes du secteur intermédiaire se rapprochent davantage des entreprises du secteur moderne "au sens strict", tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, d'autres soient plus proches des activités non structurées localisées; il en est de même pour les extrêmes des classes de toute typologie [1].

Les modalités d'enregistrement qui nous ont fait définir le secteur intermédiaire ne sont pas parfaites, et il reste des situations anormales. Mais nous pensons qu'entre 1980 et 1985, il y a eu une amélioration et une stabilisation de ces modalités, dont les deux principales manifestations ont été d'une part, la structuration du fichier des entreprises contribuables et des patentés, d'autre part la loi sur les finances municipales pour ce qui est de la collecte des patentés municipales (qui a uniformisé la fiscalité applicable aux petits établissements artisanaux et commerciaux). Malgré ces incertitudes, l'existence d'un secteur intermédiaire nous semble démontrée; elle permet une amélioration de l'étude d'ensemble de l'économie ivoirienne. Une étude plus précise des entreprises du secteur intermédiaire nous montre qu'il possède des caractéristiques qui lui sont propres.

3.1.2. Les formes d'entreprises intermédiaires

a) Les différentes formes d'entreprises intermédiaires

Il nous reste à apporter des précisions sur les caractéristiques du secteur intermédiaire, que nous avons seulement défini à partir de fichiers administratifs. Des analyses de données faites à partir des résultats du recensement des établissements de 1976, des travaux qui se rapportent à des entreprises que nous avons incluses dans le secteur intermédiaire et une étude plus précise des fichiers administratifs peuvent nous y aider. Nous présenterons rapidement les analyses de données en insistant sur les conclusions que nous en tirons.

[1] En ce qui concerne le critère de discrimination des entreprises du secteur moderne au sens strict et des entreprises du secteur intermédiaire, c'est-à-dire la tenue (et la remise à l'Administration) d'une comptabilité selon les normes du Plan Comptable ivoirien, il existe peut-être des défaillances dans l'enregistrement; en d'autres termes, quelques entreprises du secteur intermédiaire tiennent en réalité une comptabilité selon les normes légales, mais négligent de déposer leurs comptes, ou ne le font pas dans les délais. Ces entreprises, dont les comptes sont connus pas ailleurs, doivent bien entendu être rangées dans le secteur moderne (c'est par exemple le cas de SODEPALM ou de ADK, toutes deux entreprises importantes dans leur sous-secteur).

Pour le seuil de définition du secteur intermédiaire, il faut peut-être aussi préférable d'attendre une stabilisation et une homogénéisation du travail des inspecteurs des impôts par région. En effet, dans le fichier que nous avons étudié, il semble que dans certaines régions (le Nord en particulier), les inspecteurs aient "ratissé plus large", c'est-à-dire qu'ils aient inscrit sur le rôle des petites entreprises qui, dans d'autres régions, n'auraient pas été prises en compte. Mais l'abandon de la classe 4 des patentés (la plus faible des patentés par voie de rôle) prévu en 1983-1984 devrait permettre d'homogénéiser la population d'entreprises que nous avons classées dans le secteur intermédiaire, en supprimant les plus petites d'entre elles jusqu'ici recensées de façon inégale.

L'exploitation des résultats du recensement des activités en milieu urbain a donné lieu à des typologies qui ne correspondent pas à la nôtre, mais qui, dans deux études différentes, fait apparaître deux classes d'entreprises dont le champ englobe grossièrement notre secteur intermédiaire (Baris [1980], Dureau [1985]). Les typologies qui résultent de ces travaux sont présentées dans le tableau n° 5 qui résume les correspondances entre les diverses analyses.

Dans les analyses de Dureau et de Baris, la séparation entre les classes 2 et 3 vient à l'intérieur de notre secteur intermédiaire [1]. Il est intéressant de s'interroger sur cette césure.

Pour P. Baris, la méthode utilisée fait apparaître nettement la distinction entre "PME" et secteur de transition : c'est l'existence ou non d'une comptabilité légale. La question de comptabilité est à notre avis importante pour distinguer des entreprises dans l'absolu. Toutefois, dans le cas du recensement de 1976, cette question a donné lieu à des interprétations erronées de la part des enquêtés, ce qui fausse les résultats. Le "secteur de transition" emploie de la main-d'œuvre salariée, ce qui le distingue des "petites activités".

Pour Françoise Dureau, c'est surtout une question de taille. Le nombre moyen d'employés de la classe des établissements "modernes" est de 14,7 contre 3,7 pour les "PME". Le nombre de machines est respectivement de 5,5 et de 2,2. Les autres différences s'expriment par la fréquence des modalités des différentes variables : 84% des établissements "modernes" n'ont que des salariés comme main-d'œuvre, contre 70% pour les "PME". 90% des établissements "modernes" mais seulement 40% des "PME", ont un compte bancaire etc... La séparation des deux classes ainsi définies repose essentiellement sur la taille.

Tableau n° 5
Correspondances entre classes dans trois typologies d'entreprises en Côte d'Ivoire

Baris		Dureau		Correspondance avec la présente typologie
Type	critères	Type	caractéristiques moyennes	
1 Grandes entrepr. 729 étab.	Plan Comptable Normal (non recens.) (50 emplois et +)	hors classe 729 étab.	non recensé Compta: 100%	secteur moderne
2 P.M.E.: 2294 établis.	1°) Plan comptable simplifié; 2°) 5 à 49 salariés (moyenne: 8,5)	Etabliss. modernes: 1646 étab.	Compta: 92% Emploi: 14,7 100% salariés: 84%	"au sens strict" secteur --
3 artisanat: 4823 établis.	1°) 1 salarié au moins (empl.moy.: 4,1); 2°) Pas de comptab. légale	P.M.E.: 4933 établis.	Compta: 45% Emploi: 3,7 100% salariés: 70%	intermédiaire
4 petites activités 21 538 établis.	Pas de salariés (emploi moyen: 2,2)	Secteur de transition: 9064 étab.	Compta: 12% Emploi: 3,7 0% salariés: 94%	Activités non structurées
5		Secteur traditionnel 13 120 ét.	Compta: 12% Emploi: 1,0 0% salariés: 96%	localisées

SOURCES: Baris [1980], Dureau [1985]; caractéristiques pour l'année 1976.

[1] Il en est de même dans le secteur moderne "au sens strict"; mais il s'agit de la séparation des établissements ayant un plan comptable normal-non enquêtés en 1976- d'avec ceux qui avaient une comptabilité selon le Plan Comptable ivoirien simplifié.

Nous pouvons conclure, en utilisant des résultats de ces analyses de données pour notre propre point de vue. On peut y distinguer deux types d'entreprises, ou plutôt plusieurs sous-ensembles dont les caractéristiques communes varient grossièrement avec la taille de l'établissement. Il paraît dès lors légitime de diviser le secteur intermédiaire en entreprises moyennes et petites entreprises, sachant qu'entre ces deux groupes, il y a des différences de comportement des entrepreneurs et d'intégration aux circuits modernes de l'économie (compte bancaire par exemple).

Une telle séparation était décelable dans le fichier des patentés où l'on dispose de quelques indications de taille (notamment la tranche de chiffre d'affaires pour le calcul de la patente) et sur le statut de l'entreprise. On pouvait isoler par une analyse de correspondance les établissements-entreprises individuelles dont le chiffre d'affaires annuel était inférieur à 5 millions de francs CFA. Se trouvaient dans cette classe de nombreux commerces généraux, surtout dans des petites villes de l'intérieur, des petits restaurants et enfin des artisans, ces derniers mieux représentés à Abidjan.

Nous pensons que les améliorations prévues du fichier des patentés (élimination des établissements dont le chiffre d'affaires est trop bas) permettra d'aboutir à un ensemble d'entreprises plus homogène. Il serait intéressant cependant de poursuivre les investigations dans les informations administratives : l'inscription des entreprises qui déclarent leurs salariés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (plus de 6000 entreprises en tout, donc au moins 3000 du secteur intermédiaire) pourraient fournir des précisions supplémentaires sur la signification des modalités d'enregistrement. Mais le plus important serait d'enquêter directement auprès de ces entreprises et de rassembler des informations sur le terrain.

Ce qui différencie le secteur intermédiaire du secteur moderne, c'est le fait que ses entreprises ne respectent pas leurs obligations comptables (et qu'on y trouve pas de grandes entreprises). Ce qui les distingue des activités non structurées, c'est le fait qu'elles emploient de la main-d'œuvre salariée en proportion importante, et qu'elles ont accès à des circuits "modernes" tels que celui du crédit, ou des marchés de l'Etat. On y trouve aussi bien des P.M.E. relativement bien équipées que des artisans qui emploient des salariés (non déclarés pour la plupart). Le secteur intermédiaire est donc hétérogène, si l'on considère les caractéristiques des entreprises qui le composent. Son unité provient de sa position face aux Pouvoirs Publics et à la réglementation.

b) Les caractéristiques du secteur intermédiaire

Comme pour le "secteur non structuré", nous ne cherchons pas à définir le secteur intermédiaire par ses caractéristiques, ce qui serait fort difficile, bien qu'à l'observation, l'appartenance d'une entreprise à ce secteur ne fasse pas de doute.

Pour ce qui est de la taille tout d'abord, la majorité de ses entreprises peuvent être assimilées à des P.M.E. qui, en Côte d'Ivoire, sont définies comme les entreprises employant moins de 50 personnes, mais ayant un investissement réalisé de plusieurs millions de francs CFA (ce qui les distinguent, en moyenne, des établissements non structurés). Il existe quelques entreprises du secteur intermédiaire qui dépassent les 50 employés, mais ces situations sont peu fréquentes. Nous avons estimé la moyenne à 10 employés dans l'industrie, entre 3 et 5 dans les services et le commerce (ces estimations ne sont que des indications, qui résultent de calculs sur l'emploi en Côte d'Ivoire -voir chapitre 3- et qui reposent sur certains cas observés ou recensés statistiquement). Du point de vue du capital utilisé, les entreprises du secteur intermédiaire se rapprochent du secteur moderne "au sens strict" par la technologie utilisée qui est en général moderne. Les boulangeries par exemple sont équipées de fours très modernes importés, et dont la valeur se situe entre 10 et 20 millions de Francs CFA. Les garages, les menuiseries, les imprimeries etc... fonctionnent avec des machines modernes. Il s'agit donc d'activités qui se pratiquent sur une petite échelle, mais dont la nature de l'investissement le rapproche de celui des entreprises modernes pour les mêmes branches d'activité.

La forme dominante de statut du travail est le salariat. D'après la typologie de Baris, la classe qu'il appelle "PME", qui se rapproche de notre secteur intermédiaire, employait une main-d'œuvre salariée à 90%, les 10% restant étant apprentis (6,5%) ou aides familiaux. Les entreprises du "secteur de transition" (ou artisanat) comptent quant à elles 72% de salariés et 20% d'apprentis. Mais un quart seulement de ces entreprises déclarent leurs salariés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et l'on peut affirmer que la réglementation concernant le travail et les salaires est peu respectée. Ainsi, le secteur intermédiaire se

rapproche du secteur moderne par l'existence d'une majorité de salariés, et du "secteur non structuré" par le non respect de la réglementation du travail.

Cette situation intermédiaire est aussi fréquente pour ce qui est de l'organisation : comptabilité, gestion, prévision etc... Des éléments de comptabilité existent, et il est probable que dans bien des cas, on trouverait des livres de comptes bien tenus; le plus souvent, la facturation est appliquée. Mais ces entreprises ne respectent pas l'obligation de tenir une comptabilité selon les normes du Plan Comptable Ivoirien. La conséquence en est qu'elles ne sont soumises qu'à un impôt forfaitaire (en plus de la patente). Les sociétés (S.A.R.L. dans presque tous les cas) ne devraient pas pouvoir échapper à ces obligations. On en trouve pourtant environ 2.000 dans le secteur intermédiaire.

3.1.2. Les entrepreneurs du secteur intermédiaire

a) Caractéristiques de l'entrepreneur du secteur intermédiaire

Il est probable que le comportement de l'entrepreneur est également intermédiaire entre le comportement d'un artisan et celui d'un dirigeant de grande industrie. Nous ne pourrons que fournir quelques indications là-dessus, issues de l'observation quotidienne, des relations que certains de ces entrepreneurs entretiennent avec l'Administration et de quelques travaux ponctuels.

Le recensement de 1976 a apporté une foule de renseignements, malheureusement trop peu exploités, sur les entrepreneurs. Toujours en nous limitant aux deux classes qui correspondent le mieux à notre secteur intermédiaire, nous pouvons relever quelques caractéristiques des entrepreneurs (tableau n° 6).

Il faut noter que l'on trouve une plus forte proportion d'exploitants ivoiriens dans la catégorie des "P.M.E.": 40 %, alors que cette proportion dépasse à peine 30 % dans les autres catégories. Les exploitants de "P.M.E." proviennent assez rarement de l'agriculture.

Tableau n° 6
Caractéristiques des exploitants par types d'établissements,
recensement des établissements de 1976

Caractéristiques	secteur intermédiaire		activ. non structurées localisées "Petites activités"
	"P.M.E."	"Artisanat"	
% hommes	87	89	93
% propriétaires	48	77	88
âge:			
% 30 ans et moins	34	36	49
% plus de 40 ans	37	30	19
instruction, formation:			
% jamais scolarisés	10	57	79
% apprentissage	14	30	52
durée de l'activité actuelle:			
% 2 ans ou moins	17	28	25
% 10 ans ou plus	41	31	25
activité antérieure:			
% aucune	47	37	38
% agriculture, pêche	4	15	29
% artisanat	3	6	7
% services, commerce	34	36	24
% Administration	9	3	1

SOURCE: d'après Baris [1980], pages 72,98 et 104.

On voit assez bien ce qui distingue ces exploitants de ceux des "petites activités": meilleur niveau scolaire, alors que l'apprentissage est au contraire plus rare; origine professionnelle différente; plus grande stabilité de l'activité (qui se lit ici par un âge en moyenne plus élevé, une durée de l'activité plus grande, et une activité précédente moins fréquente) etc...

b) Les entrepreneurs du secteur intermédiaire et l'Etat

Les exploitants de "P.M.E." qui viennent de l'Administration sont plus nombreux que dans les autres catégories. A cela s'ajoute le fait que des associés sont souvent dans l'Administration ou le commerce. Il en est de même pour des propriétaires dont les exploitants interrogés ne sont que les gérants. Cette tendance se retrouve dans la catégorie de l'"artisanat", de façon moins prononcée.

Il est fréquent que des agents de l'Administration lancent une petite affaire, et la confient à un jeune frère. Ces entrepreneurs, en majorité ivoiriens, connaissent l'Administration et quelques-unes des obligations qu'elle impose aux entreprises, mais surtout, sont bien placés pour obtenir d'elle des avantages: crédits bancaires, marchés publics etc... Etudiant les secteurs de la menuiserie et de la boulangerie en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un travail sur la formation du capital productif privé ivoirien, Claude de Miras ((1975) et (1976)) constate que la présence de l'Etat est constante. Le cas de la boulangerie est exemplaire: par un décret de 1971, cette activité a été réservée à des Ivoiriens. Tout un train de mesures accompagnait l'ivoirisation: conditions préférentielles de financement, exemptions fiscales sur les importations, formation et suivi des entrepreneurs... Qui a profité de ces avantages? Ce sont principalement des agents de l'Etat: les deux tiers des promoteurs ivoiriens qui ont investi dans la boulangerie industrielle de 1971 à 1975 sont salariés de l'Administration ou d'entreprises publiques. De plus, ces entrepreneurs investissent dans d'autres activités: plantations, commerce, immobilier etc...

L'omniprésence de l'Etat et de ses fonctionnaires dans le secteur privé ivoirien est l'une des conclusions à laquelle aboutit de Miras. Elle est partagée par la quasi-totalité des observateurs. Nous avons pour notre part relevé de très nombreux cas d'entreprises du secteur intermédiaire qui appartenaient à de hauts fonctionnaires, hommes politiques, ou à des membres de leur famille. Cette fréquence semble plus élevée encore lorsqu'il s'agit d'entreprises candidates à un avantage quelconque, ou déjà bénéficiaires de ces avantages. Une forte ivoirisation caractérise donc le secteur intermédiaire, mais cette présence de nombreux ivoiriens exprime une tendance à l'affairisme de nombreux agents de l'Etat. D'après le fichier des patentés, plus de la moitié des entreprises du secteur intermédiaire sont ivoiriennes, alors qu'un quart seulement des entreprises modernes appartient à des nationaux.

Une autre caractéristique du secteur intermédiaire est la très forte présence de Libanais. On sait que la présence de Libanais en Côte d'Ivoire s'est accentuée avec les troubles de leur pays d'origine. L'activité des Libanais en Côte d'Ivoire est très mal connue. D'après les chiffres de la Banque des Données Financières, ils posséderaient moins de 5% du capital de l'ensemble des entreprises privées modernes de Côte d'Ivoire (contre près de la moitié pour les Français). Dans le secteur intermédiaire, leur présence est plus marquée: environ 20% des entreprises (7% pour les Français). Pourtant, ces chiffres ne donnent pas une réelle mesure de la présence des Libanais en Côte d'Ivoire. Il est fréquent qu'ils utilisent des prête-nom (on en a de nombreux exemples, notamment dans la boulangerie). Sans pouvoir taxer une communauté entière de comportements identiques, et en l'absence d'informations adéquates, nous n'irons pas plus en avant dans la description des entreprises qui appartiennent à des Libanais. Toutefois, il nous paraît significatif qu'ils soient si nombreux dans un secteur que nous avons défini par l'adhésion partielle de ses membres aux normes imposées par la Puissance Publique.

Le secteur intermédiaire possède donc des caractéristiques originales, ne serait-ce que par la composition par nationalités de ses entrepreneurs.

3.2. Les activités non structurées localisées

3.2.1. Dynamisme des activités non structurées localisées en milieu urbain

a) Evolution du nombre d'établissements

Les activités non structurées localisées forment la troisième composante du monde des entreprises-établissements, et sont donc connues par les recensements d'établissements. On peut estimer qu'à notre définition des activités non structurées localisées en milieu urbain correspondaient en 1976 entre 21 et 24.000 établissements (voir tableau n° 5 ci-dessus).

On peut sans conteste remarquer une très vive croissance du nombre des établissements. A Abidjan, par le recensement des patentés municipales de 1982 (Ministère de l'Industrie [1984]), on calcule ainsi un doublement des établissements en six ans. Ce qui est certain, c'est que le rythme de croissance des établissements a été supérieur au rythme de croissance démographique (environ 10%), et c'est là l'élément important. Dans les autres villes, on constate le même phénomène. A Dimbokro et à Agboville, Benoît Lootvoet [1984] calcule une croissance des établissements de 87% et de 84% respectivement pour des croissances démographiques de 61% et 67% entre 1976 et 1984 (ces deux villes sont toutefois des cas particuliers: de grands complexes textiles y ont été installés, avec des retombées pour les activités non structurées -voir Dubresson [1983]-). A Divo, la croissance du nombre d'établissements est de 171% entre ces mêmes dates pour une croissance démographique d'environ 60% (Dureau [1985]).

Au delà des différences de méthodes, de couverture des types d'établissements et bien que les villes citées ne soient pas représentatives de l'ensemble, une chose est certaine : le nombre d'établissements augmente très rapidement dans les villes ivoiriennes. Ces statistiques d'établissements couvrent un ensemble plus large que les activités non structurées localisées, puisque le secteur intermédiaire et une partie du secteur moderne sont inclus. Mais il est possible de dénombrer à quelques unités près les établissements modernes et intermédiaires des trois villes citées; une très grosse majorité des établissements fait partie des activités non structurées localisées (dans la plupart des villes de l'intérieur -sauf Bouaké-, les établissements du secteur moderne sont rares; le secteur intermédiaire est représenté par des commerces principalement: entre 10 et 100 établissements selon la taille de la ville).

La croissance rapide du nombre d'établissements non structurés est donc certaine, mais elle est très inégale selon les secteurs d'activité. Grosso-modo, on constate dans les différents recensements et enquêtes que nous venons de citer une croissance beaucoup plus forte du nombre d'établissements dans les services et le commerce que dans la production (pour le bâtiment, les recensements d'établissements ne sont pas significatifs). Dans le commerce, l'effectif d'établissements est multiplié par trois entre 1976 et 1984. Ces résultats sont corroborés par tous les recensements cités. Les services de réparation ont évolué très rapidement et auraient plus que doublé entre 1976 et 1984.

Nous nous arrêterons à deux branches de production parmi les plus importantes dans les activités non structurées localisées : le textile et le bois. Pour ce qui est du textile; on peut affirmer sans aucun doute que le nombre d'ateliers de couture est en stagnation, depuis 1974 au moins. Il est même en baisse dans certaines villes. La population urbaine ayant plus que doublé pendant cette période, cela signifie que le nombre d'établissements de tailleur pour 10.000 habitants a chuté depuis 10 ans. Plus précisément, il serait passé de 37 pour 10.000 habitants en 1976 à 17 pour 10.000 habitants en 1984. Les ateliers de tailleur qui représentaient 26% du nombre total d'établissements (secteur moderne, secteur intermédiaire et activités non structurées localisées) en 1976 à Abidjan, ne comptaient plus que pour 13% de ce total en 1982. La tendance est la même dans quasiment toutes les villes. Il est remarquable que la stagnation de l'artisanat du textile n'affecte pas de la même façon les Ivoiriens et les étrangers. A Abidjan, le nombre d'établissements non structurés de confection dont le patron est ivoirien passe de 1100 à 1400 entre 1976 et 1982 (progression annuelle: 4%), tandis que les patrons tailleurs étrangers voient leur nombre diminuer, passant de 2870 à 2740 pendant le même temps.

Quelles peuvent être les raisons de cette évolution? Il y en a probablement plusieurs:

concentration des ateliers (avec travail plus fréquent en sous-traitance pour des magasins); évolution de la mode, surtout masculine, qui fait préférer des T-shirts ou autres vêtements déjà confectionnés; importations de plus en plus massives de vêtements à bas prix provenant d'Asie du Sud-Est. Ces importations sont interdites en Côte d'Ivoire pour protéger l'industrie textile nationale. Mais les industriels reconnaissent qu'ils subissent la concurrence de produits importés. On voit effectivement sur les marchés de Côte d'Ivoire de plus en plus de ces produits. Les industriels et les artisans sont ici solidaires dans la crise qu'ils subissent.

C'est le phénomène inverse que l'on constate pour les ateliers de menuisiers. Leur nombre a été multiplié par deux à Abidjan entre 1976 et 1982 et cette croissance semble se poursuivre depuis cette date (+ 9 à 10% par an, c'est-à-dire le rythme de croissance de la population). Mais c'est surtout dans les villes de l'intérieur que les établissements de menuiserie ont connu un développement rapide : triplement à Agboville, doublement à Dimbokro entre 1976 et 1984; à Divo, leur nombre est multiplié par 3,5. Ces villes sont des villes de la forêt. Les villes de la savane ont aussi vu le nombre d'établissements de menuiserie augmenter plus vite que la population : leur nombre est multiplié par 4 à Korhogo, par 2,5 à Bouaké, par plus de 2 à Ferkessédougou, Katiola et par 3 à Odienné. Pendant cette période, la population de ces villes n'a pas tout à fait doublé. Il n'est pas facile de donner les raisons de cette expansion : baisse du prix des meubles par l'utilisation plus fréquente de machines (mais ce serait alors toute une conception du "secteur non structuré" qu'il faudrait revoir), hausse de la demande (mais la suppression de la LOGEMAD - Organisme chargé du logement de certains fonctionnaires et coopérants étrangers, dissous à la suite de malversations de ses dirigeants - aurait dû avoir l'effet inverse) ou déplacement de cette demande vers les petits ateliers (la fabrication de meubles en rotin à très bas prix a connu une grande expansion; après avoir principalement intéressé les européens, le marché semble s'être étendu aux africains; de plus, la disparition de la LOGEMAD, qui imposait un style immuable aux meubles par l'application de normes standard, a très certainement favorisé les fabricants de meubles en rotin); la hausse de la demande n'est peut-être consécutive qu'à une simple hausse des revenus.

Ces deux exemples nous montrent que la compréhension des activités non structurées est indissociable d'une analyse économique plus générale et que, quand bien même on aurait mesuré leur importance, on risque d'être démunis si l'on ne dispose pas d'un cadre d'analyse plus large.

b) Evaluation du nombre d'établissements des activités non structurées localisées

Tableau n° 7
Evolution du nombre d'établissements non structurés en Côte d'Ivoire,
milieu urbain (estimation), 1976 à 1985

SECTEUR D'ACTIVITÉ	1976		1985		TCMA*
	effectif	%	effectif	%	
Production et réparation					
Agro-alimentaire	430	1,8	730	1,3	6,0%
Textile et cuir	6910	29,7	7560	13,8	1,0%
Transformation du bois	920	3,9	2450	4,5	11,5%
Artisanat d'art et divers	480	2,1	710	1,3	4,5%
Travail des métaux et réparation	1760	7,6	3980	7,3	9,5%
TOTAL	10500	(45,1)	15430	(28,2)	4,4%
Services (sauf réparation)					
	3480	14,9	8210	15,0	10,0%
Commerce					
	9320	40,0	31060	56,8	14,3%
TOTAL GENERAL (sauf br.1 à 4, 14 à 16, 23)	23300	100,0	54700	100,0	10,0%

* TCMA: Taux de Croissance Moyenne Annuelle.

SOURCES: Ministère du Plan [1977]; Baris [1980]; Ministère de l'Industrie [1984], annexe 1; Lootvoet [1984], O.N.F.P. (non publié); voir annexe.

Nous venons de citer plusieurs sources d'informations qui, si elles concordent sur certaines tendances, sont très dissemblables dans les détails. Les concepts utilisés diffèrent (notamment la définition de l'établissement) et les méthodes de travail sont inégales. Néanmoins, nous possédons suffisamment d'informations pour présenter une estimation de l'évolution du nombre d'établissements non structurés en Côte d'Ivoire (voir annexe).

Les chiffres présentés ici ne tiennent pas compte des entreprises intermédiaires, mais seulement des établissements non structurés. Les hypothèses et redressements qu'ont nécessités ces estimations obligent à utiliser ces données avec précaution. Le but de cette opération est de montrer les évolutions très divergentes selon les branches d'activité, tendances qui, pour les branches qui comptent un grand nombre d'établissements, sont tout à fait certaines.

Le nombre total d'établissements comptés dans les activités non structurées localisées est d'environ 60.000 en 1985, toutes branches confondues (25.000 en 1976). La répartition par branches d'activité a été profondément modifiée depuis 1976. En excluant ici le secteur primaire, les branches 14 à 16 (chimie, plastique...) et le bâtiment (les données sur ces branches sont fragmentaires), les branches de production (en y incluant ici la réparation) ne représentent plus que 28% du nombre total des établissements non structurés, contre 45% en 1976. A l'inverse, le commerce regroupe maintenant plus de la moitié des effectifs des activités non structurées localisées.

3.2.2. Caractéristiques des établissements non structurés dans les villes ivoiriennes

a) Le travail

Les activités non structurées localisées emploient une main-d'œuvre disparate quant à son statut. Indépendants, salariés, apprentis ou main-d'œuvre familiale, les catégories usuelles sont insuffisantes pour décrire des situations complexes et mouvantes. La critique de ces insuffisances a été faite (voir chapitre 3), ce qui n'empêche pas que l'on continue à présenter la main-d'œuvre dans les établissements non structurés avec ces quelques outils commodes:

- les "patrons" d'ateliers, sont très souvent propriétaires de leur activité (88%). Ceux qui travaillent seuls sont "indépendants". En 1976, près de 1700 (soit 8% des petits ateliers ou commerces) travaillaient en association avec des membres de leur famille. Cette situation peut recouvrir des réalités bien diverses, dans la mesure où la famille africaine est très large.

Les solidarités ethniques sont souvent évoquées à propos du "secteur non structuré". On a même pu parler de professions "réservées" à des membres d'une ethnie, et par conséquent fermées aux individus extérieurs. Sans vouloir minimiser cet aspect des activités non structurées, il nous semble que l'évolution dans ce domaine est très rapide. A Abidjan, ville internationale en croissance rapide, on assiste à des variations dans le temps importantes en ce qui concerne la composition des professions par nationalité [1].

[1] En 1982, la composition par nationalités des patrons d'établissements dans les principales professions était la suivante à Abidjan, en pourcentage de chaque profession (Ministère de l'Industrie [1984]):

activité	Ivoiriens	Burkina.	Maliens	Nigériens	Guinéens	Mauritan.	Nigeria.	Bén.Togo
Tailleurs	33,5	34,9	8,6	1,0	5,6	0,7	6,9	3,8
Menuisiers	34,3	5,3	7,6	0,9	3,5	-	1,4	43,0
Mécaniciens	57,6	11,5	12,2	-	4,3	-	7,9	5,0
"Maquis"	51,1	8,8	7,3	3,5	10,4	-	1,4	7,6
Commerces génér.	17,7	22,0	7,7	3,7	6,4	27,4	8,0	3,4
ENSEMBLE	28,9	21,3	9,3	5,6	5,7	9,5	8,5	6,5

01/12/00

Bien que l'on remarque que des membres d'une même ethnie sont souvent spécialisés dans trois ou quatre professions, il est très rare, à l'échelon national, de ne pas trouver dans une activité des représentants de nombreuses ethnies. Aucune des professions couramment exercées de manière non structurée n'est réservée à une ethnie.

- les apprentis: les activités non structurées localisées dans le secteur de la production sont le domaine par excellence de l'apprentissage. D'après le recensement de 1976, les apprentis forment 90% de la main-d'œuvre des petits établissements des branches de production. En réalité, cette proportion est probablement inférieure, en raison de la sous-déclaration des salariés, travailleurs à la tâche, main-d'œuvre familiale etc... Il reste néanmoins que l'apprentissage est la forme principale et un trait dominant de cette forme d'activité.

- la main-d'œuvre familiale: pas toujours dissociable des apprentis, ou, à partir d'un certain âge, des associés, la main-d'œuvre familiale se rencontre plus fréquemment dans les commerces. Mais il est probable que les aides familiaux (occasionnels ou permanents) sont plus nombreux que ce que laissent apparaître les statistiques. La plupart des enfants de moins de 15 ans qui travaillent sont aides familiaux.

- la main-d'œuvre salariée: peu nombreuse dans ce type d'activité, la main-d'œuvre salariée reste néanmoins difficile à estimer. Ce qu'on entend par salarié est le plus souvent un statut hybride dont de multiples formes peuvent être observées: salarié travaillant en plus quelques heures par semaine à son compte; semi-indépendants; sous-traitants et tâcherons de toute sorte; apprentis en fin de période d'apprentissage etc...

En fin de compte, l'établissement non structuré apparaît souvent comme le centre d'une unité autour duquel gravitent membres de la famille et travailleurs occasionnels. Cette nébuleuse est plus ou moins large selon la branche d'activité (elle serait plus importante dans les garages par exemple).

D'autre part, les données sur l'emploi devraient être accompagnées de données correspondantes sur les salaires et autres dépenses de main-d'œuvre, et sur les revenus des patrons ou indépendants. Toutes ces informations existent en Côte d'Ivoire de manière fort disparate, ce qui interdit pour le moment une synthèse macro-économique.

b) Conditions de production et de reproduction

La littérature sur ce sujet est abondante, et il n'est pas dans notre propos ici de détailler tous les aspects de la production (équipement, matières premières, clientèle, financement) qui ont été largement étudiées dans les activités non structurées localisées. Il faudrait d'ailleurs présenter ces aspects pour chaque branche d'activité, puisque les conditions de production et de reproduction y diffèrent sensiblement. Nous ne ferons que rappeler certains faits qui peuvent s'appliquer au type d'établissements que nous avons défini ici.

La production est pratiquée sur une petite échelle. L'équipement est sommaire, ce qui n'exclut pas l'utilisation de machines, ni le progrès technique. Tous les ateliers de couture disposent d'une ou plusieurs machines à coudre (moyenne: 3 machines manuelles et une électrique pour 2 ateliers); de nombreux menuisiers disposent d'outillage électrique (moyenne: 1 outil électrique par atelier, en 1976).

L'étude de l'investissement et de l'accumulation du capital dans les activités non structurées intéresse particulièrement les économistes. Il faut à notre avis faire la part des choses entre le surplus et l'investissement de ce surplus que l'on peut observer dans un atelier, au cours d'une étude monographique d'une part, et l'évolution de l'équipement total dans les activités non structurées localisées d'une branche d'autre part. Si les observateurs d'un atelier ne constatent pas de processus d'accumulation, en revanche, à un niveau plus général, celui d'une branche à l'échelon national, il peut très bien y avoir accumulation par la création d'ateliers mieux équipés, tandis que des ateliers mal équipés ferment progressivement.

Les établissements non structurés sont obligés de suivre les goûts et exigences de leur clientèle en général. Claude de Mires (1982) explique que cette contrainte nécessite un niveau minimum de capital: aucun client n'acceptera que sa voiture soit peinte au pinceau, et non pas au pistolet. Les exigences de la clientèle évoluent rapidement, ce qui nécessite de la part des petits entrepreneurs une adaptation continue, et une amélioration de leur équipement en conséquence. Cette évolution risque même d'entrainer un sur-équipement et une sous-utilisation du capital installé (voir Nihon (1982)).

Les matières premières proviennent souvent d'entreprises industrielles ou de l'étranger, et les petits entrepreneurs s'approvisionnent dans tous les types de circuits commerciaux: grandes maisons commerciales, commerçants libanais, marchés.... Les matières premières agricoles sont plutôt produites sur place: charbon de bois, rotin par exemple. Comme nous l'avons vu, il n'est pas de généralisation possible sur les circuits des matières premières utilisées dans les activités non structurées.

c) Les relations avec l'Etat

Les relations des activités non structurées localisées avec l'Etat sont beaucoup plus faibles que dans le cas du secteur intermédiaire, par définition. La principale relation consiste en l'acquittement d'une patente forfaitaire collectée par la municipalité. La collecte de cet impôt ne pose pas de problèmes particuliers. Le montant annuel que rapporte cet impôt (qui est en partie reversé à l'Etat) constitue une somme de quelques milliards de francs CFA, ce qui vient contredire l'idée que les activités non structurées ne paient pas d'impôt. La prise en charge de cette collecte par les communes, qui prélevent quelques "centimes" sur cet impôt, pourrait constituer un progrès dans la reconnaissance par les Pouvoirs Publics de ces activités. Les municipalités sont plus enclines à protéger les activités sises sur leur territoire, et qui peuvent leur rapporter quelques ressources. Les villes de l'intérieur seraient souvent des villes mortes si les établissements non structurés disparaissaient. Certaines ont même exprimé des velléités de promotion des activités artisanales. Il faut ajouter que l'on est plus au fait des besoins de la population dans les bureaux d'une municipalité que dans ceux de l'Administration centrale, et que l'on est par là-même enclin à une plus grande tolérance vis-à-vis d'activités utiles à la population. Il y a toutefois un danger que les communes abusent de leurs prérogatives dans la collecte d'un impôt qui constitue une part non négligeable de leurs recettes.

La plupart des petits établissements sont toujours sous la menace de décisions intempestives (déguerpissements, réglementations absurdes, contrôles etc...) et sont souvent en butte à de multiples vexations et parfois à de petits rackets (contrôles de prix, ou application de règlements inconnus). Les étrangers, qui exploitent plus de la moitié des petits établissements non structurés, sont démunis face à ces menaces. L'instabilité et la faiblesse de l'investissement dans ce type d'établissement s'expliquent aussi par la crainte permanente d'un déguerpissement.

D'une façon générale, on doit reconnaître qu'il règne une assez grande tolérance vis-à-vis des activités non structurées en Côte d'Ivoire. La règle du Gouvernement est de ne pas intervenir plutôt que de mal intervenir. Cette règle est toutefois mise à mal par les velléités de certains services administratifs. Elle est aussi contestée par ceux qui s'estiment victimes de la concurrence des petits établissements (entreprises modernes ou intermédiaires).

3.3. Les activités non structurées non localisées en milieu urbain

3.3.1. Connaissance des activités non structurées non localisées urbaines en Côte d'Ivoire

Les activités non structurées non localisées en milieu urbain sont celles qui ont le plus attiré l'attention des sociologues et des théoriciens de la marginalité. La simple observation de la vie quotidienne dans les villes des pays en voie de développement permet en effet de constater l'ampleur du phénomène et l'attention est facilement attirée vers des aspects inquiétants pour l'observateur occidental: travail des enfants, misère apparente de nombreux individus, conditions précaires d'exercice de l'activité, en deçà des normes minimales d'hygiène ou de sécurité, manières accrocheuses des vendeurs, dont l'activité semble souvent proche de la mendicité etc... Ces aspects visibles à l'œil nu ont fortement influencé une partie de la littérature sur le sujet en accréditant l'idée que les activités non structurées ne faisaient que traduire la misère de populations suburbaines. C'est le monde des petits métiers, cireurs de chaussures, porteurs d'eau et vendeurs à la sauvette qui est ainsi le plus souvent décrit, ce qui à notre avis, ne manque pas d'intérêt, mais ne peut représenter

l'ensemble des activités non structurées. Au contraire, cette littérature, qui est en quelque sorte le pendant de travaux statistiques trop attachés à saisir le monde des ateliers artisanaux, peut mettre en valeur des qualités qu'impriment aux grandes villes du Tiers-Monde ce fourmillement d'activités diverses: initiative et imagination populaires, expression originale d'une culture qui puise aussi bien dans le tréfond de la tradition que dans les manifestations des cultures étrangères (voir Touré [1985] et le numéro spécial de la revue Autrement [1984]).

Nous ne nous attacherons pour notre part qu'à décrire les principales formes d'activité que nous avons classées ici parce qu'elle ne sont pas structurées, exercées en dehors de lieux fixes et situées dans des villes. Nous tâcherons également de montrer leur importance du point de vue de l'emploi, seule grandeur mesurable (et malgré bien des difficultés) dont on dispose. Enfin, nous voudrions insister sur certaines formes de ces activités négligées en Côte d'Ivoire.

Nous distinguerons plusieurs formes d'exercice des activités non structurées non localisées. Les activités de rues sédentaires sont celles qui sont exercées régulièrement au même endroit et dont l'exercice ne nécessite pas de mobilité. Les attributs de l'activité sont ramassés chaque soir. Il peut y avoir des abris précaires, mais l'outillage ou le stock de marchandises ne restent pas en permanence dans cet abri.

Les activités de marché sont, quant à elles, exercées à l'intérieur des enceintes prévues à cet effet. Elles sont régulières et relativement stables. On trouve aussi à l'intérieur des marchés des stalles qui abritent de petites boutiques ou des ateliers. Ces établissements sont normalement comptés dans les activités non structurées localisées, dans la mesure où elles sont taxées mensuellement (preuve de leur pérennité) et que le local a un caractère permanent.

Les activités itinérantes sont celles dont l'exercice nécessite par nature une telle mobilité: commerce ambulant, services ou vente de porte à porte etc... Sont assimilées à cette forme certaines activités dont l'installation change très souvent, au gré des circonstances, ou dont l'exercice dans un même endroit ne dure pas.

Si l'on est en mesure de donner une évaluation globale de l'emploi dans les activités non structurées non localisées en milieu urbain il s'avère par contre hasardeux de présenter des estimations pour chacune des formes d'exercice que nous venons de présenter. Cela n'aurait pas grand sens, dans la mesure où la pluri-activité est très fréquente (telle personne travaille à domicile, vend de temps en temps au marché, peut avoir un étal devant chez elle etc...). Notons qu'il est fréquent que l'on recense les points d'activité (sur le trottoir ou dans un marché), sans dénombrer les emplois qui s'y raccordent, en faisant l'hypothèse implicite qu'à une activité correspond un emploi. Or, on trouve parfois des aides employés dans des activités non structurées non localisées.

Par contre, on ne peut présenter aucune indication sur des grandeurs économiques: chiffre d'affaires, bénéfices et revenus de l'entrepreneur, investissements etc... Nous pensons qu'aucune de ces grandeurs n'est négligeable: Laurence Bourgeois [1983] écrit que la majorité des femmes qui vendent des plats préparés à la sortie des usines en zone 3 (Abidjan) ont des recettes journalières supérieures à 5.000 francs CFA par jour. Le nombre de repas servis par ces femmes (plusieurs dizaines de milliers par jour), à quoi s'ajoutent les boissons, cafés, pâtisseries etc... donnent un chiffre d'affaires annuel de plusieurs (au moins dix) milliards de francs CFA à Abidjan. Si les progrès dans la collecte d'informations auprès des établissements non structurés (activités localisées) depuis quelques années sont certains, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'une grande partie de l'activité non structurée est exercée en dehors de tout local professionnel. Il reste donc beaucoup à faire pour saisir réellement l'importance de l'ensemble des activités non structurées. C'est la conjonction de recensements exhaustifs d'établissements, d'enquêtes auprès des ménages (notamment enquêtes budget-consommation) et d'investigations plus spécifiques qui peut donner la mesure de tous ces types d'activités.

3.3.2. Les formes d'activités non structurées non localisées urbaines

a) Les activités de rues

Bien que l'on trouve toutes sortes d'activités exercées sur les trottoirs, dans les rues, ou encore de façon itinérante, c'est le commerce et la restauration que l'on rencontre le plus fréquemment.

Certaines activités sont régulièrement exercées au même endroit. Les produits sont vendus à même le sol, ou sur une planche montée sur tréteaux, ou encore dans une valise ouverte. Rappelons que, par définition, les signes extérieurs de l'activité disparaissent le soir.

Les vendeuses de plats préparés tiennent une place à part. A Abidjan, on trouve d'importantes concentrations de femmes qui offrent à l'heure du déjeuner tous les services d'une cantine. La plupart sont spécialisées dans quelques plats ou dans la boisson, et la promiscuité d'une grande variété de ces spécialités offre au consommateur un choix large, fonction de ses goûts ou de ses moyens financiers. Ces femmes s'organisent de façon étonnante. Elles occupent des terrains vagues aux abords des chantiers et se dotent de structures de bois rapidement montées, qui leur permettent de s'abriter pour cuisiner, et d'offrir des bancs et tables plus attrayants pour leurs clients. Lorsque le chantier est terminé, elle se réorganisent ailleurs, suivant toujours de près la demande.

Les concentrations de vendeuses de plats préparés ont atteint une ampleur remarquable au centre d'Abidjan. Dans la commune du Plateau, où sont situés la plupart des bureaux de l'Administration et les sièges sociaux des banques et grandes compagnies, on trouve plusieurs points de regroupement, notamment sur le terrain de l'hôpital inachevé, ou sur les chantiers des tours administratives et de la cathédrale. L'achèvement de ces chantiers pose un problème de terrain pour ces femmes qui ont l'avantage d'être situées tout près des concentrations de travailleurs.

Ces installations précaires sont tolérées par les pouvoirs publics et notamment par la mairie centrale d'Abidjan. En effet, tout le monde reconnaît l'utilité de ces cantines en plein-air, alors que les entreprises et l'Administration n'offrent jamais de telles prestations à leurs employés. La longueur des déplacements interdit aux ouvriers et employés de rentrer chez eux à midi.

La mairie préleve presque toujours une taxe quotidienne variant entre 100 et 300 francs CFA en moyenne. Dans la commune du Plateau, au centre d'Abidjan, il arrive que des femmes se groupent pour payer la patente mensuellement, ce qui leur revient moins cher. Cela nécessite une certaine stabilité de l'activité et elles rentrent à ce moment-là dans la catégorie des activités non structurées localisées. Malgré ces concentrations remarquables de femmes, la plupart des activités de vente de plats préparés sont exercées dans les villes sans aucune installation. La diversité des mets proposés entraîne autant de modes d'exercice de l'activité (cette diversité est très marquée à Abidjan où cohabitent des personnes de nombreuses ethnies et de nationalités différentes).

Le nombre de commerces de rue est tout aussi impressionnant. Là encore, on trouve des concentrations de commerces à certains coins de rues ou aux abords des marchés. Les spécialités les plus fréquemment rencontrées sont les commerces de fruits et légumes, de boissons, de tissus, de cigarettes ou de journaux. Le plus souvent, les produits sont posés sur des planches montées sur tréteaux.

Les activités de transformation que l'on peut classer dans les activités de rues sont peu nombreuses. Il s'agirait dans la plupart des cas du même type d'activité que celles qui sont exercées dans un local, si ce n'est que l'investissement ou les matières premières sont si minimes qu'un abri précaire peut s'avérer suffisant (le travail du rotin par exemple, ou la fabrication artisanale de savon peuvent être pratiqués avec de telles installations). Par contre, les activités de réparation qui répondent à cette définition sont plus fréquentes: mécanique, cordonnerie etc...

Parmi les services autres que la restauration ou la réparation, il convient de signaler l'activité des "fanicos" (blanchisseurs) que nous avons déjà décrite, et dont la forme d'exercice la plus courante les fait classer dans notre typologie avec les activités non structurées non localisées.

En 1976, les activités de rues n'ont pu être recensées, mais ont fait l'objet d'une enquête. Elles sont estimées à 25.000 à Abidjan (qui compte par ailleurs la moitié des activités sédentaires et de marchés recensés), soit probablement moins de 40.000 pour l'ensemble du milieu urbain. Plus de la moitié est constituée de commerce, 8% d'artisans (réparateurs de chaussures, tailleurs ambulants...) et le reste, 38% de services, principalement restauration. Une croissance de 8% par an de ces effectifs donnerait un effectif de près de 80.000 personnes travaillant dans les rues. On verra (chapitre 3) qu'il s'agit là d'une estimation minimum.

b) Les activités sur les marchés

On peut justifier l'intérêt d'isoler les activités exercées sur les marchés par des raisons de méthode de collecte statistique, par leur fonction au sein des villes, par l'ancienneté de cette forme d'activité, par l'attitude des pouvoirs publics à leur égard etc... Le recensement de 1976 nous fournit quelques informations. Pour 36 villes sur les 38 recensées, on dispose de comptages sur les marchés. 70.780 activités ont été dénombrées dont 59.039 (83,4%) commerces, 5.971 artisans (8,4%), tailleurs pour la plupart, et 5.770 (8,2%) services, les trois quarts d'entre eux étant dans la restauration. Dans un tel dénombrement, on considère qu'une personne correspond à une activité, ou plus exactement qu'il n'y a qu'un emploi par activité. Ce n'est pas tout à fait juste puisque l'on trouve des aides sur les marchés.

Les deux tiers des activités de marchés sont le fait des femmes. Cette proportion est plus importante dans les services, plus faible chez les artisans.

Il faut interpréter ces résultats avec prudence. La plupart des villes connaissent des jours de grands marchés où des agriculteurs des campagnes avoisinantes ainsi que des commerçants de la ville affluent, tandis que les autres jours, le nombre d'activités est plus réduit. A Abidjan, où l'effectif des activités sur marchés est stable, on en a dénombré 30.000. En admettant qu'à ces activités correspondent entre 35.000 et 40.000 emplois, ce serait près de 10% de la population active totale de la ville qui travaillerait principalement sur les marchés, soit un cinquième des emplois en dehors du secteur moderne.

L'évolution dans le temps des activités sur les marchés dépend des infrastructures mises en place. Dans les villes où il n'y a pas eu de création de nouveaux marchés, ou d'agrandissement des marchés existants, le nombre d'activités sur les marchés évolue peu. Il risque plutôt d'y avoir un accroissement des activités de rues aux alentours des marchés. Mais l'on trouve aussi de véritables marchés spontanés là où l'investissement public a fait défaut.

Si les activités commerciales sont dominantes sur les marchés, on aurait tort de négliger certaines activités manufacturières qui y sont bien représentées. Les tailleurs y sont nombreux. Ils comptent pour près du tiers de la profession en nombre d'établissements (non compris les travailleurs à domicile). La travail du cuir est plus répandu sur les marchés qu'en dehors. Dans l'optique d'une estimation de la valeur ajoutée des activités non structurées, on s'aperçoit qu'il est impossible de négliger les activités sur marchés, y compris dans les branches manufacturières.

c) Les activités itinérantes

Cette catégorie trouve son homogénéité par le fait qu'elle échappe à la plupart des formes d'investigation statistique, que ce soit auprès des unités de production ou de distribution, ou auprès des ménages. On peut dénombrer des quantités de professions itinérantes. Nous distinguerons les services aux ménages, le transport, le commerce et enfin les professions du bâtiment.

De nombreux services sont offerts de cette manière: entretien et réparation (jardiniers, tailleurs ambulants- "couseurs"- ...), cirage et réparation de chaussures, gardiens de voiture etc... qui ont attiré l'attention des observateurs de la vie urbaine des pays en voie de développement. Il en est de même pour les commerces, des vendeuses d'eau aux "colporteurs" qui assaillent les automobilistes aux carrefours [1], en passant par les vendeurs de fruits et légumes à domicile et la multitude de "crieurs", vendeurs de journaux.

Le transport est certes par nature une activité itinérante, mais nous ne citerons ici que le cas des charettes à bras (les transports automobiles sont classés dans le secteur intermédiaire) ou "baragninis". La plupart sont des Belles originaires du Niger, mais on trouve quelques autres nationalités représentées. Cette activité emploie 2 à 3000 personnes à Abidjan, le double à peu près pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Si nous mentionnons ici les "baragninis", c'est que leur travail rentre en compte d'un grand nombre d'activités dès qu'il est nécessaire de transporter quelque chose de volumineux. Malgré le prix modique de la course, la répercussion de ce coût de transport sur le prix des biens finals n'est pas complètement négligeable (5000 "baragninis" x 20.000 F x 12 mois = 1 milliard 200 millions de francs CFA!).

[1] Près de 1000 colporteurs ont été dénombrés, parallèlement au recensement des patentes municipales, dans la Mairie de Treichville. C'est la seule information quantitative existante sur cette activité. On trouve une majorité de Maliens, Nigériens, Sénégalais. La moitié est âgée de moins de 30 ans (Ministère de l'Industrie [1984]).

Nous comptons ici les tâcherons du bâtiment, tout au moins certains d'entre eux. Ce sont ceux qui sont indépendants, qui ne sont pas rattachés à une entreprise, c'est-à-dire payés habituellement par la même entreprise (même à la tâche).

Les tâcherons du bâtiment tiennent une place à part, dans la mesure où, si leur forme d'exercice est parfaitement informelle, ils travaillent pour toutes sortes d'agents économiques, que ce soit l'Administration, les grandes entreprises, les P.M.E. ou encore les ménages. Leur nombre est impossible à estimer, tant il s'agit d'une profession mouvante. D'après les données démographiques de 1975, on ne trouve qu'une dizaine de milliers de maçons "indépendants", mais leur statut de travailleurs à la tâche n'est pas pris en compte dans les catégories du recensement. S'ajoutent aux maçons les peintres, électriciens du bâtiment, plombiers etc... ainsi qu'un grand nombre de manœuvre sans spécialisation.

Nous avons signalé au début de ce travail que les entreprises modernes du bâtiment et des travaux publics avaient débauché la moitié de leur main-d'œuvre entre 1978 et 1982, la réemployant à la tâche au gré des chantiers. Il est certains qu'une partie appréciable de ces 30.000 personnes licenciées continue à exercer dans la même activité, soit à la tâche auprès de ses anciens employeurs, soit directement auprès des particuliers. La demande des ménages a probablement augmenté (l'expansion des fabricants informels de "briques" en témoigne).

Le recours au tâcheronnage est un phénomène courant de la part des entreprises modernes (petites ou grandes) et de l'Administration. D'après Jouhanneau (1984) qui a fait une enquête auprès des tâcherons d'Abidjan, "78% d'entre eux ont travaillé au moins une fois comme salarié dans une entreprise de BTP; ce passage au salariat représente globalement 58% de la durée totale de leur vie active; 30% entretiennent des rapports suivis de sous-traitance avec des entreprises du BTP" (page 46).

L'étude des tâcherons du bâtiment amène l'auteur à mettre à mal une vision dualiste de l'économie. Nous ajoutions qu'elle confirme l'importance et la complémentarité de toutes les formes d'activité, l'unicité du marché (au contraire de sa segmentation). En Côte d'Ivoire, il n'est pas possible d'étudier et de comprendre l'économie du secteur bâtiment sans prendre en compte les formes non structurées de cette activité. Il en est de même pour la plupart des branches d'activités.

3.4. Les activités exercées à domicile

3.4.1. Connaissance des activités exercées à domicile

Les activités exercées à domicile sont les plus difficiles à saisir d'un point de vue statistique. En dehors d'investigations spécifiques dans ce domaine, on peut disposer de trois moyens d'approche:

- les enquêtes auprès des ménages, lorsqu'elles concernent l'activité, et principalement les enquêtes budget-consommation; en Côte d'Ivoire, bien qu'une telle enquête existe, on n'a pas cherché à l'exploiter pour la connaissance des activités à domicile;

- la comparaison de statistiques de ménages et de statistiques d'emploi issues de données sur les établissements; une telle comparaison permet principalement d'évaluer l'emploi dans les activités non structurées non localisées dans leur ensemble. Mais on peut, pour certaines professions largement exercées à domicile, avoir un ordre de grandeur de l'emploi dans cette forme d'activité. Nous ne proposerons pas de telles estimations en Côte d'Ivoire puisque la comparaison de statistiques d'origine différente pose des problèmes méthodologiques qui interdisent une présentation trop fine des estimations d'emploi. De plus, l'activité des femmes ayant mal été saisie lors du Recensement Général de la Population de 1975, on ne peut mesurer sérieusement l'exercice des activités à domicile.

- l'observation quotidienne reste le moyen le plus sûr pour décrire les principales activités exercées à domicile; cette observation reste malgré tout limitée à une expérience, à une vision de la réalité, et interdit bien entendu toute présentation quantitative des activités exercées à domicile. Nous nous bornerons à signaler les activités qui nous semblent les plus importantes, soit par le nombre de personnes

qu'elles concernent, soit par leur utilité dans les circuits économiques; nous insisterons sur les activités qui sont ignorées par la Comptabilité Nationale alors qu'elles nous paraissent avoir une importance non négligeable dans l'économie ivoirienne.

3.4.2. Les principales activités exercées à domicile

Sachant que la notion de domicile est large (il peut s'agir de cours collectives), on peut citer une grande gamme d'activités exercées en des lieux privés (nous excluons bien sûr les établissements sis au même endroit que le domicile, mais dont l'existence est signalée à l'extérieur par une enseigne).

L'une des activités les plus importantes exercée de cette façon est la transformation de produits agricoles et la préparation de plats. L'attisé est couramment préparé par des femmes chez elles, puis commercialisé. Les pains briochés, beignets sont aussi fabriqués à domicile. La préparation de plats destinés aux voisins et aux ouvriers du quartier, est une activité courante en Côte d'Ivoire (au moins à Abidjan), qui n'est pas seulement exercée dans les rues ou dans des "maquis". Il est fréquent que des femmes effectuent cette préparation devant chez elles et que les clients viennent y chercher leur portion.

La couture est souvent exercée à domicile. Il en est de même pour de nombreuses activités classées dans l'"artisanat d'art": sculpture, bijouterie etc... La distribution d'eau au détail est une activité fréquente dans les quartiers où la majorité de la population n'est pas raccordée au réseau. Pour certains, il s'agit d'une véritable profession (Saint-Vil [1983]).

Parmi les services, l'hôtellerie ou la location de chambres rentre bien entendu dans la catégorie des activités à domicile. Il est certain que les revenus tirés de l'immobilier "informel" sont considérables. Des études de quartiers en donnent une idée (voir Barron [1980]; dans le cas qu'il décrit, il s'agit d'un village traditionnel inclus dans la ville d'Abidjan). La prise en compte de ce flux dans les analyses économiques des activités non structurées permettrait d'expliquer les capacités de financement des ménages bénéficiant aux entreprises non structurées.

Les services traditionnels se situent principalement dans des cours privées (collectives): justice, médecine, éducation (écoles coraniques) etc... La coiffure est également exercée fréquemment à domicile.

Il n'est pas toujours évident de distinguer les activités non structurées exercées à domicile, de celle des ménages (agents improductifs) dans le cas de transferts: dons, immobilier par exemple. La sous-estimation des revenus issus d'activités non structurées entraîne une sous-estimation de ces transferts (et vice versa: la sous-estimation des transferts corrobore la trop faible évaluation des revenus distribués par les activités non structurées). Ce qui importe, c'est une correcte évaluation de ces flux monétaires, quelque soit l'agent qui en est crédité.

3.5. Les activités non structurées rurales

3.5.1. L'activité économique non agricole en milieu rural

a) Importance et pérennité de l'activité économique non agricole en milieu rural

Les données disponibles sur l'activité de la population font apparaître une proportion à peu près constante d'emplois non agricoles en milieu rural. Depuis 1965, cette proportion est de 10% des actifs pour les hommes, à peu près la moitié pour les femmes dont la saisie de l'activité est variable selon les recensements (voir chapitre 3). Les données plus anciennes, donc à une époque où les actifs du milieu rural formaient l'écrasante majorité des emplois, montrent que l'activité non agricole a toujours existé de façon significative en milieu rural. Ces activités, notamment l'artisanat, n'ont pas été négligées en Côte d'Ivoire où

l'on trouve une constante préoccupation pour leur développement. Ces préoccupations ont été concrétisées par le lancement de grands projets (principalement de transformation de produits de l'agriculture) implantés en milieu rural, mais aussi par de nombreuses mesures ponctuelles d'aide à l'artisanat.

La négligence proviendrait plutôt des économistes qui, raisonnant sur des modèles de développement qui reposent sur un transfert de main-d'œuvre des campagnes vers les villes, et préoccupés par la croissance rapide d'activités non structurées dans les villes, ont porté peu d'attention aux activités non structurées en milieu rural.

Pourtant, lorsque l'on observe l'activité économique non agricole des campagnes et des petites villes, on constate immédiatement que le plus gros de l'activité est tout à fait informel. Certes, les 10% d'actifs que nous avons signalés ne sont pas tous des artisans. On trouve des fonctionnaires (principalement des enseignants), des commerçants etc... Mais en dehors des services publics (qui sont d'ailleurs sous-équipés et peu développés en comparaison de la situation qui prévaut dans les villes), on trouve peu d'entreprises industrielles ou commerciales modernes dans les campagnes. Les exceptions sont les quelques grandes usines agro-alimentaires de la région Sud (déorticage du café, conserveries) et les gros projets publics dans le Nord (complexes sucriers -ou ce qu'il en reste- quelques autres projets de transformation de produits agricoles). Encore ces usines sont-elles souvent situées aux abords d'agglomérations.

La situation des activités non structurées en milieu rural n'est donc pas comparable à celle des villes. Ces activités ne concurrencent pas le secteur moderne. Elles ne se sont pas développées de façon parasitaire, comme cela a été écrit à propos du "secteur non structuré" urbain. Beaucoup d'entre elles dépendent directement de l'environnement agricole (transformation des produits agricoles) et toutes en dépendent indirectement puisque le plus gros de la demande provient des agriculteurs dont le revenu est en général saisonnier, et varie avec les résultats des récoltes.

Les problèmes d'emplois ne se posent pas du tout de la même manière dans les campagnes. L'excédent éventuel de main-d'œuvre des campagnes ne vient pas naturellement grossir les rangs d'emplois du "secteur non structuré" rural. On sait que selon les modèles classiques de développement, cet excédent serait attiré par les villes. Or, il est difficile d'appliquer de tels modèles à la situation ivoirienne.

Tout d'abord il n'y a pas excédent, mais pénurie de main-d'œuvre agricole en Côte d'Ivoire. L'évolution à moyen terme de l'agriculture ivoirienne dépend toujours de l'immigration (en l'absence de révolution technologique). Cette situation date des temps de la colonie où les cultures de rente ne pouvaient être développées que par l'apport de la main-d'œuvre voltaïque, et ce malgré le travail forcé en Côte d'Ivoire. Certes, l'immigration étrangère compense l'émigration des Ivoiriens vers les villes. Mais en tout état de cause, toutes les analyses de l'emploi en Côte d'Ivoire aboutissent au même constat, c'est-à-dire à un manque de main-d'œuvre pour l'agriculture.

D'autre part, la productivité dans les campagnes ivoiriennes n'est pas très basse, toujours en comparaison avec la situation des villes. La comparaison des productivités inter-sectorielles (agricoles/non agricoles) et régionales (rurales/urbaines) est en fait très complexe, et les données disponibles en Côte d'Ivoire ne permettent certainement pas d'en cerner tous les aspects. L'on retiendra que d'une part, la différence de revenu moyen entre les villes et les campagnes ne peut plus expliquer les migrations (ce qui peut-être n'était pas le cas dans les années 1970) et que d'autre part, les prix aux producteurs ont toujours été suffisamment attrayants (au moins pour les principales denrées, et malgré une forte ponction de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix Agricoles) pour encourager les paysans à produire. En tout état de cause, la Côte d'Ivoire ne se trouve pas dans la situation d'autres pays en voie de développement où les prix des produits agricoles sont si bas, et les investissements dans l'agriculture si faibles que les paysans en sont réduits à l'agriculture de subsistance ou s'exilent en ville.

Le contexte dans lequel se situent les activités non structurées est donc particulier au milieu rural, et ce contexte a des formes originales en Côte d'Ivoire. C'est cette raison qui nous a amené à en faire une catégorie d'activités non structurées particulière. Son poids dans l'économie n'est négligeable ni du point de vue de l'emploi, ni du point de vue du revenu. Nous préciserons le contexte avant de décrire les principales activités non structurées en milieu rural.

b) Les activités non structurées et l'évolution du monde rural

On présente le plus souvent le monde rural comme un monde traditionnel, voire immuable. Il ne faut pourtant pas oublier que des cultures comme celles du café et du cacao, largement pratiquées par les paysans du Sud de la Côte d'Ivoire, sont relativement récentes (leur introduction date de la fin du siècle dernier, et leur expansion est plus récente). Des produits vivriers comme le manioc ou le riz, implantés depuis trois générations, sont maintenant largement répandus et fournissent l'aliment de base à une partie importante de la population. Il n'est pas dans notre propos d'analyser les mutations qu'a connues la société rurale ivoirienne, notamment par le développement de cultures de rente. Il faudrait dans ce cas montrer les profondes divergences du développement selon les régions, surtout entre le Nord (la Savane qui n'a pas bénéficié de l'expansion de ces cultures), et le Sud, grand producteur de cacao, de café et de bois, mais aussi de produits vivriers. Nous tenions seulement à souligner qu'une vision en peu courte des choses amène souvent les économistes à des non-sens, lorsqu'ils établissent des modèles reposant implicitement sur l'immuabilité du secteur agricole traditionnel.

Un autre facteur d'évolution du monde rural est bien entendu l'influence des villes sur la société rurale. Cette influence se fait sentir par de multiples voies, comme le retour au village pour les vacances de jeunes scolarisés ou travailleurs, l'intervention d'agents de l'Administration venus des villes. Mais le milieu urbain est surtout un important débouché pour les produits de l'agriculture.

Dans ces conditions, on peut trouver plusieurs fonctions à ce type d'activités:

-en premier lieu, elles sont la forme la plus courante de la première transformation des produits agricoles: décorticage, triage etc... (ce sont des activités pratiquées le plus souvent par les agriculteurs eux-mêmes -hommes et femmes-);

-en second lieu, les activités d'entretien et de réparation sont nécessaires, même si l'équipement du monde rural est très inférieur à celui des villes; le monde rural a besoin de mécaniciens, maçons, transporteurs etc... et constitue un marché non négligeable, mais atomisé, ce qui est un avantage pour les petites unités de production;

-en troisième lieu, des activités traditionnelles (c'est-à-dire antérieure à la période d'industrialisation) se sont perpétuées soit parce que les ruraux restaient plus fidèles que les urbains à un certain type de consommation, soit parce que de nouveaux débouchés apparaissaient; le tissage, la poterie, la bijouterie, certains travaux du métal ont pu ainsi subsister, et parfois connaître un nouvel essor;

-enfin, l'approvisionnement des villes induit une grande variété d'activités: préparations alimentaires principalement, mais aussi charbon de bois, savon, produits médicamenteux etc... ; des circuits commerciaux bien organisés permettent le ravitaillement des villes, et à chaque visite au village, les habitants des villes en profitent pour s'approvisionner (les flux en sens inverse sont aussi importants).

Cette multitude d'aspects des activités non structurées en milieu rural sont à notre avis autant de facteurs de leur développement. Les hypothèses à ce sujet relèvent toutefois de la conjecture, puisqu'aucune série statistique ne peut permettre de les vérifier. Dans le chapitre 3, nous estimons une croissance de l'emploi dans les activités non structurées rurales de l'ordre de 2% par an entre 1975 et 1980. Cette estimation ne repose que sur l'observation des tendances démographiques et ne prend donc pas en compte les autres facteurs dont nous ignorons l'influence. Nous pensons pour notre part que dans une société où il n'y a pas de véritable coupure entre monde rural et monde urbain, la part des activités non agricoles dans l'économie rurale devrait croître (ne serait-ce qu'avec le développement des petites villes qui sont comptées dans le milieu rural).

3.5.2. Les principales activités non structurées en milieu rural

a) Les activités non agricoles des agriculteurs

Nous ne prendrons pas en compte ici l'auto-production que nous avons définie comme une catégorie à part (de même que le travail domestique). Notons cependant que l'auto-production (de produits non agricoles) a probablement une plus grande importance en milieu rural: transformation de produits agricoles,

construction, services d'entretien et de réparation etc... y sont moins souvent l'objet d'échanges monétaires.

Certaines productions agricoles font l'objet d'une première transformation de la part des agriculteurs, et ne sont vendues qu'une fois cette opération effectuée: triage, séchage du cacao par exemple. Dans la mesure où le prix du produit inclut normalement ces opérations, nous n'en ferons pas davantage mention (mais il serait intéressant de les prendre en compte et de les valoriser, lorsque des projets de mécanisation de ces opérations voient le jour).

Parmi les activités non agricoles marchandes exercées par les agriculteurs, il convient de signaler en premier lieu la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage. Certaines sont prises en compte par la Comptabilité Nationale: abattage du bétail, décorticage du riz (le décorticage artisanal du café n'est plus compté actuellement, les décortiqueries modernes mises en service ces dernières années traitant la quasi-totalité de la production), fabrication artisanale d'huile de palme. Les comptes de 1979 estiment la production de ces produits à 15,8 milliards de francs CFA, et la valeur ajoutée ainsi dégagée à 900 millions (les autres productions agro-alimentaires, artisanales - boulangerie-pâtisserie artisanale et fumage du poisson, le charbon de bois et la pêche artisanale - retenues par la Comptabilité Nationale, ne sont pas spécifiquement rurales). Les comptables nationaux ne disposent d'aucune donnée fiable pour établir ces comptes (à l'exception du café) et valoriser le travail incorporé. Le seul intérêt de ces comptes est qu'ils prennent en compte une forme d'activité par ailleurs négligée.

Par contre, le décorticage du maïs, et surtout la transformation du manioc et la fabrication d'attiéké ne sont pas retenus. On sait pourtant que l'attiéké (semoule de manioc) est un aliment très prisé dans le Sud de la Côte d'Ivoire. Les régions rurales autour d'Abidjan s'adonnent à la culture du manioc, et de nombreux villages sont équipés de machines à raper. Signalons que cette activité (de même que le broyage du maïs et le décorticage du café) demande des investissements assez lourds (en 1976, l'investissement moyen était estimé entre 500 et 700.000 francs CFA –voir Barron [1980]– qui décrit les différentes phases de la transformation du manioc et de la préparation de l'attiéké) et que c'est un véritable parc industriel qui s'est constitué en Côte d'Ivoire, où des centaines de machines sont en fonction.

La liste des produits agricoles faisant l'objet d'une transformation et commercialisés par les agriculteurs (et surtout leurs femmes) est longue: riz, maïs, viande, huile, bangui (vin de palme), dolo (bière de mil) etc... A ces produits s'ajoutent le bois et le charbon de bois, et quantité de produits manufacturés dont la production en milieu rural (le plus souvent selon des techniques traditionnelles) reste appréciée des consommateurs, y compris en ville.

Enfin, la commercialisation des produits vivriers et d'autres productions manufacturières est très souvent le fait des agriculteurs eux-mêmes, les femmes jouant encore dans ce cas le premier rôle. La diversité et la complexité des réseaux commerciaux sont telles qu'il faudrait pratiquement les décrire et les analyser un par un, c'est-à-dire produit par produit. En ce qui concerne les marges commerciales, et les revenus tirés du commerce par les agriculteurs, la complexité n'est pas moins grande, et seule l'Enquête Budget-Consommation serait susceptible de fournir quelques éléments sur ce sujet.

b) Les activités non structurées de production

Nous ne traitons plus ici que des activités non structurées exercées par des personnes dont c'est la profession principale. Dans tous les gros villages, on trouve un ou plusieurs tailleurs, un menuisier et (c'est variable selon les régions) des travailleurs du métal. Ce sont donc les mêmes professions qu'en milieu urbain qui sont le plus largement représentées dans leur forme non structurée.

Le recensement de la population permettait ainsi de dénombrer 14.000 tailleurs en milieu rural, et 5.300 menuisiers, soit respectivement 20% et 23% du total des emplois de ces professions. On trouvait 3.800 travailleurs des métaux sur un total de 7.000 (soit 55%, mais on ne sait trop ce que cette nomenclature signifie précisément).

Les travailleurs à la construction sont nombreux, et ce malgré le fait que les villageois construisent souvent eux-mêmes leur case. De nombreux villages possèdent des constructions en dur, et l'Administration elle-même fait couramment appel à des tâcherons pour la construction d'écoles, dispensaires etc... et pour l'entretien de la voirie. Il faut également signaler l'activité des puisatiers.

D'autres activités perdurent en raison des besoins spécifiques du milieu rural, ou en

raison de l'absence de production du secteur moderne: fabrication d'outillage, et équipement (métiers à tisser, pirogue, équipement pour la cuisine).

Enfin, certaines activités traditionnelles ont connu un nouvel essor par l'élargissement du marché. Ce sont ces activités que l'on regroupe sous le vocable d'"artisanat d'art". Les plus souvent rencontrées sont les suivantes: tissage, peinture sur toile, poterie, bijouterie, vannerie, sculpture (sur bois, sur ivoire). Le marché "traditionnel" (dons, cadeaux pour funérailles etc...) est aussi un puissant facteur de pérennité de certaines de ces activités.

Les mesures d'aide gouvernementale sont nombreuses dans ce domaine, mais restent le plus souvent ponctuelles (limitées à un village, à une activité). La plupart de ces mesures semblent avoir eu des conséquences positives: augmentation de la vente (et donc des revenus aux producteurs) et amélioration de la qualité. Mais il est certain que le commerce de l'artisanat d'art, lequel échappe le plus souvent aux circuits administratifs, draine un volume de production bien supérieur à celui que l'Administration supervise. Ce développement privé de la production d'articles d'"artisanat d'art" est certes une bonne chose, un signe de vitalité de l'artisanat, mais il n'est pas sûr qu'il profite beaucoup aux producteurs, et, à terme, pourrait avoir des conséquences néfastes par un abaissement de la qualité de la production. La concurrence d'autres pays d'Afrique de l'Ouest où la tradition artisanale est plus vivace, et où les coûts de production sont moins élevés, pourrait réduire les débouchés des produits ivoiriens.

c) Les services et le commerce

Comptabilisés en nombre d'emplois, les services et le commerce tiennent une place plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain dans les activités non agricoles. A cela s'ajoute le commerce effectué par des agriculteurs (surtout des femmes).

Les services de réparation et d'entretien sont bien représentés dans l'économie rurale, ce qui a amené le Gouvernement ou certains établissements publics à mettre en place des mesures de formation et de promotion de ces activités. C'est surtout la réparation de véhicules de transports qui est développée. Cet "artisanat" serait amené à jouer un rôle important si le milieu rural s'équipait en machines agricoles.

L'activité de transport est elle-même difficilement localisable en milieu rural ou en milieu urbain. Si le recensement de 1975 nous donne un effectif de plus de 10.000 conducteurs en milieu rural (19% de l'ensemble de la profession), il ne faut pas oublier qu'il s'agit là du milieu de résidence, et non de celui de l'exercice de l'activité. De petites villes incluses dans le milieu rural abritent toutefois des transports.

L'hôtellerie et la restauration sont bien moins développés que dans les villes, mais ne sont pas inexistant. Il convient de signaler quelques initiatives ça et là, liées à l'attrait touristique de certaines régions. Mais ces expériences sont encore bien timides face aux réalisations modernes. La promotion d'un tourisme plus populaire pourrait favoriser les activités non structurées.

Le commerce a fait par contre l'objet de nombreux travaux, concernant surtout l'approvisionnement des villes en produits vivriers ou le commerce des cultures de rente. En plus de ces formes d'activités commerciales, il faudrait citer les échanges inter-ruraux et l'approvisionnement du milieu rural en produits "de la ville". Le caractère saisonnier de ces commerces, les fluctuations de prix (de marges commerciales et de revenus) ainsi que l'évolution des habitudes de consommation compliquent la tâche de l'observateur.

La plupart des gros villages possèdent une petite boutique où l'on trouve des produits alimentaires manufacturés (conserves, boissons) et des produits de quincaillerie. Il s'agit-là d'établissements permanents. Les commerces itinérants sont très nombreux, comme dans toutes les campagnes africaines.

L'étude de synthèse sur le commerce en milieu rural reste à faire. La diffusion du revenu des agriculteurs (après les récoltes), les marges commerciales et les revenus des agriculteurs ou commerçants du milieu rural ne pourraient être connus qu'après des enquêtes spécialisées. On ne saurait être optimiste sur l'éventualité d'investigations sur ce sujet, alors qu'il est déjà difficile de mettre sur pied des enquêtes en milieu urbain où la tâche est plus aisée.

CHAPITRE 3

L'emploi dans les activités non structurées

Section 1: La population et l'activité en Côte d'Ivoire

Section 2: L'emploi

Présentation

Après avoir délimité diverses formes d'activités en Côte d'Ivoire, nous voudrions d'une part mesurer leur importance respective, d'autre part montrer qu'une telle typologie est un outil utile pour la présentation d'un bilan global de l'emploi.

Nous utilisons les statistiques démographiques qui nous fournissent le cadre le plus large (l'ensemble de la population) propice à une approche de l'emploi non structuré. Il faut alors s'interroger sur la validité de ces statistiques et des concepts qui décrivent l'activité. Toute sous-estimation de la population active (et c'est surtout le cas pour les femmes et les enfants) conduit à sous-évaluer l'emploi dans les activités non structurées. Nous insisterons donc sur les difficultés de mesure de l'activité, difficultés aiguisees en Côte d'Ivoire par les erreurs sur les âges dans le Recensement de la Population.

Notre démarche nous oblige à présenter de nombreux calculs (dont une partie a été reportée en annexe) avant d'aboutir à l'estimation de l'emploi dans les différents types que nous avons décrits. Ce travail est doublement nécessaire, tout d'abord parce qu'on ne peut présenter des estimations (différentes de celles du Plan) sans les justifier, ensuite parce que chaque étape des calculs permet de mettre l'accent sur un aspect de l'emploi dans les activités non structurées, ou un problème de mesure.

Les résultats amènent à conclure que le développement des activités non structurées est inévitable. Ainsi, entre 1975 et 1980, le secteur moderne a-t-il connu une croissance rapide due à une conjoncture favorable. Mais cela n'a pas empêché les activités non structurées en milieu urbain de croître plus rapidement. Ces activités emploient ainsi plus de la moitié de la main-d'œuvre dans les villes ivoiriennes en 1980. Après cette date, la croissance du secteur moderne s'est ralentie, celle de l'emploi non structuré s'étant accélérée.

L'importance croissante des activités non structurées dans l'emploi, mais aussi dans la production nationale, devrait favoriser un changement d'attitude à leur égard et probablement un retournement des points de vue sur leur rôle dans le développement.

Section 1 POPULATION ET ACTIVITE EN COTE D'IVOIRE

1.1. Population et emploi dans les activités non structurées

1.1.1. Croissance démographique et "secteur non structuré"

L'intérêt pour le "secteur non structuré" et l'apparition même de ce concept dans les années 1970 sont directement liés aux interrogations que suscite la croissance urbaine dans les pays en voie de développement. Le lien entre croissance démographique et "secteur non structuré" se trouve en général dans l'évaluation de l'offre de travail dans les villes, évaluation qui dépend des données sur la population et qui influe directement sur le volume de l'emploi non structuré. Si cette relation peut paraître évidente, sa mesure est délicate et est rarement poussée très loin, en dépit de son utilité, notamment en matière de prévision d'emplois.

Malgré l'intérêt porté sur les problèmes de population dans le Tiers-Monde, la relation entre population et développement n'est pas encore éclaircie. On admet en général que la croissance de la population n'a pas à long terme un effet défavorable sur la croissance du revenu per capita. Mais si les modèles malthusiens ont été progressivement abandonnés pour les pays occidentaux, ils sont redevenus actuels à propos des pays du Tiers-Monde.

Ainsi, les prévisions d'emplois en Côte d'Ivoire sont-elles très pessimistes, la croissance du secteur moderne étant tout à fait insuffisante pour absorber la force de travail qui migre régulièrement vers les villes. Il s'ensuit un "excédent de main-d'œuvre" qui, de zéro en 1975 (date de départ des projections de population!) passe à 223.000 en 1980 et 432.000 en 1985 (soit respectivement 20 % et 27 % de la population active urbaine d'après l'analyse du Plan). La croissance du "secteur artisanal et traditionnel" qui, dans l'esprit des planificateurs, est dépendante de celle du secteur moderne (et des revenus que ce dernier distribue) ne contribue qu'à atténuer la croissance de l'excédent, sans l'en empêcher.

La croissance de la population urbaine peut être interprétée de toute autre manière lorsque l'on prend en considération les activités non structurées et les revenus qu'elles engendrent. Les migrations vers les villes sont dues en partie à l'espérance des migrants de trouver une occupation et un revenu dans des activités informelles. La croissance de la population active alimente les effectifs employés dans ces activités et contribue à leur dynamisme. Le chômage ne se comprend qu'en rapport avec les activités modernes (en plus d'un chômage dû à la rotation fréquente de la main-d'œuvre).

Il est certain que le développement des activités non structurées est directement lié à la croissance de la population. Les statistiques et les prévisions démographiques sont donc essentielles pour leur étude, et il est légitime d'évaluer les effectifs employés dans des activités non structurées par la différence entre la population active et les emplois du secteur moderne (nous verrons plus loin qu'il est préférable d'affiner un tel calcul; le principe reste toutefois le même).

La force de travail est le seul facteur sur lequel on puisse faire des prévisions raisonnables de l'évolution des activités non structurées. En effet, on ne dispose pas de données sur le capital, l'investissement ou les ressources financières de ces activités (les hypothèses tiennent souvent lieu de données).

1.1.2. Mesure de l'emploi non structuré par les statistiques démographiques

a) Intérêt des statistiques démographiques

Les progrès réalisés dans la connaissance du "secteur non structuré" grâce à des enquêtes auprès d'échantillons d'établissements ou des études monographiques occultent quelque peu l'intérêt que peut représenter l'étude des statistiques démographiques. Pourtant, en dépit de leur difficulté d'utilisation, les

statistiques démographiques restent la seule source pour élaborer des projections d'emploi dans les activités non structurées et elles fournissent un cadre plus sûr pour la prévision que la plupart des projections d'autres variables, comme l'investissement ou la production.

L'utilisation des statistiques démographiques pour évaluer l'emploi non structuré peut se faire de deux manières : soit en comptant tout simplement les non salariés, soit en déduisant de la population occupée les effectifs employés dans le secteur moderne, sans tenir compte du statut (technique du solde). Mais dans les deux cas, l'intérêt des statistiques démographiques est en général contesté en raison de leur imprécision et de l'inadéquation des catégories et concepts utilisés.

La technique du solde, qui consiste à défalquer les emplois dénombrés par les statistiques d'entreprises modernes de la population occupée, est jugée contestable, non seulement pour ces raisons, mais aussi parce que les résultats obtenus sont très supérieurs aux estimations de l'emploi à partir des statistiques d'établissements non structurés. Ces statistiques, lorsqu'elles existent, dénombrent relativement peu d'emplois, car, sauf dans les enquêtes très précises, elles ne comptent que l'effectif permanent et présent à un moment donné, quand elles ne se contentent pas seulement des déclarations du responsable de l'établissement. La plupart des enquêtes ont en effet eu pour champ d'investigation le monde des petits ateliers artisiaux naguère ignorés des statistiques et de la Comptabilité Nationale. Or, l'emploi dans les établissements non structurés ne constitue qu'une minorité des emplois effectifs situés hors du secteur moderne. Il n'y a donc aucune raison de passer sous silence la majorité des emplois non structurés. Le plus souvent, ces emplois ne peuvent être connus que par des enquêtes auprès de ménages, et quantifiés que grâce aux statistiques démographiques.

Pourtant, ces raisons ne sont pas suffisantes pour expliquer l'importance du solde, et même si la population réellement occupée est surestimée (mais c'est en général l'inverse qui se produit), la question demeure de savoir quelles sont les occupations (et les revenus) de tous ces actifs qui ne sont pas comptés dans le secteur moderne. On ne peut écarter simplement ce trop plein de main-d'œuvre en déclarant qu'il s'agit de chômeurs déguisés ou, plus pudiquement, d'un excédent de main-d'œuvre, comme c'est le cas dans le Plan ivoirien.

Malgré l'insuffisance statistique et conceptuelle, la question de l'occupation de la population hors du secteur moderne et hors des établissements non structurés reste donc posée. On ne peut l'ignorer sous prétexte qu'on ne dispose pas de données statistiques. Afin de prendre en compte tous les aspects des activités non structurées, mais aussi du secteur moderne, en ce qui concerne l'emploi, il est obligatoire de se référer aux statistiques de population.

b) Les étapes de l'étude de la population et de l'emploi

La première étape consiste à s'interroger sur la validité des sources utilisées, recensements ou enquêtes démographiques, ainsi que sur la comparabilité de leurs résultats dans le temps. Etant données les erreurs qui caractérisent les statistiques démographiques en Côte d'Ivoire, cette phase, bien que fastidieuse, est malheureusement indispensable, si l'on veut par la suite proposer des estimations cohérentes de l'emploi.

L'étude de l'activité n'a de sens que si les caractéristiques de sexe, d'âge et de milieu de la population sont correctes. Le Plan utilise des données ajustées de la population répartie par âges, mais les planificateurs n'ont pas tenu compte des ajustements pour le calcul de la population active et de l'emploi. Il y a donc incohérence entre les statistiques d'emploi et les statistiques démographiques corrigées.

Toute erreur sur la population active se répercute sur l'estimation de l'emploi non structuré. C'est pourquoi il faut être vigilant quant aux modalités de saisie et d'enregistrement de l'activité dans les recensements démographiques.

Une approche globale de l'emploi nécessite une étude précise de la population active et de ses composantes, avec une vision critique des concepts utilisés pour décrire l'activité, ainsi que des résultats quantitatifs auxquels ils aboutissent. La structure de cette population par âges, sexes, milieux (rural ou urbain) et par tout autre caractère qui peut avoir une influence sur le volume de la population active, doit être étudiée en premier lieu.

Dans une optique de planification et de prévision de l'emploi, c'est en effet l'évolution de ces caractères de la population qui risque d'influencer le plus le volume de l'emploi global, et partant, de

l'emploi non structuré. De plus, alors que la projection des taux d'activité reste toujours aléatoire, la structure de la population répond à des tendances lourdes, qui peuvent être projetées facilement à moyen terme.

Nous raisonnons pour notre part sur une population active ajustée, cohérente avec les données ajustées de l'ensemble de la population.

Dans l'étape suivante, nous nous pencherons sur l'occupation de cette population, en commençant par l'étude du chômage. Il est nécessaire de regarder de très près si les taux de chômage enregistrés dans les statistiques démographiques sont significatifs. Puis nous distinguerons les occupés agricoles des occupés non agricoles. A la fin de cette étape, nous disposerons donc du cadre dans lequel nous pourrons étudier l'emploi non structuré.

Les variables les plus importantes pour l'étude de l'emploi sont la profession et la situation dans la profession. Là encore, il faut s'interroger sur la validité des concepts et nomenclatures utilisés afin d'éviter des interprétations erronées. Nous définirons les catégories d'emploi à l'aide de ces variables qui nous permettront, dans l'étape ultérieure, de procéder à la comparaison des statistiques démographiques et des statistiques d'emploi d'entreprises.

Si la technique du solde est contestable, c'est le plus souvent parce que l'on compare des données qui ne sont pas comparables entre elles. Cela n'a pas grand sens en effet de comparer l'ensemble de la population active avec les emplois du secteur moderne. Nous ne rapprocherons ici les données sur l'emploi moderne que d'une partie de la population occupée, préalablement définie afin de rendre cette comparaison possible. Le premier solde ainsi obtenu fait apparaître les effectifs de ce que nous avons défini comme le "secteur intermédiaire". La même opération sera menée pour l'emploi non structuré, à partir d'autres catégories de la population active, et nous permettra d'estimer l'importance de l'emploi hors établissements. L'emploi dans les activités non structurées n'est donc pas le simple solde entre la population occupée non agricole et l'emploi du secteur moderne, mais le produit d'opérations plus précises.

Il sera possible en conclusion de présenter un bilan global de l'emploi en Côte d'Ivoire, qui fasse apparaître l'importance de l'emploi dans les différents types d'activités.

c) Résultats

Nous n'avons appliqué ces calculs que pour la période 1975-1980, puisque nous ne disposons pas de données démographiques plus récentes. Toutefois, les projections de population au-delà de 1980 et les statistiques d'entreprises modernes disponibles depuis cette date permettent de conclure sans aucun doute à une accélération de la croissance de l'emploi dans les activités non structurées urbaines. Une telle tendance devrait se poursuivre au moins jusqu'en l'an 2000.

La période 1975-1980 est un période de croissance rapide du secteur moderne, et la part des salariés dans la population occupée non agricole a légèrement augmenté. Malgré cela, sur 364.000 nouveaux emplois non agricoles créés pendant cette période, le secteur moderne stricto sensu et l'Administration n'en ont absorbé que 109.000, soit 30%. Mais nous ne pouvons en conclure que tout le reste soit constitué d'emplois des activités structurées. C'est en effet l'un des enseignements de cette approche que d'avoir mis à jour un secteur "intermédiaire" généralement ignoré des statistiques, ce qui avait pour conséquence de feusser la représentation de la réalité, par gonflement du "solde". Le secteur intermédiaire semble assez dynamique et serait responsable de la création de 18% des emplois pendant la période.

Les activités non structurées restent toutefois les premières créatrices d'emplois, puisqu'à l'issue de nos estimations, il est possible d'affirmer qu'elles comptent presque la moitié des emplois créés entre 1975 et 1980. La majorité de ces nouveaux emplois vient grossir les effectifs des activités non localisées.

De tels résultats sont de toute première importance pour le planificateur et le gouvernant. Dans le cadre d'une politique volontariste de création d'emplois, il est utile de savoir que la majorité des emplois sont en fait créés en dehors de toute prévision d'investissement, et sans aucune dépense directe de l'Etat. Les prévisions d'emplois doivent tenir compte de ce phénomène, et c'est l'étude des variables démographiques qui peut le cerner au mieux.

L'étude de la population permet aussi d'évaluer les effectifs des activités non structurées en milieu rural, qui sont également souvent négligées. Là encore, on se doit de souligner leur importance, notamment dans le cadre de politiques visant à freiner l'exode rural. Enfin, il est possible d'estimer l'impor-

tance de l'emploi des enfants et des "actives marginales", ce qu'aucune autre source ne permet de mesurer.

Si l'étude des statistiques démographiques, et l'analyse comparative avec les statistiques d'emploi des établissements, permettent d'estimer l'emploi dans les activités non structurées, elles ne peuvent servir à améliorer la connaissance de ces activités et de leurs lois de fonctionnement. Ce travail d'analyse des statistiques démographiques n'est donc pas un but en soi, mais uniquement une étape nécessaire pour situer l'importance des activités non structurées.

1.2. La population de Côte d'Ivoire

1.2.1. Sources

Il n'y a eu qu'un seul Recensement Général de Population (R.G.P.) dans toute l'histoire de la Côte d'Ivoire, en 1975. De nombreux recensements partiels avaient eu lieu auparavant, et avaient fait l'objet de synthèses estimatives.

Après 1975, plusieurs enquêtes démographiques d'envergure ont été entreprises; la plus importante étant l'Enquête à Passages Répétés (E.P.R.) réalisée en 1978-1979. Les autres opérations sont l'Enquête Fécondité en 1979, un recensement à Abidjan et à Bouaké en 1979, dont les résultats ne sont guère utilisables (il s'agissait d'un recensement électoral) et enfin un nouveau recensement à Abidjan et Bouaké réalisé en décembre 1984, dont les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles.

Nous n'utiliserons donc ici que les résultats du Recensement Général de la Population de 1975 et de l'Enquête à Passages Répétés de 1978, avec quelques références aux synthèses antérieures. Nous nous servirons également des projections de population pour 1980 et au-delà [1].

a) Le Recensement Général de la Population de 1975

Ce recensement se caractérise bien sûr par son exhaustivité, encore que dans ce type d'opération, et sans référence semblable antérieure, on ne puisse réellement avoir une idée des omissions et des doubles comptes. Quoi qu'il en soit, les opérations semblent s'être bien déroulées sur le terrain et, dans aucune des publications sur ce recensement, on ne signale de difficultés à ce niveau. Les corrections effectuées par la suite n'affectent jamais le volume global de la population, ni sa répartition selon la localisation.

Les démographes ont surtout tiré parti du recensement pour l'étude des caractères fondamentaux de la population. Les caractéristiques de l'activité, sans être vraiment négligées, n'ont pas fait l'objet d'attention particulière. Enfin, ce recensement a servi de base de sondage aux enquêtes ultérieures.

[1] Recensement Général de la Population de 1975: Zanou [1983]; Direction de la Statistique, C.I.R.E.S., F.N.U.A.P. [1982]; Enquête à Passages Répétés de 1978: Direction de la Statistique, sans date [1982 ?]; Antoine et Henry [1982], pour les résultats concernant la ville d'Abidjan; Projections: Direction de la Statistique [1980] et Direction du Plan, non publié [1983].

De nombreux recensements ont été réalisés avant 1975, dont toute une série (par villes ou par régions) entre 1959 et 1963, qui ont abouti à une synthèse pour l'année 1965 (Roussel [1967]). Les estimations pour l'année 1970 (SETEF [1970]) utilisaient toujours la synthèse de 1965 comme référence. Cette synthèse et les estimations qui ont suivi se sont d'ailleurs révélées en dessous de la réalité, ce qui explique certaines incohérences dans les comparaisons chronologiques des statistiques de population et d'emploi.

Les données quantitatives sur l'emploi établies à partir des diverses estimations de population restent donc très aléatoires jusqu'au recensement de 1975. Les principaux bilans de l'emploi, en 1965 (Roussel [1968]) comme en 1970, repris dans les Plans quinquennaux et qui ont servi de cadre à l'étude du B.I.T. en 1973 (Joshi, Lubell, Mouly (B.I.T.) [1975]), ne pouvaient offrir une vision correcte de l'emploi en Côte d'Ivoire. La population active et l'emploi ont été sensiblement sous-estimés dans ces travaux.

b) L' Enquête à Passages Répétés de 1978-1979

L'Enquête à Passages Répétés a été réalisée en douze mois, à cheval sur les années 1978 et 1979, par passages successifs auprès d'un échantillon de 200.000 personnes (dont 50.000 à Abidjan). L'objectif de cette enquête était de saisir les données sur les mouvements de population (naissances, décès, migrations et déplacements) qu'un recensement ne peut fournir. Là encore, la connaissance de l'activité, dont les caractéristiques ont été relevées lors du premier passage (donc en 1978), n'était qu'un objectif secondaire. Toutefois, la formation et le suivi des enquêteurs étaient mieux assurés que lors de Recensement Général de la Population. C'est plutôt l'extrapolation des résultats qui a posé des problèmes.

Les résultats extrapolés de l'Enquête à Passages Répétés sont en effet difficilement utilisables tels quels. On y trouve des incohérences dues aux erreurs d'échantillonnage. Néanmoins, la répartition de la population par âges reste meilleure que dans le recensement de 1975. Nous utiliserons ici les résultats de l'Enquête à Passages Répétés principalement en valeur relative.

Bien que plusieurs publications existent sur l'Enquête à Passages Répétés et ses résultats, les données sur l'activité n'ont pas fait l'objet d'études particulières, et surtout, on n'a pas cherché à comparer les résultats de 1975 et de 1978. Pourtant, dans le cadre d'une étude sur l'activité de la population, une telle comparaison s'avère très enrichissante.

c) Les projections de population depuis 1975

Le Recensement Général de la Population de 1975 a servi de base à toutes les projections réalisées depuis cette date et notamment à celles qui servent à la préparation des plans quinquennaux.

Une première série de projections a été publiée par la Direction de la Statistique [1980], pour la préparation du Plan 1981-1985. Dans les travaux préparatoires du Plan suivant, d'autres projections sont utilisées (elles ne sont pas publiées), que nous reprenons ici. Elles diffèrent des premières par une estimation de la croissance de la population un peu plus faible. Ceci affecte les calculs présentés ici. La population de référence en 1980 est inférieure de 3% à celle des premières projections (c'est la publication des résultats de l'Enquête à Passages Répétés qui a entraîné une révision des projections de population).

1.2.2. Erreurs et ajustements

a) Les principales erreurs

Le recensement de 1975 n'a pas pour autant mis un terme aux hypothèques sur le volume de l'emploi en Côte d'Ivoire. Des erreurs assez importantes au niveau de la collecte des informations ont rendu nécessaires des ajustements. Mais ces ajustements n'ont porté que sur certaines variables, de façon à présenter des données cohérentes. Du coup, les caractéristiques non corrigées de la population, et notamment celles de l'activité, donnent parfois des résultats incorrects lorsqu'elles sont appliquées à la population ajustée.

Dans la Recensement Général de la Population, l'erreur la plus grave, et qui porte le plus à conséquence pour l'étude sur l'activité, est l'erreur sur les âges. Il s'agit d'une sous-déclaration systématique de l'âge des jeunes, surtout des filles, devant être scolarisées. Cette sous-déclaration est reportée sur les frères et soeurs plus jeunes. Le volume de la population de moins de 15 ans est en conséquence surestimé, au détriment des 15-40 ans. La sous-déclaration ne concerne pas les mêmes tranches d'âges pour les garçons et les filles. Elle est beaucoup plus importante en milieu rural (voir Direction de la Statistique, CIRES, FNUAP [1982]).

Pour l'Enquête à Passages Répétés, le travail de collecte a été mieux suivi. De plus, s'agissant de suivre les naissances dans des familles de l'échantillon, l'âge des frères et soeurs était évidemment très important et l'on ne pouvait accepter d'erreurs à ce niveau. C'est pourquoi les caractéristiques de l'activité par tranches d'âges sont plus fiables, et seront souvent retenues dans la suite de ce travail. La principale difficulté dans le traitement de l'Enquête à Passages Répétés, et qui pour nous constitue une source d'erreurs, a été l'extrapolation des différentes strates de l'échantillon. Dans la population extrapolée (tous les résultats publiés de l'Enquête à Passages Répétés, et notamment ceux utilisés ici, concernent la population extrapolée), certaines catégories de population sont manifestement sous-estimées; c'est le cas par exemple d'une partie de la

population masculine d'âge actif: travailleurs des campements ruraux ou des quartiers périphériques des villes (Antoine, Herry [1982]). Ce type d'erreur a conduit à sous-estimer par la suite l'emploi non structuré.

b) Correction des erreurs

L'erreur sur les âges a été corrigée et la Direction de la Statistique a publié des tableaux de la population de 1975 ajustée (Direction de la Statistique [1980]). Les corrections sont importantes, et permettent de présenter une pyramide des âges plus cohérente. Bien sûr, on ne peut savoir si certaines caractéristiques exceptionnelles de la population de Côte d'Ivoire ne sont pas ainsi gommées lorsqu'elles ne se fondent pas dans un modèle démographique cohérent. Nous ne nous prononcerons pas sur ce sujet et ferons confiance aux démographes qui ont opéré ces corrections.

Les corrections ne concernent que la répartition de la population par tranches d'âges, sans que la répartition de la population par régions, par milieux (rural ou urbain), par sexes ou par nationalités n'ait été modifiée. Du coup, les caractéristiques de catégories de population définies par l'âge devraient être modifiées (c'est le cas des variables descriptives de l'activité), ce qui bien sûr, n'a pas été possible. C'est donc à l'utilisateur de ces données corrigées de faire attention, afin d'éviter des interprétations fallacieuses.

La population totale calculée à partir des résultats de l'Enquête à Passages Répétés n'est pas non plus corrigée (nous n'utilisons ici que des caractéristiques en valeur relative). Enfin, les projections de population sont réalisées à partir de la population ajustée.

c) Effet des ajustements sur la population active

Le recensement de 1975 a sous-estimé la population d'âge actif (15-59 ans), le nombre de jeunes de moins de 15 ans étant au contraire surestimé. Par l'effet des ajustements sur les âges, on aboutit par exemple à une réévaluation de 7,5%, soit 134 680 personnes de la population masculine d'âge actif en 1975, au détriment des actifs de moins de 15 ans.

Or, les statistiques d'emplois en Côte d'Ivoire, et principalement le Plan 1981-1985 n'ont retenu que les actifs de 15 à 59 ans à partir de la population observée, sous-estimant donc l'emploi réel dans cette tranche d'âges, puisque certains actifs recensés comme ayant moins de 15 ans avaient en réalité dépassé cet âge. Le tableau n°1 illustre ce phénomène, pour la population active masculine en milieu rural. Les taux d'activité utilisés sont ceux de l'Enquête à Passages Répétés, ceux du Recensement Général de la Population n'ayant plus de sens dans ce cas.

Tableau n°1
Population ajustée et population observée en 1975 :
effets des ajustements sur la population active masculine en milieu rural

Tranche d'âges	Observé			Ajusté		
	population totale	population active	Taux d'activité	population totale	taux activ. E.P.R.	population active
0-9 ans	839 611	43 348	5,2	767 782	0,8	6 142
10-14 ans	252 455	88 286	35,0	252 077	26,2	66 044
15-29 ans	491 112	463 996	94,5	555 059	94,8	526 251
30-59 ans	615 211	607 082	98,7	636 275	98,2	625 077
60 ans et +	105 572	86 376	81,2	103 007	79,0	81 386
âge non dét.	10 239	3 094	30,2			
TOTAL	2 314 200	1 292 182	55,8	2 314 200	56,4	1 304 900
dont 15-59 ans	1 106 323	1 071 078	96,8	1 191 334	96,6	1 151 328

SOURCES: d'après Direction de la Statistique [1980] et E.P.R.

Bien que la population active totale soit peu modifiée (il aurait fallu en fait ajuster les taux d'activité pour qu'elle ne soit pas modifiée du tout, ce que nous ferons plus loin), la population active de 15-59 ans augmente de plus de 80 000 personnes par l'effet de la correction sur les âges. Les taux d'activité par classes d'âges de l'Enquête à Passages Répétés sont presque tous inférieurs à ceux du recensement de 1975, mais le taux d'activité de la population totale est légèrement supérieur dans l'ajustement, parce que le poids des classes d'âges à fort taux d'activité y est plus important.

d) Conséquences des ajustements sur l'étude de la population active

Nous cherchons ici à présenter un bilan de l'emploi qui traduise le mieux possible la réalité. Nous devons donc tenir compte des ajustements sur les âges et nous référer à la population ajustée car les erreurs de collecte y sont supprimées. Mais il est évident qu'il faut tenir compte de ces ajustements également dans la présentation de la population active. Les variables non ajustées du Recensement Général de la Population sont inutilisables. On ne peut, par exemple utiliser un taux d'activité pour la population de 15 à 59 ans, lorsque ce taux provient de calculs sur une population qui exclut une partie des 15-20 ans. Toutes les caractéristiques sur lesquelles l'âge a une influence sont biaisées dans les résultats bruts du recensement (surtout pour les 10-25 ans). C'est, par exemple, le cas du taux de scolarité, et bien sûr, de l'activité.

Les résultats de l'Enquête à Passages Répétés nous seront ici d'une grande utilité. Ils nous permettront de rectifier le biais qu'introduit sur les variables du recensement l'erreur sur les âges.

1.2.3. Principales caractéristiques de la population

a) Principales données sur la population de Côte d'Ivoire

Comme la plupart des pays en voie de développement, la Côte d'Ivoire a une population jeune, en croissance rapide. La présence d'un fort pourcentage d'étrangers lui donne des caractéristiques originales. Nous nous bornerons ici à présenter celles qui sont déterminantes pour l'étude de la population active.

Tableau n°2

Population de Côte d'Ivoire selon le sexe et le milieu,
1975 et 1980

(effectifs en milliers)

Milieu	1975			1980		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Rural	2314,2	2249,1	4563,3	2408,7	2356,0	4764,7
Urbain	1160,6	985,7	2146,3	1727,0	1572,0	3200,5
<i>dont Abidjan</i>	<i>520,3</i>	<i>430,9</i>	<i>951,2</i>	<i>877,6</i>	<i>719,4</i>	<i>1597,0</i>
COTE D'IVOIRE	3474,8	3234,8	6709,6	4136,7	3828,5	7965,2

En 1975, la Côte d'Ivoire comptait 6 709 600 habitants, et près de 8 millions en 1980. La population totale devrait dépasser les 10 millions d'habitants en 1986. La densité de la population est de 25 habitants / km² en 1980, ce qui est faible dans un pays où aucune région n'est vraiment hostile à l'homme.

On remarque un déséquilibre entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ceci est dû à la présence des étrangers, en majorité de sexe masculin. Ce déséquilibre est moins prononcé en milieu rural où le taux de masculinité est, en 1975, de 102,9, contre 117,7 en milieu urbain (en raison de l'exode rural des Ivoiriens, qui touche davantage les hommes). Il varie selon les âges; on trouve plus de femmes de

15-29 ans en milieu rural que d'hommes du même âge, le déséquilibre en faveur des hommes étant en contrepartie plus important dans cette tranche d'âges en milieu urbain.

b) Structure de la population et activité

L'étude de la structure de la population, et notamment de la part de la population d'âge actif (15-59 ans) dans la population totale est déterminante pour la connaissance de l'activité. Alors que le taux d'activité de la population reste une information toujours en peu floue, en raison du contenu mouvant de la notion d'activité dans les recensements, la population d'âge actif fournit un cadre plus solide à l'étude de l'activité. Dans une perspective de prévision de l'emploi, il est donc plus important de s'intéresser à l'évolution de la population d'âge actif qu'à celle des taux d'activité, pour lesquels les prévisions sont beaucoup plus aléatoires.

En plus de la répartition par âges (et par sexe) de la population, c'est le poids des étrangers dans la population (ainsi que la structure de la population étrangère) et l'urbanisation qui constituent les facteurs démographiques qui influencent le plus le volume de la population active. Alors que les deux premiers facteurs entraînent actuellement une tendance à la hausse de la population active en Côte d'Ivoire, l'urbanisation a un effet inverse, les taux d'activité étant plus faibles en milieu urbain. Dans l'ensemble et pour cette raison, la population active devrait augmenter un peu moins vite que la population totale.

c) La structure de la population par âges

Le poids des 15-59 ans connaît d'importantes variations selon le sexe ou le milieu. En Côte d'Ivoire, la proportion des 15-59 ans dans la population totale est de 57,5% en milieu urbain en 1980. Pour les hommes seulement, ce pourcentage est de 61,4%. Ce sont des proportions élevées pour un pays en voie de développement, et cette caractéristique reflète un avantage important de la Côte d'Ivoire sur ses voisins. Le nombre de non actifs à charge de chaque actif (114 non actifs pour 100 actifs en 1975) y est assez faible.

On observe de grandes différences dans la structure par âge de la population à un niveau plus fin. Grossièrement, la population est plus âgée en milieu rural. Si la part de la population d'âge actif est plus grande en ville, c'est par le fort pourcentage de 15-29 ans, ce qui imprime un caractère particulier à la structure de la main-d'œuvre urbaine en Côte d'Ivoire (voir annexe).

d) La présence des étrangers en Côte d'Ivoire

D'une façon générale, la structure de la population totale est profondément marquée par la présence des étrangers qui sont surtout des hommes (145 hommes pour 100 femmes chez les non-ivoiriens), et plus nombreux dans la population d'âge actif: 62,7% des étrangers ont entre 15 et 59 ans alors que chez les Ivoiriens, cette proportion est de 50,6% (en 1975).

Les étrangers représentent 22,4% de la population totale en 1975, et probablement plus du quart en 1980. Ils sont de plus en plus nombreux dans les villes, alors qu'à l'origine, les colons les faisaient venir pour pallier l'insuffisance de main-d'œuvre dans les plantations. La moitié des étrangers résidaient en milieu urbain en 1975, 58% en 1980. A cette date, les non-ivoiriens représentent 45% de la population totale et plus de la moitié de la population active d'Abidjan.

La présence d'un si grand nombre d'étrangers marque profondément la société ivoirienne, et pas seulement au niveau statistique. Les migrants sont dans l'obligation d'avoir une occupation rémunératrice, d'autant plus qu'ils doivent en général subvenir aux besoins de leur famille restée au pays. On trouvera donc un fort taux d'activité dans la population étrangère, et peu de chômeurs. Dans le recensement de 1975, la part des actifs dans la population totale était de 71,2% chez les étrangers (hommes seulement) en milieu rural, contre 52,2% chez les Ivoiriens, et 66,8% contre 43,8% respectivement en milieu urbain. Les taux d'activité sont par contre plus faibles chez les étrangères que chez les Ivoiriennes.

Tout en laissant une grande facilité d'installation aux non-ivoiriens, le Gouvernement cherche à favoriser l'emploi de ses ressortissants. Des mesures d'ivoirisation des emplois ont donc été prises, mais elles ne touchent que le secteur moderne de l'économie. Par contrecoup, les étrangers sont relativement plus représentés dans les activités non structurées et leur présence massive dans ce type d'activités imprime une marque originale à l'ensemble de l'économie ivoirienne.

1.2.4. Evolution de la population

a) Les déterminants de la croissance naturelle

La population de Côte d'Ivoire connaît l'un des taux de croissance les plus élevés du monde: entre 3,5% et 4% par an (ce taux varie selon les estimations). La croissance naturelle, déjà très forte, est amplifiée par le courant migratoire positif.

On remarque une tendance à la baisse de la fécondité. Cette baisse se produit surtout dans les villes. Les conditions de vie en milieu urbain en sont certainement un des facteurs les plus décisifs, encore que les changements de comportement n'affectent pas forcément les derniers arrivants dans les villes. Mais il est indéniable que l'accélération de l'urbanisation a pour effet de réduire notablement la croissance naturelle de la population.

Toutefois, cet effet ne se fera sentir sensiblement que dans deux générations. Les jeunes nés avant la baisse de la fécondité sont extrêmement nombreux et seront pendant longtemps en âge de se reproduire; même si le nombre d'enfants par famille diminue, les femmes en âge de féconder seront si nombreuses que la natalité restera très forte en nombre absolu. De plus la baisse de la fécondité est tempérée par les progrès de la protection maternelle et infantile, plus sensible aussi en milieu urbain, ce qui réduit la mortalité des nouveaux-nés et des jeunes mères.

Un développement de l'infrastructure hospitalière et les progrès de la protection médicale entraînent aussi une baisse de la mortalité. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à un vieillissement rapide de la population, ni à une augmentation rapide du poids des plus de 60 ans dans la population totale. L'espérance moyenne de vie se situe actuellement autour de 45 ans et une baisse de mortalité, qui ralentira la diminution du taux de croissance naturelle, devrait avant tout avoir des effets auprès de la population d'âge actif.

Baisse de la fécondité et baisse de la mortalité entraîneront donc une hausse de la part de la population active dans la population totale. La diminution du taux de croissance naturelle de la population ne peut donc être considérée comme un moyen de résoudre les problèmes d'emploi, si ce n'est à très long terme.

b) Effets des migrations

Les tendances démographiques naturelles sont des tendances lourdes, qui affectent la structure de la population à long terme. Connaissant les indicateurs fondamentaux de la croissance naturelle, il est aisé de prévoir les effectifs de population sur une génération.

Les courants migratoires sont par contre sujets à changements aussi bien en volume qu'en structure, et les raisons des variations de ces courants sont multiples, complexes et difficilement prévisibles. Dans une population à fort pourcentage d'étrangers, les estimations et les prévisions d'emplois en sont affectées d'autant plus que la part des actifs parmi les migrants est exceptionnellement forte.

L'ampleur des migrations Mossis du Burkina vers la Côte d'Ivoire a conduit à s'interroger sur l'épuisement possible de la population de départ, ce qui aurait ralenti le courant migratoire. Mais on a constaté que d'autres ethnies prenaient le relais, et que finalement le "réservoir" de migrants pour la Côte d'Ivoire se situait à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Les Haoussas du Niger ou les Mauraniens sont de plus en plus nombreux en Côte d'Ivoire. Les Nigérians et Ghanéens sont encore peu représentés, alors que la population de leurs pays est très importante. Il ne faut donc pas s'attendre à un ralentissement des migrations par épuisement du "réservoir". Toutefois, les différentes ethnies n'ont pas les mêmes comportements démographiques, et si le flot de migrants n'est pas ralenti, la structure démographique des populations de migrants peut être modifiée. Par exemple, les Mauraniens migrent le plus souvent sans leur femme, et la croissance naturelle de cette population en Côte d'Ivoire sera donc très faible.

La principale raison des migrations est avant tout la différence entre le revenu espéré dans le pays de destination et celui d'origine. S'il s'agit d'une raison à priori objective (la différence de revenu moyen est réelle), elle peut prendre dans la réalité une tournure bien plus complexe et d'autres considérations entrent en jeu: regroupement familial, désir d'échapper au carcan de la société traditionnelle (notamment l'emprise des vieux), nécessité d'accumuler une dot, considérations politiques etc... Du coup, si la différence de revenus s'atténue, il ne faut pas s'attendre à un ralentissement immédiat des courants migratoires.

De nombreux migrants n'ont aucun espoir de trouver un emploi dans une entreprise du secteur moderne (et encore moins dans l'Administration ou le secteur public). C'est donc vers des activités non structurées qu'ils se dirigent. Dans certains cas, il peut s'agir de situations d'attente, mais on ne saurait généraliser cette idée. Au contraire, il semble que le plus souvent, l'espoir de gain dans les activités non structurées soit un motif suffisant pour expliquer les migrations.

D'autres raisons entrent en jeu, et on ne peut nier par exemple un certain poids de l'histoire: les migrants proviennent principalement d'anciennes colonies francophones; les Libériens ou les Ghanéens sont encore peu nombreux, alors que la conjoncture économique de leur pays est défavorable.

Des facteurs ethniques, religieux, économiques ou historiques (ancienneté des migrations) induisent des comportements démographiques différents. Les Burkinabé par exemple, étaient surtout des travailleurs saisonniers qui retournaient après la récolte dans leur pays. Ils s'installent maintenant de plus en plus fréquemment avec femmes et enfants. Il faut dans ce cas inclure la croissance naturelle de ces migrants dans la croissance démographique de la Côte d'Ivoire. De nombreuses ethnies sont à cheval sur la frontière et les mariages inter-nationalités sont fréquents. D'ailleurs, des non-ivoiriens dans cette situation n'hésitent pas à se déclarer Ivoiriens dans des enquêtes démographiques.

A moyen terme, c'est l'évolution comparée de la Côte d'Ivoire et de ses voisins qu'il faudrait considérer. Une telle prévision est du domaine de la conjecture, mais même si les tendances passées étaient inversées, il faudrait un délai important pour que le flot des migrations en soit sensiblement ralenti. Malheureusement, on ne peut s'attendre à un retournement de la situation économique des pays du Sahel à court terme, et en ce qui concerne les voisins moins défavorisés (Guinée, Ghana), les effets d'un redressement éventuel mettront de nombreuses années avant de se faire sentir.

Les projections de population à moyen terme utilisées ici tablent sur une continuation des migrations. Elles prennent en compte la croissance naturelle des migrants en Côte d'Ivoire et c'est sur ce dernier point que les estimations sont le plus aléatoires. Mais à l'heure actuelle, la variété des origines des migrants est telle que les tendances moyennes sont peu affectées par des variations de comportement d'un groupe. Toutefois les projections à long terme (1990 et au-delà) restent très hypothétiques.

c) Evolution de la population et taux d'activité

Aussi bien les tendances naturelles que les tendances migratoires devraient favoriser une augmentation relative de la population active dans la population totale. Pour les premières, il s'agit de tendances "lourdes" et dans les trente années à venir, il ne faut pas s'attendre à des retournements.

La population d'âge actif croît donc à un vitesse supérieure à la population totale. Si la croissance de la population active est moins élevée, elle reste extrêmement rapide (de l'ordre de 3% par an entre 1975 et 1980, mais plus de 8% pour la population active urbaine). Le décalage entre l'offre de main-d'œuvre et la création d'emplois, décalage qui est à l'origine de l'ampleur prise par les activités non structurées, va donc s'amplifier (sauf bien sûr, si les créations d'emplois modernes s'accélèrent, ce qui est improbable actuellement). Les raisons objectives de cette situation ne vont en tout cas pas changer, ce qui devrait inciter à une prise de conscience du phénomène et à la réflexion sur les mesures à prendre pour un développement harmonieux des activités non structurées.

1.3. La notion d'activité et ses déterminants

1.3.1. Activité, emploi et secteur non structuré

a) Les concepts d'activité et d'emploi

Avant de proposer des estimations de population active, il est nécessaire de s'interroger sur la validité des concepts utilisés et sur leur mesure, particulièrement dans l'optique d'une étude de l'emploi

non structuré. L'activité et l'emploi sont deux concepts dont le contenu peut paraître évident de prime abord, mais dont la définition est floue et varie selon les auteurs ou les domaines d'application. Les normes internationales qui ont été établies semblent destinées surtout aux pays développés. La difficulté d'appliquer ces concepts aux pays en voie de développement a conduit le B.I.T. à revoir les définitions standard, de façon à leur donner un contenu plus adapté à la diversité des situations existantes et à pouvoir inclure l'emploi du "secteur non structuré" (Mehran [1984]; ces normes ne sont pas encore appliquées). Jusqu'à maintenant, l'application des concepts d'activité et d'emploi dans les activités non structurées reste délicate.

L'emploi constitue tout d'abord un phénomène économique qui se traduit par une contribution de l'individu à la production (comprise ici dans un sens très large qui englobe le commerce, les services publics et privés etc...). La contrepartie de cette contribution est le revenu qu'en tire l'individu. Enfin, celui-ci en retire également une "considération" sociale qui lui permet de se voir reconnaître un certain rôle dans la société, l'activité exercée étant reconnue comme constituant un emploi (les termes de cette définition de l'emploi sont proposés par A.K. Sen [1975]).

Si le premier point ne permet pas de distinguer l'activité domestique de l'activité monétaire, le second en revanche semble faire référence à une rémunération du travail, donc au fonctionnement d'un marché du travail, et par conséquent à un type d'organisation économique et sociale, comme le souligne Jean Mouly [1977]. La référence est alors le salariat, et les catégories de travailleurs non salariés, principalement les aides familiaux, risquent d'être mal saisies dans ce cadre.

Enfin, les concepts d'emploi et d'activité sont appliqués ici à des individus. Or, le comportement de l'individu est déterminé par son appartenance à un groupe. "Le groupe peut être considéré comme une unité économique, un agent, disposant d'une certaine force de travail, décomposable en un nombre variable d'éléments, dont il fera usage en fonction d'une stratégie destinée à maximiser un avantage collectif pour le groupe. Le concept courant d'emploi ignore cette réalité et ne retient que l'individu" (Mouly, ib. page 3).

La définition de l'emploi fait intervenir la notion de revenu. En fait, on admet que certaines formes d'emploi ne donnent lieu à aucun revenu (cas des aides familiaux) ou à des revenus en nature, ou encore à une formation tenant lieu de contrepartie du travail (cas des apprentis). Le revenu sert à mesurer la productivité du travail, qui elle-même est utilisée ensuite pour les prévisions en matière de main-d'œuvre. Une telle mesure n'a aucun sens pour de nombreuses formes non structurées d'emploi et devient même absurde lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons entre secteurs moderne et non structuré (comment calculer la productivité en valeur d'une main-d'œuvre non rénumérée et quel est le sens d'une comparaison avec le secteur moderne dans lequel on peut trouver des écarts de coût de la main-d'œuvre allant de 1 à 100?).

b) Les prévisions d'emplois dans les activités non structurées

Le Plan quinquennal 1981-1985 misait sur une croissance forte, bien que légèrement inférieure à la période précédente, dont les déterminants principaux étaient la modernisation de l'agriculture et l'amélioration de la productivité dans l'industrie. L'effet de ces facteurs sur l'emploi devant être assez faible, il était attendu que le "secteur artisanal et traditionnel" soit "susceptible d'apporter un concours significatif à la réalisation des équilibres de l'emploi en milieu urbain" (Côte d'Ivoire [1983], tome I, page 51).

La croissance de ce secteur est spontanée, pour employer le terme du Plan. De plus, le capital utilisé étant peu important (si bien que les contraintes de financement de l'économie y ont un effet moins limitatif sur la création d'emplois) et la productivité du travail y étant faible, on peut s'attendre à ce que ce secteur engendre une croissance annuelle d'emplois de 6,5% par an au lieu de 4,1% pour le secteur moderne, de 1981 à 1985. Cette croissance est cependant insuffisante pour absorber la main-d'œuvre disponible, si bien qu'il se dégage un fort excédent de main-d'œuvre en milieu urbain (en milieu rural, et malgré la modernisation de l'agriculture, on obtient au contraire une pénurie de main-d'œuvre).

La spontanéité de la croissance du "secteur artisanal et traditionnel" connaît donc des limites, puisqu'il est incapable d'absorber la main-d'œuvre disponible. On remarquera que l'excédent de main-d'œuvre n'existe pas en 1975, point de départ des projections de population et d'emploi (voir Binet [1982]). Implicitement, le même modèle de croissance est appliqué au "secteur artisanal et traditionnel" et au secteur moderne, les facteurs de la croissance (investissement, demande) n'ayant pas les mêmes effets sur l'emploi dans l'un et l'autre secteurs en raison de la différence de productivité. Sans aucune donnée sur la

productivité, ni sur l'investissement dans le "secteur artisanal et traditionnel", ni sur les capacités réelles de financement des différents agents, un taux de croissance "raisonnable" du nombre d'emplois est avancé, taux insuffisant pour absorber la main-d'œuvre disponible. Ce qui rend ce taux "raisonnable" est qu'il n'est pas trop supérieur au taux de croissance des emplois du secteur moderne. Les hypothèses de croissance de 1986 à 1990 sont d'ailleurs moins pessimistes, les prévisions étant de 6,3% pour le "secteur artisanal et traditionnel" et de 5,6% pour le secteur moderne.

Le problème que les planificateurs ont à résoudre est insoluble: comment proposer une stratégie de développement qui repose essentiellement sur une croissance du secteur moderne, principalement par accroissement de sa productivité, avec une croissance de la population disponible pour l'emploi de plus de 8% par an, alors que le "secteur artisanal et traditionnel" a des possibilités de croissance limitées par la faiblesse de l'investissement? La solution trouvée a été d'admettre un fort excédent de main-d'œuvre, bien que le "secteur artisanal et traditionnel" ait été doté d'une croissance du nombre d'emplois non négligeable (probablement la croissance maximale possible par rapport à celle du secteur moderne; il aurait été gênant de prévoir une différence de croissance en nombre d'emplois trop importante entre les deux secteurs).

Le planificateur s'intéresse à l'adéquation entre la main-d'œuvre disponible et la demande de travail. Il ne méconnait pas l'importance du "secteur artisanal et traditionnel" pour l'équilibre du marché du travail, mais ne lui reconnaît pas de caractère spécifique dans ce domaine. Ce secteur est dépendant des mêmes contraintes financières que le secteur moderne. Son fonctionnement obéit aux mêmes lois économiques, mesurées de la même manière (par la productivité du travail), bien que l'on ait aucun élément de mesure à l'appui.

1.3.2. La mesure de l'activité

a) L'application de normes

La définition de l'emploi que nous venons de voir peut être interprétée de manière très large. Il est tout à fait possible, dans un recensement, de prévoir les situations de non salariat, et c'est d'ailleurs ce qui se fait. La référence au salariat nous semble plutôt résider dans l'application de normes de durée du travail pendant une période donnée, ainsi que dans l'hypothèse implicite que l'activité de l'individu est unique et stable. Les travailleurs saisonniers ou occasionnels, mais aussi les personnes qui se trouvent temporairement sans emploi et qui n'en cherchent pas un autre, seront ainsi exclus de la population active ou classés dans des catégories inadéquates. Dans les recensements démographiques, des situations d'emploi ne sont pas prévues: travailleurs à façon, tâcherons etc...

Toutefois, des normes trop strictes ne sont pas appliquées sur le terrain, au moins dans les enquêtes et recensements dont l'objectif principal n'est pas la connaissance de l'activité. Les questions sur l'occupation reçoivent le plus souvent des réponses spontanées de la part des enquêtés qui déclarent leur activité habituelle, sans se soucier des durées travaillées et de la période de référence. C'est là que le troisième point de la définition de l'emploi donnée plus haut, à savoir la considération que l'individu retire de son emploi, prend toute son importance.

Plus que les concepts en eux-mêmes, c'est leur mesure qui est problématique. On en a ici un exemple avec les deux sources démographiques que nous utilisons, et qui aboutissent à des résultats divergents sur l'activité, pour certaines catégories de population, alors qu'il n'y a pas de changement dans la définition des concepts.

Nous chercherons à donner aux notions d'activité et d'emploi l'acception la plus large possible, de façon à mieux rendre compte des différents aspects des activités non structurées (cela aura pour effet de gonfler leurs effectifs par rapport aux estimations précédentes, mais leurs composantes pourront être différencier). La mesure de l'activité d'après les statistiques démographiques a un caractère limité et nous sommes donc tributaires de ces limites. En choisissant de raisonner sur des données ajustées, et en effectuant des choix qui, bien que justifiés, pourront paraître arbitraires, nous rendrons ces limites plus visibles et prêterons donc plus facilement le flanc à la critique. Mais ces ajustements et ces choix ont été effectués lorsque les données brutes étaient manifestement inacceptables et parce que l'on possédait un élément de comparaison

b) La pluri-activité

Les enquêtes auprès des individus ne permettent pas de saisir plusieurs activités par individus. Il s'agit d'une limitation essentielle à l'analyse de l'activité. On ne risque pas seulement des erreurs sur le plan quantitatif, mais aussi des contresens dans l'analyse de l'emploi (Charmes, Kamoun [1985]).

La pluri-activité n'est pas que le fait du "secteur non structuré". Elle prend en effet des aspects multiples et complexes, notamment avec les activités non agricoles qu'exercent les agriculteurs, les activités non structurées des salariés du secteur moderne, ou encore des activités non structurées entreprises par des "patrons" fonctionnaires, etc... La difficulté est plus grande encore quand on cherche à comparer des données provenant de sources différentes. Il y a alors risque de doubles comptes ou d'omissions.

Nous ne pouvons pas proposer de solution au problème que pose la pluri-activité dans le bilan de l'emploi que nous présentons ici, étant données les sources utilisées. Il faut donc avoir conscience une fois de plus du caractère relatif des données quantitatives auxquelles nous aboutirons.

1.4. L'enregistrement de l'activité dans les statistiques ivoiriennes

1.4.1. Le type d'activité

a) Le type d'activité en 1975 et en 1978

C'est la variable "type d'activité" qui permet de connaître la population active. Dans les tableaux présentant les résultats du Recensement Général de la Population, les actifs comprennent les "occupés", les "chômeurs", les "en-quête-de-premier-emploi" et enfin les "hors-activité", que, pour notre part, nous ne retiendrons pas. La comparaison des types d'activité entre 1975 et 1978 nous fournit un éclairage sur la définition de l'activité dans des enquêtes démographiques.

La répartition de la population selon le type d'activité est très dissemblable selon le sexe; Les principales différences entre la structure d'activité de 1975 et celle de 1978 concernent les femmes.

Tableau n° 3
Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe et le type d'activité,
en pourcentage, 1975 et 1978 (non ajusté)

	HOMMES		FEMMES	
	1975	1978	1975	1978
1) Occupés	78,1	78,0	41,2	57,7
2) Chômeurs	0,6	0,5	0,1	0,1
3) En quête de 1er emploi	1,8	1,6	0,6	0,5
4) Hors activité	0,5	0,1	e*	0,1
5) Retraités	0,2	0,2	e*	0,1
6) Elèves, étudiants	13,9	14,8	7,6	8,4
7) Ménagères	-	-	42,1	25,9
8) Invalides	0,6	1,2	0,8	1,8
9) Inactifs	4,2	3,5	7,6	5,5
POPULATION TOTALE 10 ans et +	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont actifs (1 à 3)	80,6	80,1	41,9	58,2

*e : inférieur à 0,05%; voir aussi annexe.

Dans la variable "type d'activité", cette différence se traduit par l'introduction d'un code particulier pour les femmes: "ménagères". Le traitement de cette variable pour les femmes, que ce soit les "ménagères", mais aussi les "occupées" et les "inactives", n'est pas clairement défini, et l'importance des variations dans la répartition des femmes selon le type d'activité entre 1975 et 1978 nous amènera à nous interroger sur la réalité que cela recouvre.

La légère baisse du taux d'activité chez les hommes est due à un plus faible taux de chômage en 1978, et aussi à la plus forte représentation du milieu urbain à cette date, ce qui explique d'ailleurs que cette baisse du taux de chômage ne soit pas accompagnée d'un mouvement inverse du taux d'occupation pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Les autres différences de structure entre 1975 et 1978 sont mineures, ou s'expliquent par l'erreur sur les âges en 1975 (plus faible taux de scolarité par exemple).

b) Les catégories de non-actifs

Il est utile de se pencher sur les catégories de non actifs dans une étude de l'activité, afin de s'assurer que celle-ci est bien saisie. En plus des "hors-activité" et des "ménagères", les autres catégories de non-actifs sont les "élèves et étudiants", les "retraités et rentiers", les "invalides" et les "inactifs".

Le taux de scolarité mesuré par rapport à la population totale augmente de 1975 à 1978. Toutefois, il est impossible de mesurer précisément les taux de scolarité par âges, les chiffres de 1975 étant incorrects. Ainsi, le recensement de 1975 donne un nombre d'élèves et d'étudiants de 15 à 29 ans plus élevé qu'en 1978 (en raison de l'erreur sur les âges)! Il n'est donc pas possible d'étudier le parallèle entre activité et scolarité chez les jeunes à ces deux dates. Le nombre de retraités est très faible, ce qui n'a rien d'étonnant. Les invalides sont deux fois plus nombreux en 1978 qu'en 1975, et cela dénote une meilleure utilisation de cette catégorie par les agents recenseurs, probablement au détriment de la catégorie des inactifs. Les inactifs sont surtout des enfants de moins de 15 ans ou des vieillards. Les inactifs de 15-59 ans, bien que peu nombreux, retiendront notre attention lorsqu'il s'agira d'étudier le chômage.

1.4.2. L'activité des femmes et les actives marginales

a) Définition de l'activité marginale chez les femmes

On constate souvent de notables différences dans les taux d'activité féminine à travers les enquêtes sur l'emploi. En effet, de nombreuses femmes exercent un emploi qu'elles ne distinguent pas forcément de leur activité ménagère. Il peut s'agir aussi d'emplois occasionnels, de travaux à domicile etc... A partir du moment où cette occupation constitue une participation à l'activité économique du pays, et même si elle ne donne pas lieu à un revenu, elle devrait être retenue dans la définition de l'activité. C'est la population active supplémentaire obtenue avec des taux d'activité plus élevés que l'on appelle "population active marginale" [1].

C'est principalement dans l'agriculture que l'on constate des variations dans les taux d'activité féminine. Mais nous ne nous intéresserons ici qu'aux actives marginales non agricoles. En Côte d'Ivoire et principalement dans les villes, elles pratiquent surtout le commerce sur les marchés, la vente de plats préparés à la sortie des bureaux et des usines, ainsi que des préparations alimentaires à domicile.

C'est la différences des taux d'activité féminine entre 1978 et 1975 qui nous permet ici de cerner la population active marginale. Mais il est fort possible que des actives n'aient pas été saisies non plus en 1978, si bien que l'activité non visible des femmes peut être bien plus importante. Cela demanderait des investigations supplémentaires. D'autre part, les taux d'activité de 1975 sont probablement à un niveau inférieur à la normale. Le caractère "marginal" de ces actives est donc très relatif.

C'est pourquoi les actives marginales ne sont pas définies ici comme concept universel, mais uniquement pour préciser une différence de mesures entre deux enquêtes ponctuelles.

[1] Les enquêtes spécialisées, qui comportent des questions particulières pour ceux qui se déclarent inactifs, font aussi apparaître une population active marginale masculine, ainsi que des chômeurs supplémentaires. Bien que les taux d'activité masculine de l'Enquête de 1978 soient supérieurs à ceux du recensement de 1975 dans une mesure bien moindre que pour les femmes, nous n'avons pas retenu de population active marginale masculine.

b) Calcul et traitement des actives marginales dans la présentation de l'emploi

Les taux d'activité des femmes du Recensement Général de la Population étant inapplicables à la population ajustée de 1975 en raison de l'erreur sur les âges, nous avons donc utilisé les taux de l'Enquête à Passages Répétés pour calculer la population active féminine ajustée de 1975. L'effectif ainsi obtenu est supérieur de plus de 340.000 personnes aux résultats du recensement, soit une augmentation de 37% de la population active féminine. 85% exercent une activité dans l'agriculture. Les actives marginales (non agricoles) sont estimées à 42.000 personnes en milieu urbain. Des calculs supplémentaires sur les professions permettent d'établir que les 9/10 sont des indépendantes ou aides familiales des services ou du commerce.

La définition large des activités retenue ici nous fait intégrer purement et simplement les actives marginales dans la population active totale. Il serait incorrect de vouloir estimer l'emploi non structuré si ces femmes n'étaient pas comprises dans la population active. De plus, d'autres statistiques d'emploi, comme par exemple les dénominations sur les marchés, en comptent probablement une partie. Dans la perspective de comparaisons de ces données avec les statistiques démographiques, on est donc obligé d'inclure les actives marginales dans la population active.

1.4.3. L'activité des enfants

Dans la plupart des présentations de l'emploi en Côte d'Ivoire, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas comptés. Pourtant, si le travail des enfants peut poser un problème d'ordre moral, ce n'est pas une raison pour l'ignorer sur le plan statistique.

On a aucune garantie sur la qualité des réponses des jeunes sur l'activité. Le nombre d'inactifs est important, et de plus, il est fort probable que certains jeunes qui se déclarent élèves exercent par ailleurs une activité. Les individus dans cette situation ne seront évidemment pas inclus dans la population active, et les chiffres présentés ici doivent être considérés comme un minimum qui ne reflète pas réellement l'importance du travail des enfants.

La plupart des actifs de 10 à 15 ans travaillent comme aides familiaux dans l'agriculture (près de 140.000 en 1975, pour les 10-14 ans). Les actifs non agricoles sont à peu près au nombre de 20.000 en 1975, soit 2,6% de la population occupée non agricole (on considère qu'il n'y a pas de chômage en dessous de l'âge minimum légal pour travailler). Plus de 60% sont des filles.

Les moins de 10 ans sont beaucoup moins nombreux; il est évident que des données démographiques ne peuvent rendre compte du travail des jeunes enfants (le nombre d'actifs de moins de 10 ans enregistrés par les statistiques démographiques est estimé à 3.000 en milieu urbain et à un peu moins de 15.000 en milieu rural). Dans la suite de ce travail, nous ne retiendrons que les 10-15 ans.

Par définition (puisque cela se fait dans l'ignorance de la légalité), tous les actifs de moins de 15 ans devraient travailler dans le "secteur non structuré" où ils constituent une main-d'œuvre essentielle. La majorité d'entre eux travaillent dans le commerce. Dans le bilan global de l'emploi, nous compterons les enfants de 10 à 14 ans dans la population active, et lors de la présentation par types d'emploi, tous les actifs de 10 à 14 ans seront inclus dans l'emploi non structuré.

Actives marginales et enfants de moins de 15 ans participent de manière significative à l'activité économique. En 1980, ils représentent 10% des emplois non agricoles en Côte d'Ivoire, mais sont ignorés dans la plupart des statistiques d'emploi.

1.5. La population active de Côte d'Ivoire

Le calcul de la population active est une étape fondamentale de notre recherche sur l'emploi dans les activités non structurées. En effet, le nombre d'emplois dans ces activités dépend du volume global d'actifs. Toute sous-estimation de ce volume entraîne une sous-estimation correspondante (et

proportionnellement plus élevée) de l'emploi non structuré. Nous présentons ici les taux par sexe et tranches d'âges, car la suite des estimations de l'emploi est établie à partir de ces résultats.

La population active de Côte d'Ivoire représente 46,8% de la population totale en 1975, 45,7% en 1980. Cette baisse relative est due à l'augmentation plus rapide du milieu urbain, où les taux d'activité sont plus faibles. Mais dans chaque milieu pris séparément, la part de la population active dans la population totale est stationnaire: 51,1% en milieu rural et 37,7% en milieu urbain (ceci est la conséquence du mode de calcul imposé par les ajustements).

Tableau n° 4
Taux d'activité et population active ajustés, selon l'âge, le sexe et le milieu,
1975 et 1980.

MILIEU sexes	tranche d'âges	population totale (1000)	taux d'act. %	population active (1000)	population totale (1000)	taux d'act. %	population active (1000)
1975						1980	
RURAL							
hommes	10-14 ans	252,1	26,2	66,1	254,2	26,2	66,6
	15-29 ans	555,1	92,3	512,4	557,1	92,7	516,3
	30-59 ans	636,3	97,8	622,1	685,4	98,2	673,1
	60 ans et +	103,0	81,5	83,9	114,4	81,0	92,7
femmes	10-14 ans	237,6	32,3	76,7	240,1	32,3	77,6
	15-29 ans	577,5	76,1	439,5	607,2	76,1	462,1
	30-59 ans	558,5	86,0	480,3	573,7	86,0	493,4
	60 ans et +	102,0	48,5	49,5	114,4	48,0	54,9
URBAIN							
hommes	10-14 ans	107,0	9,9	10,6	168,3	9,9	16,7
	15-29 ans	452,6	66,6	301,6	648,9	68,2	442,5
	30-59 ans	281,0	95,0	266,9	411,6	96,0	395,1
	60 ans et +	18,1	75,8	13,7	27,9	75,5	21,1
femmes	10-14 ans	126,9	10,0	12,7	188,5	10,0	18,8
	15-29 ans	347,6	31,9	110,9	493,4	31,9	157,4
	30-59 ans	170,7	52,1	88,9	286,0	52,1	149,0
	60 ans et +	15,7	27,9	4,4	23,1	27,7	6,4

calculs: voir annexe.

En 1975, la population active comprend 1.877.000 hommes (dont 90,7% âgés de 15 à 59 ans) et 1.263.000 femmes (dont 88,7% de 15 à 59 ans), soit 3.140.000 personnes dont 2.823.000 de 15 à 59 ans. En 1980, on compte 2.224.000 hommes actifs et 1.420.000 femmes actives. Le taux de croissance annuelle de la population active entre 1975 et 1980 est de 0,9% en milieu rural, et 8,3% en milieu urbain.

Les différences avec les estimations du Plan 1981-1985 sont assez importantes. Pour 1980, le Plan, avec une population totale plus élevée, calcule un nombre d'actifs de 15 à 59 ans en milieu urbain inférieur de 4% à notre estimation (la différence est constituée d'actives marginales principalement) et la structure de la population active est dissemblable.

Section 2 L'EMPLOI EN COTE D'IVOIRE

2.1. Le chômage

2.1.1. La mesure du chômage

a) Le chômage dans les pays en voie de développement.

Le chômage dans les pays en voie de développement ne peut se comparer au chômage dans les pays développés. Il est le fait d'une partie de la population urbaine; il est mal saisi ou mesuré par les statistiques spécialisées; le plus souvent, il n'est pas indemnisé.

On a cru que les taux de chômage enregistrés dans les pays en voie de développement étaient plus faibles que la réalité à laquelle on croyait s'attendre. Le décalage entre les taux enregistrés et la supposition d'un chômage élevé est à l'origine d'une des approches du "secteur non structuré". L'hypothèse était en effet que le sous-développement et particulièrement la pauvreté urbaine étaient dus à une faible productivité de la main-d'œuvre, génératrice de sous-emploi et de chômage. Cette hypothèse, devenue un postulat sans que l'on cherche vraiment à la vérifier, aboutissait à ce que l'on considère le "secteur non structuré" comme le lieu où se situait le "chômage déguisé", avant que l'on retourne les termes de l'analyse pour au contraire souligner son importance pour l'emploi.

L'étude du chômage dans les pays en voie de développement change dès que l'on prend en compte de manière spécifique l'emploi non structuré sous toutes ses formes. On ne peut plus dès lors se contenter d'estimations "de l'excédent de main-d'œuvre" ni rejeter en bloc des statistiques démographiques sous prétexte qu'elles ne saisissent pas le "chômage déguisé", notion qui, comme le sous-emploi, doit être précisée.

Enfin, les prévisions en matière d'emploi et de chômage n'auront plus le même sens, dès lors que l'on admet que le chômage non indemnisé reste limité, et que par contre, la main-d'œuvre disponible trouve de plus en plus à s'employer dans des activités non structurées. Il est en effet paradoxal d'établir des prévisions de croissance de l'emploi dans les activités non structurées, comme dans le secteur moderne, inférieure à la croissance de la population active, ce qui donne comme résultat un "excédent de main-d'œuvre" comme c'est le cas dans le Plan ivoirien, si ces activités sont définies comme le lieu où trouvent à s'employer les exclus du secteur moderne. C'est au contraire le chômage qui connaît une croissance limitée, car peu de gens peuvent rester longtemps sans ressources (la solidarité familiale a des limites qui sont de plus en plus évidentes dans les villes, surtout pour les étrangers; les membres de la famille pris en charge doivent aider leurs protecteurs dans leur activité ou participer aux frais d'entretien).

b) Sous-emploi, chômage déguisé et emploi non structuré

L'étude de l'activité et du chômage dans les pays en voie de développement a conduit les spécialistes à s'interroger sur la validité des concepts utilisés. Ainsi, le B.I.T. a mené une enquête dans trois villes d'Amérique Latine, afin de mesurer le "chômage déguisé" et le "sous-emploi" (Kritz, Ramos [1976]). Les auteurs en tirent une typologie de l'emploi qui permet de distinguer les travailleurs selon le caractère plus ou moins stable ou occasionnel de leur emploi, mais ne montrent pas l'existence de chômage véritable qui ne soit pas connu. Ayant enquêté auprès des "inactifs", les auteurs en concluent que seulement 3 à 4% d'entre eux peuvent être réellement considérés comme chômeurs (mais 15 à 30% des inactifs aimeraient disposer d'un emploi à temps partiel), ce qui ne donnerait même pas un millier de personnes à l'échelle d'un pays comme la Côte d'Ivoire. Par contre les auteurs mettent à jour plusieurs formes de sous-emploi parmi les travailleurs occupés. La mesure du sous-emploi reste toutefois délicate, et revient dans ces enquêtes à mesurer le nombre de semaines où le revenu est inférieur à celui d'une semaine moyenne. On trouve aussi des personnes qui désirent travailler plus d'heures, et d'autres qui estiment que leur emploi ne correspond pas à leur qualification.

Toutes ces formes de sous-emploi se retrouvent aussi bien chez les salariés (du secteur moderne) que chez les non-salariés, mais ne touchent pas de la même façon les différentes catégories de la population (jeunes, femmes...). Cette enquête, sans vraiment résoudre le problème de la mesure du sous-emploi, montre en tout cas qu'il n'y a aucune raison de considérer que les travailleurs des activités non structurées sont massivement sous-employés.

On ne dispose pas d'enquêtes de ce type en Côte d'Ivoire, et encore moins d'informations sur les revenus, si bien qu'il est impossible de supposer à priori que l'emploi non structuré cache en réalité un sous-emploi important.

L'enquête du B.I.T. a aussi montré qu'un certain nombre de personnes se déclarent au chômage (entre 1/7 et 1/2 des chômeurs) exerçaient en réalité un emploi occasionnel. Ce "travail déguisé" a par contre été mesuré en Côte d'Ivoire où une part significative des jeunes chômeurs se livrait à des travaux sporadiques (11% des chômeurs déclarés à Abidjan, 45,5% à Bouaké et 15,5% à San Pédro avaient en 1975 une activité d'attente rémunérée -Hauser, Dessalien [1976] et [1978]-).

2.1.2. Le chômage en Côte d'Ivoire

a) L'enregistrement du chômage en 1975 et 1978

C'est toujours la variable "type d'activité" qui permet de mesurer le chômage en additionnant les catégories "chômeurs" et "en-quête-de-premier-emploi", ces derniers n'ayant jamais travaillé. Le nombre de chômeurs est donc directement issu des questionnaires, sans aucun calcul ou estimation supplémentaires. Pour 1975, c'est le chômage "observé" que nous prendrons en compte, sans ajustement. Les "en-quête-de-premier-emploi" sont presque quatre fois plus nombreux que les "chômeurs", ce qui traduit bien une des caractéristiques principales du chômage en Côte d'Ivoire, qui concerne surtout les jeunes exclus du système scolaire. On l'a vu, ces deux rubriques ne totalisent que 1,3% de la population de 6 ans et plus en 1975, mais c'est le rapport entre le nombre total de chômeurs et la population active qui est significatif (nous appellerons ici chômeurs, la somme des catégories "chômeurs" -entre guillemets- et "en-quête-de-premier-emploi" définies par la variable "type d'activité").

Avant d'aller plus en avant dans l'étude du chômage, il est nécessaire de s'interroger sur la possibilité que les chômeurs découragés ne soient pas pris en compte. Le nombre de non-actifs peut nous éclairer : en 1975, on constate que 12,8% de la population âgée de 6 ans et plus est non active. Mais la plupart des non-actifs sont en fait des enfants ou des personnes âgées.

Tableau n° 5
Part des non-actifs (%) dans la population selon la tranche d'âges, le sexe et le milieu,
1975 et 1978.

Tranche d'âges	RURAL				URBAIN			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1975	1978	1975	1978	1975	1978	1975	1978
10 - 14 ans	15,4	17,6	22,2	23,6	11,6	10,1	20,2	16,8
15 - 29 ans	1,2	0,8	1,3	0,8	1,3	1,1	2,2	1,3
30 - 59 ans	0,5	0,3	1,8	1,0	0,6	0,9	2,0	1,3
60 et +	13,0	8,3	38,9	21,5	11,5	3,6	40,0	21,1

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

- tout d'abord, le nombre de non-actifs de 15 à 59 ans est très faible. Il est en baisse de 1975 à 1978, ce qui confirme que l'Enquête à Passages Répétés a mieux saisi l'activité. Cette baisse est parallèle à une baisse du taux de chômage, ce qui nous fait donc penser que les non-actifs ne sont pas ici des chômeurs découragés. Par contre, le nombre d'invalides est un peu plus élevé en 1978. On remarquera toutefois que les non-actifs sont relativement plus nombreux chez les jeunes ainsi que chez les Ivoiriens, caractéristiques identiques aux demandeurs de premier emploi;

- pour les femmes, la baisse du "taux d'inactivité" est parallèle à une meilleure saisie de l'activité féminine. Les femmes inactives restent cependant plus nombreuses que les hommes, pour chaque catégorie de population;

- chez les plus âgés, les taux d'inactivité sont élevés mais connaissent une baisse importante entre 1975 et 1978. La meilleure saisie de l'activité (particulièrement pour les femmes) et surtout le classement d'un plus grand nombre de personnes âgées parmi les "invalides" expliquent cette différence;

- enfin, les non-actifs sont relativement nombreux chez les 10-14 ans. Ils semblent même avoir été sous-estimés en 1975, au moins en milieu rural, en raison de l'erreur sur les âges. Il faut noter que le taux d'inactivité est plus élevé chez les étrangers (garçons et filles) que chez les Ivoiriens de cet âge. Les enfants d'étrangers sont en effet moins scolarisés et se retrouvent souvent dans une situation d'oisiveté forcée. Néanmoins, si l'on se penchait sur le travail des enfants, il serait nécessaire de chercher à comprendre davantage ce que recouvre exactement cette situation de non activité (en milieu urbain 27,6% des étrangers de 10-14 ans sont non-actifs).

On ne peut donc penser que les non-actifs soient des chômeurs déguisés. Si l'on considérait qu'un tiers des non-actifs masculins de 15-59 ans en milieu urbain étaient en réalité des chômeurs, ce serait moins de 3000 personnes qui seraient concernées, et le taux de chômage en serait à peine modifié.

La saisie du chômage dans les statistiques démographiques ne peut donc être contestée sous prétexte que le chômage mesuré ainsi est trop faible par rapport à des hypothèses non vérifiées. Deux enquêtes démographiques d'envergure, le Recensement Général de la Population en 1975 et l'Enquête à Passages Répétés en 1978, avec des approches dissemblables de l'activité, confirment ici le faible taux de chômage.

b) Description du chômage en Côte d'Ivoire

D'après le Recensement Général de la Population, la Côte d'Ivoire comptait 70 000 chômeurs en 1975, soit près de 3% de la population active (l'Enquête à Passages Répétés nous donne un taux encore plus bas: 2,2% en 1978). Le chômage est donc peu élevé, mais est inégalement réparti. Le chômage en milieu rural est faible (près de 22 000 chômeurs en 1975), ce qui n'est pas étonnant puisque la Côte d'Ivoire connaît une pénurie endémique de main-d'œuvre agricole. Il est probable que beaucoup d'entre eux résident en milieu rural mais cherchent du travail en ville. En milieu urbain, le taux de chômage est de 6,3% en 1975 (en données ajustées; voir les données non corrigées en annexe).

Pour la présentation des chiffres du chômage dans la population active ajustée, nous avons conservé le volume de chômeurs observé en 1975, par tranches d'âges (les chômeurs de moins de 15 ans -très peu nombreux- sont comptés avec les 15-29 ans, ceux de 60 ans et plus avec les 30-59 ans). Les taux sont calculés en divisant le nombre de chômeurs par la population active ajustée de la catégorie correspondante.

En 1980, nous appliquons les mêmes taux qu'en 1975, par catégories de population. Nous n'avons pas retenu l'hypothèse d'une baisse des taux de chômage que pouvaient laisser supposer les résultats de l'Enquête à Passages Répétés. Les données restent trop imprécises pour estimer une faible variation. L'important ici est que les deux sources utilisées, avec une application différente des concepts relatifs à l'activité, concordent sur les ordres de grandeurs du chômage, et confirment la faiblesse des taux.

Le taux de chômage global (nombre de chômeurs rapporté à la population active de 10 ans et plus) passe de 2,2% en 1975 à 2,6% en 1980. La croissance de ce taux entre 1975 et 1980 est due au poids plus important pris par le milieu urbain où le chômage est plus élevé.

Tableau n° 6
Taux de chômage et nombre de chômeurs,
1975 et 1980 (population ajustée)

MILIEU sexé	tranche d'âges	taux de chômage %	population active (1000)	chômeurs (1000)	population active (1000)	chômeurs (1000)
			1975		1980	
RURAL						
hommes	15-29 ans	3,1	512,4	15,9	516,3	16,0
	30-59 ans	0,3	622,1	1,8	673,1	2,0
femmes	15-29 ans	0,9	439,5	4,0	462,1	4,2
	30-59 ans	e	480,3	0,2	493,4	0,2
URBAIN						
hommes	15-29 ans	10,7	301,6	32,4	442,5	47,5
	30-59 ans	1,9	266,9	5,1	395,1	7,6
femmes	15-29 ans	9,3	110,9	10,3	157,4	14,6
	30-59 ans	0,9	88,9	0,8	149,0	1,3
COTE D'IVOIRE ENTIERE						
	Tous âges		3140,2	70,5	3643,7	93,4

Une étude plus précise nous apprend qui sont les chômeurs. Ce sont des jeunes (surtout des 15-25 ans), ivoiriens pour la plupart. Les taux de chômage sont bien plus élevés à Abidjan que dans les autres villes, chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les catégories les plus touchées ont des taux de chômage importants, qui montrent à l'évidence que le chômage a bien été saisi.

Tableau n° 7
Taux de chômage chez les jeunes hommes en milieu urbain,
1978

Tranche d'âges	IVOIRIENS		ETRANGERS	
	Abidjan	Autres villes	Abidjan	Autres villes
15-19 ans	39,2	13,0	10,3	5,5
20-24 ans	20,9	10,7	5,3	4,1
25-29 ans	7,6	4,3	3,3	1,7
30-34 ans	3,6	1,8	2,2	1,2

Enquête à Passages Répétés

Les chômeurs sont le plus souvent des victimes du système scolaire. N'ayant pu accéder dans la classe supérieure, ils se retrouvent sur le marché du travail à la recherche d'un emploi, salarié de préférence. Ce sont presque exclusivement des personnes en quête d'un premier emploi (Hauser et Dessalien [1976] et [1978]).

En résumé, on peut affirmer que le taux de chômage en Côte d'Ivoire est faible, parce qu'il

n'est applicable qu'à une minorité de la population qui recherche un emploi salarié. En termes politiques, il n'est ressenti comme un problème que lorsqu'il touche des cadres nationaux qui cherchent à travailler dans le secteur moderne (entre 1000 et 2000 personnes en 1984).

2.2. L'OCCUPATION

2.2.1. Les actifs agricoles

a) Les taux d'activité agricole en milieu rural

On appelle taux d'activité agricole le rapport entre le nombre d'actifs occupés dans le secteur primaire (incluant donc des pêcheurs et sylviculteurs) et le nombre total d'actifs. Ces taux sont calculés par milieux, sexes et tranches d'âges. Comme pour le calcul d'activité et du chômage, on utilise les données du Recensement Général de la Population ou de l'Enquête à Passages Répétés qui sont les plus fiables. Les taux d'activité agricole en milieu rural ont peu varié depuis 1965 et, malgré les changements intervenus dans les campagnes ivoiriennes, on peut raisonnablement continuer à calculer la population agricole rurale avec des taux constants sur cinq ans. Comme dans les calculs de la population active, c'est la variation du poids des différentes catégories de la population qui fait varier le taux d'activité agricole global.

Tableau n°8
Taux d'activité agricole en milieu rural,
1975 et 1980

Tranche d'âges	Hommes			Femmes		
	taux d'act. agr. %	actifs agricoles (1000)		taux d'act.agr. %	actives agricoles (1000)	
	1975	1980		1975	1980	
10-14 ans	97,0	64,1	64,6	95,0	72,9	73,7
15-29 ans	83,7	428,9	432,1	93,2	409,6	430,7
30-59 ans	91,8	571,0	617,9	94,1	452,2	464,3
60 ans et +	97,2	81,6	90,1	93,8	46,4	51,5
TOTAL	1145,6	1204,7		981,1	1020,2	

Calculs: voir annexe

b) Les taux d'activité agricole en milieu urbain

Le calcul des taux d'activité agricole est plus complexe pour le milieu urbain car on ne peut raisonner avec des taux constants de 1975 à 1980. Le nombre de villes qui composent le milieu urbain étant demeuré inchangé entre ces deux dates, il s'ensuit que la définition du milieu urbain de 1975 (ville de plus de 4 000 habitants dont la moitié des chefs de ménage au moins exercent des activités non agricoles) n'est plus la même en 1980, au détriment des petites villes qui comptaient une part importante d'actifs agricoles. La part des actifs agricoles dans l'ensemble du milieu urbain a donc baissé (plus particulièrement dans les grandes villes). Le nombre d'actifs agricoles en milieu urbain n'est toutefois pas négligeable et augmente en valeur absolue entre 1975 et 1980.

C'est le recensement de 1975 qui a révélé l'importance des actifs agricoles en milieu urbain. Nous les comptons ici avec le reste de la population agricole, mais en présenterons auparavant quelques caractéristiques.

Tableau n° 9
Taux d'activité agricole en milieu urbain,
1975 et 1980

(effectifs en milliers)

Tranches d'âges	1975		1980	
	taux d'act. agricole	actifs agricoles	taux d'act. agricole	actifs agricoles
HOMMES				
10-14 ans	40,0	4,2	30,0	5,0
15-29 ans	11,9	35,8	8,0	35,4
30-59 ans	20,6	54,9	14,2	56,1
60 ans et +	59,0	8,1	50,0	10,6
Total(10 ans et +)	17,4	103,0	12,2	107,1
FEMMES				
10-14 ans	32,9	4,2	29,0	5,5
15-29 ans	18,5	20,5	15,2	24,0
30-59 ans	32,5	28,9	25,4	37,8
60 ans et +	50,0	2,2	47,3	3,0
Total(10 ans et +)	25,7	55,8	21,2	70,3
ENSEMBLE				
Total(10 ans et +)	19,6	158,8	14,8	178,3

Calculs: voir annexe

Ils représentent en 1975, près de 20% de la population active résidant en milieu urbain; mais cette proportion tombe à moins de 15% en 1980. La part des étrangers y est plus importante que chez les agriculteurs du milieu rural, et on y trouve davantage de salariés et moins de main-d'œuvre familiale. Abidjan ne compte qu'un dixième des agriculteurs du milieu urbain, alors que cette ville comprend la moitié de la population urbaine.

c) L'activité agricole et l'évolution de l'emploi non structuré

L'évolution de l'emploi agricole dépend principalement de la croissance de la population rurale qui est très faible. Dans les projections de population à long terme, il n'est pas envisagé de retournement de situation. En milieu urbain, la part de l'emploi agricole devrait également baisser, en raison de l'accroissement de la taille moyenne des villes et du poids de moins en moins important dans le milieu urbain des petites villes où la part des actifs agricoles était relativement forte (les projections d'emplois du Plan sont au contraire établies en supposant une proportion constante d'actifs agricoles en milieu urbain). Si ces tendances se confirment, les actifs agricoles (y compris ceux du secteur moderne) ne devraient plus représenter que 40% des actifs en l'an 2000.

Dans la perspective de la prévision de l'emploi urbain, et notamment de l'emploi non structuré, il est important d'étudier l'évolution des revenus agricoles et de leur différence avec les revenus moyens, selon le type d'emploi, en milieu urbain. Cette différence explique, parmi d'autres raisons, l'attrait des villes pour les jeunes ruraux. La baisse du revenu moyen en milieu urbain en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1980, alors que les revenus agricoles continuent à augmenter, devrait avoir une incidence sur l'emploi urbain. Toutefois, ce sont surtout les Ivoiriens (ou tout au moins certains d'entre eux) qui sont concernés par les possibilités de retour à la terre, et ils constituent moins de la moitié de la population active des villes. Actuellement, on ne peut pas intégrer l'étude des revenus dans les prévisions globales de l'emploi,

faute d'informations suffisantes sur les revenus.

Il serait souhaitable de pouvoir différencier les actifs agricoles qui exercent réellement en milieu urbain de ceux qui ne font qu'y résider. Une telle opération n'est pas possible, car il n'existe aucun dénombrement des activités et de l'emploi non structurés dans l'agriculture urbaine. Le maraîchage, l'horticulture et le petit élevage sont pourtant assez répandus dans les villes ivoiriennes, y compris à Abidjan. Il s'agit souvent d'activités d'appoint, difficiles à distinguer des activités domestiques, mais on trouve aussi de véritables petites exploitations. La pêche en milieu urbain est mieux connue, sauf en ce qui concerne l'emploi, et l'effectif recensé en 1975 semble très faible (4600 emplois seulement); nous n'avons pas d'éléments de comparaison depuis lors.

Toutes ces activités primaires devraient être incluses dans les activités non structurées urbaines, si les statistiques disponibles le permettaient.

2.2.2. La population occupée non agricole en 1975 et 1980

a) Synthèse des calculs d'activité

Le tableau n°10 reprend, pour l'ensemble de la population, les résultats des ajustements effectués depuis le début. Ce tableau aurait normalement dû être tiré directement du Recensement Général de la Population et de l'Enquête à Passages Répétés, sans aucun calculs, s'il n'y avait pas eu d'erreurs ni d'incohérences entre ces sources.

Tableau n° 10
Population active, chômage et occupation en Côte d'Ivoire:
bilan en 1975 et en 1980

(effectifs en milliers)

MILIEU	1975			1980		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
RURAL						
1) Population totale	2314,2	2249,1	4563,3	2408,7	2356,0	4764,7
2) Population active	1284,5	1046,0	2330,5	1348,7	1088,0	2436,7
3) Population agricole	1145,6	981,1	2126,7	1204,7	1020,2	2224,9
4) Chômeurs	17,7	4,2	21,9	18,0	4,4	22,4
5) Occupés non agricoles (= 2-3-4)	121,2	60,7	181,9	126,0	63,4	189,4
URBAIN						
1) Population totale	1160,6	985,7	2146,3	1728,0	1472,5	3200,5
2) Population active	592,8	216,9	809,7	875,4	331,6	1207,0
3) Population agricole	103,0	55,8	158,8	107,1	70,3	177,4
4) Chômeurs	37,5	11,1	48,6	55,1	15,9	71,0
5) Occupés non agricoles (= 2-3-4)	452,3	150,0	602,3	713,2	245,4	958,6
COTE D'IVOIRE ENTIERE						
1) Population totale	3474,8	3234,8	6709,6	4136,7	3828,5	7965,2
2) Population active	1877,3	1262,9	3140,2	2224,1	1419,6	3643,7
3) Population agricole	1248,6	1036,9	2285,5	1311,8	1090,5	2402,3
4) Chômeurs	55,2	15,3	70,5	73,1	20,3	93,4
5) Occupés non agricoles (= 2-3-4)	573,5	210,7	784,2	839,2	308,8	1148,0

La répartition de la population par milieux nous sert pour les différentes étapes de nos calculs. Il faut cependant se garder d'une interprétation trop rigide des résultats par milieux, tant que l'on ne dispose que de données sur le milieu de résidence, et non pas sur le milieu d'exercice de la profession. Plutôt que de présenter un bilan de l'emploi urbain (présentation retenue dans le Plan), il nous semble préférable d'étudier l'ensemble de l'emploi non agricole, quitte à isoler par la suite certaines formes d'emploi selon le milieu.

b) La population occupée non agricole

Ayant compté les chômeurs puis les personnes occupées dans le secteur primaire, il nous reste la population occupée non agricole, troisième composante de la population active (voir en annexe la répartition par milieux).

Tableau n° 11

Les actifs occupés non agricoles par sexes et tranches d'âges, 1975 et 1980

(effectifs en milliers)

Tranche d'âges	1975			1980		
	hommes	femmes	Total	hommes	femmes	Total
10-14 ans	8,4	12,3	20,7	13,7	17,2	30,9
15-29 ans	301,0	106,0	407,0	427,8	146,0	573,8
30-59 ans	256,2	87,1	343,3	384,6	138,8	523,4
60 ans et +	7,9	5,3	13,2	13,1	6,8	19,9
TOTAL.	573,5	210,7	784,2	839,2	308,8	1148,0

La population occupée non agricole évolue plus rapidement que le reste de la population active (chômeurs et agriculteurs), au rythme annuel de 8% entre 1975 et 1980 pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Les 15-59 ans occupés en dehors du secteur primaire en milieu urbain, augmentent de 9,7% par an, ce qui représente un doublement tous les sept ans et demi, et entraîne une croissance de cette partie de la population active plus rapide que la croissance de la population urbaine totale.

Les taux d'emploi non agricole (rapport entre la population occupée en dehors du secteur primaire et la population totale) en milieu urbain sont beaucoup moins élevés que les taux d'emploi agricole en milieu rural: 60% des hommes de 15 à 59 ans en milieu urbain exercent une activité non agricole en 1975, le reste se partageant entre les chômeurs, les actifs agricoles et les non-actifs (étudiants, invalides...).

2.3. Structure de l'emploi non agricole

2.3.1. Professions et situation dans la profession

Deux variables permettent de préciser l'occupation des individus: la profession et la situation dans la profession. Ces deux variables ont été utilisées pour le Recensement Général de la Population de 1975 et l'Enquête de 1978 avec quelques différences. Les données sur les professions et la situation dans la profession ne sont pas croisées avec l'âge; nous devrons donc abandonner la présentation par tranches d'âges.

a) Professions et groupes de professions

Cette variable indique la profession exercée par les individus. La nomenclature adoptée en 1975 comprend 89 postes regroupés en 8 groupes de professions qui correspondent à peu près à la

nomenclature internationale. Pour l'Enquête à Passages Répétés, seuls ces 8 groupes ont été retenus, les professions détaillées n'ayant pas été codifiées. Nous ne prendrons pas en compte ici le groupe des agriculteurs et pêcheurs (groupe VI des professions) que nous avons vu dans la section précédente.

Il s'agit d'une nomenclature de métiers, et non pas d'activités au sens de la Comptabilité Nationale. Il ne s'agit pas non plus strictement d'une nomenclature de catégories socio-professionnelles. Certains métiers sont très détaillés, alors qu'on ne trouve pas d'autres professions pourtant courantes (par exemple: boulanger, garagiste ou charbonniers). De nombreux codes sont très imprécis : "travailleurs non classés ailleurs" dans chaque groupe, qui comptent souvent des effectifs importants (voir annexe).

Le groupe I rassemble le "personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées". C'est le personnel enseignant qui est le plus représenté dans ce groupe. Certaines professions du groupe I sont très précises (statisticiens, athlètes, pilotes... , avec un effectif très faible) et l'on aurait aimé avoir autant de détails pour les ouvriers de la production. Le groupe II comprend les "directeurs et cadres administratifs supérieurs" et ne compte que 3500 personnes, ce qui est inférieur à cette profession dénombrée dans les statistiques d'emploi d'entreprises modernes. Le groupe III comprend le "personnel administratif et travailleurs assimilés", et définit l'ensemble des employés de bureau de l'Administration et du secteur privé. Nous compterons ces trois premiers groupes ensemble par la suite.

Le groupe IV ("personnel commercial et vendeurs") est celui qui compte le plus de femmes (en dehors de l'agriculture). La majorité des travailleurs de ce groupe est constituée de "vendeurs ambulants, vendeurs à domicile et vendeurs de journaux et tabac" (code 34).

Le groupe V comprend les "travailleurs spécialisés dans les services". En fait, de nombreuses professions des services, et notamment les professions libérales (médecins, avocats, architectes...) ont été comptées dans le groupe I. La majorité des travailleurs du groupe V est formée de personnel domestique. La plupart des domestiques et gardiens sont classés comme salariés, mais il s'agit de salariés des ménages. Ceci justifie un traitement particulier pour cette catégorie de travailleurs.

Le groupe VI rassemble les travailleurs du secteur primaire.

Le groupe VII comprend les "ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport". Les professions de ce groupe sont soit des catégories socio-professionnelles (exemple : agents de maîtrise), soit des travailleurs d'une branche de production (exemple : ouvriers du textile), soit encore, et c'est le plus courant, des métiers qu'on ne peut faire correspondre à des branches d'activité.

Enfin, le groupe VIII inclut des travailleurs ayant fait une déclaration imprécise ou n'ayant pas déclaré de profession, des "hors-activité" et des personnes "en-quête-de-premier-emploi".

b) La situation dans la profession

Cette variable est fondamentale pour l'étude des activités non structurées. En effet, elle nous permet de distinguer les salariés des exploitants indépendants, apprentis, ou aides familiaux. En 1978, la catégorie "employeur" a été rajoutée, mais elle concerne surtout les exploitants agricoles (les employeurs sont comptés avec les indépendants dans les tableaux suivants).

Dans le traitement du Recensement Général de la Population de 1975, les "hors-activité" ainsi que les "en-quête-de-premier-emploi" ont été inclus dans la population active. Comme dans la variable "groupes de professions", des codes particuliers leur sont réservés dans la nomenclature de la variable "situation dans la profession". Comme nous ne nous intéressons qu'à la population occupée, nous n'en tiendrons pas compte ici.

c) Groupes de professions et situation dans la profession en 1975 et 1978

C'est le croisement de ces deux variables qui nous apporte l'information la plus importante. Cela va nous permettre de définir des "catégories d'emploi" prenant en compte à la fois le type de profession exercée et le statut dans cette profession.

Le tableau n° 12 donne la répartition de la population occupée non agricole (c'est à dire à l'exclusion du groupe VI des professions -agriculteurs, pêcheurs... - et des catégories de "hors-activités" et "en-quête-de-premier-emploi") selon le groupe de professions et la situation dans la profession en 1975 et en 1978. Il s'agit ici de données non ajustées.

La comparaison du croisement des deux variables en 1975 et 1978 permet surtout de

constater l'effet d'une large définition de l'activité en 1978 sur la répartition de la population occupée non agricole selon la profession et la situation dans la profession. Ainsi, le nombre d'indépendants du commerce a presque doublé. Le nombre de salariés connaît une croissance très forte, mais malgré cela, cette catégorie ne représente que 47,8% des travailleurs non agricoles en 1978 contre 49,3% en 1975 (il paraît probable que la définition du salariat soit également plus large en 1978 qu'en 1975). Elle progresse toutefois dans le groupe des ouvriers (53,8% des effectifs du groupe sont salariés en 1978 contre 51,3% en 1975). La proportion d'apprentis est stable (près de 9%) alors que les aides familiaux connaissent une légère baisse relative.

Tableau n° 12
Groupes de professions et situation dans la profession
Recensement Général de la Population de 1975 et Enquête à Passages Répétés de 1978

Situation	GR. I à III tert.adm.	GR. IV commerce	GR. V services	GR. VII ouvriers	N.D.*	TOTAL
1975						
Salariés	105107	19454	59241	184085	5585	373472
Indépendants	14947	116924	15540	98049	1480	246940
Apprentis	1930	486	389	63686	847	67338
Aides familiaux	935	37785	3834	11371	1475	55400
N.D.*	775	393	255	1422	12249	15094
TOTAL	123694	175042	79259	358613	21636	758244
1978						
Salariés	137573	27588	65270	254340	3348	488119
Indépendants	2678	220759	13459	123898	12329	373123
Apprentis	16	698	1335	86782	424	89255
Aides familiaux	-	53444	3624	6856	79	64003
N.D.*	825	829	136	774	5158	7722
TOTAL	141092	303318	83824	472650	21338	1022222

* N.D. : Non Déterminés (déclarations imprécises)

e) Groupes de professions et situation dans la profession dans l'Enquête à Passages Répétés
La variable "situation dans la profession" comprend les employeurs en 1978. De plus, le croisement de cette variable avec le niveau de scolarité apporte un éclairage intéressant.

Tableau n° 13
Population active africaine selon la situation dans la profession et
le niveau d'instruction à Abidjan, 1978

Scolarité	effectif	Employeurs		Salariés	apprentis
		%	Indé- pendants		
Jamais scolarisés	257423	54,1	84,9	45,5	55,3
Niveau primaire	91911	22,7	11,6	23,4	38,5
Second. 1 ^{er} cycle	61592	14,5	2,8	21,6	5,6
Sec. 2 ^{ème} c. et supérieur	24198	8,0	0,3	9,2	0,3
Effectif total*(=100)	436668	3686	138292	254243	40447
* dont non précisés	1544	0,7	0,4	0,3	0,3

SOURCE: d'après Binet [1982], page 137.

On constate ainsi qu'à Abidjan, 96,4% des "patrons" et des indépendants n'ont pas dépassé le niveau du primaire. On s'aperçoit donc que, si l'on classait ces derniers dans le secteur non structuré en tenant compte du niveau de scolarité, une infime minorité des "employeurs et indépendants" serait comptée dans le secteur moderne (voir Antoine et Herry [1982]).

2.3.2. Les catégories d'emploi

a) Définition des catégories d'emploi

Nous définissons des catégories d'emploi à partir du croisement des variables "groupes de professions" et "situation dans la profession". Nous ne considérerons que six catégories d'emploi, l'objectif étant, d'une part de pouvoir établir des comparaisons entre 1975 et 1978 et de déterminer des évolutions, d'autre part d'adopter une présentation adéquate pour décrire les activités non structurées.

La première catégorie comprend les salariés, apprentis et aides familiaux (ces derniers étant très peu nombreux) et indépendants des trois premiers groupes de professions et les salariés du groupe VII (travailleurs des services), à l'exception des domestiques et gardiens. Nous l'appellerons "services modernes et tertiaire administratif". On y trouve le personnel de l'Administration, mais aussi les employés de bureau (secrétaires, comptables, cadres administratifs etc....) et les professions libérales. La deuxième catégorie ne contient que les salariés du commerce. La troisième comprend les salariés du groupe VII (ouvriers à la production) qui compte aussi les travailleurs du bâtiment et des transports. La quatrième catégorie regroupe les indépendants, apprentis et aides familiaux des services (sauf les domestiques) et du commerce, et la cinquième les mêmes statuts de profession dans la production, le bâtiment et les transports. Enfin, la dernière catégorie comprend le personnel domestique.

b) Evolution des catégories d'emploi de 1975 à 1980

Tableau n° 14

Catégories d'emploi dans la population occupée non agricole ajustée, 1975 et 1980
(effectifs en milliers)

Catégorie d'emploi	1975		1980	
	nombre	%	nombre	%
1 Services modernes et tertiaire administratif	137,8	17,6	181,6	15,8
2 Salariés du commerce	19,3	2,5	32,1	2,8
3 Salariés de l'industrie, bâtiment et transports	183,1	23,3	293,3	25,6
4 Emplois non salariés du commerce et des services	220,3	28,1	329,9	28,7
urbain	157,9		261,3	
rural	62,4		68,6	
5 Indépendants et apprentis du secondaire et transports	174,8	22,3	250,3	21,8
urbain	130,5		201,9	
rural	44,3		48,4	
6 Domestiques	48,9	6,2	60,8	5,3
TOTAL	784,2	100,0	1148,0	100,0

calculs: voir annexe

Les catégories d'emploi nous permettent de préciser l'occupation de la population ajustée, c'est-à-dire correspondent à une définition de l'activité qui prend davantage en considération les formes non structurées d'activité.

Pour l'ensemble de la population occupée non agricole, la troisième catégorie (salariés du secteur secondaire et des transports) augmente plus vite que la moyenne, tandis que les salariés des services modernes, professions libérales et les fonctionnaires (catégorie 1) pris dans leur ensemble, voient leur part dans l'emploi non agricole diminuer. Les trois premières catégories réunies passent de 43,4 % à 44,4 % de l'emploi non agricole entre 1975 et 1980. Parmi les catégories de non salariés, ce sont les commerces et services qui connaissent l'expansion la plus rapide, confirmant ainsi les tendances exprimées par les dénominations d'établissements.

L'observation de ces données par sexe et par milieu (tous les ajustements sont opérés par sexe et par milieu -voir annexe-) apporte des éléments supplémentaires. Les catégories 4 et 5 connaissent une augmentation très rapide en milieu urbain (respectivement 10,6% et 9,1% par an), ce qui leur donne une importance croissante dans l'emploi urbain (la croissance de la population active urbaine est de 8,3%).

L'évolution des catégories d'emploi ne nous donne cependant pas une vision très précise, en l'absence de données plus récentes sur les professions. Il faudra donc chercher d'autres informations, notamment des statistiques d'emploi d'établissements (modernes et non structurés) afin de connaître l'évolution de l'emploi non agricole avec davantage de précision. Nous disposons cependant d'un cadre ajusté grâce auquel on pourra proposer des estimations d'emploi par types d'activité de façon plus rigoureuse.

2.3.3. Bilan de l'emploi non agricole d'après les données démographiques

Il est possible de présenter le premier bilan de l'emploi en 1975 et en 1980 uniquement à partir des données sur la population et des variables qui la caractérisent.

Tableau n° 15
Bilan de l'emploi en Côte d'Ivoire d'après les données démographiques, 1975 et 1980
(effectifs en milliers)

Population	1975		1980		TMCA*
	effectif	%	effectif	%	
population totale	6709,6	100	7965,2	100	3,5
population active (= 100)	<u>3140,2</u>	46,8	<u>3643,7</u>	45,7	3,0
chômeurs	70,5	2,2	93,4	2,6	5,8
actifs agricoles	2285,5	72,8	2402,3	65,9	1,0
population occupée non agricole (= 100)	<u>784,2</u>	25,0	<u>1148,0</u>	31,5	7,9
(dont 15-59 ans)	(750,3)		(1097,2)		
● empl. salariés, prof. lib. (cat. 1,2 et 3)	340,2	43,4	507,0	44,2	8,3
● empl. non salariés urbains (cat. 4 et 5)	287,7	36,7	463,2	40,3	10,0
(dont 10-14 ans)	(20,7)		(30,9)		(8,3)
(dont "actives marginales")	(42,1)		(69,1)		(10,4)
● empl. non salariés ruraux (cat. 4 et 5)	106,7	13,6	117,0	10,2	1,9
● domestiques	48,9	6,2	60,8	5,3	4,5

* TMCA: Taux Moyen de Croissance Annuelle

Ce bilan fait apparaître que, de toutes les catégories d'emploi, ce sont les emplois non salariés en milieu urbain qui connaissent la croissance la plus rapide. La croissance de l'emploi salarié pendant cette période a pourtant été favorisée par une conjoncture favorable au secteur moderne, d'autant plus que l'emploi dans l'Administration se développait rapidement. Malgré cela, la croissance de l'emploi salarié n'est pas suffisante pour absorber la main-d'œuvre supplémentaire qui migre vers les villes.

L'importance de l'emploi salarié dans la population occupée est un indicateur intéressant de l'extension de l'économie "moderne". A un niveau plus abstrait, le salariat reflète le développement du secteur capitaliste d'une part, de l'Etat d'autre part. Il est néanmoins abusif d'assimiler la totalité des emplois salariés (ainsi que les professions libérales) au "secteur moderne", et les emplois non salariés aux activités non structurées. Il y a en effet des non salariés dans le secteur moderne, mais surtout des salariés dans des activités non structurées.

La structure de l'emploi en Côte d'Ivoire évolue rapidement. La part croissante de la population occupée non agricole, dont le facteur principal est l'augmentation de l'emploi non salarié en milieu urbain, est l'aspect le plus remarquable de cette évolution.

L'importance de l'emploi des enfants et de celui des "actives marginales" apparaît, grâce à la prise en compte des variables démographiques pour la présentation de l'activité: ces catégories, qui ne sont pas comptées dans les autres estimations, représentent près du quart des emplois non salariés en milieu urbain. On mesure ainsi un élément essentiel de la main-d'œuvre des activités non structurées.

2.4. L'emploi par types d'activité

2.4.1. L'emploi dans les statistiques d'établissements

a) Comparaison des statistiques démographiques et des statistiques d'établissements

Le rapprochement des statistiques d'emploi issues des données démographiques avec les statistiques d'emploi d'entreprises nécessite des aménagements dans la présentation des données afin de les rendre comparables. Il s'agira principalement de prendre en compte l'existence de salariés dans l'emploi non structuré, et celle de non salariés dans les entreprises structurées.

Certaines professions nécessitent un traitement particulier. C'est le cas notamment de la profession de "conducteurs d'engins de transport". Cette profession a toujours été comptée parmi les emplois "modernes" dans les statistiques du Plan et, en effet, cela n'aurait pas beaucoup de sens de séparer les salariés des non salariés de la branche des transports. Les non salariés de cette branche seront donc inclus dans les emplois des secteurs "moderne" et "intermédiaire". Enfin, dans la perspective d'une présentation par secteurs d'activité, il faut défaucher des emplois non agricoles ceux qui sont exercés dans les entreprises agricoles (en général du secteur moderne).

Après ces corrections, la comparaison des statistiques démographiques et des statistiques d'entreprises se fera en deux temps : tout d'abord la comparaison entre les emplois salariés et statistiques d'emploi d'entreprises modernes, qui nous donnera par différence les emplois du secteur intermédiaire; la même opération sera pratiquée ensuite sur les emplois non salariés desquels on retranchera les emplois d'établissements non structurés. Cette dernière opération ne sera faite que pour les emplois urbains, la différence nous donnant cette fois-ci les effectifs employés dans des activités non structurées non localisées.

b) L'emploi dans le secteur moderne en 1975 et 1980

L'emploi dans le secteur moderne est estimé à partir de différentes sources: Banque des Données Financières, Enquête quinquennale de Main-d'œuvre, Chambre d'Industrie (voir chapitre 1, section 2). Les données présentées ici sont très proches de celles du Plan. Nous avons adopté une vision plus restrictive du secteur moderne dans les services et le commerce, qui "colle" davantage aux statistiques d'entreprises publiées.

Tableau n° 16
L'emploi dans le secteur moderne
1975 et 1980

(effectifs en milliers)

	1975	1980	TMCA
Industrie	54	80	8,2
Bâtiment	31	44	7,3
Transports et communications	23	35	8,8
Services	9	25	22,7
Commerce	24	27	2,4
Administrations publiques et privées	70	107	8,9
TOTAL	211	318	8,5

Sources: voir texte ci-dessus

2.4.2. L'emploi dans le secteur intermédiaire

L'emploi dans le secteur intermédiaire est égal au solde obtenu après avoir opéré des corrections et défaillé les emplois du secteur moderne de l'effectif des salariés et professions libérales (catégories 1 à 3) issu des données démographiques.

Tableau n° 17
Calcul de l'emploi dans le secteur intermédiaire

	1975	1980
Salariés et professions libérales	340	507
- secteur moderne	211	318
= reste	129	189
- salariés du secteur primaire	10	14
- salariés du secteur non structuré	12	16
+ non salariés des transports	16	23
+ non salariés	14	20
= Secteur intermédiaire	137	202

Les professions non agricoles exercées dans les branches de l'agriculture sont estimées à partir des tableaux donnant la répartition des emplois par catégories socio-professionnelles, en 1975 et 1980, d'après les Centrales des Bilans et les Enquêtes Main-d'Oeuvre. Il s'agit de manœuvres, chauffeurs, mécaniciens, et de personnel de bureau. Le nombre de salariés des entreprises non structurées est issu du tableau suivant (on considère que sa croissance est égale à celle des catégories de salariés dans les données démographiques).

Les non salariés du transport sont dénombrés dans le recensement de 1975. Les autres emplois non salariés sont calculés par une estimation de leur proportion dans l'emploi du secteur intermédiaire

(10 à 20 % selon les branches, d'après les résultats du recensement des établissements de 1976).

Le tableau n°17 nous fournit la première estimation de l'emploi dans le secteur intermédiaire. Comme pour la typologie, la définition d'un secteur intermédiaire permet d'éviter les incohérences qu'une simple comparaison entre population occupée et emplois du secteur moderne aurait engendrées. Il permet de faire correspondre les informations du Recensement démographique (nombre de salariés) avec la réalité que nous avons décrite dans le chapitre précédent.

2.4.3. L'emploi dans les activités non structurées

a) Estimation de l'emploi dans les établissements non structurés en 1975 et en 1980

Le nombre d'emplois dénombrés pour les 29.000 établissements recensés en 1976 est très faible, et ce, nous l'avons vu, de façon inexplicable, si ce n'est par des sous-déclarations systématiques des responsables d'établissements. Tout en conservant la répartition des établissements par branches d'activité du recensement de 1976, c'est une estimation du nombre moyen d'emplois par établissement, qui est retenue ici, cette moyenne variant selon le secteur d'activité.

Tableau n° 18
Estimation de l'emploi dans les établissements non structurés,
1975 et 1980

	nombre d'établissements	Emploi 1975		Emploi 1980	
		salarisés	non sal.	TOTAL	
Industrie (artisanat) et bâtiment	8100	5500	14500	20000	25000
Services	3500	1000	4000	5000	8000
Commerce	14500	5500	24500	30000	58000
ENSEMBLE	26100	12000	43000	55000	91000

On ne dispose pas de données plus récentes sur l'emploi dans les établissements non structurés, mais seulement d'estimations de croissance du nombre d'établissements (voir chapitre 2, section 3). Nous avons supposé que la structure de l'emploi n'avait pas varié. Cette simplification est certes abusive, car il est probable que toute variation quantitative dans les types d'activités non structurées est répercutée sur l'emploi. Mais il est probable aussi que des variations en sens opposé affectent les différentes branches, ce qui réduit l'erreur dans des présentations plus synthétiques. Etant donné le cadre de nos estimations, les erreurs éventuelles se répercutent plutôt sur les autres formes d'emploi non structuré.

La croissance de l'emploi dans les établissements non structurés est de 10% par an, plus rapide dans le commerce, plus lente (moins de 5%) dans les activités de production.

b) Validité des statistiques d'emploi pour les établissements non structurés

L'établissement non structuré est fréquemment le centre d'une unité économique et sociale plus importante que ne le laissent entrevoir les statistiques d'emploi. L'emploi familial est fluctuant, et la rotation des apprentis souvent importante. De plus, il n'est pas toujours possible de distinguer les différents établissements dans un même local, des relations hiérarchiques pouvant exister entre "patrons" indépendants. Des ouvriers salariés peuvent avoir leurs propres apprentis et agir dans certains cas comme indépendants.

La complexité de ces phénomènes ne peut être rendue par des statistiques quantitatives d'emploi. Comme pour le dénombrement des activités sur les marchés, les statistiques d'emploi d'établissements

non structurés, qui de plus sont ici des estimations, ne peuvent avoir qu'une valeur indicative.

La part de l'emploi des établissements non structurés, dans l'emploi non structuré total, est un indicateur intéressant de la composition des activités non structurées. Ainsi en 1975, seulement le quart des emplois non structurés sont exercés dans des établissements. On s'aperçoit que la réduction du "secteur non structuré" au monde des petits établissements ne peut donner une idée de l'importance des activités non structurées. Surtout, des mesures de politique économique à l'égard de ces petits artisans ou boutiquiers ne touchent qu'une minorité de ces activités.

c) L'emploi dans les activités non structurées en 1975 et 1980

Nous estimons ici l'emploi dans l'ensemble des activités non structurées (les éléments du calcul de nos estimations sont donnés en annexe). Ce sont les catégories d'emplois non salariés (catégories 4 et 5) auxquelles ont été ajoutés les salariés des établissements non structurés, et desquelles ont été déduits les non salariés du secteur intermédiaire (il s'agit des opérations inverses de celles du tableau n°17).

Le nombre total d'emplois non structurés était de 277.000 en milieu urbain et de 99.000 en milieu rural en 1975, et de 445.000 et 108.000 respectivement en 1980. On a donc une croissance rapide des emplois non structurés en milieu urbain. A l'issue de nos estimations, la croissance du nombre de ces emplois est directement fonction de la croissance démographique pour une partie d'entre eux (actives marginales et enfants de moins de 15 ans), et indirectement pour le reste; en effet, rentre en ligne de compte la croissance des secteurs intermédiaire et moderne. De plus, deux autres composantes de la population active influent indirectement sur le nombre d'emplois dans des activités non structurées: les chômeurs et la population active agricole urbaine. Les emplois des activités non structurées ne sont donc pas un simple solde (population occupée moins emplois du secteur moderne).

En milieu rural, étant données nos hypothèses de calcul, la croissance du nombre d'emplois non structurés est directement liée à la croissance démographique et à l'évolution des classes d'âges à fort taux d'activité.

2.5. Bilan général de l'emploi

2.5.1. Bilan de l'emploi en 1975

a) La répartition des emplois par secteurs d'activité

Ayant réparti les emplois non agricoles selon le type d'entreprises, il est intéressant d'aller plus loin et de répartir les emplois de chaque type par secteurs d'activité. Les statistiques d'emploi du secteur moderne donnent évidemment la répartition des effectifs employés par branches d'activité. Pour ce qui est des emplois non salariés, les professions correspondent presque toujours à une branche d'activité. Par exemple, les mécaniciens indépendants peuvent être classés dans les branches de l'industrie, alors qu'un mécanicien salarié peut être employé dans une entreprise agricole, de service ou même dans l'Administration.

La difficulté de répartir les emplois par type d'activité ne se pose donc vraiment que pour le secteur intermédiaire. On ne peut raisonner par solde pour chaque catégorie d'emploi comme on l'a fait pour l'effectif global, car les emplois du secteur moderne par branches d'activité ne correspondent pas aux statistiques par professions.

Afin de pouvoir présenter un bilan de l'emploi en 1975 par grands secteurs d'activité, nous avons tout de même fait une estimation de la répartition de l'emploi dans le secteur intermédiaire par activité. Cette estimation repose à la fois sur une étude des catégories socio-professionnelles dans le secteur moderne, et sur la répartition de la population salariée non agricole par professions.

b) L'emploi en 1975

La population occupée non agricole est diminuée de l'effectif des professions non agricoles exercées dans le secteur primaire. L'ensemble du personnel de l'Administration est classé dans le secteur moderne; les services modernes (non compris les activités de réparation) n'emploient que 9.000 personnes.

Tableau n° 19
Bilan de l'emploi non agricole,
1975

effectifs en milliers

TYPE D'EMPLOIS	Industrie	Bâtiment	Transports	Services		ENSEMBLE
	et artisanat	et T.P.	et communications	Commerce	et Administrations	
<u>Structuré:</u>						
Moderne	54	31	23	24	79	211
Intermédiaire	24	19	46	22	26	137
Sous-total I	79	50	69	46	105	<u>348</u>
<u>Non structuré:</u>						
Localisé urbain (établissements)	19	1	-	30	5	55
Marchés urbains	6	-	-	59	6	71
Non local. urb. & trav. à domicile	76	14	2	49	10	151
Rural	32	9	-	54	4	99
Sous-total II	133	24	2	192	25	<u>376</u>
TOTAL	211	74	71	238	130	724
pourcentage	29,1	10,2	9,8	32,9	18,0	100

Le secteur moderne stricto sensu, incluant la Fonction Publique, compte moins de 30% des actifs occupés en dehors du secteur primaire (25,6 % dans l'industrie - comprenant l'artisanat de production et la réparation-, 42% dans le bâtiment et de 28,7 % seulement pour les activités du secteur tertiaire).

2.5.2. Bilan de l'emploi en 1980

Il n'est pas possible d'adopter une présentation aussi détaillée de l'emploi en 1980. Nous reprenons donc la distinction par secteur d'activité que nous donnaient les catégories d'emploi.

Tableau n° 20
Bilan de l'emploi non agricole,
1980

(effectifs en milliers)

	Secondaire et transports	Tertiaire	Total	TCMA*
				%
Structuré:				
Moderne	159	159	318	8,5
Intermédiaire	112	90	202	8,1
Sous-total I	271	249	520	8,4
Non structuré:				
Localisé urbain (étab.)			91	10,5
	185	260		
Non localisé et à domicile			354	10,0
Rural	42	66	108	1,8
Sous-total II	227	326	553	8,0
TOTAL (occupés non agr.)	498	575	1073	8,2

TCMA: Taux de Croissance Moyen Annuel

2.5.3. Evolution de l'emploi depuis 1975

Malgré une vive croissance du secteur moderne, c'est l'emploi non structuré urbain qui connaît la croissance la plus rapide entre 1975 et 1980. La tendance de l'évolution de l'emploi moderne s'étant retournée depuis 1979-1980, le secteur non structuré s'est développé encore plus rapidement après cette date, le taux de croissance annuel devant atteindre 12%. Il y a eu aussi un accroissement probable du chômage (en raison des licenciements du secteur moderne), mais, on l'a vu, le chômage non indemnisé reste limité à ceux qui ont les moyens de subvenir à leurs besoins. Le plus souvent, les ouvriers licenciés vont grossir les rangs de l'emploi dans les activités non structurées.

Le secteur moderne (y compris la Fonction Publique) n'emploie que 30% des actifs occupés non agricoles (non compris les domestiques) en 1980, et sa part a encore diminué depuis (elle serait d'environ un quart en 1985). Le secteur intermédiaire, que la présentation adoptée ici permet de mettre à jour, a augmenté presque à la même cadence que le secteur moderne, entre 1975 et 1980. Depuis lors, il est difficile de faire des hypothèses sur son évolution, et bien qu'une partie de sa croissance soit due à la régression d'entreprises naguère modernes, force est de constater que beaucoup de P.M.E. intermédiaires connaissent des difficultés.

L'emploi dans les activités non structurées "non localisées" est un solde, et comprend donc tous les non salariés qui n'ont pas été comptés ailleurs. Pourtant, nous n'avons pas fait l'hypothèse d'une hausse des taux d'activité, ce qui aurait eu pour effet de gonfler sensiblement les effectifs de cette catégorie. Or, il est fort probable, étant donné la conjoncture difficile que connaît la Côte d'Ivoire, que de nombreuses femmes ou jeunes précédemment inactifs (ou scolarisés) aient pris une activité rémunératrice.

Il faut souligner l'importance des effectifs du secteur non structuré rural qui, même s'il connaît une croissance faible, proportionnelle à celle de la population rurale, pourrait jouer un rôle important

dans le développement du pays, notamment dans le cadre de politiques visant à freiner l'exode rural.

Qu'en est-il en 1985? Notons tout d'abord l'absence cruelle de données récentes sur l'emploi (à l'exception du secteur moderne) qui va rendre la tâche des planificateurs particulièrement ardue. Le cadre démographique qui sert de base à toutes les estimations reste fragile, et malgré une révision des hypothèses en 1983 (en raison de la publication des résultats de l'Enquête à Passages Répétés), on ne possède pas de données de terrain depuis 1978, ni de données exhaustives depuis 1975.

En prolongeant les tendances démographiques que nous avons décrites, et en gardant les mêmes hypothèses quant aux calculs de l'activité, on estime que le nombre d'actifs occupés hors agriculture est en 1985 de plus de 1.400.000 pour le seul milieu urbain. La croissance des emplois dans le secteur moderne depuis 1980 a été quasiment nulle dans le secteur secondaire, et probablement faible dans le secteur tertiaire (y compris l'Administration). Le secteur intermédiaire a peut-être connu une croissance plus rapide, mais dans l'ensemble, on ne peut estimer une croissance de ces deux secteurs supérieure à 5% par an (il est significatif que le secteur intermédiaire se développe plus rapidement lorsque le secteur moderne est en stagnation; mais ce n'est ici qu'une hypothèse que l'on ne peut quantifier).

Dans ces conditions, ce sont près de 800.000 personnes qui seraient employées en 1985 dans des activités non structurées urbaines (et environ 115.000 en milieu rural), la plupart hors établissements, soit presqu'un doublement en 5 ans.

La conclusion que l'on peut tirer de ces estimations est la suivante: quelque soit le taux de croissance de l'emploi dans le secteur moderne (et l'Administration), l'emploi dans les activités non structurées augmente plus rapidement. En Côte d'Ivoire, les années 1975-1980 ont été favorables aux activités modernes. Malgré cela, l'emploi dans les activités non structurées a connu une croissance plus rapide pendant cette période. Depuis 1980, la croissance du secteur moderne s'est ralentie, et celle de l'emploi dans les activités non structurées s'est encore accélérée.

Le développement des activités non structurées est donc un phénomène de grande ampleur, qui est devenu tout à fait inévitable.

Conclusion

1. La politique de l'Etat à l'égard des activités non structurées.

Il peut paraître paradoxal d'aborder la question de la politique de l'Etat vis-à-vis d'activités que nous avons définies avant tout comme extérieures à la sphère d'intervention des Pouvoirs Publics. Il est un fait que les mesures qu'il prend ou envisage de prendre visent à moderniser ces activités. Il est possible aussi que la meilleure politique soit de ne rien faire. Nous exprimerons ici quels sont les principes qui, à notre avis, doivent guider l'Etat lorsqu'il envisage une action auprès des activités non structurées.

a) La politique à l'égard des activités non structurées doit être intégrée dans une politique générale de développement.

Jusqu'ici, la plupart des actions de l'Etat en faveur des petites activités ont été isolées et ponctuelles. Les organismes chargés de leur application (CAPEN, Office National du Tourisme etc...) sont spécialisés dans un type d'action. Malgré les réorganisations administratives, les services qui conçoivent des mesures de développement de l'Artisanat restent isolés.

Les grandes orientations de la politique économique nationale, et les mesures sectorielles (par branches d'activités) sont élaborées sans que les activités non structurées ne soient prises en compte. Dans le domaine du développement industriel, une telle attitude peut avoir des conséquences fâcheuses. Tel projet industriel, telle mesure réglementaire peuvent porter préjudice aux activités artisanales, et en fin de compte, à l'économie nationale. En effet, la plupart des équipements industriels sont importés, ce qui crée une dépendance financière et technologique. Un tel sacrifice n'a pas de sens que s'il n'est pas fait au détriment d'activités qui existent déjà, ou s'il contribue à une création significative de valeur. Les projets de fours modernes à charbon de bois, ou d'usines de séchage de poissons, s'ils voyaient le jour, auraient des conséquences néfastes sur l'emploi et les revenus.

Ceci ne signifie pas qu'il faille interdire tout projet industriel qui viendrait concurrencer les activités non structurées. Mais il faut prendre en compte tous les effets négatifs qu'il aurait. Les avantages d'un projet (par exemple les salaires distribués) doivent plus que compenser les coûts pour le pays (suppression de revenus des artisans).

L'installation d'unités industrielles peut également avoir des effets positifs sur des activités non structurées: développement d'un marché (nouveaux produits), stimulation par une concurrence qui peut entraîner une amélioration de la qualité des produits ou des prestations offertes.

b) Il faut prévoir des mesures adaptées aux diverses formes d'activités.

L'une des critiques émises contre des visions dualistes qui font du "secteur non structuré" un secteur homogène est qu'une telle approche risque d'aboutir à des propositions de mesures qui ne seront adaptées qu'à certaines de ses activités. Ayant beaucoup insisté sur l'hétérogénéité de ces formes d'activité, on en vient naturellement à constater que des mesures spécifiques doivent être prévues pour chaque forme. Les obstacles que ces formes d'activités rencontrent dans leur développement ne sont pas les mêmes et les possibilités d'action de l'Etat ne sont pas identiques selon ces formes. Nous adopterons dans la partie suivante une présentation des mesures envisagées par types d'activité.

c) Les mesures envisagées doivent s'inscrire dans un cadre de liberté.

Plusieurs raisons militent en faveur d'une telle attitude:

-Les activités non structurées se sont développées jusqu'ici en dehors des réglementations, les lois du marché tenant lieu de régulateur;

-Le cadre de liberté est une des conditions de leur impact positif sur l'emploi et la création de revenu;

-L'Etat est incapable de faire respecter de trop nombreuses réglementations. Celles-ci sont tournées, ou servent de prétextes à de multiples rackets, et engendrent la corruption. Par exemple, la chasse est officiellement interdite en Côte d'Ivoire. Mais une bonne partie de la population pratique cette activité indispensable à son alimentation et l'on trouve de la viande de brousse dans les restaurants, tout cela malgré de multiples contrôles. Il ne sert à rien d'édicter des réglementations si elles ne peuvent être appliquées.

-D'une manière générale, la pratique d'activités non structurées contribue au bien-être de la population (création de revenus, meilleure adaptation aux structures sociales, liberté d'initiative etc...).

d) L'ivoirisation ne doit pas être imposée.

La politique d'ivoirisation concerne en premier lieu le secteur moderne des entreprises et l'Administration. Une autre forme de cette politique a été la promotion de la petite entreprise nationale. Des aides diverses, des crédits à taux préférentiels et une assistance en matière de gestion ont favorisé l'installation d'entreprises ivoiriennes. Ces mesures ont atteint leur objectif (malgré quelques réserves sur le fait que certains entrepreneurs ivoiriens servent de prête-nom à des étrangers, en touchant une rente). Elles n'ont pas été prises au détriment des étrangers.

Enfin, il est régulièrement question d'interdire des activités aux étrangers, lorsque ceux-ci y sont majoritaires et que des Ivoiriens minoritaires, souffrent de cette concurrence. L'ivoirisation dans ce cas, constitue une "ivoirisation au rabais" que le Président voudrait justement éviter. L'interdiction d'une activité à des étrangers risque de faire péricliter cette activité, de supprimer la concurrence qui y règne et qui favorise le consommateur. Ainsi, en 1984, la pêche sur le lac de Kossou, près de Bouaké, a été interdite aux étrangers. C'était des Maliens qui dominaient cette activité. Quelques pêcheurs ivoiriens s'étant plaint de cette concurrence, le Ministre de la Production Animale s'est rangé à leurs arguments. Les conséquences se sont rapidement fait sentir: le prix du poisson a soudainement augmenté dans la région et il est devenu difficile de s'en procurer. Les restaurants spécialisés dans le poisson n'avaient plus de clients, et les consommateurs étaient lésés. L'ampleur de ces conséquences a finalement amené le Ministre à suspendre la décision d'ivoirisation.

Les avantages de la présence d'étrangers en Côte d'Ivoire sont multiples, même s'ils ne sont pas toujours visibles. Tout d'abord, nous l'avons vu, la proportion d'actifs est plus importante parmi la population étrangère, ce qui diminue les coûts sociaux des inactifs (en moyenne, par actif). D'autre part, les actifs étrangers sont obligés d'exercer une activité, ce qui contribue au dynamisme de l'économie ivoirienne (les étrangers pallient aussi l'insuffisance de main-d'œuvre, notamment dans l'agriculture). Par leur mobilité, ils influent sur l'adaptation permanente des activités non structurées aux besoins de la population. Ils exercent des activités utiles qui étaient insuffisamment développées en Côte d'Ivoire pour satisfaire la demande: pêche, fabrication de charbon de bois, travail du métal etc...

De nombreux Ivoiriens, y compris dans les plus hautes instances, sont conscients des avantages de la présence des étrangers pour le développement de leur pays. Il est souhaitable que les mesures d'ivoirisation ne concernent que l'Administration et le secteur moderne, où elles sont justifiées. Par contre, de telles mesures seraient néfastes dans les activités non structurées (il s'agirait d'une réglementation difficile à appliquer). D'ailleurs l'ivoirisation y progresse spontanément.

e) La politique de l'Etat vis-à-vis des activités non structurées doit rester modeste dans un domaine encore méconnu.

Il est rare que l'on puisse évaluer les conséquences d'une mesure de politique économique générale sur les activités non structurées. L'une des mesures les plus urgentes est précisément l'amélioration de la connaissance de ces activités (cette mesure est signalée dans le Plan 1981-1985 et dans toutes les résolutions concernant la politique de "l'artisanat et des PME").

En l'absence de connaissances adéquates, il est préférable de rester modeste dans ses objectifs. Comme on l'a dit à ce propos, il est préférable de ne rien faire, que d'agir sans connaître les conséquences de son action.

2. Les mesures envisagées

Nous nous inspirons des mesures qui ont été appliquées et des propositions qui ont été formulées en Côte d'Ivoire. La présentation que nous adoptons, par formes d'activités, vise à montrer que l'on se doit d'envisager des mesures spécifiques. Nous traiterons rapidement du secteur intermédiaire, qui comprend les PME qui ont bénéficié des aides de l'Etat. Par contre, nous ne traiterons pas des activités non structurées à domicile, pour lesquelles aucune mesure spécifique n'est envisagée.

a) La politique d'aide aux "PME" ou "entreprises de transition" (secteur intermédiaire)

De nombreuses propositions formulées pour promouvoir les activités non structurées concernent en fait leur frange supérieure. Les entreprises déjà intégrées dans les circuits institutionnels, que certains auteurs ont appelées "secteur de transition" ou que le BIT a baptisé "secteur non structuré moderne". En Côte d'Ivoire, une politique de développement des "PME" a été mise en place dès 1968. Ce type de mesure concerne des entreprises que nous avons incluses dans le secteur intermédiaire.

La politique de développement des PME en Côte d'Ivoire comprend des volets multiples, mais il convient de signaler qu'elle est individuelle : chaque projet, chaque demande de crédit ou d'assistance est étudiée individuellement. Les avantages consentis sont les suivants :

- crédit à taux très bas (grâce à la politique de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les crédits de la Banque Mondiale, et les Fonds mis en place par le Gouvernement).

- assistance du CAPEN pour l'élaboration du projet, sa défense devant les banques, la mise en place des structures de production, la gestion et la comptabilité.

- avantages fiscaux dans certains cas.

Ces entreprises ont du mal à obtenir des marchés réservés (elles se plaignent de la concurrence des étrangers, de la difficulté d'obtenir des marchés publics).

On voit mal comment de telles mesures pourraient favoriser le développement d'entreprises non structurées :

- le crédit personnalisé suppose (en plus des garanties personnelles) un calcul économique: rentabilité de l'investissement, calcul des intérêts etc..., ce qui implique une comptabilité. Le coût pour les banques est prohibitif: la gestion de ces prêts est aussi lourde que celle de prêts très importants, les risques sont élevés et le rapport est faible. Les banques exigent une comptabilité bien tenue, ou des garanties supplémentaires que les organes étatiques d'assistance doivent apporter.

- l'assistance à la gestion de la part du Gouvernement est coûteuse. Elle l'entraîne souvent dans un cercle vicieux : l'entrepreneur assisté attend qu'on lui offre des marchés, que l'on règle ses affaires. L'assistance implique que l'entreprise satisfasse un minimum de réglementations, notamment fiscales. Du coup, certains entrepreneurs ne comprennent pas l'intérêt que représentent pour eux cette assistance.

Une réforme de la fiscalité est urgente pour ces entreprises intermédiaires, de façon à ce

que la fiscalité ne constitue pas un obstacle infranchissable à une modernisation éventuelle.

Mais nous voulons surtout montrer que ce type de mesures ne peut s'appliquer qu'à une minorité. Cette politique est inadaptée à l'entreprise "non structurée".

La bonification d'intérêt (10% au lieu de 15%) ne rentrent pas dans le calcul d'un entrepreneur "non structuré". Cet avantage, important vu du côté du banquier ou de l'Etat, n'est pas compris par le petit entrepreneur. L'assistance à la gestion peut paraître plus adaptée: elle ne peut apporter des résultats immédiats pour l'entrepreneur confronté à des échéances hebdomadaires ou quotidiennes.

Dans les deux cas, ces mesures ne peuvent être matériellement appliquées sur une grande échelle. Les mesures d'assistance individualisées sont peut-être une bonne chose pour les PME (et en Côte d'Ivoire, il s'agissait de favoriser l'élosion d'une classe d'entrepreneurs nationaux), mais ne peuvent concerner les activités non structurées.

b) Les activités non structurées localisées

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'il serait illusoire de chercher à intégrer ces activités dans le secteur moderne par des mesures fiscales ou réglementaires. Les mesures à envisager dans ce domaine devraient plutôt aller dans le sens d'un assouplissement: suppression des multiples réglementations diversément appliquées, des contrôles de factures etc....

Le principal obstacle au bon fonctionnement des activités non structurées localisées et que des mesures gouvernementales pourraient lever, est l'absence de terrains et locaux aménagés pour les accueillir. Cette question, souvent évoquée, est très difficile à résoudre.

L'une des solutions mises sur pied a été de concevoir puis d'aménager des zones artisanales. L'Office National pour la Promotion de l'Entreprise Industrielle (OPEI, maintenant devenu CAPEN) a ouvert quatre zones, avec l'assistance de l'ONUDI, à Korhogo, Bouaké, Man et San Pedro. Ces zones sont viabilisées et raccordées aux réseaux d'eau et d'électricité. Elles sont situées à côté de la délégation du CAPEN, ce qui facilite l'assistance quotidienne.

Ces zones ont eu peu de succès (à Korhogo, aucune entreprise n'a voulu profiter de ces avantages). L'une des raisons est qu'elles sont situées loin des consommateurs, à la sortie des villes (une autre raison est que les loyers et contraintes étaient trop élevés pour les artisans).

Ce serait donc un autre type de mesure qu'il faudrait envisager. On pourrait penser à l'obligation de prévoir des structures simples et peu coûteuses, ou tout simplement des espaces aménagés lors des opérations immobilières. Ceci paraît cependant irréaliste, les promoteurs immobiliers n'y trouvant pas leur compte. Il nous semble donc préférable que ce soit l'Etat qui prennent à son compte de tels aménagements, à commencer par les marchés, les abords des marchés, les gares routières etc...

Il est nécessaire de prévoir des espaces pour des activités entraînant des nuisances sur l'environnement. Les investissements peuvent paraître élevés; mais ils le seront davantage lorsqu'il s'agira de réparer les dégâts qu'occasionnent des implantations anarchiques. Notons qu'un aménagement "spontané" se produit dans des villes comme Abidjan, où le maraîchage alterne avec certaines activités artisanales occupant de grands espaces, et avec des zones à forte densité de petits établissements. Il conviendrait de tirer parti de cette expérience populaire, et de n'en corriger que les aspects négatifs (lesquels sont dûs le plus souvent à l'inadaptation des structures existantes et à la répression). C'est donc principalement des mesures d'aménagement urbain que nous voudrions préconiser.

Nous mentionnerons toutefois la question du crédit et celle de la fiscalité. Dans le domaine du crédit, nous ne nions pas que, comme dans le cas du secteur intermédiaire, les petits entrepreneurs aient besoin de crédits pour financer leur production (les difficultés de trésorerie dans des activités non structurées sont souvent évoquées dans les enquêtes). Mais nous ne pensons pas que l'Etat se doive d'accorder des facilités particulières en matière de crédits. Les circuits de financement par lesquels passent les artisans sont souvent extérieurs au circuit institutionnel.

Deux modalités de crédits pourraient cependant être envisagées. Tout d'abord, les formes mutuelles de crédit (par cautionnement mutuel) semblent adaptées aux activités non structurées, et pourraient

s'inspirer de celles qui existent déjà, hors des circuits institutionnels. D'autre part, les prêts devraient prendre la forme de crédit-boîl. La banque (ou un système mutuel) se contenterait de cautionner son client auprès du fournisseur (nous pensons qu'un apport personnel significatif reste nécessaire).

En matière de fiscalité, la taxe forfaitaire (patente municipale) est suffisante. Ne bénéficiant pas de déductions fiscales ni de subventions, il est en contrepartie inutile que l'Etat cherche à imposer davantage les petits établissements. La patente municipale pourrait être modulée en fonction de divers critères de taille (c'est déjà le cas pour les tailleur qui acquittent une taxe forfaitaire proportionnelle au nombre de machines) ou des types de locaux ou terrains occupés. Il faut contenir le montant de cette taxe dans des limites raisonnables.

La plupart des autres mesures que l'on envisage pour aider les activités non structurées s'adressent à des entreprises qui ont une assise suffisante et sont relativement intégrées aux circuits institutionnels. Elles concernent donc le secteur intermédiaire. Dans le cas des petits établissements non structurés, il semble plus important de lever quelques obstacles que d'imaginer quantité de mesures d'incitation, de soutien ou de promotion.

c) Les activités non structurées non localisées

Moins encore que pour les petits établissements, on ne peut envisager de réglementer, orienter ou contenir le développement des activités de rues et de marché. En dehors de l'aménagement des marchés et gares, ou encore d'espaces pour ces activités, l'Etat ne peut faire grand-chose. Toute répression est inutile.

L'aménagement d'espaces serait particulièrement bienvenu en ce qui concerne la vente de plats préparés à la sortie des bureaux et des usines. Notons qu'un tel investissement serait beaucoup moins coûteux et plus vite amorti que la construction de cantines dont le fonctionnement resterait très aléatoire.

d) Les activités non structurées en milieu rural

L'"artisanat" en milieu rural a fait l'objet de plusieurs mesures d'aide dont nous citerons les principales, ce qui nous permettra d'envisager quelles sont celles qui semblent le plus adaptées pour favoriser le développement de ces activités.

L'OPEI a œuvré dans deux directions:

-constitution de coopératives d'artisans, assistance pour la gestion, les techniques de production et la commercialisation; ce sont des artisans d'"art" (tisserands, potières, vanniers...) qui sont concernés. Les débuts ont nécessité une assistance coûteuse (partiellement prise en charge par des organismes de coopération) qui semble couronnée de succès: le niveau de vie des artisans et de leurs villages s'est amélioré; d'autres artisans viennent spontanément s'enquérir de possibilité d'assistance; la réputation de l'OPEI (CAPEN) est bonne. Mais les délais nécessaires pour que les artisans prennent en charge la gestion de leur coopérative restent longs.

-formation et installation d'artisans (avec l'ONFP): c'est l'"artisanat de service", mécaniciens, réparateurs, travailleurs du métal (pour la fabrication de pièces de rechange) que l'on cherche à favoriser. Les résultats sont mitigés, les artisans ainsi formés n'ayant pas les moyens d'ouvrir un atelier, et préférant trouver un emploi salarié dans une entreprise agro-industrielle. La CIDT (Compagnie Ivoirienne des Textiles) a formé des mécaniciens et artisans dans le cadre du plan coton (encadrement des plantations villageoises).

Le développement des activités non structurées en milieu rural est très dépendant de la demande, et l'Etat pourrait intervenir en proposant des travaux aux artisans: entretien des routes, construction des dispensaires, écoles etc... Une aide à la commercialisation semble également indispensable.

L'enseignement des mesures de formation est qu'il faut éviter d'arracher l'artisan à son milieu pendant la période de formation, et le laisser démunir à la fin de cette période.

Il est donc souhaitable d'envisager un engagement plus significatif des organes de l'Etat pour le développement des activités non structurées en milieu rural.

conclusion

Plus que toutes ces mesures, le plus important est que le Gouvernement et les acteurs de l'économie ivoirienne prennent conscience que les activités non structurées constituent un fait majeur, inévitable et positif. Si l'expansion récente de ces activités remet en cause les théories et les politiques de développement, elle rend compte aussi de l'impuissance de l'Etat à maîtriser le développement en ne comptant que sur le secteur moderne (fort heureusement, la Côte d'Ivoire s'est appuyée principalement sur son agriculture). C'est donc en élargissant et en adaptant leur action que les Pouvoirs Publics seront le mieux à même de satisfaire les besoins de la population.

Les voies du développement seront forcément originales et les activités non structurées peuvent en devenir un des aspects essentiels.

Annexes

Liste des annexes:

1. Les neuf déficiences de l'analyse dualiste d'après R. Bromley
2. Champ et questionnaire du recensement des activités de 1976
3. Les typologies d'établissements
4. Données démographiques supplémentaires sur l'activité
5. Précisions sur les calculs à partir de données démographiques

Annexe 1

Les neuf déficiences de l'analyse dualiste d'après R. Bromley

Plutôt que de nous étendre sur le débat à propos du dualisme de certaines théories, nous proposons ici une traduction résumée d'un essai de critique systématique de l'analyse dualiste du "secteur non structuré" par un de ses adversaires les plus farouches, Ray Bromley ([1979], introduction).

Les 9 déficiences de l'analyse dualiste du "secteur non structuré", d'après Bromley, sont les suivantes:

1. Division en deux trop simpliste: il est meilleur de classer les entreprises de façon à montrer les classes intermédiaires et les processus de transition.

2. Inconsistant sur le plan de la logique: plusieurs variables sont utilisées pour la classification, sans qu'il ait d'analyse de correspondances; les critères, ainsi que leur poids, varient selon les définitions; comment sont traitées les entreprises qui ont des caractéristiques des deux secteurs?

3. La classification dualiste présente deux secteurs indépendants, alors qu'il y a "un état d'interaction continu et fluctuant" entre les deux.

4. On croit souvent à tort qu'une seule mesure politique peut être appliquée à l'ensemble du secteur non structuré (des prostituées aux artisans).

5. Tendance à ne considérer le secteur non structuré que comme un phénomène urbain; il n'y a pas de raison de ne pas s'intéresser également à la petite production et au petit commerce en milieu rural; le terme "secteur non structuré" devrait aussi être propre à décrire la production primaire, lorsque les critères qui le définissent peuvent s'y appliquer.

6. Manque de clarté des autres catégories, face à la division structuré/ non structuré: secteur public, professions libérales, secteur rural (traditionnel ou moderne).

7. Le secteur non structuré est décrit comme étant uniquement un fait actuel, la disparition de ses caractéristiques (par exemple l'absence de soutien de la part du gouvernement) entraînant sa propre disparition. La politique de développement préconisée dans ce cas repose sur l'idée que le seul obstacle au développement du secteur non structuré est l'attitude négative du gouvernement à son égard. C'est négliger les relations complexes de concurrence et de subordination des petites entreprises vis à vis des grandes, et les stratégies du capitalisme monopolistique pour supprimer cette concurrence.

8. Tendance à confondre individus, ménages et entreprises. La division structuré/non structuré est inapplicable dans beaucoup de cas (un même individu travaillant par moment dans le secteur non structuré, par moment dans le secteur structuré; membres d'un même ménage travaillant dans l'un ou l'autre secteur, etc...); on peut aussi se demander si l'est importun d'utiliser cette distinction dans une même activité; la division en deux secteurs ne devrait s'appliquer qu'aux entreprises, le reste étant source de confusion et d'erreurs.

9. Confusion entre secteur non structuré urbain et pauvres urbains; tous ceux qui travaillent dans le secteur moderne ne sont pas riches et certains auteurs considèrent tous les salariés comme une aristocratie ouvrière, ce qui est absurde; beaucoup ne travaillent là que pour accumuler un capital pour démarrer une entreprise non structurée.

Si nous souscrivons parfaitement à certaines de ces critiques (particulièrement les numéros 4, 5, 8 et 9), nous pensons par contre que d'autres sont injustifiées. C'est le cas du reproche qui est fait aux tenants de l'analyse dualiste d'ignorer les relations entre les deux secteurs; cette critique pouvait être adressée aux modèles comportant un secteur traditionnel, mais certainement pas aux analyses du secteur non structuré. En effet, ces analyses s'intéressent aux rapports entre les deux secteurs.

Quant à l'erreur de logique, elle ne découle pas selon nous du fait que l'économie soit divisée en deux secteurs, ni de l'absence d'analyse statistique, mais tout simplement de la confusion entre caractéristiques et critères, ce qui aboutit à des tautologies (voir chapitre 1, section 1). L'analyse de la petite production marchande encourt le même risque (ainsi que celui d'une vision trop dichotomique de l'économie).



Annexe 2

Champ et questionnaire du recensement des activités de 1976

1- Champ d'enquête

Le champ d'investigation comprenait 36 villes de plus de 10.000 habitants et deux de moins de 10.000 habitants (Guiglo et Sassandra), et complétait ainsi le recensement agricole de 1974. Sept villes de plus de 10.000 habitants n'ont pas été incluses dans le champ de l'enquête: Arrah, Oumé, Affery, Akoupé, Hiré Wattia, Tiassalé, MBatto. Les 38 villes recensées représentaient un peu plus de deux millions d'habitants en 1976, dont la moitié à Abidjan.

L'opération s'est déroulée de janvier à juillet 1976, mais les passages dans les villes étaient rapides, sauf à Abidjan où le recensement a duré 7 mois. C'est un peu trop long, ce que sont venus confirmer les résultats qui ont montré qu'un cinquième des établissements avaient moins d'un an.

2- Questionnaire

2- Questionnaire		REFERENCES CARTOGRAPHIQUES	FEUILLE
		NUMERO D'ORDRE	
<u>DATE DU PASSAGE</u>	JOUR MOIS AN	ENQUETEURS	1 2 3 4
		CODIFIEUR	
I ACTIVITE			
II IDENTIFICATION			
ii NOM ET OU RAISSON SOCIALE			17 18 19 20 21
iii BOITE POSTALE		OUI NON	37
		SI OUI	VILLE
			NUMERO
iv INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE		OUI NON	38
		SI OUI	GREFE
			NUMERO
v CONSEIL BANCAIRE OU CCP		OUI NON	39
vi TELEPHONE		OUI NON	40
vii ACTIVITES PRINCIPALES			41 42 43 44
SECUNDAIRES			
viii DECREATION DE L'ACTIVITE		OUI NON	45
ix INSTALLATION A L'ADRESSE ACTUELLE		OUI NON	46

I 2 STATUT

a) ETAT DE REPOSE INDIVIDUELLE DU PROPRIETAIRE

SI OUI L'ACTIVITE RECENSEE EST-ELLE :

- LE SIEGE DE L'ENTREPRISE
- SON ETABLISSEMENT UNIQUE
- UN ETABLISSEMENT DE L'ENTREPRISE

[] [] NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN COTE D'IVOIRE

b) SOCIETE

OUI NON

SI OUI L'ACTIVITE RECENSEE EST-ELLE :

- LE SIEGE DE L'ENTREPRISE
- SON ETABLISSEMENT UNIQUE
- UN ETABLISSEMENT DE L'ENTREPRISE

[] [] NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EN COTE D'IVOIRE

c) UNE ASSOCIATION COOPERATIVE

OUI NON

I 3 GESTION

a) TENUE D'UNE COMPTABILITE

OUI NON TENUE AU SIEGE
PAS DE COMPTABILITE SI OUI SELON PLAN COMPTABLE : NORMAL SIMPLIFIE AUTRE FORME

SI CETTE REPONSE EST AFFIRMATIVE ARRETER ICI LE QUESTIONNAIRE

b) CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE PRECEDENT

ACTIVITE CREE DEPUIS MOINS D'UN AN

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES [] [] [] [] FRANCS

CHIFFRE D'AFFAIRES INCONNU

I 4 DEGRE DE TECHNICITE

a) UTILISATION DE MACHINES A USAGE PROFESSIONNEL

OUI NON

SI OUI NOMBRE TOTAL

[]

- DONT
- MANUELLES
 - ELECTRIQUES
 - A ESSENCE

b) UTILISATION DE VEHICULES

OUI NON

NOMBRE

PL
VI

I 5 LOCALS

a) EXERCICE DU ETABLISSEMENT EST-ELU

PROPRIETAIRE
LOCATAIRE

CES LOCALS CU S'EXERCE

ACTIVITE

II EXPLOITANT**NUMERO D'ORDRE**

1 2 3 4 5

II.1 IDENTIFICATIONa) SEXE HOMME FEMME b) AGE c) NATIONALITE IVOIRIENNE OUI NON

ETHNIE

NATIONALITE

7

8

9

10 11

12 13

14

15

16

17 18

19

20

21 22 23 24

25

26

27

28 29

30

31

32

33 34

II.2 STATUT

d) SEUL PROPRIETAIRE

 OUI NON

e) PROPRIETAIRE ASSOCIE

 OUI NON

→ SI OUI : NOMBRE D'ASSOCIES

NATIONALITE DE L'ASSOCIE PRINCIPAL

EXERCET-IL EN COTE D'IVOIRE UNE ACTIVITE AUTRE
QUE CELLE DE L'ENTREPRISE, OBJET DE VOTRE ASSOCIATION OUI NON

→ SI OUI : DANS QUEL SECTEUR :

PRIMAIRE
AGRICULTURE
EXPLOIT FORET
PECHE ... SECONDNAIRE
 INDUSTRIE
 ARTISANAT TERTIAIRE
 COMMERCE
 SERVICES
 ADMINISTRATION

VILLE

SOUS PREFECTURE

f) NON PROPRIETAIRE

 OUI NON→ SI OUI : ETES VOUS GERANT FAMILIAL GERANT LIBRE GERANT SALARIE

LE PROPRIETAIRE

→ EST-IL UN INDIVIDU

 UNE SOCIETE

→ NATURALITE

 → EXERCET-IL EN COTE D'IVOIRE UNE ACTIVITE AUTRE
QUE CELLE QUI VOUS ETES GERANT OUI NONII.3 GERANT
a) GERANT

b) GERANT D'HIER

c) GERANT D'AUJOURD'HUI

d) GERANT D'AVAISON

e) GERANT D'AVENIR

SI OUI : DANS QUEL SECTEUR

INDUSTRIE COMMERCE
ARTISANAT TERTIAIRE
SERVICES ADMINISTRATION

A QUEL ENDROIT

VILLE

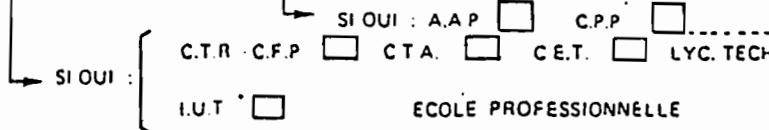
SOUS PREFECTURE

II. NIVEAU D'INSTRUCTION : ILLETRE SCOLARISE → dernière classe fréquentée

J6

II. FORMATION PROFESSIONNELLE PERFECTIONNEMENT APPRENTISAGE PAS DE FORMATION

J7



J8

J9

III. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

MOIS ANS

TEMPS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE ACTUELLE

J10

ACTIVITE ANTERIEURE OUI NON

J11

SI OUI : DANS QUEL SECTEUR



J12

A QUEL ENDROIT :

VILLE

J13 J14 J15 J16

SOUS-PREFECTURE

III.4. ACTIVITE SECONDAIRE DE L'EXPLOITANT

OUI NON

J17

SI OUI : DANS QUEL SECTEUR :



J18

A QUEL ENDROIT :

VILLE

J19 J20 J21 J22

SOUS-PREFECTURE

III. PERSONNEL EMPLOIE

III.1. MAIN D'OEUVRE SALARIEE

EFFECTIF TOTAL A LA DATE DE L'ENQUETE

J23 J24 J25

DONT PERMANENTS

J26 J27 J28

J29 J30 J31

J32 J33 J34

J35 J36 J37

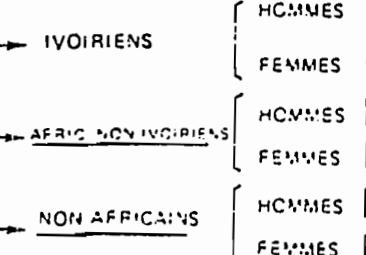
J38 J39 J40

J41 J42 J43

J44 J45 J46

J47 J48 J49

J50 J51 J52



III.2. MAIN D'OEUVRE NON SALARIEE

EFFECTIF TOTAL A LA DATE DE L'ENQUETE

J53 J54 J55

DONT APPRENTIS

J56 J57 J58

J59 J60 J61

J62 J63 J64

J65 J66 J67

J68 J69 J70

J71 J72 J73

J74 J75 J76

J77 J78

J79 J80

Annexe 3

Les typologies d'établissements

1- Correspondance entre typologies à propos des entreprises du secteur intermédiaire

Plusieurs typologies d'établissements ont été proposées en Côte d'Ivoire. Nous reprenons ici celles qui sont présentées dans le texte et qui ont été élaborées à partir des résultats du recensement des activités en milieu urbain de 1976. Notre objectif est d'étudier s'il y a correspondance entre des typologies obtenues à la suite de calculs statistiques et notre typologie qui repose sur des critères non quantifiables (enregistrement). Nous ne nous pencherons que sur la catégorie des entreprises intermédiaires et les classes qui peuvent lui correspondre dans les typologies étudiées.

Les travaux de Baris [1980] et de Dureau [1985] conduisent à définir quatre ou cinq classes d'établissements (et non d'entreprises), à la suite de méthodes différentes d'analyses de données. Ces différences de méthodes induisent des classes qui se distinguent sur des critères différents, et qui ne comptent pas le même nombre d'établissements.

Dans les deux cas, les entreprises qui ont répondu tenir une comptabilité selon le Plan Comptable ivoirien normal constituent une classe à part, puisqu'elles ont été exclues du champ de l'enquête par la suite. Les deux classes suivantes qui nous intéressent ici sont chez Pierre Baris les "PME" puis le "secteur de transition", chez Françoise Dureau les établissements "modernes" puis les "PME". Pour Baris, les critères retenus sont la tenue d'une comptabilité suivant ses différentes modalités, et le nombre de travailleurs salariés. Ainsi, la classe des PME est constituée des établissements qui ont une comptabilité selon le Plan Comptable ivoirien simplifié, ou dont la comptabilité est tenue au siège de l'entreprise, et qui par ailleurs ont au moins 5 salariés. Le "secteur de transition" comprend les établissements tenant une comptabilité, mais qui ne comptent que de 1 à 5 salariés.

Françoise Dureau remarque que la tenue de comptabilité n'est un critère pertinent que si l'on prend en compte toute forme de comptabilité, et non pas seulement les formes légales. Elle fait une analyse qui privilégie les indicateurs de modernité (téléphone, compte bancaire et secondairement boîte postale), le nombre de machines et la structure de la main-d'œuvre (pourcentage de salariés, d'apprentis ou de main-d'œuvre familiale). Des critères de taille (chiffre d'affaires et nombre d'employés) sont également pris en compte. Les résultats auxquels elle aboutit sont sensiblement différents de ceux de Baris: la classe des établissements "modernes" est plus restreinte que celle des "PME" de Baris, la seconde classe étant par contre plus large (les classes du bas de l'échelle sont elles aussi réparties de façon divergente). Dans l'analyse de Françoise Dureau ce sont la taille (chiffre d'affaires et nombre d'employés) et la fréquence des indicateurs de modernité, qui distinguent principalement ces deux classes.

Ces deux analyses sont à notre avis critiquables pour deux types de raisons: d'une part, la réflexion sur la valeur des variables (c'est-à-dire des résultats) du recensement de 1976 n'est pas assez poussée. Ainsi, Françoise Dureau a raison de remarquer que la modalité de comptabilité conforme ne doit pas être retenue pour la partition en classe, étant donné la valeur des réponses à telle question. Mais elle prend en compte le chiffre d'affaires alors que les réponses à cette question sont fantaisistes, selon les dires de l'organisateur du recensement, J.P. Chateau. D'autre part, les renseignements concernant le statut juridique de l'entreprise (entreprise individuelle ou société) ainsi que le fait que l'établissement constitue une entreprise ou soit l'un des établissements d'une entreprise (dont le siège est situé ailleurs) ne sont pas pris en compte dans ces deux analyses. Ainsi, on trouvera des petits établissements "informels" qui ont le statut de société dans l'analyse de Baris, et dans les deux cas, une confusion entre établissements et entreprises, si bien qu'une même entreprise peut avoir un établissement PME, un établissement artisanal et un autre "petit établissement" informel.

Ces analyses montrent cependant une séparation à l'intérieur de ce qui correspond à notre secteur intermédiaire. C'est principalement la taille qui différerait dans les deux sous-catégories ainsi définies, mais il n'est pas exclu qu'à cette séparation corresponde une différence dans les modalités d'enregistrement: un tiers des entreprises du secteur intermédiaire déclarent leurs employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et ce sont bien évidemment celles qui ont des salariés.

2- Evaluation du nombre d'établissements non structurés localisés en milieu urbain

Nos estimations pour Abidjan d'après le recensement des patentés municipales nous font penser que le recensement de 1984 réalisé par l'O.N.F.P. (Office National de la Formation Professionnelle) a pris en compte des commerces exercés hors de locaux (ou dans des abris de fortune), dans une proportion d'au moins 30%. En d'autres termes, 70% seulement des commerces abidjanais recensés par l'ONFP seraient exercés dans des locaux stables.

Pour notre estimation, nous avons retenu les villes qui ont été recensées en 1976 et en 1984 (sauf quelques cas aberrants, comme Agboville), soit 22 villes, et avons calculé le nombre total d'établissements pour des groupes de branches d'activité. Nous avons isolé les établissements commerciaux dont on a vu qu'ils couvraient un ensemble plus large en 1984, et nous proposons une estimation du nombre de ces établissements correspondant au même nombre de villes que dans le recensement des activités de 1976. Rappelons que d'une part, les villes retenues pour ce recensement ne représentent pas l'ensemble du milieu urbain tel que défini dans le recensement de la population de 1975, et que d'autre part, il n'est pas tenu compte de la croissance du milieu urbain par adjonction de nouvelles petites villes. Si l'on était en mesure d'intégrer ces villes, il en résulterait bien entendu un nombre supérieur d'établissements non structurés, mais aussi probablement une croissance moyenne plus forte de ce nombre (les petites villes ayant très peu d'entreprises modernes ou intermédiaires).

Les taux de croissance ont été calculés pour cet échantillon de villes et ont été retenus pour la présente estimation (ces taux et les extrapolations qui en sont issues ont été réalisées séparément pour Abidjan, les villes de plus de 30.000 habitants et les villes de 10 à 30.000 habitants - population de 1975 -). En ce qui concerne le commerce, ce sont les résultats du recensement des patentes municipales qui nous ont donné l'estimation de croissance. Le taux de croissance des établissements commerciaux est ici inférieur à celui que l'on pourrait calculer d'après les résultats du recensement de l'O.N.F.P..

Annexe 4

Données démographiques supplémentaires sur l'activité

1- Part des 15-59 ans dans la population totale

Alors que dans chaque milieu pris séparément, la part des hommes de 15-59 ans a tendance à baisser, elle augmente pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire en raison du poids croissant du milieu urbain, où elle est plus élevée. La hausse de la part des 15-59 ans chez les femmes ne fait que traduire les changements de comportement des migrants étrangers (à Abidjan principalement) qui font venir de plus en plus souvent leur famille, ainsi que la seconde vague d'exode rural qui touche davantage les jeunes Ivoiriennes.

C'est un tableau semblable qui fournit le cadre le plus sûr des projections d'emplois. Il indique que la population en âge de travailler augmente à un rythme supérieur à celui de la population totale.

Milieu	Sexe	1975	1980	1990	2000
Rural	Hommes	51,5	51,6	51,4	51,1
	Femmes	50,5	50,1	50,4	50,9
Abidjan	Hommes	68,0	66,0	65,3	64,3
	Femmes	47,2	55,0	54,8	54,6
Autres Villes	Hommes	59,3	56,6	53,9	55,8
	Femmes	51,6	50,9	49,1	49,0
COTE D'IVOIRE	Hommes	55,4	55,7	56,7	57,7
	Femmes	51,1	51,2	51,5	51,8
TOTAL		53,3	53,5	54,3	54,9

2- Répartition de la population de 6 ans et plus selon le sexe et le type d'activité, 1975 (non ajusté)
Le type d'activité est défini pour la population de 6 ans et plus en 1975. La catégorie des "hors-activité"
regroupe les prisonniers et les appelés du contingent.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1) Occupés	1 941.566	907.352	2.848.918
2) Chômeurs	13.535	1.229	14.764
3) En quête de 1er emploi	41.566	13.601	55.167
4) Hors activité	12.456	400	12.856
5) Retraités, rentiers	4.274	821	5.094
6) Elèves, étudiants	503.871	180.574	784.445
7) Ménagères	—	898.338	898.338
8) Invalides	13.939	17.456	31.395
9) Inactifs	286.943	377.213	664.156
TOTAL	2.718.150	2.496.984	5.215.134
Dont actifs (1à3)	1.996.667	922.182	2.918.849

3- Les taux de chômage par milieux, sexes et âges sont les suivants en 1975

	Hommes	Femmes	Total
Rural	15-29 ans	3,4	2,6
	30-59 ans	0,3	0,2
	TOTAL	1,6	1,3
Urbain	15-29 ans	10,7	11,1
	30-59 ans	1,8	1,7
	TOTAL	6,5	6,7
Côte d'Ivoire entière	15-29 ans	6,3	5,5
	30-59 ans	0,8	0,7
	TOTAL	3,3	2,9

4- Fréquences des principales professions en 1975

Les seules données sur les professions exercées par la population occupée en Côte d'Ivoire proviennent du Recensement Général de la Population de 1975. Malgré l'imperfection de la nomenclature, elles permettent d'avoir une idée de la répartition de la population par métiers, information que l'on ne trouvera nulle part ailleurs. Ces résultats ayant été publiés tardivement, ils n'ont pas pu être pris en compte dans le Plan 1981-1985. Ceci explique le décalage entre les estimations d'emplois du "secteur artisanal et traditionnel" par branches données par le Plan et les résultats du recensement (par exemple, le nombre de travailleurs artisanaux du textile -tisserands, tailleurs, etc...- est estimé dans le Plan à 39700 personnes, alors que le tableau des professions en indique au minimum 71000 -non salariés des professions 61 et 65; c'est dans les branches de production que le décalage est le plus important).

Les professions exercées par les "actives marginales" sont évidemment sous-estimées. Il s'agit principalement des professions du groupe IV (commerce). La vente de plats préparés, qui devrait normalement être classée avec les services de restauration ne peut être connue avec la nomenclature des professions de 1975 (les femmes préparent les plats sur place, dans des "maquis" improvisés; dans d'autres pays, cette activité est classée dans le commerce).

Les principales professions exercées en 1975 sont les suivantes:

code	nomenclature	effectif	salariés	indép.	appr. et aides fam
			%		
08	Personnel enseignant	24 633	97,6	2,0	0
20	Sténographes, dactylographes	11287	92,7	0,8	5,4
21	Employés de comptabilité et assimilés	11880	97,5	0,7	0,9
	Groupe I à III	123694	85,0	12,1	2,3
29	Propriétaires et gérants de commerce	18837	14,1	75,0	10,7
34	Vendeurs ambulants, de journaux...	115512	5,0	70,3	24,4
35	Personnel commercial non classé ailleurs	25327	4,2	69,8	25,8
	Groupe IV	175042	11,1	66,8	21,9
40	Employés de maison et assimilés	23646	88,5	1,9	9,2
44	Personnel des services de protection	23300	98,0	1,1	0,5
45	Personnel des services non classés ailleurs	12326	32,9	64,1	2,8
	Groupe V	79259	74,7	19,6	5,3
61	Ouvriers du textile	7417	36,8	48,8	14,3
65	Tailleurs, couturiers, tapissiers...	70889	6,4	54,2	39,1
67	Menuisiers, ébénistes et assimilés	22855	48,4	30,9	20,2
69	Ouvriers du façonnage et de l'usinage des métaux	6295	15,1	57,3	27,4
70	Ajusteurs, monteurs, mécaniciens de précision	35516	47,9	10,2	34,4
71	Électriciens, électroniciens et assimilés	11551	55,7	20,4	23,4
73	Plombiers, soudeurs, tôliers, chaudronniers...	11570	64,2	14,4	22,2
81	Maçons, charpentiers, travailleurs de la construction	32094	56,5	29,3	13,8
83	Dockers et manutentionnaires	16681	69,5	27,9	2,3
84	Conducteurs d'engins de transport	57486	72,0	7,1	20,3
85	Maneuvres non classés ailleurs	43243	96,3	2,2	1,0
	Groupe VII	358613	51,3	27,3	20,9

Annexe 5

Précisions sur les calculs sur les données démographiques

1- Ajustement de la population active

L'ajustement de la population active a été fait de la manière suivante:

a) Les taux d'activité et la population active en 1975; la population totale étant inchangée dans les ajustements, il en est de même de la population active, sauf pour les femmes puisqu'une acceptation plus large de l'activité est retenue. Si pour les hommes, la population active totale n'a pas besoin d'être ajustée, sa répartition par tranches d'âges est modifiée. La difficulté est alors de trouver les taux d'activité adéquats. Pour les 10-14 ans, ainsi que pour les 60 ans et plus, nous avons retenu les taux de l'Enquête à Passages Répétés. Nous obtenons ainsi la population active correspondant à ces âges que nous déduirons de la population active totale, ce qui nous donne la population active de 15 à 59 ans. La répartition entre les 15-29 ans et 30-59 ans se fait alors au prorata des effectifs de ces tranches d'âges, pondérés par les taux d'activité du Recensement Général de la Population. L'opération est faite séparément pour le milieu rural et pour le milieu urbain.

Pour les femmes, ce sont les taux d'activité de l'Enquête à Passages Répétés qui ont été appliqués, pour chaque tranche d'âges, à la population totale ajustée correspondante. La population active ainsi obtenue est, comme on l'a vu, bien plus importante que celle relevée lors du Recensement Général de la Population.

b) Les taux d'activité et la population active en 1980; en 1980, pour chaque tranche d'âges des deux sexes, la population active est calculée par l'application à la population totale correspondante d'un taux d'activité choisi. Le problème est donc de bien choisir ces taux. Les taux choisis sont en général ceux de l'Enquête à Passages Répétés (ils sont dans ce cas considérés comme invariants depuis 1975) à l'exception de ceux des hommes de 15 à 59 ans. En effet, l'extrapolation de l'Enquête à Passages Répétés pour ces catégories de population (et particulièrement pour les actifs) a posé des problèmes, si bien que le rapport entre population active et population totale (taux d'activité) est incorrect. C'est donc une moyenne des taux de l'Enquête à Passages Répétés et des taux ajustés de 1975 qui sert ici au calcul de la population active. Ces taux sont légèrement supérieurs à ceux de 1975, ce qui ne fait que traduire la part croissante des étrangers dans la population active. D'autre part, les taux d'activité des 60 ans et plus des deux sexes ont été légèrement diminués par rapport à ceux de 1975 pour tenir compte du vieillissement de cette catégorie.

Les calculs ont été faits séparément pour chaque milieu. Les taux d'activité appliqués à l'ensemble de la population varient entre 1975 et 1980 surtout en raison de la variation du poids des classes d'âges les plus actives.

Taux d'activité de la population totale ajustée, 1975 et 1980

MILIEU sexé	population totale (1000)	taux d'act. %	population active (1000)	population totale (1000)	taux d'act. %	population active (1000)
1975						1980
RURAL, hommes	2314,2	55,5	1284,5	2408,7	56,0	1348,7
RURAL, femmes	2249,1	46,5	1046,0	2356,0	46,2	1088,0
URBAIN, hommes	1160,6	51,1	592,8	1728,0	50,7	875,4
URBAIN, femmes	985,7	22,0	216,9	1472,5	22,5	331,6
COTE D'IVOIRE ENTIERE						
hommes	3474,8	54,0	1877,3	4136,7	53,8	2224,1
femmes	3234,8	39,0	1262,9	3828,5	37,1	1419,6
TOTAL	6709,6	46,8	3140,2	7965,2	45,7	3643,7

2- Les taux d'activité agricole et l'ajustement de la population agricole

Alors qu'en 1975, les taux d'activité agricole sont les produits d'une division (nombre de travailleurs du secteur primaire, divisé par le nombre total d'actifs), ils deviennent en 1980 les multiplicateurs qui permettent d'obtenir la population active agricole. Les calculs diffèrent selon le milieu.

En milieu rural, les taux d'activité agricole des hommes sont donnés dans le tableau 15 du Recensement Général de la Population (Direction de la Statistique) pour l'année 1975. Les mêmes taux ont été repris en 1980, pour chaque tranche d'âges. Pour les femmes, ce sont les taux de l'Enquête à Passages Répétés qui ont servi dans ce tableau. Là encore on a gardé des taux constants en 1975 et 1980.

En milieu urbain, on ne peut faire l'hypothèse de taux constants entre 1975 et 1980. Pour les hommes, ce sont les taux du Recensement Général de la Population qui sont utilisés en 1975, et ceux de l'Enquête à Passages Répétés en 1980. Pour les femmes, les taux de l'Enquête à Passages Répétés ont été utilisés pour 1980; en 1975, étant donné la définition plus large de l'activité féminine, il n'était pas possible de reprendre les taux du Recensement Général de la Population. On a donc estimé que la baisse du taux d'activité agricole entre 1975 et 1980 était proportionnelle à la baisse constatée chez les hommes. On a pu en déduire ainsi des taux d'activité agricole féminine en 1975. Il faut noter qu'on a pas cherché ici à extrapolier les tendances de 1975 à 1978 pour l'année 1980, mais que l'on a appliqué tels que les taux d'activité agricole de l'Enquête à Passages Répétés pour 1980.

2 bis Les actifs occupés non agricoles, par milieux, sexes et tranches d'âges, 1975 et 1980
(effectifs en milliers)

MILIEU	1975			1980		
	Tranche d'âges	hommes	femmes	Total	hommes	femmes
RURAL						
10-14 ans	2,0	3,8	5,8	2,0	3,9	5,9
15-29 ans	67,6	25,9	93,5	68,2	27,2	95,4
30-59 ans	49,3	27,9	77,2	53,2	28,9	82,1
60 ans et +	2,3	3,1	5,4	2,6	3,4	6,0
TOTAL	121,2	60,7	181,9	126,0	63,4	189,4
URBAIN						
10-14 ans	6,4	8,5	14,9	11,7	13,3	25,0
15-29 ans	233,4	80,1	313,5	359,6	118,8	478,4
30-59 ans	206,9	59,2	266,1	331,4	109,9	441,3
60 ans et +	5,6	2,2	7,8	10,5	3,4	13,9
TOTAL	452,3	150,0	602,3	713,2	245,4	958,6
COTE D'IVOIRE						
10-14 ans	8,4	12,3	20,7	13,7	17,2	30,9
15-29 ans	301,0	106,0	407,0	427,8	146,0	573,8
30-59 ans	256,2	87,1	343,3	384,6	138,8	523,4
60 ans et +	7,9	5,3	13,2	13,1	6,8	19,9
TOTAL	573,5	210,7	784,2	839,2	308,8	1148,0

3- Traitement des non-déterminés

On a classé dans les non-déterminés toutes les déclarations imprécises. Les "hors-activité" et "en-quête-de-premier-emploi", qui forment des catégories à part dans les deux variables "profession" et "situation dans la profession" (ne correspondant pas entre elles) ont été écartés. On ne retrouve pas non plus dans ces catégories l'effectif dénombré dans les mêmes catégories de la variable "type d'activité", ce qui signifie que certains d'entre eux ont été classés dans les professions qu'il recherchent ou parmi les travailleurs n'ayant déclaré aucune profession. De même, les "chômeurs", qui ont perdu leur emploi, sont classés avec leur ancienne profession ou dans les déclarations imprécises. En 1978, les deux variables "profession" et "situation dans la profession" n'incluent pas les chômeurs.

4- Calculs sur les catégories d'emploi

Les étapes du calcul des catégories d'emploi (voir la définition dans le texte) sont données dans les deux tableaux ci-après (données non corrigées). Les pourcentages de la population occupée non agricole de chaque catégorie seront ensuite appliqués à la population occupée non agricole ajustée. Pour les hommes, ce calcul ne présente pas de difficulté particulière.

La catégorie des domestiques a fait l'objet d'une estimation spécifique en 1978, puisque les professions n'ont pas été codifiées pour l'Enquête à Passages Répétés. Chez les hommes, on a considéré que la croissance du personnel domestique était égale à celle du groupe des travailleurs des services (qui est inférieure à la moyenne) dont il constitue la majorité de l'effectif.

annexes

**Catégories d'emploi chez les hommes en pourcentage de la population occupée non agricole,
1975 et 1978**

catégorie d'emploi	1975		1978	
	rural	urbain	rural	urbain
1 Services modernes et tertiaire administratif	20,4	20,0	14,8	17,1
2 Salariés du commerce	1,6	3,4	1,9	3,6
3 Salariés de l'industrie, bâtiment et transports	33,2	31,2	33,9	34,3
4 Emplois non salariés du commerce et des services	11,3	12,9	14,1	14,8
5 Indépendants et apprentis du secondaire et transports	29,9	24,5	31,9	24,0
6 Domestiques	3,6	8,0	3,4	6,2

Le calcul des catégories d'emploi chez les femmes est rendu plus compliqué du fait de la définition plus large de l'activité féminine dans l'Enquête à Passages Répétés, définition retenue pour le calcul de la population active ajustée. On a fait l'hypothèse que la population active féminine supplémentaire, qui constitue ce que l'on a appelé les "actives marginales", était non salariée, et se répartissait uniquement entre les catégories d'emploi 4 à 6. Cette hypothèse est tout à fait corroborée par les résultats de l'Enquête à Passages Répétés (la croissance annuelle de la catégorie 4 chez les femmes en milieu urbain, qui était de 30% en données brutes, revient à 10% en données corrigées, ce qui est plus raisonnable, pour une croissance de 10,4% par an de la population active féminine).

On a calculé l'effectif total théorique de ces trois catégories en 1975, en déduisant de la population active ajustée l'effectif observé des trois premières catégories (par hypothèse, les salariées ont bien été dénombrées en 1975). On obtient alors l'effectif ajusté des catégories 4 à 6 prises ensemble. On suppose ensuite que la part de chacune d'entre elles est la même qu'en 1978 (cela revient à faire l'hypothèse d'une croissance équivalente de ces catégories d'emploi entre 1975 et 1978).

**Catégories d'emploi chez les femmes en pourcentage de la population occupée non agricole,
1975 et 1978**

catégorie d'emploi	1975		1978	
	rural	urbain	rural	urbain
1 Services modernes et tertiaire administratif	3,1	13,8	1,9	16,2
2 Salariées du commerce	0,8	1,0	1,2	1,3
3 Salariées de l'industrie, bâtiment et transports	0,5	0,9	1,8	2,0
4 Emplois non salariés du commerce et des services	80,2	66,4	80,2	63,5
5 Indépendantes et apprenties du secondaire et transports	13,3	13,1	12,9	12,5
6 Domestiques	2,0	4,7	2,0	4,5

Nous présentons les résultats de ces ajustements pour 1975 et 1980 par milieux, qui ne sont pas donnés dans le texte. Tous les calculs sur les catégories d'emploi ont été effectués séparément pour chaque sexe et par milieu (voir page suivante).

Toutes les catégories connaissent une croissance en nombre absolu, de 4,5% par an pour les domestiques, à 8,5% par an pour les salariés de l'industrie, du bâtiment et des transports.

Chez les hommes, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, on constate une baisse relative des effectifs de la première catégorie. Ce sont surtout les professions libérales qui diminuent (indépendants des trois premiers groupes de professions). Les salariés des autres groupes voient leur part augmenter (catégories 2 et 3).

Pour les femmes, les trois premières catégories (c'est-à-dire les salariées) connaissent une augmentation relative. Mais les emplois non salariés du commerce et des services continuent à être de loin la première catégorie d'emploi féminin (80% de l'emploi non agricole des femmes en milieu rural, 63% en milieu urbain).

**Catégories d'emploi de la population occupée non agricole, selon le milieu, 1975 et 1980 (ajusté)
(effectifs en milliers)**

Catégorie d'emploi	1975		1980	
	rural	urbain	rural	urbain
1 Services modernes et tertiaire administratif	26,6	111,2	19,8	161,8
2 Salariés du commerce	2,4	16,9	3,2	28,9
3 Salariés de l'industrie, bâtiment et transports	40,6	142,5	43,8	249,5
4 Emplois non salariés du commerce et des services	62,4	157,9	68,6	261,3
5 Indépendants et apprentis du secondaire et transports	44,3	130,5	48,4	201,9
6 Domestiques	5,6	43,3	5,6	55,2
TOTAL	181,9	602,3	189,4	958,6

Les catégories 4 et 5 (non salariés) regroupent près de 60% des emplois non agricoles en milieu rural en 1975 (un peu plus en 1980), tandis qu'en milieu urbain, ils ne représentent que 48% en 1975 et en 1980. Ces deux catégories comptent ainsi la moitié des emplois non agricoles dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, et restent stables en valeur relative pendant la période considérée. Les emplois non salariés du commerce et des services connaissent une croissance chez les hommes, alors que chez les femmes, ils diminuent, tout en restant de loin leur principale occupation. Les indépendants et apprentis du secondaire et des transports voient leur part légèrement diminuer, sauf chez les hommes en milieu rural. Enfin, la part des domestiques dans l'emploi non agricole diminue plus fortement en milieu urbain qu'en milieu rural.

5- Estimation de l'emploi dans les activités non structurées

Les calculs nécessaires pour évaluer l'emploi non structuré sont l'inverse de ceux qui ont été effectués dans le texte pour le calcul de l'emploi dans le secteur intermédiaire. Les non salariés des transports, qui sont retranchés ici par milieu, sont connus par les données sur les professions du Recensement Général de la Population. Les autres non salariés du secteur intermédiaire sont retranchés par milieu, au prorata de l'effectif total non salarié. Par contre, on considère que les salariés du secteur non structuré se trouvent tous en milieu urbain.

**Calcul de l'emploi non structuré, 1975 et 1980
(effectifs en milliers)**

	1975			1980		
	rural	urbain	total	rural	urbain	total
Emplois non salariés	106,7	287,7	394,4	117,0	463,4	580,4
- non salariés des transports	3,9	12,1	16,0	4,6	18,4	23,0
- non salariés du secteur intermédiaire	3,8	10,2	14,0	4,0	16,0	20,0
+ salariés	-	12,0	12,0	-	16,0	16,0
= emplois non structurés	99,0	277,4	376,4	108,4	445,0	553,4

On suppose qu'en 1980, 20% des non salariés retranchés de l'emploi non structuré se trouvent en milieu rural. Les taux de croissance sont expliqués dans les calculs de l'emploi du secteur intermédiaire.

Bibliographie

- AGIER Michel, 1984 Un secteur "informel" très structuré, revue Autrement 1984
- ANTOINE Philippe, HERRY Claude, 1982 Enquête démographique à Passages Répétés. Agglomération d'Abidjan, Direction de la Statistique, ORSTOM, Abidjan.
- AUTREMENT, 1984 Capitales de la couleur (Dakar, Abidjan, Lagos, Douala, Kinshasa), Autrement, hors-série N° 9, Octobre, Paris.
- BAIROCH Paul, 1983 Tendances et caractéristiques de l'urbanisation d'avant-hier et après-demain (1900-2025) in Revue Tiers-Monde, tome XXIV, N° 94, avril-juin, PUF, Paris.
- BANQUE DES DONNEES FINANCIERES, annuel, Centrales de Bilans, Ministère de l'Economie et des Finances.
- BARIS Pierre, 1980 Recensement des activités en milieu urbain, 1976. Présentation des résultats par grands secteurs économiques et par activités. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DGAI, Abidjan.
- BARIS Pierre, 1980 Propositions pour l'amélioration du système d'information sur le secteur informel en Côte d'Ivoire, nomenclature des activités, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, DGAI, Abidjan.
- BAULIN Jacques, 1982 La politique intérieure d'Houphouët-Boigny, Eurasar-Press, Paris.
- BERRON Henri, 1980 Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte-d'Ivoire, Editions Ophrys, Gap.
- BINET Françoise, 1982 Bilan national de l'emploi en Côte d'Ivoire, Ministère des Relations Extérieures, Coopération et développement, Paris, mai.
- BLANCHET Gilles, 1980 Réflexions sur la notion de secteur non structuré et son application dans les pays en voie de développement, Cahiers ORSTOM, série Sci. Hum., Vol. XVII, N° 1-2, Paris.
- BOURCIER DE CARBON Philippe, dir., 1983 Demain le Tiers Monde : Population et développement, Revue Tiers-Monde, tome XXIV, N° 94, PUP.
- BOURGEOIS Laurence, 1983 Evolution et dynamique de l'utilisation de l'espace industriel dans l'île de Petit-Bassam, ORSTOM, Abidjan.
- BROMLEY Ray, ed., 1979 The urban informal sector, Pergamon, Oxford.
- BROMLEY Ray, GERRY Chris, ed., 1979 Casual work and poverty in Third World cities John Wiley & Sons, Chichester.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 1972 Employment, incomes and equality : a strategy for increasing production employment in Kenya, BIT, Genève.

Bibliographie

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 1980 Programme Mondial de l'Emploi; Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone, BIT, ronéo, 16p., Genève.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 1984 Urbanisation, Secteur informel et Emploi: Recherche, services consultatifs et coopération technique: Rapport sur l'état des travaux, Programme mondial de l'emploi, mai, BIT, Genève.
- CASTELLA Pierre, 1970 Ville de Bouaké 1969, résultats d'enquêtes. Comptes économiques de la ville, multigr., Centre ORSTOM de Petit Bassam, Abidjan.
- CHAMBRE D'INDUSTRIE DE COTE D'IVOIRE, annuel L'industrie ivoirienne, L'entreprise ivoirienne, Abidjan.
- CHARMES Jacques, 1982 L'évaluation du secteur non structuré, l'exemple de la Tunisie, AMIRA, N° 37, INSEE, Paris.
- CHARMES Jacques, 1984 Deux estimations de l'emploi dans le secteur non structuré en Tunisie : Résultats de l'analyse comparative, octobre, (communication au séminaire sur l'emploi et les statistiques du secteur non structuré), Rabat.
- CHARMES Jacques, à paraître Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie in World Bank: Tunisia, industrial employment.
- CHARMES Jacques, COUTY Philippe, WINTER Gérard, 1984 Rapports Nord-Sud : pour des stratégies de développement plus réalistes et mieux informées. L'exemple du secteur non structuré et du secteur rural en Afrique. Communication au Congrès International des Economistes de Langue Française, Clermont-Ferrand.
- CHARMES Jacques, KAMOUN Abdessalem, 1985 Emploi et sous-emploi dans le secteur non structuré des pays en développement. Concepts et méthodes d'observation (communication). Session Centenaire de l'Institut International de Statistique, 12-22 août, Amsterdam.
- COMITE INTERMINISTERIEL POUR L'ARTISANAT ET LES PME, 1984 Le secteur de la boulangerie, bilan et perspectives de l'assistance et de la formation en faveur des entreprises du secteur, CIAPME, Abidjan.
- COTE D'IVOIRE, 1983 Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1985, Ministère du Plan, 3 tomes.
- DEBLE Isabelle, HUGON Philippe et divers auteurs, 1982 Vivre et survivre dans les villes africaines, IEDES collection Tiers Monde, PUP, 310 p., Paris.
- DEMOL Erik, NIHAN Georges, 1982 Le secteur non structuré "moderne" de Yaoundé, Revue internationale du travail, Janv.-Fév., pp.79-81, Genève.
- DIRECTION DU PLAN, 1983 Projections de population: 1980-2020 Ministère du Plan et de l'Industrie, Abidjan.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE DU MAROC, A.I.S.E., 1984 Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, INSEE, octobre, Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1980 Perspectives de population 1975, 1980, 1985, 1990, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Abidjan.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, sd (1982) Enquête démographique à Passages Répétés, 1978-1979, Résultats définitifs (par P. Antoine, C. Herry, K. N'Guessan, P. Kopylov), Ministère du Plan et de l'Industrie, Abidjan.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, CIRES, FNUAP, 1982 Bilan démographique de la Côte d'Ivoire, Abidjan.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, COMPTABILITE NATIONALE, 1982 L'artisanat dans le Système Ivoirien de Comptabilité Nationale (S.I.C.N.), Direction de la Statistique, Abidjan.

Bibliographie

- DUBRESSON Alain, 1981 Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine: le «mammouth» Cotivo à Agboville (Côte d'Ivoire). Cahiers ORSTOM., série Sci. Hum., vol. XVIII, n°1, 1981-1982 : p149-164, Paris.
- DUBRESSON Alain, 1983 Les zones industrielles d'Abidjan: tome I, nature et localisation du parc manufacturier; tome II: notes et principaux documents de l'enquête sur 250 salariés africains Centre ORSTOM de Petit-Bassam ORSTOM, Ministère du Plan et de l'Industrie, Abidjan.
- DUHAUT Christian, 1981 Conditions de reproduction des établissements artisanaux : le cas de la menuiserie ébénisterie à Abidjan.. ORSTOM Petit Bassam, Avril, multigr.,90p., Abidjan.
- DUREAU Françoise, 1985 Migration et urbanisation, le cas de la Côte d'Ivoire, Université de Paris I, Institut de Démographie de Paris, Thèse de Doctorat de IIIème cycle de démographie, Paris.
- DURUFLÉ Gilles, 1981 L'évolution du marché du textile de 65 à 79, réévaluation des données de la comptabilité nationale, Ministère du Commerce, Direction des prix et de la répression des fraudes, Abidjan.
- FAURE Y.-A., MEDARD J.F., 1982 Classe dominante ou classe dirigeante? in FAURE Y.A., MEDARD J.F. dir. 1982.
- FAURE Y.-A., MEDARD J.F., dir., 1982 Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire.. Karthala, 270p., Paris.
- GASTELLU J.M., APPOU YAPI S, 1982 Un mythe à décomposer: la "bourgeoisie de planteurs" in FAURE Y.A.. MEDARD J.F., dir, 1982.
- GERRY Chris, 1979 Petty production and capitalist production in Dakar: the crisis of the self-employed in R. Bromley ed. 1979.
- GIBBAL J.M., 1974 Citadins et villageois dans la ville africaine, l'exemple d'Abidjan, Maspero, 398p..
- COUFFERN Louis, 1982 Les limites d'un modèle? A propos d'Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Politique Africaine n°6, Karthala, Paris.
- GUIBERT Françoise, 1984 Une activité informelle de l'agro-industrie en Côte d'Ivoire: fabrication de savon à "l'usine annexe" d'Ehonias, Maîtrise de géographie, Institut d'Aménagement Régional, d'Aix-en-Provence.
- HAERINGER Philippe, éditeur scientifique, 1983 Abidjan au coin de la rue, éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne, Cahiers ORSTOM, Série Sci.Hum., Vol. XIX, N°4, Paris.
- HARRIS J.R., TODARO M.P., 1970 Migration, unemployment and development : a two sector analysis, American economic review, Vol. 60, N°1.
- HART Keith, 1973 Informal income opportunities and urban employment in Ghana, in journal of modern african studies, mars, vol II, pp 61-80, Londres.
- HAUSER A., DESSALIEN C., 1976 Attitudes à l'égard de l'emploi : les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'Office de la Main-d'Oeuvre d'Abidjan en 1975, Min. du Plan, ORSTOM, Abidjan.
- HAUSER A., DESSALIEN C., 1978 Attitudes à l'égard de l'emploi : les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'Office de la Main-d'Oeuvre de San Pedro et Bouaké en 1977, comparaison avec les résultats d'Abidjan, Min. du Plan, ORSTOM, Abidjan.
- HUGON Philippe, 1980a Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital. Peut-on dépasser le débat? Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N° 82, Avril-Juin, Paris.

Bibliographie

- HUGON Philippe, 1980b Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (essai de typologie); Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N° 82, Avril-Juin, Paris.
- HUGON Philippe, 1982 Secteur souterrain ou réseaux apparents in Deblé et Hugon et divers auteurs, 1982.
- HUGON Philippe, ABADIE Nhô Lé, MORICE Alain, 1978 La petite production marchande et l'emploi dans le secteur «informel» - le cas africain- IEDES, 2 tomes.
- HUGON Philippe, dir., 1980 Secteur informel et petite production marchande dans les villes du tiers monde, Revue Tiers Monde, tome XXI, N°82, Avril-Juin 1980, PUF, Paris.
- IKONICOFF Moïses, SIGAL Silvia, 1980 Armée de réserve, marginalité et secteur informel, Tiers-Monde, Tome XXI, N° 82, Avril-Juin, Paris.
- JOSHI Heather, LUBELL Harold, MOULY Jean, 1976 Abidjan : urbanisation et emploi, BIT, 119p., Genève.
- JOUHANNEAU Alain, 1984 Bâtiment et travaux publics; les effets sur la production manufacturière; tâcherons et entreprises industrielles ORSTOM, Direction du Plan, Abidjan.
- KAKO OURAGA, 1982 L'attraction des capitales : le cas d'Abidjan in Deblé et Hugon, et div. auteurs, 1982
- KOFFI KOFFI Paul, 1984 Analyse comparative des sources de données sur l'emploi en Côte d'Ivoire (communication), octobre, Rabat.
- KRITZ Ernesto, RAMOS Joseph, 1976 La mesure du sous-emploi urbain; compte rendu de trois enquêtes expérimentales, Revue Internationale du Travail, Vol. 113, N°1, Genève.
- LACHAUD Jean Pierre, 1976 Contribution à l'étude du secteur informel en Côte d'Ivoire : le cas du secteur de l'habillement à Abidjan, Université de Bordeaux I, reprogr., 274p., Bordeaux.
- LACHAUD Jean-Pierre, 1980 Les lois de fonctionnement du secteur informel «traditionnel»: présentation d'un modèle. Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N°82, Avril-Juin.
- LAGET Marc, 1985 L'étude du secteur non structuré en Côte d'Ivoire, concepts et définitions, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, document de travail, Abidjan.
- LECAILLON Françoise, 1976 L'artisanat du poisson: Vridi et la Cité de fumage, Institut de Géographie Tropicale, Université d'Abidjan, Abidjan.
- LECAILLON Françoise, 1985 La petite entreprise induite par les installations industrielles. Un facteur de développement en Tiers-Monde (l'exemple de la Côte d'Ivoire). Thèse pour le doctorat de 3^e cycle en urbanisme, Institut d'Aménagement Régional, Université d'Aix-Marseille.
- LEWIS W.A., 1954 Economic development with unlimited supplies of labour Manchester School of Economic and Social Studies, vol 22, Manchester.
- LOOTVOET Benoît, 1984 Artisanat et commerce autour d'un complexe industriel. Document de travail, ORSTOM Petit Bassam, multigr., Juillet, 133 p., Abidjan.
- MEHRAN Farhad, 1985 Vers une définition standard de l'emploi dans le secteur non structuré (version élargie de communication), Janvier, Rabat.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, 1984 Recensement des patentnes municipales à Abidjan, 1982. Présentation des résultats.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, CAPEN, 1984 Projet de recensement de l'artisanat traditionnel en Côte d'Ivoire.
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, COMITÉ INTERMINISTERIEL DE L'ARTISANAT ET DES PME, 1983 Inventaire sélectif des études sur l'artisanat et les PME en Côte d'Ivoire, Mars, Abidjan.

Bibliographie

- MINISTÈRE DU PLAN, 1967** Recensement des activités commerciales, artisanales et des services dans l'agglomération abidjanaise (par J.P.Chateau), 4 tomes, Direction des Etudes de Développement, Abidjan.
- MINISTÈRE DU PLAN, 1975** Les activités non agricoles dans la zone Sud, Direction des études de développement, Abidjan.
- MINISTÈRE DU PLAN, 1977** Recensement Général des activités en milieu urbain, 1976 (par J.-P. Chateau), 4 tomes, Abidjan.
- MIRAS Claude (de), 1975** La formation du capital productif privé ivoirien. Le secteur menuiserie à Abidjan. ORSTOM, Petit Bassam, multigr. 85 p., Abidjan.
- MIRAS Claude (de), 1976** La formation du capital productif privé ivoirien. Le secteur boulangerie à Abidjan. ORSTOM, Petit Bassam, multigr., 100 p., Abidjan.
- MIRAS Claude (de), 1978** De l'artisanat au secteur de subsistance. Conditions de production et de reproduction du secteur de subsistance. (document de travail). ORSTOM, multigr. 88 p., Abidjan.
- MIRAS Claude (de), 1980** Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan, Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N°82, Avril-Juin.
- MIRAS Claude (de), 1982** L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état, in FAURE Y.A.. MEDARD J.F., dir, 1982
- MONNIER Yves, 1972** L'approvisionnement d'Abidjan en charbon de bois. Travaux et documents de Géographie Tropicale, N° 7, CEGET-CNRS, Bordeaux.
- MORICE A., 1982** L'empire de l'empirisme in Deblé et Hugon et divers auteurs, 1982
- MOULY Jean, 1977** Faut-il repenser le concept d'emploi ? Revue Internationale du Travail, Vol.116, N°1, p.1-7, Genève.
- NIHAN Georges, 1980** Le secteur non structuré : signification, aire d'extension du concept et application expérimentale, Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N° 82, Avril-Juin.
- NIHAN Georges, DEMOL Erik, JONDOH Comlavi, 1979** Le secteur non structuré "moderne" de Lomé, Revue Internationale du Travail, Vol. 118, N° 5, Genève.
- NIHAN Georges, DEMOL Erik,(avec la collaboration d'ABODO TABI Alphonse), 1982** Le secteur non structuré "moderne" de Yaoundé, République-Unie du Cameroun, BIT, Genève.
- NIHAN Georges, JOURDAIN Robert, 1978** Le secteur non structuré "moderne" de Nouakchott, Revue Internationale du Travail, Nov-Déc 1978, Genève.
- OFFICE NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, 1981** Le Secteur privé et semi-public en Côte d'Ivoire, Abidjan.
- OFFICE NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRISE IVOIRIENNE, 1974** Organisation du secteur habillement, 1ère partie, OPEI, Abidjan.
- OFFICE NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRISE IVOIRIENNE, 1975** Organisation du secteur bois, OPEI, Abidjan.
- OFFICE NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRISE IVOIRIENNE, 1977** Textes officiels portant création, organisation et fonctionnement des organismes de promotion en Côte d'Ivoire, OPEI, Abidjan.
- PENOUIL Marc, 1978** Préface in 'SCHAUDEL et METELLIN, 1980
- ROEDERER Gilles, 1979** Etude du secteur artisanal de la confection à Abidjan, formation et destination du surplus productif, ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan.
- ROUSSEL Louis, 1967** Côte d'Ivoire, 1965 : Population. Ministère du Plan.
- ROUSSEL Louis, 1968** Côte d'Ivoire, 1965 : Emploi. Ministère du Plan.

Bibliographie

- SAINT-VIL Jean, 1983 L'eau chez soi et l'eau au coin de la rue, les systèmes de distribution de l'eau à Abidjan, Cah. ORSTOM., série. Sciences Humaines, vol. XIX, N°4, p.471-489, Paris.
- SANTOS Milton, 1975 L'espace partagé : les deux circuits de l'économie urbaine des pays en voie de développement, Ed. M.Th. Genin.
- SCHAUDEL Sylvie, METTELIN Pierre, 1980 Les activités de transition et le secteur informel à Abidjan, Centre d'Etude d'Afrique Noire, IEP, 204p., Bordeaux.
- SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'INDUSTRIE, 1982 Typologie des entreprises.
- SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'INDUSTRIE, MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1982 La promotion de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises en Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et de l'Industrie, Abidjan
- SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'INDUSTRIE, MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1983 Séminaire de Taabo : Compte-rendu du travail des commissions et recommandations, Abidjan.
- SEDES, 1966 Aspects économiques du secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire, Sedes, 300p.; note préalable au rapport 15p., Paris.
- SEMA, 1964 Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, Abidjan.
- SEN A.K., 1975 Emploi, institutions et technologie: quelques problèmes, Revue Internationale du Travail, Vol 112, N°1; Juillet-Août, pp. 30-84, Genève.
- SETEF, 1973 Dossier pour le long terme : élaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien : l'image-base 1970 Ministère du Plan.
- SETHURAMAN S.V., 1976 Le secteur urbain non structuré: concept, mesure et action, Revue Internationale du Travail, Vol. 116 N° 5, B.I.T., Genève.
- SETHURAMAN S.V., 1981 The urban informal sector in developing countries : Employment, poverty and environment, BIT, Genève.
- SORO Fatouma, BABUT Eric, 1982 Les revenus en Côte d'Ivoire : Ebauche d'analyse (communication), Séminaire "Population et développement", Décembre, Ministère du Plan et de l'Industrie, Abidjan.
- STEEL P. William, 1980 Intensité de capital, dimension de la firme et choix entre emploi et production : l'importance de l'analyse multisectorielle, Revue Tiers-Monde, Tome XXI, N° 82, Avril-Juin.
- TOURE Abdou, 1985 Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la "conjoncture", Karthala, Paris.
- VALETTE Alain, 1980 Résultats et réflexions sur une étude empirique de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire, Cah. ORSTOM., série, Sci. Hum., vol. XVII, N°1-2, p.45-55, Paris.
- WEEKS J., 1975 L'extension de l'emploi dans le secteur urbain de développement, Revue Internationale du Travail, Vol.111, N°1, Janvier, Genève.
- ZANOU Benjamin Cakpo, 1983 Recensement Général de la Population d'Avril 1975, Ensemble Côte d'Ivoire, Direction de la Statistique, Ministère du Plan et de l'Industrie.

Index**1) Matières**

ACCUMULATION	58, 96
ACTIVITE	117-122
APPRENTISSAGE	96
ARTISANAT	20, 48-50, 57-58
AUTO-PRODUCTION	70, 104
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL	17, 18, 24-26, 59-61
CAPITAL	55
CENTRALES DE BILANS	41, 42, 66, 87
CHAMP (d'enquêtes)	30-31, 59
CHOMAGE	11, 47, 124-128, 157
COMPTABILITE	56, 66, 91
COMPTABILITE NATIONALE	29, 48-50
CORRUPTION	33, 73
CROISSANCE démographique	108
DUALISME	23, 26, 150
EMPLOI	46-48, 108-110, 118-119, 124-125, 136-142, 160-162
ENQUETE A PASSAGES REPETES	112-114
ENQUETES	10, 38-39, 44, 59
ENQUETES BUDGET-CONSUMMATION	39
ENREGISTREMENT	31, 42, 45, 54-55
ENTREPRENEURS	43, 91-92
ENTREPRISE (à établissements multiples)	37-38, 42, 62-63
ETABLISSEMENT NON STRUCTURE	38, 93-97, 146-147, 155-156
ETAT	31, 33-36, 92, 96, 134-138
FEMMES (activité)	121-122, 161
FICHIERS d'entreprises	30, 41, 67-68, 90
ITINERANTES (activités)	100-101
IVOIRISATION	34, 92, 115, 144
LOCAL	57, 62, 69
MARCHES	70, 98-100
MARGINALITE	11-12
MESURE	37-50
MIGRATIONS	116-117
NOMENCLATURE	74-79
PATENTES	39, 45, 67-69, 88
PATENTES MUNICIPALES	44-45, 69-70, 93-94, 97, 147
PETITE PRODUCTION MARCHANDE	26-28, 46-48
PLAN	21, 28, 46-48
PLAN COMPTABLE	41, 42, 66
PLANIFICATION	109-110, 118
PLURI-ACTIVITE	12, 17, 35, 120
PME	21, 28, 29, 34, 86, 90, 145-146
POPULATION	108-117, 156-157
POPULATION ACTIVE	113-114, 115-122, 157-160
PROFESSIONS	131, 157-158
RECENSEMENT DES ACTIVITES DE 1976	29, 42-44, 46, 89, 91, 138, 151-154, 155
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION	111-114
RECENSEMENTS D'ETABLISSEMENTS	38-39, 61-63
REVENUS	11, 12
RUES (activités de)	98-99
RURALES (activités non structurées)	102-106, 147
SALARIAIT	96, 133-136

SECTEUR INTERMEDIAIRE	86-92, 145-146
SECTEUR MODERNE	53, 66, 67
SECTEUR NON STRUCTURE (définition)	16-36, 51, 56
SECTEUR NON STRUCTURE (origine)	17-21
SITUATION dans la profession	32, 90, 95-96, 132-135
STATISTIQUE	14, 39-50, 108, 136
STATISTIQUES ADMINISTRATIVES	40, 44, 46, 66-68
TAILLE des entreprises	26, 32, 55-56, 62
TYPOLOGIE	52-106
UNITE D'ENQUETE	37-38
URBANISATION	16-20, 108

2) Branches d'activité et professions

ABATTAGE	49
AGRICULTURE	72-73, 128-130
AGRICULTURE URBAINE	38, 47-48, 73, 130
ARTISANAT D'ART	29, 84, 87, 102-106
BATIMENT	29, 84, 101
BIJOUTERIE	102, 104, 106
BLANCHISSERIE	48, 86
BOISSONS	82
BOULANGERIE-PATISSERIE	48, 67, 81
CAFE (decorticage)	81, 105
CARRIERES	67, 68, 84-85
CHARBON DE BOIS	38, 79-80
COIFFURE	48, 86
COMMERCE	48, 87, 99, 106
CUIR ET CHAUSSURES	82, 100
DOMESTIQUES	38, 71, 132
EAU (distribution)	84, 102
FORESTIERE (exploitation)	67
FUMAGE DU POISSON	45, 46, 48, 81-82
GARAGES	49, 85, 95
HUILE DE PALME	48, 49
IMMOBILIER	102
MAIS (decorticage)	81
MANIOC (decorticage)	80, 102, 105
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	85
MENUISERIE	82-83, 94, 95, 105
METAUX (travail des)	48, 84-85, 105
MINES	80
PECHE	45, 144
PHOTOGRAPHIE	48
POTERIE	84, 104, 106
REPARATION DE MATERIELS	85, 104, 106
RESTAURATION	48, 85, 98, 99, 157
RIZ (decorticage)	48, 81
ROTIN (travail du)	48, 83, 94, 99
SAVON (fabrication)	84, 99
TEXTILE	33, 38, 49, 82, 87, 93-95, 100, 101
TISSAGE	104, 106
TRANSPORTS	28, 38, 46, 48, 49, 84, 102, 103, 104
VIVRIERS (transformation)	80, 102, 104-105

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1

19	Tableau n°1	Taux d'urbanisation et taux de croissance de la population urbaine par régions du Tiers-Monde, 1950-2000.
20	Tableau n°2	Taux d'urbanisation et croissance urbaine en Côte d'Ivoire, 1965-2000.
43	Tableau n°3	Caractéristiques des exploitants d'établissements en milieu urbain, 1976.
45	Tableau n°4	Nombre d'établissements à Abidjan d'après les patentés, 1982.
46	Tableau n°5	Évolution du nombre d'établissements à Abidjan de 1976 à 1982.
47	Tableau n°6	Deux estimations de l'emploi dans les activités non structurées en milieu urbain, Côte d'Ivoire, 1980.
49	Tableau n°7	Valeur ajoutée de l'artisanat et part de l'artisanat dans la P.I.B. en Côte d'Ivoire, 1970 et 1979.

Chapitre 2

63	Tableau n°1	Emploi (hors agriculture et Administration) selon les formes d'activités en Tunisie, 1981.
72	Tableau n°2	Typologie des activités en Côte d'Ivoire.
75	Tableau n°3	Formes d'exercice des activités selon la branche en Côte d'Ivoire.
83	Tableau n°4	L'emploi dans les activités de transformation du métal, 1975.
89	Tableau n°5	Correspondances entre classes dans trois typologies d'entreprises en Côte d'Ivoire.
91	Tableau n°6	Caractéristiques des exploitants par types d'établissements, recensements des établissements de 1976.
94	Tableau n°7	Évolution du nombre d'établissements non structurés en Côte d'Ivoire, milieu urbain (estimation), 1976 à 1985.

Chapitre 3

113	Tableau n°1	Population ajustée et population observée en 1975 : effets des ajustements sur la population active masculine en milieu rural.
114	Tableau n°2	Population de Côte d'Ivoire selon le sexe et le milieu, 1975 et 1980.
120	Tableau n°3	Répartition de la population de 10 ans et plus selon le sexe et le type d'activité, en pourcentage, 1975 et 1978 (non ajusté).
123	Tableau n°4	Taux d'activité et population active ajustés, selon l'âge, le sexe et le milieu, 1975 et 1980.
125	Tableau n°5	Part des non-actifs (%) dans la population selon la tranche d'âges, le sexe et le milieu, 1975 et 1978.
127	Tableau n°6	Taux de chômage et nombre de chômeurs, 1975 et 1980 (population ajustée).
127	Tableau n°7	Taux de chômage chez les jeunes hommes en milieu urbain, 1978.
128	Tableau n°8	Taux d'activité agricole en milieu rural, 1975 et 1980.
129	Tableau n°9	Taux d'activité agricole en milieu urbain, 1975 et 1980.
130	Tableau n°10	Population active, chômage et occupation en Côte d'Ivoire : bilan en 1975 et en 1980.
131	Tableau n°11	Les actifs occupés non agricoles, par sexes et tranches d'âges, 1975 et 1980.
133	Tableau n°12	Groupes de professions et situation dans la profession, Recensement Général de la Population de 1975 et Enquête à Passages Répétés de 1978.
133	Tableau n°13	Population active africaine selon la situation dans la profession et le niveau d'instruction à Abidjan, 1978.
134	Tableau n°14	Catégories d'emploi dans la population occupée non agricole ajustée, 1975 et 1980.
135	Tableau n°15	Bilan de l'emploi en Côte d'Ivoire d'après les données démographiques, 1975 et 1980.
137	Tableau n°16	L'emploi dans le secteur moderne en 1975 et 1980.
137	Tableau n°17	Calcul de l'emploi dans le secteur intermédiaire.
138	Tableau n°18	Estimation de l'emploi dans les établissements non structurés, 1975 et 1980.
140	Tableau n°19	Bilan de l'emploi non agricole, 1975.
141	Tableau n°20	Bilan de l'emploi non agricole, 1980.

Table des matières

TABLE DES MATIERES

page

- | | |
|---|---------------------------|
| 3 | Avertissements |
| 4 | Remerciements |
| 5 | Sommaire, mots-clé |
| 6 | Carte de la Côte d'Ivoire |
| 7 | Résumé de la thèse |
- X

Introduction

- | | | |
|----|--|---|
| 9 | 1.La recherche sur les activités non structurées | X |
| 11 | 2.Le renversement des points de vue sur le "secteur non structuré" | X |
| 13 | 3.La nécessité d'une approche macro-économique | X |
| 14 | 4.Plan de la thèse | X |

Chapitre 1. L'approche des activités non structurées

1 h

- 15 Présentation du chapitre I

Section 1: APPROCHES ET DEFINITIONS

1.1 Les origines du concept de "secteur non structuré"

- | | |
|----|--|
| 16 | 1.1.1. L'urbanisation dans les pays du Tiers-Monde |
| 18 | 1.1.2. Caractères de l'urbanisation en Afrique noire |
| 19 | 1.1.3. Le "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire: application du concept |

1.2. La définition du "secteur non structuré"

- | | |
|----|--|
| 21 | 1.2.1. Le problème de la définition |
| 24 | 1.2.2. Les définitions multicritères |
| 26 | 1.2.3. La "petite production marchande" |
| 28 | 1.2.4. Les définitions du "secteur non structuré" en Côte d'Ivoire |

1.3. Pour une approche globale

- | | | |
|----|--|---|
| 30 | 1.3.1. Le champ couvert par les activités non structurées | X |
| 31 | 1.3.2. Que sont les activités non structurées? définition et caractéristiques | X |
| 33 | 1.3.3. Que signifie le phénomène de "non structuration" des activités économiques? | X |
| 35 | 1.3.4. Conclusion | X |

Section 2 : LA MESURE DES ACTIVITES NON STRUCTUREES

2 h

2.1. Que mesurer et comment le mesurer ?

- | | |
|----|---------------------------------|
| 37 | 2.1.1. La difficulté de mesurer |
| 38 | 2.1.2. Les méthodes de mesure |

Table des matières

2.2. Mesure des activités non structurées en Côte d'Ivoire

- 40 2.2.1. Les sources statistiques en Côte d'Ivoire
- 42 2.2.2. Le recensement des établissements de 1976
- 44 2.2.3. Les autres sources sur les activités non structurées

2.3. Données sur les activités non structurées en Côte d'Ivoire

- 46 2.3.1. Données sur l'emploi non structuré en Côte d'Ivoire
- 48 2.3.2. Données de Comptabilité Nationale

Chapitre 2. Typologie des activités en Côte d'Ivoire

51 Présentation du chapitre 2

Section 1 : LA NECESSITE D'UNE TYPOLOGIE ET LES CRITERES DE DIFFERENCIATION DES ACTIVITES

- 1.1. La typologie, premier pas vers une connaissance analytique
 - 52 1.1.1. Intérêt d'une typologie
 - 52 1.1.2. Caractères d'une typologie
 - 53 1.1.3. Le choix des critères discriminants
- 1.2. Les principaux critères utilisés
 - 54 1.2.1. L'enregistrement
 - 55 1.2.2. Les critères de taille
 - 56 1.2.3. Les critères qualitatifs
 - 57 1.2.4. Les critères complexes

1.3. Les exemples de typologies

- 1. 58 1.3.1. Définition du secteur non structuré et typologies dans le cadre d'enquêtes: les typologies "empiriques"
- 58 1.3.2. Les typologies du secteur non structuré dans les enquêtes africaines du B.I.T.
- 61 1.3.3. Typologie des activités en Tunisie
- 63 1.3.4. Une typologie "analytique": la typologie des "petites activités marchandes dans les espaces urbains africains" (de Ph. Hugon)

Section 2 : TYPOLOGIE DES ACTIVITES EN COTE D'IVOIRE

2.1. Les critères de la typologie en Côte d'Ivoire

- 66 2.1.1. Les modalités d'enregistrement en Côte d'Ivoire
- 69 2.1.2. Le local et la patente municipale

2.2. Présentation d'une typologie des activités en Côte d'Ivoire

- 70 2.2.1. Les activités auxquelles s'applique la typologie
- 71 2.2.2. La typologie

2.3. Typologie et nomenclature des activités

- 74 2.3.1. Nomenclature des activités.
- 74 2.3.2. Les formes d'exercice de l'activité en Côte d'Ivoire

Table des matières

Section 3. LES TYPES D'ACTIVITES INTERMEDIAIRES ET NON STRUCTUREES EN COTE D'IVOIRE

3.1. Le secteur intermédiaire

- 86 3.1.1. Réalité du secteur intermédiaire en Côte d'Ivoire
- 88 3.1.2. Les formes d'entreprises intermédiaires
- 91 3.1.3. Les entrepreneurs du secteur intermédiaire

3.2. Les activités non structurées localisées

- 93 3.2.1. Dynamisme des activités non structurées localisées en milieu urbain
- 95 3.2.2. Caractéristiques des établissements non structurés dans les villes ivoiriennes

3.3. Les activités non structurées non localisées en milieu urbain

- 97 3.3.1. Connaissance des activités non structurées non localisées en Côte d'Ivoire
- 98 3.3.2. Les formes d'activités non structurées non localisées en Côte d'Ivoire

3.4. Les activités exercées à domicile

- 101 3.4.1. Connaissance des activités exercées à domicile
- 102 3.4.2. Les principales activités exercées à domicile

3.5. Les activités non structurées rurales

- 102 3.5.1 L'activité économique non agricole en milieu rural
- 104 3.5.2. Les principales activités non structurées en milieu rural

Chapitre 3. L'emploi dans les activités non structurées

- 107 Présentation du chapitre 3

Section 1: POPULATION ET ACTIVITE EN COTE D'IVOIRE

1.1. Population et emploi dans les activités non structurées

- 108 1.1.1. Croissance démographique et "secteur non structuré"
- 108 1.1.2. Mesure de l'emploi non structuré par les statistiques démographiques

1.2. La population de Côte d'Ivoire

- 111 1.2.1. Sources
- 112 1.2.2. Erreurs et ajustements
- 114 1.2.3. Principales caractéristiques de la population
- 116 1.2.4. Evolution de la population

1.3. La notion d'activité et ses déterminants

- 117 1.3.1. Activité, emploi et secteur non structuré
- 119 1.3.2. La mesure de l'activité

1.4. L'enregistrement de l'activité dans les statistiques ivoiriennes

- 120 1.4.1. Le type d'activité
- 121 1.4.2. L'activité des femmes et les actives marginales
- 122 1.4.3. L'activité des enfants

1.5. La population active de Côte d'Ivoire

- 122 La population active de Côte d'Ivoire

Table des matières

Section 2: L'EMPLOI EN COTE D'IVOIRE

2.1. Le chômage

- 124 2.1.1. La mesure du chômage
125 2.1.2. Le chômage en Côte d'Ivoire

2.2. L'occupation

- 128 2.2.1. Les actifs agricoles
130 2.2.2. La population occupée non agricole en 1975 et 1980

2.3. Structure de l'emploi non agricole

- 131 2.3.1. Professions et situation dans la profession
134 2.3.2. Les catégories d'emploi
135 2.3.3. Bilan de l'emploi non agricole d'après les données démographiques

2.4. L'emploi par types d'activité

- 136 2.4.1. L'emploi dans les statistiques d'établissements
137 2.4.2. L'emploi dans le secteur intermédiaire
138 2.4.3. L'emploi dans les activités non structurées
- 2.5. Bilan général de l'emploi**
- 139 2.5.1. Bilan de l'emploi en 1975
140 2.5.2. Bilan de l'emploi en 1980
141 2.5.3. Evolution de l'emploi depuis 1975

Conclusion :

- 143 1. La politique de l'Etat à l'égard des activités non structurées
145 2. Les mesures envisagées

Annexes

- 150 1. Les neuf déficiences de l'analyse dualiste d'après R. Bromley
151 2. Champ et questionnaire du recensement des activités de 1976
155 3. Les typologies d'établissements
156 4. Données démographiques supplémentaires sur l'activité
158 5. Précisions sur les calculs à partir de données démographiques

163 Bibliographie

- 169 Index des matières
170 Liste des tableaux
171 Table des matières
